



RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

2015 - 2019

SCAPE

Stratégie de Croissance Accélérée
et de Promotion de L'Emploi



MOT DU PRESIDENT

Notre ambition, fondée sur une approche participative et un consensus national telle que reflétée par notre vision de développement à long terme « Djibouti 2035 », est de faire de Djibouti, à l'horizon 2035, « le Phare de la Mer Rouge : un Hub Commercial et Logistique de l'Afrique »



Pour y parvenir, une nouvelle stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi pour une période de cinq ans (SCAPE 2015-2019) a été définie et adoptée par le Gouvernement au mois de mai 2015. Elle s'inscrit dans les grandes priorités de la Vision partagée de développement à long terme, notamment des transformations structurelles de l'économie susceptibles de tripler le revenu par habitant et de créer plus de 200 000 emplois en ramenant ainsi le taux de chômage de près de 50% aujourd'hui à 10% environ en 2035. En matière de développement humain, la pauvreté absolue serait réduite de plus du tiers (1/3), les disparités seraient réduites et l'accès universel à l'énergie, à l'eau potable et aux services de santé de base serait assuré.

Cette nouvelle stratégie détermine quatre axes stratégiques pour relever le défi de l'accélération de la croissance et de la promotion de l'emploi : (i) la croissance économique, la compétitivité et le rôle moteur du secteur privé, (ii) le développement du capital humain, (iii) la gouvernance publique et le renforcement des capacités institutionnelles, et (iv) les pôles de développement régionaux et le développement durable.

Des potentiels importants de développement ne sont pas exploités. La stratégie engagera à cet égard une politique visant à consolider certains secteurs déjà importants (transports et logistique, télécommunications) et à miser sur un essor de secteurs moteurs nouveaux, à savoir le tourisme et la pêche, en fonction de leur avantage comparatif et de leur potentiel de création d'emplois. La stratégie développera par ailleurs de nouvelles réponses à deux impératifs majeurs : d'une part, celui d'un développement du capital humain qui soit en phase à la fois avec les aspirations des populations et avec les besoins de l'économie ; d'autre part, celui d'un territoire national plus équilibré, davantage protégé et mieux préparé aux défis des changements climatiques. En outre, Djibouti poursuivra le renforcement de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance. Le secteur privé pourra ainsi bénéficier d'un meilleur environnement des affaires, dans une économie dynamique et ouverte sur le reste du monde.

Enfin, cette stratégie est à la fois au cœur du dialogue sur les politiques publiques nationales et le cadre de référence pour la coordination de l'aide et la concertation avec les partenaires techniques et financiers de Djibouti.

Je souhaite vivement que la population, le Gouvernement, les Institutions de la République, les élus, les entreprises, la société civile et les partenaires au développement s'impliquent pleinement dans la mise en œuvre de ce Plan National de Développement 2015-2019 en vue d'assurer son succès.

ISMAIL OMAR GUELLEH,
Président de la République de Djibouti

MOT DU PREMIER MINISTRE

Le Gouvernement a introduit, avec « Djibouti 2035 », une démarche de planification du développement guidée par une vision à long terme, en vue de construire l'avenir du pays. Les consultations participatives de tous les acteurs de la société pour la définition des stratégies de développement pour un développement durable seront dorénavant une démarche permanente et seront également imprimées au processus de décentralisation politique et économique.



« Djibouti 2035 » trace désormais un cap pour les prochains plans nationaux de développement. Dans ce sens, la SCAPE constitue le premier instrument pour l'opérationnalisation de la « Vision Djibouti 2035 ».

La SCAPE 2015- 2019, Plan National de Développement, assurera un développement :

- *assis sur des bases productives solides et diversifiées ;*
- *générateur d'emplois et de revenus ;*
- *réducteur d'inégalités sociales et spatiales ;*
- *garantissant l'accès de tous aux services de base et promouvant une meilleure qualité de vie ;*
- *assurant la préservation des équilibres environnementaux sur le long terme.*

L'action gouvernementale, à travers le pilotage de cette stratégie, visera à la fois à se concentrer sur le court terme pour prendre en charge les besoins urgents des populations et les freins multiples qui obèrent la dynamique productive, et s'attacher aux enjeux de long terme tels que définis par la Vision Djibouti 2035, en anticipant sur les évolutions et en construisant les bases d'une transformation structurelle de l'économie.

Ce Plan National de Développement constitue le cadre de coordination, de planification, de programmation et de suivi des interventions nationales et internationales. A travers sa mise en œuvre, le Gouvernement s'attachera à renforcer les capacités nationales d'anticipation, de pilotage et de gestion concertée du développement national, et à privilégier l'efficacité et l'efficience dans les interventions publiques, gages de résultats significatifs et durables.

J'engage le Gouvernement à prendre toutes les initiatives, notamment concernant la sécurité, la bonne gouvernance, la promotion des droits de l'Homme, pour assurer la mise en œuvre et le succès de ce Plan National développement.

ABDOULKER KAMIL MOHAMED
Premier Ministre

MOT DU MINISTRE

Pour organiser son développement dans un contexte de plus en plus mouvant, le Gouvernement Djiboutien s'est doté d'une LOI d'ORIENTATION 2001-2010 qui a contribué à guider le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2004-2006, et l'Initiative Nationale de Développement Social- INDS 2008-2012.



A travers la Vision « Djibouti 2035 » et ses instruments d'opérationnalisation, le gouvernement donne une nouvelle dynamique à la stratégie de développement national par la mise en place d'un Cadre intégré de planification stratégique liée à la budgétisation et à l'aide, permettant une coordination de nos partenaires au développement et un engagement à moyen et long termes plus important.

Sur la période 2015-2019, le défi de l'accélération de la croissance et de la promotion de l'emploi sera relevé à travers quatre axes stratégiques, à savoir (i) la croissance économique, la compétitivité et le rôle moteur du secteur privé, (ii) le développement du capital humain, (iii) la gouvernance publique et le renforcement des capacités institutionnelles, et (iv) les pôles de développement régionaux et le développement durable. Les politiques sectorielles ou transversales, dont la réussite sous-tend l'atteinte des objectifs de la SCAPE, s'articulent autour de ces quatre axes. Une matrice des actions prioritaires (MAP), donne une vue plus exhaustive des actions à mettre en œuvre et précise leurs coûts. Par ailleurs, pour chaque secteur, des indicateurs de performance et des cibles à atteindre ont été déterminées.

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuiera sur la création d'une loi-programme des investissements de l'Etat qui établira annuellement les prévisions de réalisation et de financement de l'ensemble des actions de l'Etat et des organismes para publics pendant la période de trois années couvertes par cette Loi. Cette loi-programme inclura une programmation régionale des actions. Les budgets devront être conformes à celle-ci.

Un Dispositif Institutionnel de coordination et de mise en œuvre des Politiques publiques, doté d'un système de suivi-évaluation comportant une Base commune d'informations, un Cadre général de suivi axé sur les résultats, des indicateurs, et un Mécanisme de Reporting seront mis en place, associant les acteurs aux niveaux central, régional et local, en vue de promouvoir la participation effective de toutes les parties prenantes. A travers ce dispositif, l'accent sera mis sur les résultats, comme gage de réussite et de restauration de la confiance des parties prenantes, notamment les populations et le secteur privé.

Ce Plan traduit notre ambition de transformations et de mutations structurelles de notre société et de notre économie. Je souhaite vivement que la coordination se renforce avec les départements ministériels à travers la mise en place des plans stratégiques sectoriels, cadres d'interventions et de dialogue, indispensables à l'exécution des actions nationales, sectorielles et locales de développement.

ILYAS MOUSSA DAWALEH

Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie

LISTE DES ACRONYMES

ADDS	Agence Djiboutienne de Développement Social
ADME	Agence Djiboutienne de Maitrise de l'Énergie
ANPI	Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement
APD	Aide Publique au Développement
APE-UE	Accord de Partenariat Economique-Union Européenne
BCD	Banque Centrale de Djibouti
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEMGA	Chef d'Etat-major Général des Armées
CERD	Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti
CFPA	Centre de Formation Professionnelle pour les Adultes
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce et Développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CRIPEN	Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Éducation Nationale
DCT	Doraleh Terminal Container
DISED	Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques
DOTS	Directly Observed Treatment, short-course
DPI	Dubaï Port International
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDAM	Enquêtes Djiboutiennes Auprès des Ménages
EDD	Electricité De Djibouti
ENAP	Ecole Nationale de l'Administration Publique
ENSAE	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique
EPU	Examen Périodique Universel
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FAD	Forces Armées Djiboutiennes
FDED	Fonds de Développement Economique de Djibouti
FDJ	Franc Djiboutien
FMI	Fonds Monétaire International
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IDE	Investissements Directs Etrangers
INDS	Initiative Nationale pour le Développement Social
LNG	Liquefied Natural Gas (Gaz naturel liquéfié)
MAPRH	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources Halieutiques
MENFOP	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

MET	Ministère de l'Équipement et du Transport
MHUE	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMI	Organisation Maritime Internationale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEAD	Office National des Eaux et de l'Assainissement de Djibouti
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONTD	Office National du Tourisme de Djibouti
PADOA	Projet d'appui à la dynamisation des organisations agricoles
PAID	Port Autonome International de Djibouti
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/ PMI	Petites et Moyennes Entreprises/ Industries
PNDS	Politique Nationale de Développement Sanitaire
PNG	Politique Nationale Genre
PNIASA	Programme National d'Investissement d'Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
SCM	Système Commercial Multilatéral
SCN93	Système de Comptabilité Nationale 1993
SEJS	Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
SESN	Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale
SNAD	Service National d'Appui au Développement
SNDU	Stratégie Nationale de Développement Urbain
SP/CNPG	Secrétariat Permanent/ Conseil National pour la Promotion du Genre
TIC	Technologie de l'Information et de Communication
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	U.N Population Fund - Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

Table des matières

MOT DU PRESIDENT	1
MOT DU PREMIER MINISTRE.....	2
MOT DU MINISTRE	3
Liste des acronymes	4
INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : ETAT DU DEVELOPPEMENT HUMAIN	12
1.1 Santé, nutrition, lutte contre le VIH/SIDA et politique du médicament.....	13
1.2 Education et formation technique et professionnelle	14
1.3 Intégration de la femme et promotion du genre.....	17
1.4 Eau et assainissement	18
1.4.1 Accès à l'eau	18
1.4.2 Accès à l'assainissement.....	19
1.5 Habitat et environnement.....	19
1.5.1 Logement et habitat	19
1.5.2 Environnement.....	20
1.6 Démographie, migration et urbanisation.....	22
1.7 Sécurité alimentaire	22
1.8 Etat global de la pauvreté.....	23
1.9 Situation des OMD	26
CHAPITRE II : ETAT DE LA GOUVERNANCE	28
2.1 Gouvernance politique et démocratique.....	28
2.2 Justice et droits humains.....	28
2.3 Gouvernance administrative et développement institutionnel.....	29
2.4 Gouvernance économique et financière.....	29
2.5 Gouvernance locale.....	30
CHAPITRE III : BILAN ECONOMIQUE.....	31
3.1 Etat de l'économie.....	31
3.1.1 Evolution de la croissance économique	31
3.1.2 Développement des infrastructures économiques.....	32
3.1.3 Intégration régionale et investissements étrangers	33
3.1.4 Petites et moyennes entreprises (PME).....	33
3.1.5 Environnement des affaires	34
3.1.6 Inflation	34
3.1.7 Finances publiques	35
3.1.8 Secteur extérieur	35
3.1.9 Secteur financier.....	36
3.2 Situation de l'emploi	36

3.3	Etat du développement des régions	38
CHAPITRE IV : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE QUINQUENNAT		39
4.1.	Les enjeux	39
4.1.1	Enjeux d'ordre économique	39
4.1.2	Enjeux d'ordre social	39
4.1.3	Enjeux d'ordre environnemental	40
4.1.4	Enjeux de gouvernance et de développement institutionnel	41
4.2.	Un nouveau modèle de croissance	41
4.3.	Un cadre de référence inscrit dans une vision de long terme	45
4.4.	Objectifs et axes stratégiques	46
4.4.1.	Objectif global	46
4.4.2.	Dix objectifs majeurs	47
4.4.3	Objectifs de Développement Durable (ODD)	48
4.4.4.	Axes stratégiques retenus	49
CHAPITRE V : PREMIER AXE : CROISSANCE ECONOMIQUE, COMPETITIVITE ET ROLE MOTEUR DU SECTEUR PRIVE		53
5.1.	Infrastructures économiques	53
5.1.1	Energie.....	54
5.1.2	Eau et assainissement	56
5.1.3	Communications.....	58
5.1.4	Transports.....	60
5.2.	Mines.....	65
5.3.	Industrie	67
5.4.	Secteur primaire.....	71
5.5.	Tourisme.....	75
5.6.	Promotion du secteur privé.....	76
5.7.	Secteur financier.....	79
5.8.	Commerce intérieur et artisanat.....	81
5.9.	Commerce international et intégration régionale	82
CHAPITRE VI : DEUXIEME AXE : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN		84
6.1.	Education et formation professionnelle.....	84
6.2.	Enseignement supérieur et recherche	88
6.3.	Santé.....	89
6.4.	Promotion du genre	93
6.5.	Jeunesse et sports	96
6.6.	Logement.....	97
6.7.	Emploi.....	100
6.8.	Protection sociale et populations vulnérables	104

6.9.	Culture et Affaires Musulmanes.....	107
CHAPITRE VII : TROISIEME AXE : GOUVERNANCE PUBLIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES		109
7.1.	Gouvernance politique	109
7.2.	Justice et droits humains.....	111
7.3.	Gouvernance économique et financière.....	113
7.4.	Sécurité, diplomatie et coopération internationale.....	118
7.5.	Gouvernance administrative	120
7.6.	Gouvernance locale, administration interne et sécurité intérieure	122
CHAPITRE VIII : QUATRIEME AXE : POLES DE DEVELOPPEMENT REGIONAUX ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....		125
8.1.	Développement territorial et pôles de développement	125
8.2.	Développement durable.....	131
CHAPITRE IX : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE		134
9.1	Le scénario de référence.	134
9.1.1	Les perspectives sectorielles de la croissance économique.....	134
9.1.2	L'inflation.....	135
9.1.3	Les finances publiques.....	136
9.2	Le sentier de croissance du scénario SCAPE.....	136
9.2.1	Les perspectives sectorielles de croissance économique	137
9.2.2	Les finances publiques.....	138
9.3	Le cadre budgétaire.....	139
9.3.1	Scénario de référence et schéma de financement.....	139
9.3.2	Scénario SCAPE et schéma de financement	140
CHAPITRE X : PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION DE LA SCAPE.....		142
10.1	Mise en œuvre de la stratégie.....	142
10.1.1	Principes directeurs.....	142
10.1.2	Les instruments de pilotage	143
10.2	Suivi-évaluation	143
10.2.1	Le cadre institutionnel.....	143
10.2.2	Le cadre technique	144
10.2.3	Le renforcement du système statistique national	145
10.3	Contraintes et risques	147
ANNEXES.....		148
Annexe 1 – Evolution de la situation quant à l'atteinte des cibles des OMD		148
Annexe 2 – Indicateurs de suivi annuel de la SCAPE (2015-2019)		152
Annexe 3 – Tableaux de données relatives aux scénarios de cadrage macroéconomique		156
Annexe 4 – Matrices d'actions prioritaires de la SCAPE 2015-2019		157

INTRODUCTION

Djibouti a connu successivement plusieurs inflexions dans la conduite de ses politiques de développement. Les années 90 ont été marquées par les programmes d'ajustement structurel et les réformes liées à ceux-ci. Depuis le début des années 2000, le Gouvernement a cherché à inscrire ses actions dans de nouveaux cadres de référence permettant, en particulier, de s'attaquer aux questions de croissance et de lutte contre la pauvreté de manière plus cohérente et avec des objectifs lisibles sur le moyen ou long terme.

Il a ainsi d'abord adopté une *Loi d'orientation économique 2001-2010*, qui constitue l'élément central du dispositif de planification puis mis en œuvre le Document *Stratégique* de Réduction de *la pauvreté (DSRP) 2004-2006*. Le DSRP a permis de relancer la croissance économique qui s'est située à 3,6% en moyenne annuelle sur la période couverte (contre un objectif initial de 4,6%) et permis d'enregistrer des progrès dans le domaine de l'accès aux services sociaux de base, mais l'extrême pauvreté a persisté.

Par la suite, un nouveau cadre de référence a été proposé avec l'*Initiative nationale pour le développement social (INDS)* couvrant la période 2008-2012. L'évaluation de la mise en œuvre de cette dernière, conduite en 2013, a montré que, malgré un niveau appréciable de croissance économique (+4,7% par an en moyenne sur 2008-2012) et l'engagement de divers programmes ciblés sur les populations pauvres et/ou vulnérables, la pauvreté n'a pas fortement reculé : l'incidence de pauvreté extrême a ainsi atteint 23,0% en 2012 sur l'ensemble du pays contre 24,1% dix ans auparavant et, sur la même période (2002-2012), le taux de pauvreté globale est passé de 46,7% à 40,8%¹.

Cette situation s'explique en partie par un niveau et une structure de la croissance économique inaptes à assurer une création massive d'emplois et donc une redistribution des fruits de la croissance bénéfique aux ménages pauvres. En 2012, le « chômage au sens large » touchait ainsi 48% de la population active, 63% des jeunes et 66% des femmes. En parallèle, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre d'un programme de réformes dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) soutenue par le FMI de septembre 2008 à juin 2012, lequel a permis le maintien des grands équilibres macroéconomiques tout en assurant un niveau de croissance économique appréciable et des avancées importantes dans différents secteurs sociaux.

Suite à un long processus qui a associé toutes les couches de la population, le Gouvernement a adopté en mars 2014 un nouveau cadre de référence, cette fois qui définit pour le pays un cap sur le long terme : la *Vision Djibouti 2035*. L'ambition est de tripler le revenu par tête et de réduire la pauvreté absolue du plus tiers (1/3) à l'horizon 2035², grâce à un taux de croissance de 7,5% à 10% sur la période 2013-2035 et à une réduction du taux de « chômage au sens large » de 48% en 2012 à 10% environ en 2035. En termes absolus, la Vision Djibouti 2035 vise la création de plus de 200 000 emplois entre 2013 et 2035. Au vu de l'importance de la question de l'emploi, le Gouvernement a, par ailleurs, formulé une Politique nationale de l'emploi (PNE), intégrée et transversale, qui décline les priorités à mettre en œuvre dans ce domaine sur les dix prochaines années.

¹ Ces données tiennent compte du nouveau profil de pauvreté qui a été établi en 2014 à partir d'une révision importante de la méthodologie liée aux résultats de l'enquête budget consommation réalisée en 2013 (voir section 1.8).

² En référence aux profils de pauvreté utilisés en 2013.

Les défis sont aujourd'hui nombreux. D'un côté, des opportunités nouvelles émergent, en lien notamment avec la multiplication des grands projets d'investissement (ports, infrastructures routières et ferroviaires,...). D'un autre côté, le bilan des politiques engagées depuis le début des années 2000 fait clairement ressortir que, si la croissance économique a été au rendez-vous, elle n'a pas été suffisamment forte et fertile en emplois, pour faire reculer durablement la pauvreté. Ainsi, en dépit du redressement constaté à partir de 2005, l'Indice de développement humain (IDH) de Djibouti demeure faible (0,467 en 2013), classant le pays à la 170^e position sur 187 pays. En outre, les disparités de développement entre les régions et Djibouti-ville restent profondes et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) paraît peu probable pour une grande majorité de cibles.

Simultanément, les chocs exogènes de ces dernières années (crises alimentaires, énergétiques, économique et financière internationale, sécheresse, etc.) ont montré combien le pays reste vulnérable, car, à la fois, fortement dépendant de l'extérieur et doté d'une économie peu diversifiée et concentrée essentiellement sur les services portuaires. De même, l'Etat demeure très présent dans les secteurs de production alors que la contribution du secteur privé national au PIB reste limitée, freinant la dynamique productive d'ensemble.

La *Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE)* présentée ici résulte d'un processus participatif engagé avec la préparation de la vision à long terme (voir encadré 1). Elle couvre la période 2015-2019 et constitue la première déclinaison opérationnelle d'une Vision « Djibouti 2035 » qui sera mise en œuvre par cycles quinquennaux de planification. La SCAPE capitalise sur les acquis importants des plans de développement précédents (DSRP, INDS) et se situe, pour partie, dans la continuité de ces derniers en ce qui concerne certains objectifs essentiels (croissance soutenue, réduction de la pauvreté et atteinte des OMD, renforcement de la gouvernance, ...) et la consolidation corrélative de divers programmes et réformes en cours. Dans le même temps, la SCAPE entend s'appuyer sur un nouveau modèle de croissance afin, à la fois, d'accélérer le taux de croissance, de moderniser les bases de l'économie et d'y affirmer le rôle du secteur privé, de promouvoir l'emploi et de réduire les disparités sociales et territoriales.

Encadré 1: De la Vision 2035 à la SCAPE : une approche participative continue pour une adhésion, une participation et une appropriation nationales véritables des priorités et des stratégies

Le **chantier de la Vision 2035** a allié un appui politique au plus haut niveau et une démarche participative associant toutes les forces vives du pays.

Après un Conseil Interministériel, présidé par SEM le Premier Ministre le 25 février 2012, qui a affirmé l'importance de cette initiative, un Séminaire national de lancement des travaux, présidé par le Ministre chargé du Plan, s'est tenu le 15 mars 2012 à Djibouti, réunissant toutes les Administrations publiques et parapubliques, l'Université, le Centre de recherche, les ONG nationales ainsi que plusieurs partenaires au développement. Un **Comité Technique National**, regroupant notamment les Secrétaires généraux des ministères, a été mis sur pied dans la foulée afin de veiller à une participation et une communication optimales, d'assurer la coordination des travaux et de préparer les informations périodiques destinées au Conseil interministériel. Six sous-comités ont été constitués au sein du Comité Technique national pour réfléchir sur les domaines issus des résultats de l'analyse des huit thématiques prioritaires. Chacun de ces comités a produit, dans son domaine, (i) une rétrospective, (ii) les principales tendances lourdes, les invariants et les germes de changements, (iii) les défis majeurs et enjeux.

Des **consultations participatives régionales** ont été organisées entre mai et juillet 2012 dans les cinq chefs-lieux des régions d'Arta, d'Ali Sabieh, de Tadjourah, de Dikhil et d'Obock ainsi que dans les communes de Boulaos, Balbala et Rasdika. Celles-ci avaient pour objet de recueillir les perceptions et attentes des populations, d'identifier les problèmes majeurs du pays puis de dégager un consensus minimum pour la construction d'une vision partagée de développement à long terme. Des focus groupes ont complété l'approche participative, permettant un dialogue entre les membres d'un échantillon représentatif de la population, comprenant aussi bien les ruraux que les urbains (nomades, agriculteurs, cadres et travailleurs des secteurs publics et privés, chefs

d'entreprises, travailleurs des secteurs informels, commerçants, ouvriers, femmes ménagères, jeunes déscolarisés, élèves et étudiants, politiques et religieux). En phase de validation, les documents ont fait l'objet de consultations auprès des ministères techniques avant leur adoption par le gouvernement.

Le processus d'élaboration de la SCAPE, au 3^e trimestre 2014, s'est appuyé à la fois sur le bilan de la mise en œuvre de l'INDS (2008-2012) et les résultats des consultations nationales et régionales « Djibouti 2035 ». Il a comporté trois niveaux de participation :

- **au sein de l'administration publique** : Tous les ministères ont pris une part déterminante dans la préparation du plan de développement de leur Département. Les travaux ont été coordonnés par les Secrétaires Généraux des Ministères. Ils ont bénéficié d'un appui technique de la Direction de l'Economie et de la Planification pour les aspects méthodologiques. Les contributions au document de base ainsi que les matrices ont été soumis au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, qui en a assuré la synthèse finale. Les documents ont fait l'objet de nombreux échanges au sein de l'administration à mesure de leur finalisation.
- **avec les partenaires au développement** : Une réunion tenue le 23 novembre 2014, élargie aux membres du gouvernement, a permis de présenter aux partenaires extérieurs la SCAPE 2015- 2019, premier instrument d'opérationnalisation de la Vision « Djibouti 2035 », ouvrant ainsi un processus de dialogue sur l'esquisse du document et dans la perspective d'une opérationnalisation rapide du Cadre de dialogue Gouvernement-Partenaires techniques et financiers. Le document, après finalisation, a été enfin partagé avec les partenaires pour observations.
- **avec la société civile et les autres acteurs de terrain** : Un atelier de concertation a été organisé dans la région de Tadjourah. D'autres ateliers régionaux seront prochainement organisés afin de communiquer sur les priorités de la stratégie et assurer une participation active de tous les acteurs - populations, collectivités locales, représentants de la société civile, administrations déconcentrées, secteur privé - à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi de la SCAPE, notamment dans les secteurs sociaux prioritaires.

Ce document s'articule autour de trois parties. La première est consacrée à l'état des lieux. Elle propose une vue synthétique de la situation actuelle sur le plan économique, social et de la gouvernance. Celle-ci inclut une présentation du dernier profil de pauvreté ainsi que de l'état d'avancement des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

La seconde partie décline la stratégie de développement en évoquant d'abord les enjeux et le modèle de croissance qui sous-tend la stratégie, en précisant ensuite les principaux objectifs recherchés à l'horizon 2019, et en présentant enfin, axe par axe, les politiques sectorielles ou transversales qui seront mises en œuvre pour atteindre les résultats attendus. Pour chaque politique, sont indiqués (i) les cadres de référence actuels, (ii) les résultats attendus, (iii) des cibles quantifiées, (iv) le contenu des orientations stratégiques pour le secteur/thème.

Les annexes concernent successivement (i) l'évolution de la situation vis-à-vis de l'atteinte des cibles définies dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ; (ii) le noyau d'indicateurs essentiels retenu pour mesurer l'atteinte des principales cibles de la SCAPE sur la période 2015-2019 ; (iii) les tableaux de données relatifs aux deux scénarios de cadrage ; (iv) les matrices d'actions prioritaires (MAP) 2015-2019.

PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX

CHAPITRE I : ETAT DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

Le Rapport 2013 sur le Développement humain du PNUD montre qu'au cours des dernières décennies, tous les groupes de pays et régions ont connu des améliorations significatives dans toutes les composantes de l'Indice de développement humain (IDH), avec des progrès plus rapides dans les pays à IDH faible et moyen. Parmi les 14 pays qui ont enregistré une augmentation de l'IDH de plus de 2% par an depuis 2000, la plupart sont des pays africains à IDH faible.

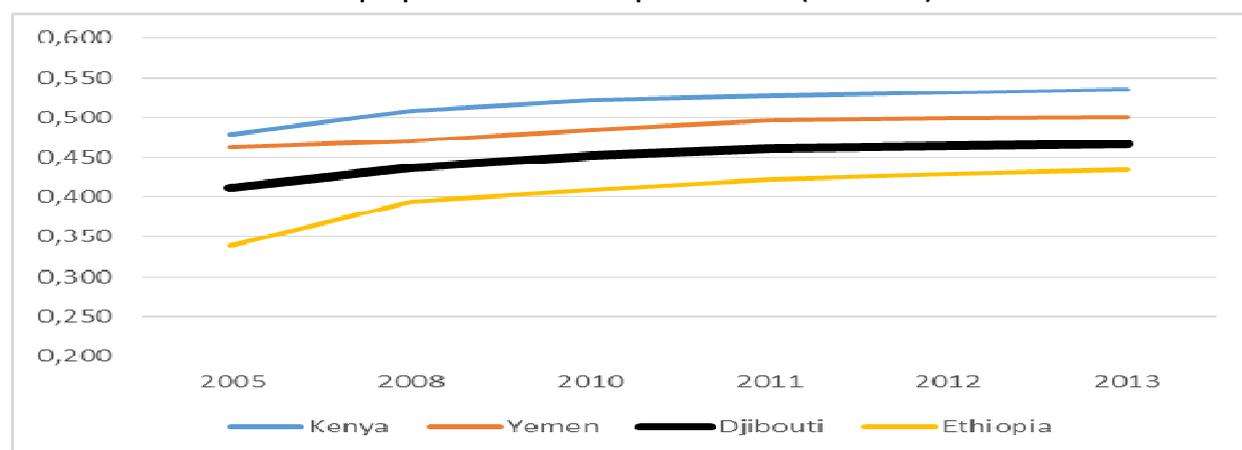
S'agissant de Djibouti, le pays reste aujourd'hui classé dans la catégorie des pays à IDH faible en raison des bas niveaux constatés dans les composantes sociales de l'IDH. Avec un IDH de 0,467 en 2013, Djibouti reste classé, comme en 2012, à la 170^e position sur 187 pays. Ce niveau est nettement en-deçà du niveau moyen enregistré pour le groupe des pays à bas IDH (0,493). Si Djibouti obtient des scores plus favorables par rapport à ce dernier pour le niveau de vie (RNB/tête) et la santé (espérance de vie), c'est la composante éducative de l'IDH qui pèse de façon très défavorable.

Tableau 1 : Niveaux comparés d'IDH entre Djibouti et la moyenne des pays à bas IDH

	IDH (Valeur, 2013)	Espérance de vie à la naissance (années, 2013)	Durée moyenne de scolarisation Adultes > 25 ans (années, 2012)	Durée attendue de scolarisation Enfants d'âge scolaire (années, 2012)	RNB /tête (2011 PPP \$)
Djibouti	0,467	61,8	3,8	6,4	3 109
Pays à bas IDH	0,493	59,4	4,2	9,0	2 904

Par rapport à la sous-région, Djibouti se fait à la fois distancé par le Kenya et surtout rattrapé par l'Ethiopie dont l'IDH a notablement progressé en dix ans.

Graphique 1 : Evolution comparée de l'IDH (2000-2013)



1.1 Santé, nutrition, lutte contre le VIH/SIDA et politique du médicament

La situation sanitaire actuelle témoigne de progrès incontestables à divers égards, particulièrement au niveau des soins de santé maternels et infantiles :

- Les taux de la mortalité infantile (TMI, enfants de moins d'un an) et de la mortalité infanto-juvénile (TMIJ, enfants de moins de 5 ans) sont passés, entre 2002 et 2012 de respectivement 98,8 pour mille à 58,0 pour mille et de 127,0 pour mille à 67,8 pour mille.
- La couverture vaccinale a été améliorée grâce à l'utilisation de nouveaux vaccins (pneumocoque) et à une stratégie mobile dans les zones périurbaines de Djibouti-ville et les régions de l'intérieur ; ainsi, le pourcentage d'enfants ayant complété leur calendrier vaccinal a pu augmenter (de 32,9% en 2002 à 35,1% en 2012 pour les enfants âgés de 12 à 23 mois) ;
- La couverture pour les soins maternels a progressé comme la montre, par exemple, l'augmentation de la proportion des accouchements dans les établissements de santé qui est passée de 74,2% en 2002 à 86,7% en 2012.
- Les dernières statistiques hospitalières attestent de taux de décès maternel intra-hospitaliers en baisse et l'espérance de vie a progressé de 8 ans entre 2002 et 2010 pour atteindre un niveau certes encore bas (56 ans) cette dernière année.
- La prévalence du paludisme est évaluée à 0,64% (2008) et l'on note que plus de la moitié (51,2%) des ménages en milieu rural possèdent des moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII), contre 21,4% en milieu urbain). Il est toutefois vrai que le taux d'utilisation de celles-ci reste assez faible.
- Par ailleurs, même si le dernier taux de séroprévalence calculé est estimé à 2,7% (2009), il semble, au vu des données de surveillance sérologique, que la prévalence du VIH soit stabilisée voire en recul. Les données de 2009 attestent également d'une augmentation de la prise en charge thérapeutique (traitement ARV) qui concerne un peu plus de 900 patients contre environ 150 en 2004.

Ces évolutions positives résultent d'une mobilisation à plusieurs niveaux :

- *Engagement sur les questions majeures de santé* : Le gouvernement a montré un niveau d'engagement élevé qu'il s'agisse (i) de la réduction de la mortalité maternelle et infantile avec, notamment, la création de services de santé maternelle et néonatale dans tous les centres de santé, (ii) de la lutte contre la tuberculose avec, par exemple un triplement du nombre de centres de diagnostic et de traitement entre 2006 et 2011, ou encore (iii) de la lutte contre le VIH/SIDA (trois plans stratégiques successifs, loi pour protéger les droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA ainsi que les orphelins du SIDA,...). Encore récemment, des financements de plus de 2 milliards de FDJ ont été mobilisés pour lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. Des réformes ont été introduites dans le cadre des PNDS successifs de même que de nouveaux outils de gestion (plan stratégique pour le suivi-évaluation des actions de la santé, cadre de dépenses à moyen terme,...).
- *Développement des infrastructures* : Les capacités d'offre de services de santé ont été renforcées par la mise en place de nouvelles infrastructures. Ainsi, entre 2005 et 2013, le nombre de structures sanitaires de base est passé de 35 à 43 et celui des pharmacies communautaires de 5 à 12. L'accessibilité géographique des établissements sanitaires s'est donc sensiblement améliorée. En outre des équipes mobiles à Djibouti-ville et dans les régions de l'intérieur ont été mises en place, des équipements de laboratoire et d'imagerie médicale

ont été installés à l'Hôpital général Peltier ainsi qu'un nouveau pavillon au centre Dar El Hanan, exclusivement dédié à la santé maternelle et infantile, et un hôpital régional à Arta.

- *Accroissement des effectifs dans le secteur public de la santé* : Le nombre de médecins est passé de 43 en 2007 à 77 en 2010 et à 173 en 2013. Celui de médecins spécialistes toutes spécialisations confondues de 27 en 2007 à 41 en 2013. L'effectif des infirmiers d'Etat et des sages-femmes d'Etat est passé quant à lui respectivement de 216 à 253 et de 131 à 191 entre 2010 et 2012.

Ces acquis ne doivent cependant pas occulter des faiblesses importantes :

- Le taux de mortalité maternelle se situe encore à un niveau élevé (300 décès pour 100 000 naissances vivantes). De même, les taux de mortalité infantile sont supérieurs aux normes et l'on note une forte prévalence de la malnutrition aiguë et de l'anémie parmi les enfants de 6 à 59 mois. Les diarrhées, les infections respiratoires aiguës et la malnutrition sévère restent les causes les plus communes de la mortalité des enfants.
- Alors qu'il était en voie d'éradication, le paludisme est en pleine recrudescence. Quant au VIH/SIDA, le taux de couverture de l'accès aux soins des personnes vivant avec le VIH reste faible (21,6%), en raison notamment d'une crainte de la stigmatisation ; il existe certes des associations de PVVIH, mais l'absence de parole publique de personnes séropositives à Djibouti est manifeste.
- Si l'augmentation de l'effectif général du personnel de santé paraît soutenue, celle-ci s'est opérée cependant beaucoup plus au niveau du personnel administratif que du personnel clinique. De surcroît, la dotation en ressources humaines (et équipements) témoigne d'une situation défavorable pour les régions de l'intérieur, ce qui vient accroître les inégalités d'accès déjà existantes à la santé en fonction des revenus des ménages.
- La part de la santé dans le budget de l'Etat, financement extérieur compris, a plutôt décliné, passant de 12,6% en 2007 à 10,7% en 2008 pour descendre à un niveau de 8,3% et 8,9% en 2012 et 2013, loin de l'objectif des 15% annoncé dans la Déclaration d'Abuja de 2001.

De nombreux défis restent ainsi à relever pour consolider les acquis et poursuivre l'élargissement de l'accès aux soins des populations, notamment dans les zones rurales et les zones urbaines défavorisées et améliorer la situation nutritionnelle des enfants. Sur ce plan, l'extension de la protection sociale récemment engagée avec l'instauration d'une assurance maladie universelle représente une avancée majeure pour résoudre la question de l'accessibilité financière aux soins.

1.2 Education et formation technique et professionnelle

La politique du secteur s'est inscrite depuis plus d'une décennie dans la recherche de l'éducation universelle et de l'atteinte des cibles éducatives des OMD. L'accès à l'éducation, notamment pour les plus pauvres, a sensiblement progressé grâce à une politique volontariste d'investissement dans le capital humain et les mesures de gratuité des frais d'inscription dans les écoles primaires publiques appliquées à l'échelle nationale. Suite à l'adoption en 2000 d'une loi instaurant l'obligation scolaire pour les enfants de 6 à 16 ans, les autorités ont mobilisé des moyens importants pour démocratiser l'accès à l'éducation. Ainsi, sur la période 2000-2013, les dépenses publiques du secteur ont représenté en moyenne 8% du PIB et 22% du budget de l'Etat.

L'accroissement de l'offre, fondé sur une multiplication des infrastructures, a été prédominant dans la politique du secteur, avec en outre des mesures complémentaires d'incitation de la scolarisation des filles. Entre 2003 et 2013, les infrastructures ont triplé pour le préscolaire (nombre d'écoles passé de 11 à 34). Le nombre de salles de classe pour le primaire est passé de 734 à 1050 sur la même période,

avec un total de 128 écoles, incluant un apport significatif de l'enseignement privé (38 écoles accueillant 8163 élèves). Quant à l'enseignement secondaire, il s'appuie aujourd'hui sur 48 établissements, dont 9 lycées publics. Cette progression d'ensemble cache cependant des dynamiques variables selon les ordres d'enseignements. Ainsi, l'enseignement technique et de la formation professionnelle a peu évolué jusqu'à très récemment.

Enseignement préscolaire : Les effectifs sont passés de 800 élèves en 2007/2008 à 1856 élèves en 2013. Les établissements privés, situés essentiellement à Djibouti ville, accueillent plus de 50% des effectifs.

Enseignement primaire : Le taux brut de scolarisation a progressé rapidement, passant de 68,3% en 2007-2008 à 82,2% en 2013-2014, avec une amélioration notable de la parité des sexes (0,86), les filles représentant désormais 46,4% des effectifs du primaire.

Enseignement moyen : Sur la période 2007-2013, l'effectif des élèves est passé de 29 487 à 37 019. Il en est résulté d'une part une surcharge des salles de classe (ratio élèves/classe de 63,1), d'autre part un taux de redoublement assez important (le nombre de redoublants étant passé de 1925 à 3275 en 2013). Le taux brut de scolarisation s'est établi à 58,4% contre 46,2% en 2007. La parité fille/garçon a de son côté progressé pour s'établir à 0,80 mais elle reste toujours faible dans les régions où elle a évolué de 36 % à 58% sur la même période.

Enseignement secondaire : Le nombre d'infrastructures a augmenté pour atteindre un total de 28 établissements (10 du public et 18 du privé). L'effectif total est de 18 667 élèves, dont 16 434 élèves pour le secteur public. Le taux brut de scolarisation est passé de 13,3% en 2004-2005 à 39,6% en 2013-2014. La parité fille/garçon au secondaire est de 0,76 et le ratio élève/salle de classe ressort à 65,3.

Enseignement technique et formation professionnelle : Le sous-secteur de l'enseignement technique compte, fin 2013, 7 lycées techniques (6 lycées d'enseignement technique et 1 lycée consacré aux métiers de l'hôtellerie). Après avoir pratiquement stagné sur la période 2008-2012, les effectifs ont progressé sensiblement pour l'année 2013-2014 (2728 élèves contre 2338 élèves l'année précédente soit une hausse de 17,1%). La progression de l'enseignement technique reste néanmoins difficile compte tenu de son coût actuel (actuellement 4 fois supérieur à celui de l'enseignement général).

Quant à la formation professionnelle, elle continue à être caractérisée par une offre très limitée, reposant sur seulement 3 centres de formation professionnelle : le Centre de formation professionnelle pour les adultes – CFPA ; l'Ecole ménagère de Boulaos ; et le Centre de formation aux métiers de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de Damerjog, ouvert depuis 2012 et disposant d'antennes à Dikhil (filiale horticulture) et à Obock (filiale pêche). Au total, on comptabilise un effectif de seulement 927 élèves dans les centres de formation professionnelle. Il est prévu l'ouverture prochaine d'un Centre de formation Professionnelle pour l'emploi et l'entrepreneuriat à Balbala (CFPEE).

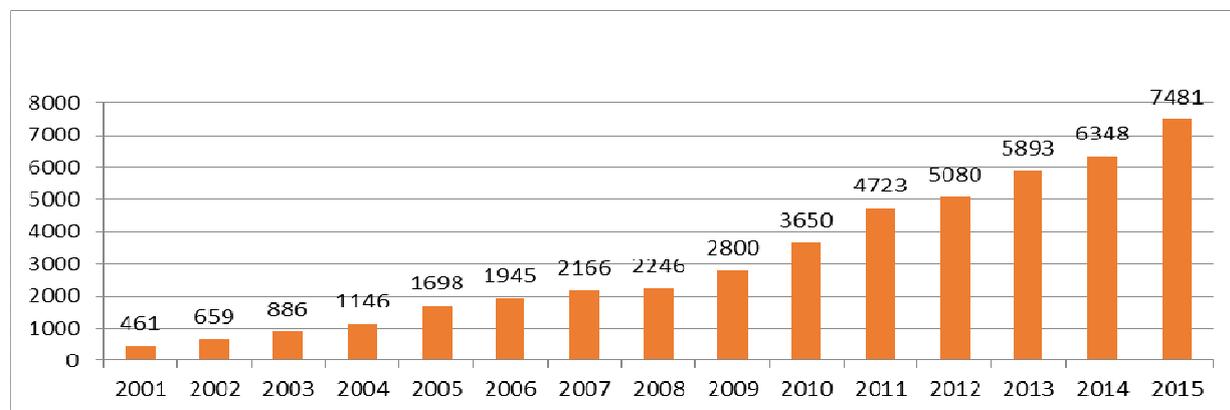
Les centres de formations sont depuis peu sous tutelle du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. Leurs besoins diffèrent selon chaque centre. Le CFPA, centre le plus ancien, nécessite d'être complètement réhabilité et doté des bases indispensables au fonctionnement de ses ateliers au vu de la vétusté des locaux et de l'obsolescence de ses équipements. L'école ménagère de Boulaos, précédemment sous tutelle de l'enseignement de base et qui accueille essentiellement des jeunes filles déscolarisées de niveaux assez faibles, forme dans les métiers de la cuisine/restauration ou de la couture/broderie. Elle a besoin d'une rénovation de ses locaux ainsi que d'une restructuration des formations dispensées.

A côté de ces centres, il convient de mentionner le rôle joué par le Service National Actif qui, entre 2004 et 2014 a recruté et formé ainsi 4 100 jeunes (dont 85% ont aujourd’hui un emploi) dans un cadre militaire en partenariat avec les lycées d’enseignement professionnel et les centres de formation.

Un défi majeur pour les différents niveaux d’enseignement scolaire concerne la qualité et la performance du système éducatif qui restent notoirement insuffisantes et ce pour différentes raisons : faible qualité de l’enseignement ; nombre important d’écoles sans maîtres ; sureffectif des classes coexistant avec une sous-utilisation des infrastructures dans les régions de l’intérieur ; fortes déperditions scolaires ; insuffisances des acquis masqués par un fort taux de transition entre enseignements primaire et secondaire ; faible adéquation de l’apprentissage au marché du travail ; formation insuffisante des enseignants, aggravée par un encadrement et une supervision du corps enseignant lacunaires ; capacités insuffisantes de gestion et de pilotage du système. Ainsi, des enquêtes ou tests révèlent que 40% des élèves de 5^e année du primaire ne maîtrisent pas le contenu des programmes ou encore que 10% des écoliers entre 10 et 12 ans – et même 25% pour les enfants appartenant aux couches sociales les plus défavorisées - ne sont pas capables de déchiffrer une phrase élémentaire. Un autre défi est celui de la parité, même si des progrès très importants ont été réalisés surtout dans le Fondamental cf. §1.3).

Enseignement supérieur : L’effectif des étudiants a décuplé entre 2001 et 2011, passant de 461 en 2001 à un peu plus de 4 700. Il a continué à progresser (+58%) pour atteindre un total de 7 481 étudiants en 2015. L’école de médecine, ouverte en 2007, comporte aujourd’hui un effectif de 206 étudiants (dont 38 en 1^{ère} année d’internat et 21 en 2^e année). Les premiers médecins entièrement formés en République de Djibouti sont sortis de cette faculté début 2015.

Graphique 2 : Evolution des effectifs inscrits à l’Université de Djibouti



Source : rapport d’activités du MENSUR

En matière de certifications et de diplômes, l’Université a adopté le système Licence-Master-Doctorat et dispense des enseignements généraux et professionnels de premier cycle. Fin 2013, l’Université offrait 29 filières de formation avec un corps d’enseignants qui a été renforcé à environ 200. Les capacités d’accueil ont été également accrues et la mobilité des étudiants a été organisée grâce aux bus de transport universitaire. En 2013, un troisième site a été inauguré ; il comprend deux nouveaux amphithéâtres de 500 places, et 5 salles de cours de 150 places, ce qui représente une augmentation de la capacité d’accueil de l’UD de 30% en nombre de places. Par ailleurs, l’offre d’enseignement va se renforcer avec le lancement du projet d’e-Campus.

Recherche : L’importance de ce secteur s’est reflétée avec la création du Centre d’Etude et de Recherche de Djibouti (CERD) dont les travaux ont été orientés vers les sciences de la terre, les sciences de la vie, la recherche linguistique, la recherche médicale et les études de politiques économiques et sociales.

1.3 Intégration de la femme et promotion du genre

La volonté nationale de promouvoir l'émancipation des femmes s'est traduite par l'adoption en 2002 d'une stratégie nationale d'intégration de la femme dans le développement (SNIFD), qui a été prolongée par un Schéma directeur qui a couvert la période 2009-2013. Pour accentuer l'autonomisation de la femme, une stratégie nationale d'alphabétisation et d'études non formelles (SNAENF) a été instituée en 2010, une stratégie qui a prévu pour la première fois l'alphabétisation et la formation en langues nationales. A la suite de la SNIFD, une Politique Nationale du Genre a été adoptée et constitue désormais le cadre d'intervention de tous les acteurs en matière de genre.

Dans le cadre de ces stratégies et des politiques sectorielles spécifiques et grâce à une mobilisation accrue de la société civile et des pouvoirs publics, la situation des femmes a connu une amélioration notable ces dernières années, particulièrement en matière d'accès aux services de santé et d'éducation :

- La couverture contraceptive a plus que doublé en une décennie passant de 11,9% en 2002 à 25% en 2013.
- Des efforts de sensibilisation ont également été réalisés pour endiguer la pratique des mutilations génitales qui est traditionnellement très répandue à Djibouti : 93% des femmes âgées de 15 à 49 ans et 48% des filles de moins de 15 ans étaient ainsi concernées en 2006.
- L'adoption du code de la famille en 2002 a contribué à la baisse de la proportion des filles qui se marient avant l'âge de 15 ans.
- La parité filles/garçons a évolué rapidement avec en 2013 un taux de 0,86 dans l'enseignement primaire et de 0,80 dans l'enseignement moyen.
- Dans le cadre de la SNAENF, 6 classes expérimentales d'alphabétisation en langues nationales (afar et somali) ont été organisées en 2012 dans les 5 chefs lieux de régions. Ces expériences ont montré d'une manière générale qu'on peut alphabétiser correctement en 5-6 mois en langues nationales contrairement à une langue étrangère qui nécessite au moins deux ans.

Toutefois :

- En matière de prise de décision, la situation de la femme n'a pas suffisamment changé. Les indicateurs de genre en 2013 donnent ainsi 3 femmes membre du Gouvernement et 9 députés femmes sur 65, soit 14% de la représentation nationale à l'Assemblée Nationale. Au sein du système judiciaire, seulement 30 magistrats sur 94 sont des femmes et les ratios sont de 7 femmes sur 17 à la Cour Suprême et d'une femme sur six à la Cour constitutionnelle. Globalement, au niveau de l'administration publique, les femmes occupent 25 postes de directeurs sur un total de 93 et elles ne représentent que 20% des cadres de la fonction publique.

S'agissant de l'autonomisation et de la réduction de la pauvreté des femmes, l'analyse des statistiques de création de nouveaux emplois indique que sur un effectif de 9 806 employés, les femmes représentent 19% contre 81% pour les hommes. Le renforcement des capacités des femmes a été assuré, entre autres, par le Centre d'Action Sociale et d'Autonomisation des Femmes (CASAF) dans divers domaines tels que la couture, la coiffure, l'informatique en arabe et en français et la cuisine mais les capacités de centre ne peuvent suffire. Par ailleurs, depuis près d'une décennie, divers programmes ont permis de promouvoir l'accès aux services de microcrédit auprès de plus de 12 500 femmes pour un montant de plus de 500 millions FDJ et avec un taux de recouvrement à hauteur de 85%. Toutefois, le développement de la microfinance, s'il a contribué à encourager l'entreprenariat féminin, n'a pas permis d'infléchir significativement un taux de chômage des femmes qui reste très élevé (67%).

L'existence d'un seul centre technique et professionnel (CASAF) à Balbala constitue un frein en matière d'autonomisation (alphabétisation et formation). Il convient de prévoir un centre par région et augmenter le nombre à Djibouti.

- L'accès des filles reste encore très nettement en-deçà de celui des garçons dans l'enseignement moyen et l'enseignement secondaire, surtout dans les régions de l'intérieur.
- Malgré la poursuite des programmes d'alphabétisation sous l'égide du ministère en charge de la promotion de la femme, les écarts hommes/femmes constatés dans les taux d'alphabétisation demeurent importants. Il convient de relever l'importance de la mise en place d'un programme national d'alphabétisation surtout en langues nationales.

Malgré les progrès observés, la participation des femmes au processus de développement de Djibouti reste limitée, ce qui a pour corollaire d'entraver le processus d'autonomisation.

1.4 Eau et assainissement

1.4.1 Accès à l'eau

Le pays est composé essentiellement des régions volcaniques et montagneuses et manque cruellement d'eau en raison d'une forte pression de l'intrusion saline. L'eau est ainsi une ressource très rare. Les précipitations sont très faibles (moyenne de 150 mm/an) et les sécheresses prolongées sont fréquentes. L'évapotranspiration potentielle est en outre très élevée compte tenu du climat très chaud et de l'absence de végétation suffisante. Les nappes aquifères sont surexploitées et menacées d'intrusion d'eau saline et de pollution. En outre, le système national d'information hydrologique étant limité, les ressources souterraines ne sont pas suffisamment bien connues.

En matière d'accès à l'eau potable, d'importantes actions ont été mises en œuvre pour améliorer la disponibilité et la qualité de l'eau, notamment la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement pour limiter les pertes d'eau. Malgré les efforts d'accroissement des points d'eau pour l'alimentation des populations, cet accès demeure insuffisant. En effet, le parc de forages qui alimente en eau potable tout le pays est au nombre de 52 dont 38 servent à alimenter la capitale. Environ 90% des ménages ont accès à une source d'eau améliorée, mais seulement 40% sont raccordés au réseau d'eau potable. De même, la production actuelle d'eau potable ne couvre que 43% de la demande, tous utilisateurs confondus. Ce déficit de production donne lieu à des coupures fréquentes qui touchent une grande partie de la population urbaine.

En plus d'être en quantité insuffisante, l'eau potable est de faible qualité et se caractérise par une salinité très élevée (entre 0,8 et 2 gramme/litre). Enfin, l'alimentation en eau potable est encore aggravée par l'inefficience du système de distribution dont les pertes techniques et commerciales sont estimées à plus de 50%.

L'amélioration de la quantité et de la qualité de l'eau potable produite constitue donc un enjeu crucial de développement pour Djibouti. Les nouveaux projets (unité de dessalement de l'eau de mer, renforcement du réseau de distribution et adduction d'eau potable à partir de l'Éthiopie) permettent toutefois d'envisager une solution durable à cette question.

En matière de pilotage du secteur, un nouveau cadre institutionnel pour la gestion de l'eau et de l'assainissement (Conseil National de l'Eau et ONEAD) a été mis en place afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'ensemble des interventions dans le secteur. Toutefois, ce mécanisme ne fonctionne pas correctement.

1.4.2 Accès à l'assainissement

L'assainissement des eaux usées est principalement individuel (par fosses septiques ou latrines). Selon les dernières statistiques d'enquête ménages (EDAM3-IS), il ressort que seulement 16,5% de la population ont accès au réseau d'assainissement collectif (EDAM3-IS).

La vétusté et le manque d'entretien du système d'assainissement provoque des débordements spontanés d'eaux usées dans certains quartiers de la capitale. En outre, jusqu'à récemment, les eaux usées étaient collectées et drainées directement dans la mer sans traitement préalable. Cette situation constitue une menace pour l'hygiène et la santé des habitants et présente des risques de pollution tant de la nappe d'eau superficielle que du littoral. Dans ce contexte, la construction au sud de la capitale d'un premier Centre d'enfouissement technique des déchets (CET) représente une avancée majeure qui impactera positivement la qualité de vie et les conditions sanitaires à Djibouti-ville et dans sa banlieue. A la phase actuelle, seulement 50% des déchets produits dans la capitale et la banlieue de Balbala sont collectés.

Outre l'enfouissement des déchets, le CET intègre un centre de triage permettant le recyclage des déchets secs et la gestion des produits fermentescibles destinés à la production de compost (engrais organique stabilisé destiné au périmètre irrigable de Douda ou autres). Le volume total exploitable du CET avoisine les 500.000 m³, avec une durée d'exploitation estimée de 5 à 9 ans selon l'efficacité du recyclage. De ce fait, le CET représente une opportunité importante de création d'emplois pour les habitants de la capitale et de sa périphérie dans les filières de recyclage (verre, carton, papier, plastique, aluminium, fer et déchets organiques) liées au centre de triage. Le compostage des déchets organiques et verts et les boues de la nouvelle station d'épuration de Douda permettront de produire chaque année environ 13 500 tonnes de compost de haute qualité, lequel pourra être utilisé dans les fermes agricoles au sud de la capitale Djiboutienne et complètera ainsi le système de micro-irrigation qui utilisera les eaux traitées à partir de la station d'épuration.

Si la situation de gestion des déchets solides et des eaux usées a évolué positivement au niveau de la capitale, il n'en est pas de même pour les chefs-lieux des régions de l'intérieur.

1.5 Habitat et environnement

1.5.1 Logement et habitat

Malgré l'absence d'un cadre de politique sectorielle, diverses opérations de viabilisation de terrains et de construction de logements sociaux ont été réalisées pour accroître la disponibilité des logements. Ainsi, 1814 logements, tous standings confondus, ont été réalisés. Cependant, l'offre de logements publics, bien qu'en augmentation ces dernières années, est restée en deçà de la demande.

En lien également avec ce déficit de production de logements, on constate que plus de 50% de la population vivent dans des conditions d'habitat précaires (en tôles, matériaux de récupération) et seulement 26,2% des ménages vivent dans des logements en dur aux murs bâtis en matériaux définitifs (béton ou brique). Les conditions d'habitat se caractérisent en outre par un fort encombrement des logements, avec une moyenne de trois personnes par chambre à coucher.

Chacune des cités de logements a bénéficié de la réalisation des infrastructures d'accès et des équipements sociaux de base. Certains quartiers existants, sous-équipés, ont également été requalifiés en termes d'équipements sociaux de proximité et de voirie.

En matière d'habitat, des efforts d'organisation et d'amélioration du cadre de vie des quartiers ont été réalisés mais l'état de pauvreté des ménages ne facilite pas la modernisation rapide des quartiers.

On note ainsi une persistance voire un accroissement de l'habitat précaire y compris dans les quartiers du centre-ville de la capitale. Ainsi, le développement de la capitale à deux vitesses perdure, de même que pour les chefs-lieux de régions actuellement en voie d'urbanisation. Le taux d'urbanisation (78% aujourd'hui pour Djibouti-ville) appelle la mise en place d'une stratégie pour mieux maîtriser la migration rurale et planifier le territoire urbain.

L'offre foncière s'est développée avec la production de parcelles sociales, de haut et moyen standings ainsi que l'aménagement des voiries et la construction d'équipements publics essentiels à Barwaqo II, à Wadajir II et III, à Gabode II, à Haramous et à Gabode V extension. Les actions menées dans ce cadre ont aussi porté sur la régularisation foncière. Cette procédure a permis à bon nombre de Djiboutiens de sortir de la précarité foncière en devenant titulaires d'un certificat d'inscription foncière (Titre Foncier) dans le cadre de la procédure officielle de régularisation foncière dénommée « Cession Amiable ». Cependant, le niveau actuel des régularisations reste trop faible (1 800 à 2 000 par an) et la sécurité foncière demeure réduite.

Tableau 2 : Statut d'occupation (%)

	Djibouti	Reste du pays	Total
Propriétaire avec titre foncier	24.3	22.5	23.8
Propriétaire avec permis d'occupation provisoire	30.2	14.3	25.6
Propriétaire sans statut	10.1	41.8	19.4
Copropriétaire	0.5	0.9	0.6

Source : EDAM-2013

S'agissant de la maîtrise des coûts de construction et valorisation des matériaux locaux, des études ont été menées pour réaliser cet objectif, de même que des aménagements fiscaux ont été accordés sur les matériaux de construction utilisés pour les gros œuvres (baisse à 8% et 20%). Toutefois, les expériences pilotes réalisées avec certaines cités (Luxembourg, cités Maka, Hodane I) n'ont pas donné les résultats escomptés, en raison de la cherté des coûts de l'énergie et de la main d'œuvre. Ce coût élevé s'explique pour plusieurs raisons : des normes de construction très strictes (Djibouti étant un pays exposé au risque sismique) ; une concurrence limitée sur le marché des matériaux de construction ; une insuffisance des terrains à bâtir ; une faible production de parcelles viabilisées ; des garanties financières limitées pour l'obtention de crédits.

A côté des coûts de construction, il faut signaler également la problématique relative à la faiblesse des compétences et à la compétitivité des entreprises nationales.

Enfin, pour ce qui concerne le financement du logement, l'Etat a cherché à faciliter et à améliorer l'accessibilité au financement bancaire pour les opérations de lotissement et de construction d'habitats. Ainsi, la Société Immobilière de Djibouti (SID) a recouru à des prêts bancaires nationaux pour le lotissement Wadajir II et a mis en place un système de prêts relais. Par ailleurs, pour promouvoir les constructions à titre privé, le taux de prêt immobilier a été revu à la baisse à la demande du Gouvernement. Néanmoins, l'absence d'institutions spécialisées sur le financement de l'habitat demeure un handicap majeur pour améliorer l'accès au financement.

1.5.2 Environnement

La République de Djibouti se caractérise par un climat très aride, avec des températures extrêmes (environ 50° C à l'ombre en été), une pluviométrie très faible (188 mm par an en moyenne) et des sécheresses aigües.

Sous l'effet conjugué des processus climatiques et de la pression de l'activité humaine (exploitation des ressources naturelles, déboisement, surpâturage, pollution), la dégradation des terres s'accroît et la biodiversité subit une régression dans le milieu terrestre (les forêts régressent de 3% par an) et marin (plusieurs espèces sont en voie de disparition).

Environ 33% de la population vit dans des zones considérées à haut risque. Les périodes de sécheresses observées au cours de ces dix dernières années ont entraîné la réduction des terres agricoles et des terres de parcours, contribuant à la paupérisation des populations rurales. Elles ont également affecté les populations urbaines en accentuant la rareté de l'eau et en provoquant des hausses erratiques des prix alimentaires.

Les inondations constituent un autre risque. Ainsi, les pluies à haute intensité d'avril 2004 ont entraîné de graves inondations notamment dans la capitale, suite au débordement de l'Oued Ambouli, qui ont causé la mort de 51 personnes et fait près de 100 000 sinistrés, tout en détériorant sérieusement les infrastructures de la capitale. Le pays est en outre exposé à la menace sismique, avec des tremblements de terre pouvant potentiellement atteindre un niveau 7 sur l'échelle de Richter.

Le Gouvernement s'est doté de plusieurs documents de référence, notamment, le Plan d'Action National pour l'Environnement, la Monographie Nationale pour la Diversité Biologique, la Stratégie et le Programme d'Action National pour la Diversité Biologique, le Code de l'environnement, la loi portant création des aires protégées terrestres et marines, le décret instituant la procédure d'étude d'impact, les décrets portant protection de la biodiversité, les réglementations des transports de produits dangereux et des substances appauvrissant la couche d'ozone, la Convention sur la biodiversité et ses protocoles, la Convention sur les changements climatiques et ses protocoles, et la Convention sur la lutte contre la désertification. Djibouti a adhéré aussi à l'Initiative africaine de la Grande Muraille verte de lutte contre la désertification.

Ces cadres juridiques ont été complétés et renforcés par l'exécution des actions de protection de l'environnement comme le Programme sur les aires protégées terrestres et marines et le Programme national d'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain ; le projet de mobilisation des eaux de surface et des eaux souterraines, la construction du nouveau centre de traitement des eaux usées à Douda (cf. 1.4.2), un projet de recyclage des déchets organiques et des sacs plastiques et un programme « Homme et Biosphère » sur la période (2010-2015) visant la protection de la biosphère.

Dans le domaine de la prévention et de la gestion des catastrophes, le gouvernement s'est doté d'une stratégie de gestion du risque de catastrophes (GRC) en voie d'être opérationnalisée, avec le développement d'une plate-forme technique pour identifier les foyers de menaces naturelles, mesurer leurs conséquences potentielles, sensibiliser les parties prenantes et les alerter des dangers latents, la création d'un laboratoire d'analyse spatiale et de modélisation de la gestion des risques (LAMGER), la création et installation d'un fichier central d'inventaire des pertes et des dommages liés aux catastrophes au CERD, la formation de compétences nationales dans le domaine de la gestion et la réduction des risques de catastrophes.

L'impact des conditions climatiques sur l'activité économique mérite d'être sensiblement atténué. L'expérience des dernières années a montré que l'effet de la sécheresse sur la croissance économique peut être préjudiciable à la croissance du PIB. La mise en place de la Stratégie Nationale pour une Economie Verte (SNEV) sera complémentaire aux plans de stratégies développés au niveau du pays récemment en l'occurrence la Vision 2035 et la SCAPE. Ainsi la stratégie va s'inspirer des objectifs énoncés dans la SCAPE et définira pour chaque domaine un plan de développement des énergies vertes pour les différents secteurs de l'économie.

Une économie verte à l'échelle de Djibouti serait une économie qui tire avantage des potentialités naturelles du pays et crée de la richesse et du bien-être pour les populations du pays tout en réduisant les impacts négatifs sur l'environnement. L'économie verte concerne tous les secteurs économiques et privilégie des investissements vers des technologies propres (à faible émission de carbone) ainsi qu'une utilisation rationnelle des ressources naturelles de façon générale. En raison des liens forts entre la croissance et la demande d'énergie, l'utilisation des énergies propres est à la base de la réalisation d'une économie verte.

1.6 Démographie, migration et urbanisation

En 2009, Djibouti comptait 818 159 habitants, dont 46,2% de femmes. Cette population était majoritairement, composée de jeunes (environ 74% de la population est âgé de moins de 35 ans). Cette jeunesse de la population constitue un levier potentiel d'innovations et de progrès à moyen et long terme, à condition que des ressources soient mobilisées pour la protection et la préparation des jeunes à la vie adulte. A court terme, elle induit des rapports élevés de dépendance, qui réduisent les capacités d'épargne des familles et des ménages et contribuent à reproduire la pauvreté, car c'est au sein des populations pauvres que le nombre d'enfants est le plus élevé.

La dynamique démographique a été marquée par une nette accélération du taux de croissance de la population, qui se situait à 2,8% en moyenne par an entre 1996 et 2009. Cette évolution est liée à un niveau élevé de fécondité (estimée à 6,7 enfants par femme en fin de vie féconde) conjugué à une baisse significative de la mortalité à la faveur des progrès enregistrés, notamment dans le domaine sanitaire (cf. 1.1). La hausse de l'espérance de vie à la naissance a été sensible, avec un gain absolu de 24,7 ans entre 1960 et 2006 : de 32 ans en 1960, elle est passée à 53,8 ans en 1996 pour atteindre 56,7 ans en 2006. Certes, beaucoup reste à faire, comme souligné plus haut, pour réduire les niveaux de morbidité et de mortalité caractérisés par de profondes disparités entre le milieu rural et le milieu urbain d'une part, et entre riches et pauvres, d'autre part.

Au rythme de croissance démographique de 2,8%, le pays enregistre en moyenne 22 908 habitants supplémentaires par an. Le pays compterait ainsi, 913 714 habitants en 2013 et devrait atteindre environ 1 053 000 habitants en 2019.

En outre, l'urbanisation s'est fortement accélérée, avec la capitale comme principal pôle d'attraction. Djibouti est ainsi le deuxième pays d'Afrique par son urbanisation avec un taux d'urbanisation de 78%, après la Libye (85%).

Cette forte croissance, qui s'est faite en l'absence d'un cadre destiné à maîtriser les flux migratoires d'origine rurale, génère une demande sociale élevée et pèse sur le partage quant à l'allocation des ressources aux investissements respectivement productifs et sociaux.

Les flux migratoires occupent une place importante à Djibouti en raison certes du déséquilibre du développement entre la capitale et les régions de l'intérieur mais également parce que le pays constitue un point de passage vers les pays du Golfe et un point d'établissement pour des populations de pays voisins. Ainsi, l'importance des populations particulières – avec près d'un cinquième de la population totale – constitue une spécificité de la démographie du pays. Celle-ci s'explique par l'importance de l'immigration des populations de la sous-région, en proie à la guerre et à des difficultés économiques. En 2013, on estimait à 26 000 le nombre de réfugiés poussés par la sécheresse et à 65 000 le nombre de migrants originaires des pays de la région.

1.7 Sécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire est une des difficultés permanentes de Djibouti et elle s'est aggravée à la fin de la décennie passée avec les problèmes conjoncturels d'inflation mondiale et les problèmes structurels du climat et de sécheresses récurrentes. La dernière enquête nationale sur le sujet (ESASU³, 2011) montre l'ampleur du problème. Ainsi, 42% des ménages ruraux sondés sont en situation d'insécurité alimentaire, avec un accès difficile à la nourriture et un mode de consommation alimentaire très pauvre, à base de céréales, d'huile et de sucre, dépensant au total 60 FDJ soit 0,45 \$US/personne/jour, dont 77% à la nourriture. L'insécurité alimentaire touche également le milieu

³ Enquête relative à l'évaluation de la sécurité alimentaire ESASU (PAM/UNICEF/FEWS NET). Mai 2011.

urbain. Au total, l'ESASU estime à 121 900 le nombre de personnes en insécurité alimentaire dont la moitié (62 800) est en insécurité alimentaire extrême.

Selon une enquête plus récente (Evaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence – EFSA 2013, PAM), la situation resterait critique avec près de 60 000 personnes en insécurité alimentaire modérée mais toutefois une baisse marquée de l'insécurité alimentaire sévère qui aurait notamment diminué de moitié dans les zones rurales.

Quant à la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, les enquêtes⁴ témoigneraient entre 2007 et 2010 d'améliorations sur la malnutrition aiguë et l'insuffisance pondérale des enfants et, au contraire, d'une aggravation du taux de retard de croissance, passé de 21,8% en 2007 à 30,8% en 2010.

L'engagement du gouvernement dans ce domaine a été très marqué avec la mise en œuvre de diverses initiatives ou programmes :

- Mise en place d'un système d'alerte précoce contre la famine (FEWS-NET) depuis 2004 qui permet un suivi régulier de l'état de la sécurité alimentaire et de la malnutrition dans le pays et favorise une réponse efficace aux situations de crise ;
- Adoption d'un Plan Directeur du Secteur Primaire (2010) puis d'un Programme national de sécurité alimentaire pour cinq ans (PNSA/2012-2017) ;
- Création en 2011 d'une Société djiboutienne de sécurité alimentaire (SDSA) et d'un Fonds national de sécurité alimentaire en vue de valoriser des réserves de terres fertiles acquises au Soudan (5000 ha pour le sorgho) et en Ethiopie (3000 ha pour le blé) afin d'approvisionner le marché national ;
- Suppression des taxes pour faire baisser les prix des denrées et subventions des prix des produits de première nécessité ;
- Engagement de plusieurs projets ciblés sur la mobilisation des eaux de surface et la gestion durable des terres ;
- Mise en œuvre de programmes d'assistance alimentaire d'urgence, de projets « Vivres Contre Travail » ou d'autres initiatives visant à lutter contre l'insécurité alimentaire (coupons alimentaires ; transferts monétaires inconditionnels pour les régions de l'intérieur,...).

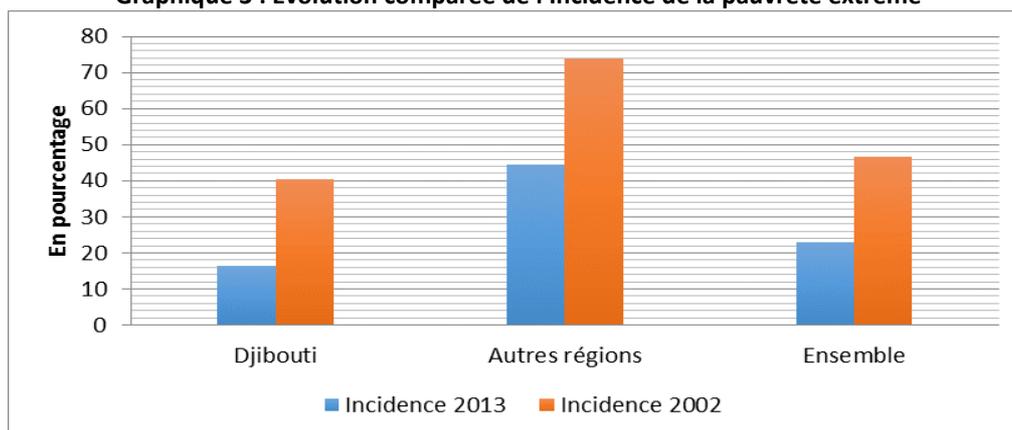
1.8 Etat global de la pauvreté

Les nouvelles données sur l'analyse de la situation de la pauvreté à Djibouti, sur la base de l'enquête budget consommation, indiquent que l'incidence de la pauvreté extrême au niveau national est ressortie à 23% en 2013 pour un seuil de pauvreté extrême estimé à 98 709 FDJ pour l'ensemble du pays. Par comparaison avec les données de 2002 (à méthodologie comparable), on note qu'il n'y a pas de changement statistiquement significatif au niveau de Djibouti-ville et dans l'ensemble du pays.

Par contre, une baisse importante de l'incidence de la pauvreté extrême est observée entre 2002 et 2013, passant de 51,2% à 44,5% (soit un gain de 6,7 points de pourcentage).

⁴ Enquête nutritionnelle SMART, Ministère de la Santé – UNICEF. Avril 2011.

Graphique 3 : Evolution comparée de l'Incidence de la pauvreté extrême



Le seuil global de la pauvreté pour l'ensemble du pays est estimé à 147 936 FDJ avec un taux d'incidence de la pauvreté relative de 40,9% contre 46,7% en 2002. Le tableau ci-après confirme que la pauvreté reste bien plus prononcée en dehors de la capitale. Cette réduction relativement limitée du taux de pauvreté reflète les faibles progrès enregistrés à la fois sur le champ de l'inclusion sociale et de l'atténuation des disparités régionales.

La proportion de la population qui est « multi-dimensionnellement » pauvre n'a pas nettement diminué par rapport à l'incidence de la pauvreté monétaire. En effet, les statistiques montrent que la pauvreté touche plus les individus qui n'ont jamais été scolarisés, 86,1% des pauvres et représente 63,4% de la population totale.

Tableau 3 : Taux de pauvreté extrême et relatif

	Pauvreté extrême			Pauvreté globale		
	Djibouti	Autres régions	Ensemble	Djibouti	Autres régions	Ensemble
Incidence (%) 2013	16,5	44,5	23	34,2	62,5	40,8
Nombre estimé de pauvres	58 435	48 060	100 495	121 076	67 530	188 606
Incidence (%) 2002	40,3	73,7	46,7	40,3	73,7	46,7
Nombre estimé de pauvres 2002			109 184			192 320

Source : DISED, EDAM3-IS/2012 et présentation de nouveaux seuils de pauvreté 2013

Le niveau élevé de pauvreté monétaire impacte les dépenses des ménages consacrées à l'alimentation qui ont connu une baisse en termes réels. Les ménages les plus démunis consacrent jusqu'à 80% de leur budget à l'alimentation, contre 70% en 2002.

Mise en œuvre de programmes ciblés de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité, destinés à assurer le rattrapage social des franges de la population les plus pauvres

Face aux défis de réduire la pauvreté de manière multidimensionnelle et pour améliorer la coordination des aides, le gouvernement a élaboré en 2012 une stratégie nationale de protection sociale axée sur les filets sociaux de sécurité.

L'objectif poursuivi n'est pas tant de diminuer la pauvreté en termes absolus mais d'en atténuer les conséquences en permettant aux plus démunis de se préparer à profiter des opportunités offertes par le développement économique et social prenant place dans leur environnement.

Des programmes ciblés sur les zones de pauvreté et les couches vulnérables destinés à assurer le rattrapage social de ces franges de la population défavorisées ont été mis en œuvre (exécutés soit en cours d'exécution), le Gouvernement a orienté et mobilisé une partie des efforts du pays à cet effet. Cependant, les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté n'a pas suffisamment favorisé les régions intérieures du pays alors que les inégalités entre régions restent fortes, l'incidence de l'extrême pauvreté étant plus du double dans les régions (72,4%) que dans la capitale (30,6%) en 2012.

Pour mieux lutter contre la pauvreté, le gouvernement a mis en place des programmes de filets sociaux, notamment l'exécution de projets sociaux de création d'emplois, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et à l'emploi.

Un **Programme de Réduction de la Pauvreté Urbaine (PREPUD)** doté d'environ US\$ 30 millions a été mis en œuvre dans le quartier 7 de Djibouti ville, dans les quartiers 12, 14 et 15 ainsi que les anciens quartiers de Balbala et dans les cinq chefs-lieux des régions de l'intérieur. Les principales réalisations sont :

- le lancement de transferts monétaires conditionnés et non conditionnés pour renforcer le capital humain, la résilience et accroître la consommation et la production locale, notamment (i) le programme d'assistance sociale aux étudiants de l'université venant des régions, (ii) le projet d'assistance sociale aux étudiants handicapés, (iii) le projet de taille de pierre et (iv) les coupons alimentaires dans le milieu urbain en partenariat avec le PAM ;
- l'aménagement de boulevards et espaces publics en ayant recours à des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) ;
- la distribution de plus de 500 millions FD (2,8 millions US\$) de microcrédits par la Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit ;
- la réalisation d'un projet d'électrification rurale basée sur l'énergie solaire à Hol-Hol ;
- l'équipement de ménages démunis en énergie solaire dans le quartier de PK12.

De plus, de nouvelles structures ont été créées avec des moyens renforcés pour mener des opérations de promotion d'emplois et de lutte contre la pauvreté, telles que l'Agence Djiboutienne pour le Développement Social (ADDS), l'Agence Nationale de l'emploi, de la formation professionnelle (ANEFIP), la Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit (CPEC), le Fonds de Développement Economique de Djibouti (FDED), le Fonds de garantie des prêts accordés aux promoteurs et jeunes diplômés destinée à favoriser le renforcement des capacités humaines et l'intégration des plus pauvres. Les réalisations se retrouvent dans des zones spécifiques et régions, et portent notamment sur le suivi de l'état de santé, la fourniture de l'énergie solaire (ou éolienne) pour permettre notamment le pompage de l'eau, l'éducation des adultes et le soutien scolaire, ainsi que la promotion de l'accès à un habitat décent.

Enfin, un terrain a été octroyé pour créer un village artisanal et multiplier ainsi les opportunités d'emplois et de revenus dans ce secteur.

Par ailleurs, l'analyse des indicateurs non-monétaires montre que l'accès des populations aux services sociaux de base comporte encore d'importantes insuffisances dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie ou de l'habitat.

1.9 Situation des OMD

Malgré la mise en œuvre de nombreux programmes publics visant à améliorer la situation des différents domaines du développement social, le rythme de progression des indicateurs permet difficilement à Djibouti d'atteindre la majorité des cibles fixées pour les OMD (voir tableau 4). Toutefois, au vu des résultats dégagés en 2012 par la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages (EDAM3), l'atteinte de certaines cibles pourrait être réalisée concernant l'OMD 2 (éducation primaire pour tous), l'OMD 3 (promotion du genre et égalité des sexes) et de l'OMD 4 (réduction de la mortalité infantile) mais avec un décalage probable de quelques années (« probable +»). Il conviendra d'attendre la prochaine enquête pour disposer de statistiques sur la plupart des indicateurs concernés. L'annexe 1 présente l'évolution rétrospective des principales cibles OMD.

Tableau 4 : Chances de réalisation des OMD en 2015 au regard des tendances actuelles

Objectifs	Cibles	Réalisation
OMD 1	Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Improbable
	Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Improbable
OMD 2	Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Probable +
OMD 3	Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Probable +
OMD 4	Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Probable +
OMD 5	Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Probable +
OMD 6	Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	Probable +
	Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Probable +
OMD 7	Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Improbable
	Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	Improbable
	Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	Improbable

Réduction de la pauvreté et de la faim (OMD1) : Les performances en matière de réduction de la pauvreté sont contraintes par une croissance économique qui a connu un rythme faible pendant longtemps et continue d'être freinée en particulier par la faible diversification de l'économie, le nombre limité de produits pour l'exportation, une qualification globale réduite des ressources humaines, une prééminence de l'Etat dans les secteurs de production, une faible qualité des infrastructures économiques et un coût élevé des services. De surcroît, la croissance est restée peu créatrice d'emplois et ses fruits ont été mal répartis.

Les données publiées en novembre 2014 sur l'incidence de pauvreté rendent difficile un jugement sur l'évolution tendancielle de la pauvreté sur longue période. Suivant la nouvelle méthodologie, il est

acté que l'incidence de la pauvreté extrême des individus n'a pas connu au cours des dix dernières années une réduction significative sur le plan statistique. Tout au plus, s'il y a eu baisse, celle-ci concerne plutôt l'intérieur du pays, ce qui n'empêche pas le reste du pays d'avoir une incidence près de 4 fois supérieure à celle de Djibouti-ville. Quant à l'insécurité alimentaire aigüe, elle n'a pratiquement pas bougé en dix ans, continuant à toucher 12% des individus en moyenne et 30% des personnes vivant en dehors de la capitale.

Education (OM2) : Les taux bruts de scolarisation ont fortement progressé depuis 15 ans qu'il s'agisse du primaire (de 39% en 2000 à 83% en 2012) ou du cycle moyen du secondaire (de 19% à 84%) et l'atteinte des cibles OMD paraît possible à court terme, sinon en 2015. Il en est de même pour les indicateurs liés aux taux d'admission et d'achèvement. En revanche, le taux d'alphabétisation reste de 45 points en deçà de la cible fixée pour 2015.

Équité de genre (OMD3) : Comme pour l'éducation, l'évolution est contrastée selon les cibles et indicateurs retenus. Les progrès sont majeurs en ce qui concerne la parité filles/garçons, notamment dans le primaire (où cette parité est déjà pratiquement atteinte) mais aussi dans le secondaire et supérieur (parité proche de 70% en 2009). En revanche, les avancées sont moins significatives relativement au taux d'alphabétisation ou encore à la participation des femmes à la vie économique et politique.

Santé (OMD 4, 5 et 6) : La promotion de la santé est confrontée à des contraintes diverses. Outre l'existence d'un profil épidémiologique favorable, les acteurs font face à l'insuffisance des ressources allouées aux activités de santé et à la mauvaise image des services de santé. Le secteur privé n'est pas suffisamment pris en compte dans les politiques. Concernant la pandémie du VIH – SIDA, les contraintes majeures à la réduction du phénomène demeurent la grande pauvreté des ménages, les considérations coutumières et religieuses et le phénomène de migration. Il faut également souligner la persistance de certaines pesanteurs socioculturelles et de certaines pratiques traditionnelles néfastes qui ne favorisent pas la situation sanitaire. Dans l'ensemble, les progrès sont avérés pour la mortalité des enfants de moins de 5 ans (passée de 127‰ à 68‰ en l'espace de dix ans) mais la cible ne sera vraisemblablement pas atteinte en 2015. Il en est de même pour la mortalité maternelle réduite d'environ 50% depuis 2000 mais encore nettement au-dessus de la cible définie pour 2015 ou pour les taux de prévalence du VIH/SIDA et de la tuberculose.

Environnement durable (OMD 7) : L'accès à l'eau potable peine à progresser ces dernières années et n'atteindra pas la cible des 100% en 2015. Il demeure confronté au coût élevé de l'eau particulièrement en milieu urbain et péri-urbain et le développement de l'offre se heurte aux contraintes de financement des infrastructures. Quant à l'accès au logement décent, il a été limité en raison d'un marché dominé par une demande exacerbée par un exode rural important ainsi qu'une offre principalement étatique et centrée sur les ménages aisés. De ce fait, les progrès en termes d'accès au foncier et à un logement décent sont limités.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, les contraintes du milieu, les pratiques destructrices de l'environnement et le faible niveau d'instruction et la pauvreté de la population surtout rurale rendent difficiles les avancées souhaitées, par exemple en matière d'exploitation des rares ressources forestières disponibles.

CHAPITRE II : ETAT DE LA GOUVERNANCE

Plusieurs avancées positives ont été obtenues dans l'amélioration de la gouvernance, notamment sur la gouvernance politique, les droits de l'homme, la justice et la gestion économique et financière. Toutefois, de nombreuses contraintes demeurent au niveau des médias, de la société civile, du contrôle parlementaire, de l'impartialité et de l'efficacité du système judiciaire, de la gouvernance administrative et locale, de l'environnement des affaires, du pilotage des politiques publiques ou de l'information statistique.

2.1 Gouvernance politique et démocratique

En matière de gouvernance politique, la dernière décennie a été marquée par le renforcement de la démocratie et l'ouverture politique à travers la tenue régulière des élections présidentielles, législatives et locales dans un multipartisme intégral. L'événement majeur a été la révision en avril 2009 de la Loi constitutionnelle qui supprime la limitation du nombre de mandats présidentiels et fixe l'âge plafond du candidat à la présidence de la République. Cette révision a affirmé la consolidation de l'Etat de droit avec l'abolition de la peine de mort et la reconnaissance des libertés individuelles et collectives comme fondements d'une démocratie moderne et avancée.

Le rôle du Médiateur de la République a également été renforcé pour rendre efficient et efficace sa médiation entre l'administration et les usagers.

Un nouvel organe de gestion du processus électoral - la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) - a été institué. La révision du système électoral, avec l'introduction de la proportionnelle, a permis d'enregistrer au sein de la représentation nationale en 2013 la participation des députés de l'opposition. L'effectivité de la représentation républicaine, bénéfique pour la pérennité des institutions, est ainsi assurée au sein de l'Assemblée nationale qui a bénéficié ces dernières années de moyens importants pour renforcer ses capacités humaines et matérielles en matière d'analyse des projets de loi et de contrôle de l'action gouvernementale.

Des actions de communications ont été initiées à l'endroit des populations à travers une caravane parlementaire, très apprécié par les citoyens, malgré son passage à la fois furtif et sans agenda particulier.

2.2 Justice et droits humains

En matière de justice, la réforme juridique et judiciaire engagée a donné des résultats satisfaisants sur les plans institutionnel et de renforcement des capacités avec :

- les révisions de la majeure partie des textes de lois en rapport avec la justice tels que le Code Civil et le Code des Procédures Civiles ou encore le Code de Commerce ;
- l'organisation des audiences foraines qui ont rencontré l'adhésion des populations vivant dans les différentes régions de l'intérieur et ont mis en évidence la forte attente en matière de justice ;
- l'amélioration de l'accès à la justice et l'amélioration institutionnelle constatée à la suite des moyens importants octroyés au secteur de la justice pour permettre de doter le pays de tribunaux de référence ;
- la rénovation du palais de la justice et la construction (en cours) de plusieurs autres édifices ;

- la création d'une administration carcérale avec un corps de surveillants pénitenciers formés aux droits de l'homme ;

Dans le domaine des Droits de l'Homme, les avancées ont concerné la ratification de la plupart des accords et protocoles additionnels, la participation active de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) à l'élaboration des rapports périodiques et à celui de l'EPU au sein du Comité Interministériel. Enfin, le gouvernement s'est conformé aux recommandations faites lors du précédent exercice de l'EPU en 2009.

2.3 Gouvernance administrative et développement institutionnel

L'administration publique Djiboutienne a eu du mal à se remettre de la crise interne des années 1990 et du programme d'ajustement structurel qui s'en est suivi. Depuis cette période, le dysfonctionnement des services de l'Etat est une préoccupation majeure des pouvoirs publics et des partenaires au développement. A ce titre, en 1997 une réforme de l'administration publique a été lancée dans le cadre d'un accord de partenariat avec le FMI et la Banque mondiale afin de réformer les entreprises publiques et porter une assistance technique à la réforme économique. Toutefois, les recommandations et plans d'actions établis à partir du diagnostic établi par la Commission nationale de la réforme institutionnelle créée pour accompagner le processus, sont restés lettre morte.

Le diagnostic actualisé en 2009 a révélé que les choses se sont dégradées : l'administration est caractérisée par l'anachronisme, la lourdeur bureaucratique et des lacunes considérables qui constituent un réel obstacle face aux nouvelles exigences économiques. Après sa réélection en 2011, le Président de la République a pointé la question de la réforme administrative comme une des priorités pour le gouvernement. Deux institutions ont été ainsi créées- la Commission nationale et le Secrétariat exécutif chargé de la réforme administrative – en vue de relancer la réforme. L'objectif est d'améliorer la performance et l'efficacité de l'administration publique afin que cette dernière soit en situation d'accompagner le développement économique et social du pays.

Un partenariat stratégique a été signé avec le consortium ENAP-C2D du Québec pour accompagner le processus. Contrairement au précédent processus, le plan d'actions de ce projet est entièrement financé par le gouvernement Djiboutien. A ce stade, diverses études ont été réalisées sur les questions institutionnelles importantes telles que le fichier unique de la solde, la direction de l'administration publique, les services de mobilisation de ressources fiscale et douanière.

2.4 Gouvernance économique et financière

En matière de gouvernance économique et financière, plusieurs initiatives importantes ont été prises concernant notamment l'amélioration du pilotage macroéconomique et la gestion des finances publiques.

Gestion des finances publiques : Au niveau des recettes, on note par exemple la rationalisation des impôts et l'introduction de la TVA, l'assainissement des finances publiques, l'ouverture d'un centre des impôts dans la commune de Balbala, la mise en place d'une commission de rationalisation des exonérations, la modernisation du code des douanes, notamment son harmonisation avec les règles de l'espace COMESA.

En ce qui concerne les dépenses, la création d'un service chargé de l'audit et du suivi des comptes publics, l'informatisation des opérations budgétaires et le renforcement des contrôles internes et externes, le renforcement du statut des agents comptables, le recrutement des cadres qualifiés à la Direction du budget et la mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature budgétaire, d'un cadre

budgétaire à moyen terme (CBMT) pour garantir l'allocation de dotations adéquates aux secteurs prioritaires suivants : la santé, l'eau et l'assainissement, l'électricité et la jeunesse, sont les actions majeures à souligner.

Une réforme globale du système des finances publiques a été engagée en vue de renforcer la transparence du budget, de corriger des faiblesses structurelles qui affectent la qualité des services publics et améliorer la gouvernance publique. Il s'agit des (i) des contrôles financiers renforcés dans l'administration et dans les établissements publics, (ii) l'adoption d'un nouveau code des marchés publics, (iii) la Revue des dépenses publiques et l'enquête sur la gouvernance en 2010 avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, l'amorce d'un dialogue Secteur Public-Privé pour solutionner les problèmes existants entre les administrations et la communauté des affaires s'est mise en place.

Planification stratégique. La stratégie doit être reflétée dans le budget de l'Etat, en d'autres termes, une planification stratégique liée à la budgétisation et à la coordination de l'aide est nécessaire pour tracer le cadre stratégique et opérationnel des interventions de l'Etat et de ses partenaires. Dans ce domaine, une avancée notable a été enregistrée, à savoir, une vision de développement à long terme « Djibouti 2035 » a été adoptée par le gouvernement. Elaborée, avec l'appui des partenaires au développement, dans une approche participative, « Djibouti 2035 » traduit un consensus national et prépare les transformations politiques, économiques, sociales et environnementales pour un développement durable. Elle trace désormais le cadre opérationnel de cette planification stratégique à travers la chaîne Vision-Planification-Budgétisation-Suivi Evaluation.

Système Statistique National : Le système statistique national a récemment connu des progrès notables dans la production de données statistiques grâce aux efforts budgétaires et l'appui des partenaires internationaux. Le recensement de la population a été réalisé en 2009, permettant ainsi la mise à jour des données démographiques qui dataient de 1983 (date du précédent recensement). En outre, une enquête sur la gouvernance, des enquêtes auprès des ménages, notamment EDAM-3, ont été également réalisées pour la production d'indicateurs sociaux, notamment les indicateurs nécessaires au suivi de la pauvreté, des OMD et de l'évaluation des politiques publiques.

Nonobstant ces avancées positives, le développement de la planification et du système statistique national requièrent un renforcement significatif des capacités institutionnelles et humaines et matérielles.

2.5 Gouvernance locale

La promotion de la démocratie locale et de la culture citoyenne ont enregistré des avancées notables au cours de la décennie. Plusieurs textes ont été adoptés pour concrétiser l'ambition nationale de décentralisation, à savoir, la loi sur la décentralisation et le statut des régions (2002) et la loi sur le statut de Djibouti-ville (2005). Les élections locales organisées en 2006 puis en 2013 ont définitivement consacré une dynamique positive en faveur de l'émergence d'une véritable démocratie locale.

Les bases du processus de décentralisation et du développement local ont été jetées par la mise en place des Conseils régionaux, des Comités de coordination au développement régional (CCDR) et des Comités locaux de développement (CLD) au niveau des cinq régions du pays. Une Politique Nationale de Développement Régional, des Plans de Développement Régional (PDR) et des Plans d'Investissement Pluriannuels (PIP) ont été élaborés et validés. Par ailleurs, des formations des élus locaux ont été organisées, permettant ainsi une participation et une responsabilité accrues des élus et des populations, nonobstant la faiblesse des ressources financières.

CHAPITRE III : BILAN ECONOMIQUE

L'économie de Djibouti a évolué dans un environnement international marqué ces dix dernières années par plusieurs crises (énergétique, avec la flambée des cours du pétrole, alimentaire et surtout, financière de 2007). Celles-ci ont affecté les économies des pays développés et en développement. Pour Djibouti, leur impact a été très perceptible avec une dégradation de la balance commerciale et un ralentissement important du niveau des investissements directs étrangers (IDE).

Le contexte national a joui d'une situation politique stable et de l'effet de certaines réformes institutionnelles et économiques destinées à améliorer l'environnement des affaires. Par ailleurs, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement, a engagé dans le cadre de l'INDS, des politiques publiques visant à réduire la pauvreté. Malheureusement, les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes en raison d'importants chocs exogènes, des aléas climatiques (sécheresse), des capacités d'absorption d'investissement et, plus généralement, des faiblesses de pilotage et de suivi-évaluation des programmes.

3.1 Etat de l'économie

3.1.1 Evolution de la croissance économique

La croissance économique a souffert d'abord d'une certaine volatilité entre 2000 et 2005 avant de connaître un rythme de progression relativement stable et soutenu (+4,8%) entre 2006 et 2013, et ce malgré les crises apparues au cours de cette période. Ce chiffre est toutefois en-deçà de l'objectif visé qui portait sur un taux de croissance de 7% sur la période.

Le renforcement progressif de l'économie s'explique par la dynamique observée au niveau des activités portuaires et l'accumulation du capital fixe avec l'apport important des Investissements Directs Etrangers (IDE).

Le secteur des services, notamment les télécommunications et les transports ont connu également une progression remarquable au cours de la période.

Le secteur primaire a contribué à la croissance économique pour environ 3,2% en moyenne par an, soutenu par la bonne tenue des récoltes des fermes en Ethiopie et au Soudan dont la production agricole a enregistré une progression de 79% et la production national ayant cru de 7% en moyenne annuelle.

Du côté de la demande (consommation et investissement), sa contribution dans les progrès réalisés par l'économie nationale au cours de cette décennie, a été importante. Les réformes entreprises par le Gouvernement en matière d'amélioration la stabilité macroéconomique, d'ouverture du secteur financier, d'amélioration du climat des affaires, ont créé les conditions favorables pour attirer les investisseurs. Ainsi, le taux d'investissement global s'est situé en moyenne à 24,6% du PIB, tiré par l'investissement privé qui a progressé de 12,7% en moyenne annuelle, sur les cinq dernières années.

Cette croissance a été essentiellement, imprimée par les investissements dans les secteurs des infrastructures portuaires, hôtelières et immobilières. Dans le secteur public, les flux d'investissements ont été orientés vers la réalisation des infrastructures socioéconomiques, des routes et la lutte contre la pauvreté.

Tableau 5: Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques entre 2008 et 2013

Indicateur	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de croissance réel du PIB (%)	5,8	5	3,5	4,4	4,8	5,0
Taux d'inflation (%)	12	1,7	4	7,7	4,3	2,5
Investissement public (%)	13,8	17,2	11,8	11,1	11,7	13,7
Investissement privé (%)	32,9	18,3	9	13,5	15,5	15,7
Investissements directs étrangers (%)	23,8	9,5	2,4	6,3	8,1	19,7
Solde budgétaire (% du PIB)	1,3	-4,6	-0,5	-0,7	-3,3	-6,9
Solde du compte courant (% du PIB)	-24,3	-9,1	-5,8	-12,6	-12,1	-12,1
Dette publique extérieure (% du PIB)	58,4	59,8	60	56,1	49,2	48,4

Source : BCD (2009, 2011), MEFI (2010, 2013).

3.1.2 Développement des infrastructures économiques

Le pays a renforcé ces dernières années sa position de plateforme logistique au niveau de la sous-région malgré la concurrence portuaire dans la sous-région, à travers la *chaîne des transports*, grâce à la réalisation des infrastructures qui renforcent la compétitivité des ports djiboutiens vis-à-vis de leurs concurrents de la région et consolident son ambition de devenir une porte d'entrée et un pôle régional de transport multimodal pour desservir le marché éthiopien et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA): Le complexe portuaire de Doraleh d'un coût de plus de 400 millions de USD d'investissement, les routes Djibouti-Loyada et Tadjourah-Balho, Port de Tadjourah) ont permis une forte augmentation de la capacité d'accueil des marchandises des ports de (12,7 millions de tonnes de marchandises manutentionnées en 2011, soit plus du double du volume de marchandises traitées 5 années auparavant en 2007), une place importante dans le marché de transbordement et un gain progressif des parts de marché avec l'arrivée de deux lignes maritimes American President Line (APL) et Pacific International Lines (PIL).

La construction et la réhabilitation de routes ont permis d'assurer l'interconnexion entre le réseau routier djiboutien et les réseaux routiers des pays frontaliers en particulier avec (Ethiopie et Somalie), entre villes intérieures notamment Tadjourah et Obock.

L'interconnexion électrique en 2011 avec le réseau d'Ethiopie avec l'extension de la capacité de production de la centrale thermique de Boulaos et l'amélioration du réseau de distribution électrique de l'EDD ont permis d'augmenter l'offre énergétique et de sortir des délestages intempestifs qui affectaient négativement l'activité économique. L'interconnexion a également permis en mai 2012 une baisse de près de 30% des tarifs de l'électricité pour 65% des abonnés correspondant aux ménages à revenus faibles.

En matière de télécommunications, Djibouti a développé sa plateforme infrastructurelle. Il est connecté à plusieurs câbles sous-marins, qui en font un passage obligé du haut-débit entre l'Asie, l'Europe et l'Afrique. Des projets importants ont été réalisés durant la période 2008-2012, notamment la mise en service fin 2012 d'un nouveau réseau GSM de type 3G+ d'une capacité de 600 000 abonnés, la participation au projet de câble sous-marin EIG (Europe India Gateway). Enfin, l'extension de la téléphonie mobile a été renforcée par la téléphonie rurale (fixe et Internet) destinée à une plus grande intégration des zones rurales à l'économie nationale et à réduire la fracture numérique entre la population citadine et la population rurale par les nouveaux services et le nouveau plan de numérotation achevés en 2012.

L'infrastructure installée procure à Djibouti Telecom une surcapacité qu'il exporte dans les pays des sous-régions, et qui lui permet de générer des revenus en forte progression, projetés à plus de 22 millions de dollars américains pour l'année 2012. Toutefois, cette infrastructure exceptionnelle est largement sous exploitée ; l'accès à Internet est très coûteux et d'une fiabilité limitée, la pénétration du mobile à Djibouti (correspondant au nombre d'abonnés en proportion de la population) est passée de 5,5% en 2005 à 18% en 2010. Le taux de pénétration reste très faible en comparaison avec la moyenne africaine.

Malgré une tendance à l'amélioration, l'accès aux services de télécommunications reste finalement très limité par rapport à d'autres pays africains. Les services de télécommunications sont très chers et de faible qualité. Ce niveau de prix, conjugué avec un service de faible qualité, constitue un handicap sérieux pour la compétitivité de Djibouti, réduit son attractivité et affaiblit son positionnement en tant que plate-forme régionale.

3.1.3 Intégration régionale et investissements étrangers

Dans la perspective de valoriser sa position de plate-forme logistique à l'entrée de la COMESA (Communauté économique de l'Afrique du Sud et de l'Est), le pays s'est doté d'infrastructures portuaires modernes et a mis en place une zone franche offrant de nombreux avantages aux investisseurs (Djibouti Free Zone). L'amélioration du climat des affaires constitue également une priorité pour le gouvernement qui a engagé d'importantes réformes réglementaires et fiscales, dont notamment la refonte du code de commerce en 2010 et l'instauration de la TVA en 2009. Cette stratégie d'ouverture économique a permis de renforcer la compétitivité du pays comme en témoigne l'afflux massif d'investissements étrangers qui ont atteint 22% du PIB en moyenne entre 2005 et 2013.

3.1.4 Petites et moyennes entreprises (PME)

Le secteur privé djiboutien compte environ 8 000 entreprises, dont 3 500 entreprises formelles (patentées). La majorité des entreprises sont des unités individuelles et peu structurées. Elles opèrent principalement dans le secteur du commerce et des services, maillon essentiel de l'économie nationale (plus de 71% du PIB marchand en 2010).

Les activités commerciales, relativement diversifiées, se caractérisent par une prépondérance des opérateurs informels. Le commerce national est généralement composé de produits importés et le commerce extérieur est dominé par les exportations de services. Il existe également un commerce de transit pour les pays comme l'Éthiopie et le Somaliland. Les femmes jouent un rôle capital dans le commerce et sont présentes dans l'import-export, notamment dans les domaines de l'habillement, de la vente de tissus, des produits alimentaires et des cosmétiques.

Malgré le dynamisme de la création d'entreprises observé ces dernières années, les PME nationales n'ont pas suffisamment bénéficié des effets d'entraînement liés à l'intégration régionale et à l'essor des investissements étrangers.

En particulier, le secteur du commerce reste confronté à plusieurs faiblesses : la politique d'exclusivité qui limite la concurrence dans le commerce ; la faible capacité des directions techniques du secteur en ressources humaines qualifiées en vue d'une prestation de services de qualité ; le manque d'un système efficace de gestion de l'information au sein du secteur ; et l'absence d'un centre unique de réglementation du commerce (intérieur et extérieur).

Le gouvernement a certes adopté en 2010 deux stratégies nationales sectorielles, l'une pour le développement de l'artisanat et l'autre pour le développement du commerce, mais celles-ci n'ont pas connu de mise œuvre véritable.

3.1.5 Environnement des affaires

Les faiblesses persistantes de l'environnement des affaires entravent la diversification de l'économie et le développement des PME.

Le coût élevé des facteurs de production pèse lourdement sur la compétitivité de Djibouti. Le prix de l'électricité est parmi les plus élevés du monde (0.3 USD par Kwh) et constitue un obstacle à la diversification productive et à l'émergence d'activités manufacturières. Le coût du travail est également peu compétitif, avec des salaires relativement élevés et une productivité de la main d'œuvre insuffisante. Très favorable aux grandes entreprises et aux investisseurs étrangers, le cadre fiscal et réglementaire est relativement inadapté aux petites entreprises et décourage leur formalisation. L'accès au financement des PME reste très limité, malgré l'ouverture du marché bancaire et la mise en place par le gouvernement d'instruments d'appui comme le Fonds de développement Economique de Djibouti (FDED). Une enquête récente montre en effet que seulement 5% des entreprises formelles disposent d'un financement bancaire. Des réformes sont en cours afin de développer l'approche Partenariat Public-privé (PPP) qui pourrait constituer un levier important pour booster le secteur privé.

Dans le cadre de la *promotion de l'investissement privé*, des réformes institutionnelles, de renforcement des infrastructures et des capacités ont été mises en œuvre ces dernières années pour alléger les procédures d'investissement et la création d'entreprises à travers, notamment le code du travail, le nouveau code des marchés publics et le code général des impôts. De plus, Djibouti a ratifié la convention portant création de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA), la convention d'adhésion à l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique ainsi que l'Accord portant création de la Société Islamique d'Assurance des Investissements et de Crédit à l'Exportation (SIAICE).

Au plan institutionnel, les réformes et actions engagées afin de réduire les coûts élevés de production pour améliorer la compétitivité de l'économie djiboutienne et favoriser le développement des investissements directs étrangers sont : (i) la mise en place d'institutions de soutien au développement du secteur privé comme le Cadre Intégré renforcé (CIR) et l'Office de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC), (ii) l'adoption de stratégies de développement du commerce, de développement de l'artisanat, (iii) la mise en place en 2012 du Haut Conseil National de Dialogue Public-Privé, cadre de concertation entre le secteur public et le secteur privé, dont l'objectif est de veiller à la mise en place d'un environnement des affaires favorable à l'épanouissement du secteur privé, (iv) l'interconnexion électrique entre Djibouti et l'Éthiopie, l'exploitation des énergies renouvelables et la baisse des prix des communications en 2012, notamment vers l'international.

Cependant, la base productive de l'économie n'a pas réussi à se diversifier suffisamment vers les autres secteurs potentiellement porteurs, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et le tourisme. L'impact global sur l'emploi n'a pas été à la hauteur des espérances. En effet, le chômage reste à un niveau élevé (48,9% en 2012), touchant plus sévèrement les femmes et les jeunes. Des contraintes fortes continuent à peser sur la compétitivité de l'économie du pays et à freiner l'essor du secteur privé, en particulier la disponibilité et les coûts des facteurs de production et ce, malgré la fourniture d'énergie électrique à partir de l'Éthiopie.

3.1.6 Inflation

L'inflation a connu une forte accélération avec un taux d'accroissement annuel moyen des prix à la consommation de 5,4% sur la période 2008-2013, soit un taux d'inflation largement supérieur à celui de 3% prévu dans le cadre de l'INDS. Cette hausse de l'inflation a résulté de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et du pétrole en 2008 ainsi que de la grave crise alimentaire consécutive à la sécheresse qui a fortement touché le pays en 2011 et dont les effets persistent encore aujourd'hui.

Les importations nettes de denrées alimentaires représentant une tendance structurelle en raison du climat aride du pays, l'inflation liée à l'importation de produits alimentaires reste le véritable vecteur de l'inflation générale, et aussi en raison de l'exacerbation de la volatilité des prix des produits alimentaires mondiaux au cours de ces dernières années.

3.1.7 Finances publiques

Les finances publiques se sont relativement bien comportées sur la période avec une bonne mobilisation des recettes et une politique de maîtrise des dépenses publiques, surtout des dépenses de fonctionnement. Grâce à cette dynamique, le gouvernement a pu stabiliser le déficit budgétaire.

Le taux de pression fiscale, moyen observé au cours de la période étudiée, s'élève à 18,7% sans prendre en compte la contribution forfaitaire des Forces françaises présentes à Djibouti (dans le cas contraire ce taux serait de 22,6%).

Le secteur public joue un rôle important dans l'économie. Ainsi, le budget de l'Etat représente 36% du PIB, contre seulement 27% au Cap Vert et moins de 20% à Maurice, tandis que les entreprises publiques tiennent également un rôle prépondérant dans plusieurs secteurs économiques, comme l'électricité, les transports, l'immobilier et les télécommunications. L'Etat et les entreprises publiques emploient près de 17 000 personnes, soit 44% des actifs occupés dans le secteur formel. La masse salariale distribuée s'élève à 20% du PIB (12% pour l'Etat et 8% pour les entreprises publiques). Enfin, l'Etat joue un rôle moteur dans la formation de capital fixe, avec un taux d'investissement public atteignant en moyenne et représentant 35% de l'effort d'investissement du pays.

La politique budgétaire est restée concentrée sur trois axes principaux, à savoir : (i) le rééquilibrage des finances publiques afin de maintenir la viabilité de la dette et le financement non monétaire des déficits budgétaires, (ii) la préservation de l'espace budgétaire pour les dépenses sociales et (iii) le renforcement et la modernisation de la gestion budgétaire. Elle a été mise en œuvre dans le cadre du programme triennal appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) d'un montant de 20 millions de dollars accordée en septembre 2008 par le FMI.

Le déficit budgétaire est resté maîtrisé au cours des six années de la période 2008-2013 à l'exception de 2009 et 2013, années où les déficits budgétaires sont montés à un niveau de respectivement 4,9% et 6,9% du PIB. Ce résultat, globalement satisfaisant, reflète la conjonction des efforts d'amélioration du niveau des recettes propres et de maîtrise de l'évolution des dépenses publiques. En effet, le taux de pression fiscale (recettes fiscales/PIB) est passé de 12,8% en 2000 à 18,5% en moyenne entre 2005 et 2012 et il s'est établi à 19,8% en 2013. Ces progrès doivent être confortés par la poursuite des efforts de modernisation des régies de recettes, un meilleur encadrement des régies de recouvrement (Impôt et Douane), le renforcement des actions de contrôle, et une rationalisation et une meilleure gestion des exonérations fiscales.

S'agissant de la dette publique, les différentes initiatives ont permis d'améliorer sa soutenabilité au cours de la période. Ainsi, le ratio dette/PIB a été ramené de près de 60% à 48,4% à fin 2013 et le service de la dette à 8% du PIB. Quant au ratio Valeur actualisée nette de la dette/exportations de biens et services, il s'est établi à 154% du PIB.

3.1.8 Secteur extérieur

Les équilibres extérieurs sont restés fragiles, en raison de l'instabilité de l'économie due à une offre nationale insuffisante pour contrebalancer les importations. Le déficit commercial a été ramené de 11,9% du PIB en 2000, à 41,2% en 2013. Le déficit du compte courant (dons inclus), s'est établi autour de 11,6% du PIB en moyenne. Ces résultats, combinés à une politique active de mobilisation des ressources extérieures, ont permis d'accroître les réserves en devises pour couvrir 3,7 mois d'importations.

3.1.9 Secteur financier

Le secteur financier a connu une évolution assez rapide avec l'ensemble des réformes engagées, notamment l'ouverture du secteur. Ces réformes ont notamment conduit à un accroissement important du nombre d'établissements bancaires (12 aujourd'hui contre 2 en 2005) et du volume de crédits à l'économie, passé de moins de 50 milliards de FDJ en 2005 à 90,838 milliards de FDJ. Les dépôts sont également dans la même dynamique puisqu'ils ont atteint 179,064 milliards de FDJ en 2013 contre 108,079 milliards de FDJ en 2007.

Dans le but d'assurer l'intégrité du système financier et renforcer sa solidité, la Banque Centrale de Djibouti (BCD) a renforcé la réglementation bancaire avec la mise en place d'une cellule dédiée à la supervision bancaire. Les moyens humains de cette dernière ont été renforcés afin de lui permettre de réaliser des contrôles permanents et améliorer son efficacité dans un secteur bancaire en croissance rapide ces dernières années.

Par ailleurs, une nouvelle loi bancaire a été adoptée imposant aux établissements de crédit de disposer d'un capital minimum d'un milliard de FDJ sur une période maximale de trois ans. De même, les procédures d'octroi de licences ont été resserrées afin d'assurer le développement du secteur financier sur une base soutenable. En 2011, deux lois relatives respectivement à la répression du terrorisme et au financement du terrorisme sont venues compléter le dispositif tandis que, parallèlement, la loi anti-blanchiment de 2002 a été amendée afin de renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

La microfinance a été une des initiatives majeures destinées à aider les populations pauvres à développer pleinement leurs potentiels à travers la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus et d'emplois. En effet, plusieurs caisses populaires d'épargne et de crédits ont été créées à Djibouti et dans les régions, et ont permis une large distribution de micro crédits aux populations. Plus d'une dizaine de milliers de femmes ont notamment bénéficié des crédits des CPECs à hauteur de plus de 500 millions FDJ.

3.2 Situation de l'emploi

La situation de l'emploi demeure préoccupante à Djibouti, malgré la vigueur de la croissance économique et les mesures gouvernementale destinées à contenir le chômage, qui atteint globalement 48,2% de la population active, soit 141 973 chômeurs (année de référence : 2012). Un constat s'impose : la croissance économique (4,8%) ne crée pas suffisamment d'emplois. L'élasticité croissance/emploi, qui indique dans quelle proportion l'emploi croît lorsque le PIB augmente de 1%, est à peine de 0,38. Cette faiblesse impacte négativement le taux d'activité, qui s'établit à 33,2% en référence à une population active de 300 000 individus.

Ces données reflètent un profond déséquilibre du marché du travail avec, d'un côté une offre d'emplois formels rigide et ténue et, de l'autre une demande disproportionnée, alimentée par les cohortes de nouveaux arrivants et le stock existant de chômeurs.

Par rapport à l'**offre**, on enregistre un total de 152 880 emplois en 2012. Ces emplois se distribuent entre emplois non marchands (55% du total) et emplois dits productifs et emplois informels (palliatif à l'inactivité) qui absorbe une part important de la population active (39%).

La **distribution sectorielle de l'offre globale d'emplois** indique que l'Etat reste le principal employeur avec 41% de la population occupée. Cette position dominante est appelée à évoluer, avec la restriction du recrutement dans la fonction publique et l'essor attendu du secteur privé. Les activités tertiaires de première ligne (BTP, transport et communications, banques et assurances), qui

contribuent à hauteur de 66% à la croissance et représentent 56% du PIB, emploient 13,3% de l'effectif. Les autres activités privées (agriculture, pêche industrie, commerce et tourisme...) contribuent pour 25% des emplois totaux.

Par rapport à la **demande globale d'emploi**, la dynamique démographique (2,8%) exerce une forte pression sur le marché du travail, du fait de la jeunesse de la population active (3/4 de jeunes). Le nombre de jeunes (16-34 ans) en âge de postuler à un emploi avoisine 300 000 sur une population totale de près de 900 000 habitants, ce qui montre la sensibilité de cette question.

Le chômage, qui affecte 142 000 actifs, apparaît comme un phénomène sélectif qui frappe d'avantage les jeunes que leurs aînés, les femmes que les hommes, les non diplômés que les diplômés, le monde rural (chômage dur) que les agglomérations urbaines (chômage alterné et sous-emploi). Il convient également de souligner que la crise de l'emploi est exacerbée par l'importance des réfugiés sur le sol djiboutien (cf. § 1.6).

Les **jeunes demandeurs d'emploi** souffrent, dans leur grande majorité, d'un double handicap : le manque de qualification professionnelle, voire d'instruction (plus du tiers des jeunes de 16 à 25 ans n'ont aucun niveau) et, pour les diplômés, un déficit d'employabilité, qui réduit leurs chances d'accéder à un emploi (chômage d'inadéquation qualitative).

L'emploi féminin formel reste, en dehors de Djibouti-ville, peu développé, malgré les progrès enregistrés en matière de scolarisation. Le taux de participation de la femme au marché du travail se situe globalement autour de 30 %, alors que le ratio emploi féminin/population totale est de 15,6%. Une proportion importante des femmes occupent des emplois vulnérables.

Les programmes d'appui à l'emploi mis en place depuis plusieurs années sont loin de pouvoir résorber de façon significative (cf. encadré 2).

Encadré 2 : Actions en faveur de l'emploi des jeunes

Des actions en faveur de l'emploi et de l'auto-emploi ont été mises en œuvre, à savoir, (i) le renforcement des capacités de l'agence pour l'emploi, notamment par la mise en place d'un Observatoire de l'Emploi et des qualifications, d'un Bureau des jeunes diplômés et d'un Espace créateurs d'entreprises, (ii) la mise en place d'un dispositif d'aide à l'insertion des jeunes, (iii) la mise à niveau de l'appareil de formation professionnelle, (iv) la promotion et le développement de l'entreprenariat.

En outre, des programmes spécifiques ont été engagés :

- le *programme d'infrastructures à haute intensité de main d'œuvre (HIMO)* ;
- la mise en place de financements d'aide à l'insertion ;
- la poursuite du SNA ;
- le renforcement des capacités des *centres de formation professionnelles*, notamment le CFPA (organisation, adaptation des programmes de formation, modernisation du matériel, etc.) ;
- le développement du *partenariat avec le secteur privé* ;
- le *programme de développement de la petite et moyenne entreprise (PME)*, avec la mise en place d'une cellule d'assistance et d'accompagnement des opérateurs privés ;
- la promotion de mécanismes spécifiques de financement (*FDED, FSD*) ;
- des mesures d'*incitation fiscale*.

3.3 Etat du développement des régions

Le territoire national est divisé en régions administratives qui sont en même temps des collectivités territoriales, à l'exception de Djibouti qui a un statut particulier et un découpage en communes. L'armature juridique qui consacre cette organisation est la Loi N°174/AN/02/4^{ème} L portant Décentralisation et Statut des Régions du 7 juillet 2002 et la Loi N°122/AN/05^{ème} L portant sur le statut de la ville de Djibouti. Ces textes ont fait l'objet de modifications en 2006.

La région est considérée comme un point d'appui de l'Etat pour promouvoir le développement économique et social. Cette option devrait être renforcée par des mesures dont les plus importantes sont :

- la déconcentration économique, notamment des services publics (électricité, eau potable...) au niveau régional ;
- la coordination de l'action de l'Etat en région par les Préfets de région ;
- l'obligation faite aux Conseils régionaux d'élaborer et de mettre en œuvre des plans régionaux de développement.

Dans l'immédiat, le constat général est que la décentralisation s'effectue à un rythme lent puisque les collectivités ne disposent pas de moyens financiers et administratifs autonomes. Elles demeurent dépendantes du gouvernement et sont peu actives en matière de conduite d'actions de développement économique et social. Le cadre national nécessite de nouvelles réformes concernant à la fois le transfert des compétences et des moyens humains et matériels ainsi que la fiscalité locale et le financement des projets de développement. A ce jour, seuls les services de l'état civil, de la gestion des marchés et du domaine public ont été transférés aux régions.

Le développement des régions reste le maillon faible du processus national en dépit de quelques réalisations en matière d'infrastructures socioéconomiques, essentiellement dans les chefs-lieux de régions. Pourtant, il existe une demande sociale de plus en plus forte à cet égard. La mise en place de structures régionales fortes est par ailleurs primordiale pour accompagner l'essor de pôles régionaux de développement. Les défis portent ici sur l'accélération du processus de régionalisation, un engagement ferme dans la déconcentration de l'administration publique, le renforcement des capacités des acteurs locaux dans tous les domaines et les secteurs, le renforcement des ressources financières des collectivités territoriales.

DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI

CHAPITRE IV : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE QUINQUENNAT

4.1. Les enjeux

4.1.1 Enjeux d'ordre économique

La faiblesse de la croissance et son inégale répartition constituent des causes majeures de l'exacerbation de la pauvreté. Dès lors, une croissance économique forte, durable et équitable, une grande compétitivité constituent des enjeux essentiels pour le pays. Ces objectifs ne sont pourtant pas nouveaux en soi puisqu'ils étaient déjà implicites dans le cadre de l'INDS.

L'absence de réduction tangible de la pauvreté monétaire, les performances mitigées en matière d'accès aux services sociaux, le niveau alarmant de chômage, les disparités entre régions ou entre Djibouti-ville et les chefs-lieux de régions ou encore les inégalités subies par les femmes montrent qu'une croissance proche de 5% par an ne peut permettre d'infléchir de manière significative notamment l'incidence de pauvreté monétaire. Au-delà même du rythme de croissance, se pose la question de ses sources et de sa répartition. Il convient donc d'interroger le modèle de croissance (quels secteurs moteurs, selon quel modèle économique, avec quels opérateurs, selon quels processus de production, avec quelle intégration commerciale, etc.).

Autrement dit, les résultats de l'INDS et, au-delà, les trois dernières décennies de développement national, telles qu'étudiées de manière rétrospective dans les travaux sur la Vision à long terme, militent en faveur d'un nouveau modèle de croissance. Une réflexion récente a permis d'en fixer les contours (voir 4.3). Les enjeux portent ici sur le choix optimal des secteurs moteurs de la croissance - sur la base de leur contribution potentielle à la croissance mais aussi à la création d'emplois - ainsi que sur l'ensemble des conditions préalables qu'il convient d'assurer pour la réussite du modèle : infrastructures, développement des compétences, nouveaux modèles d'organisation et - avant tout - saut important dans la qualité de la gouvernance.

L'enjeu économique rejoint ici l'enjeu social puisque c'est ce nouveau modèle qui peut permettre de réduire la pauvreté et les inégalités et d'améliorer les conditions de vie grâce à des revenus du travail plus importants. C'est également lui qui peut enrayer une délinquance latente ou des risques de désordres sociaux dès lors que les jeunes disposent d'opportunités d'emploi et d'épanouissement social.

4.1.2 Enjeux d'ordre social

Les indicateurs sociaux restent inquiétants en matière de capital humain (sécurité alimentaire, sécurité alimentaire, santé maternelle et de l'enfant, qualité de l'éducation, accès à l'eau et à l'habitat, ...). Les consultations nationales et régionales réalisées dans le cadre de l'élaboration de la Vision Djibouti 2035 l'ont bien montré. L'approvisionnement en eau, la santé et l'assainissement sont les thèmes les plus importants pour la population (cf. encadré 3).

La maîtrise de l'eau est la première priorité, car elle conditionne évidemment l'alimentation et l'hygiène mais aussi, en zone rurale, le développement d'activités génératrices de revenus à base familiale (petits périmètres agricoles, activités pastorales,...) elles-mêmes essentielles pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La malnutrition des enfants de moins de 5 ans, les maladies diarrhéiques, le paludisme et la tuberculose sont les causes les plus courantes de la morbidité et de la mortalité infantile. La pression infectieuse de l'environnement liée au manque d'assainissement d'une part, la fécondité élevée, l'insuffisance du suivi médical, la faible couverture en soins obstétricaux d'urgence, la pauvreté, la malnutrition et l'anémie d'autre part, contribuent à une situation sanitaire problématique. Le taux de prévalence du VIH/SIDA serait faible, mais atteindrait tout de même 2,7% dans la tranche d'âge des 15-35 ans. Tous ces paramètres influent négativement le capital humain.

En parallèle, les jeunes générations sont aujourd'hui formées au sein d'un système d'enseignement et de formation professionnelle qui pêche à la fois par sa capacité à permettre l'acquisition des compétences propres à chaque niveau d'enseignement et sa faible aptitude à répondre aux besoins d'un marché de l'emploi certes peu dynamique. Or, la formation de ressources humaines nationales qualifiées et compétentes est un atout majeur pour promouvoir un jeune entrepreneuriat actif et favoriser la création d'entreprises et les investissements étrangers.

4.1.3 Enjeux d'ordre environnemental

Les enjeux environnementaux sont de plusieurs ordres :

- (i) Djibouti est caractérisé par un *environnement aux ressources limitées et qui est soumis à une forte variabilité* du climat, à de fréquentes sécheresses et à des inondations saisonnières.
- (ii) Le *fond marin et le littoral* confluent sont soumis à une pollution croissante, liée en grande partie à une forte pression urbaine concentrée dans la capitale.
- (iii) *L'exploitation croissante de ressources ligneuses* (bois, charbons) contribue à dégrader un couvert végétal déjà peu dense.
- (iv) La *biodiversité* apparaît menacée avec l'existence d'un commerce illégal de certaines espèces (carapaces des tortues, œufs d'autruche, peaux de panthère, coraux, ailerons de requins...) et la dégradation des mangroves, vitales pour beaucoup d'espèces marines et pour le corail.
- (v) Le potentiel des *ressources en eau* régresse de manière significative, et ne répond plus aux besoins croissants du pays qui se voit ainsi soumis à une situation de stress hydrique sévère.
- (vi) *L'urbanisation accélérée*, dans les conditions où elle s'effectue exacerbe la demande d'équipements et de services sociaux de base. Elle conduit aussi au développement de nuisances urbaines, rend délicate toute planification urbaine et va de pair avec l'essor de quartiers péri-urbains mal desservis en services de base.
- (vii) Le phénomène des *changements climatiques* se manifeste également par la baisse tendancielle du volume et de la qualité de la pluviométrie, par des périodes de sécheresses de plus en plus longues, mais également par l'effet de serre.

La survenue de catastrophes naturelles, leur fréquence et leur amplitude sont les manifestations de l'existence du risque climatique lié aux changements climatiques pour Djibouti.

4.1.4 Enjeux de gouvernance et de développement institutionnel

La gouvernance est considérée par les populations comme le troisième thème prioritaire sur lequel ils aspirent à voir des changements.

Simultanément, le déficit de gouvernance dans ses différentes dimensions a été pointé comme un des goulots d'étranglement essentiel pour « libérer la croissance ». Deux problèmes institutionnels majeurs ont été plus particulièrement mis en avant :

- Le premier concerne la question de la sécurité juridique des opérateurs économiques : les investisseurs conservent pour l'instant une certaine défiance vis-à-vis du fonctionnement de l'institution judiciaire pour plusieurs raisons (manque de moyens, formation insuffisante des juges, manque d'indépendance et d'impartialité, lenteur dans l'exécution des jugements, etc.). La faiblesse du système judiciaire est également sensible pour la population dans son ensemble puisque l'accessibilité au service de la justice reste souvent difficile.
- Le second concerne le pilotage des politiques publiques. Bon nombre de secteurs ne disposent pas de politiques pour donner de la visibilité sur leurs objectifs, leurs réformes ou leurs investissements. De même, les mécanismes de suivi-évaluation fonctionnent avec beaucoup de difficultés, comme l'a montré l'expérience de l'INDS sur la période 2008-2012.

A ces problèmes, s'ajoutent également ceux d'une administration qui comporte d'importantes faiblesses (cadre de gestion des ressources humaines, organisation, communication et rapport avec les usagers, discipline, redevabilité sur les résultats, etc.). Les avancées très timides en matière de décentralisation témoignent également d'une réforme dont la mise en œuvre tarde et nuit à la dynamique qui devrait exister entre l'Etat et les régions.

En matière de gouvernance économique et financière, les enjeux portent plus spécifiquement sur un renforcement de la gestion des finances publiques en vue notamment d'assurer un élargissement progressif de l'espace budgétaire et de mettre en place une allocation des ressources publiques plus efficace et liée aux objectifs de politiques publiques. L'amélioration de la coordination et de l'efficacité de l'aide dans un contexte de partenariats multiples ainsi qu'une gestion attentive de la dette publique sont deux autres enjeux essentiels.

4.2. Un nouveau modèle de croissance

Le nouveau modèle de croissance repose sur une action volontariste de l'Etat visant à intervenir de manière simultanée sur l'ensemble des contraintes qui brident la croissance, limitent le potentiel de création d'emplois, freinent la valorisation des richesses des régions et empêchent une évolution rapide vers l'atteinte des cibles définies pour les OMD. Ce modèle repose sur une **croissance inclusive** qui renvoie elle-même à une approche globale qui combine l'efficacité économique avec les problèmes d'équité et de justice sociale. Le modèle de croissance inclusive retenu s'appuiera sur plusieurs piliers :

1) *Une croissance économique accélérée*

Il s'agit, à partir des acquis obtenus, de permettre à la croissance économique de gagner encore 3 à 5 points de PIB par rapport à la moyenne observée sur la période 2008-2012. Cette accélération de la croissance reposera principalement sur (i) une meilleure valorisation des potentiels du pays, (ii) une action soutenue et planifiée auprès de nouveaux secteurs prioritaires à la fois créateurs de richesses et d'emplois, (iii) des infrastructures mieux déployées sur le territoire et de qualité, (iv) un effort global sur la formation du capital humain, (v) la levée des contraintes qui pèsent sur l'environnement des affaires, et (vi) des mesures essentielles sur la gouvernance économique, financière, juridique et administrative.

2) Une croissance plus équilibrée

Une croissance inclusive ne peut se fonder sur un nombre très limité de sources de croissance. La diversification des sources de la croissance sera ici essentielle à la fois pour permettre de nouvelles créations de richesses, un « désenclavement économique » des régions et des revenus de la production nationale mieux répartis, profitant en particulier aux bénéficiaires des nouveaux emplois créés dans le cadre de la valorisation des secteurs porteurs mais également aux personnes qui profiteront des initiatives prises, entre autres, en matière de promotion de l'entrepreneuriat, de consolidation de la microfinance ou d'une orientation du Programme d'investissement public (PIP) plus favorable au développement des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

3) De nouveaux secteurs moteurs pour la valorisation de Djibouti et la création d'emplois

Des potentiels importants de développement ne sont pas exploités. La SCAPE propose d'engager à cet égard une politique visant à consolider certains secteurs déjà importants (transports et logistique, télécommunications) et à miser sur un essor de secteurs moteurs nouveaux, à savoir le tourisme et la pêche. Ces secteurs, qui ont fait l'objet d'une étude récente assortie de plans d'action, ont été sélectionnés en fonction de deux critères : l'avantage comparatif de Djibouti et le potentiel de création d'emplois. Des changements sont également nécessaires quant au soutien de l'agriculture et de l'élevage : ces derniers ont peu bénéficié des ressources mobilisées dans le cadre de l'INDS alors qu'ils sont essentiels à la fois pour réduire l'insécurité alimentaire, promouvoir l'emploi en zones rurales, préserver l'environnement et équilibrer le territoire. Enfin, l'exploitation des ressources minières (à court terme, géothermie, matériaux de construction, sel) pourra également contribuer à l'objectif d'une croissance accélérée.

4) Le développement des infrastructures

Le développement des infrastructures de transport, de télécommunications, d'énergie et d'eau contribue en soi à la croissance (par ses valeurs ajoutées respectives) en même temps qu'il constitue un facteur d'accélération de la croissance des autres secteurs. L'établissement de cadres de planification clairs : une priorité consiste donc à disposer (i) de stratégies sectorielles pour ces secteurs, (ii) de plans d'investissement si possible hiérarchisant les projets en fonction de leur degré de priorité, et (iii) des documents d'aménagement spatial garantissant l'implantation optimale des infrastructures considérées (Schéma national d'aménagement du territoire, SDAU,...) dont certains sont disponibles ou en cours d'élaboration.

Un second aspect essentiel concerne la performance du secteur. A ce niveau, il convient d'agir sur les différents leviers (cadre institutionnel du secteur, compétences du personnel des différentes structures, ouverture à l'innovation, organisation, renforcements des différents domaines de gestion techniques, maîtrise des coûts fixes,...) susceptibles d'améliorer cette performance. Par exemple, pour les secteurs de l'eau ou de l'énergie, certaines actions doivent cibler le problème des pertes techniques et non techniques sur le réseau, lesquelles représentent une part élevée de la production. Pour ces secteurs, la réduction des prix de vente doit constituer un cap important compte tenu de la situation actuelle du coût des facteurs, particulièrement pour l'électricité et les télécommunications.

Le développement des infrastructures contribue à la croissance. Il peut également constituer une source importante de création d'emplois (travaux publics surtout si un schéma privilégiant les travaux à HIMO est retenu) et de promotion de nouvelles activités. De nouvelles infrastructures sont par exemple essentielles si l'on souhaite développer des pôles économiques régionaux articulés sur les cinq chefs-lieux de régions. Elles peuvent également contribuer, par le biais financier, à l'essor de nouvelles activités (comme cela est proposé pour le financement de la promotion des activités d'*offshoring* par les marges dégagées par l'utilisation des câbles sous-marins).

Encadré 3 : Quatre secteurs déterminants pour un nouveau modèle de croissance

Tourisme : Ce secteur est aujourd'hui très peu développé (53 000 entrées de touristes internationaux en 2010, capacités d'hébergement limitées et concentrées dans la capitale, contribution au PIB d'à peine 1,5%, environ 4500 emplois dont moins de 2000 dans le secteur formel ...). Pourtant, Djibouti présente des atouts naturels exceptionnels et la demande touristique à destination de la région de la Mer Rouge est en forte progression. Les prévisions tablent sur une capacité d'accueil portée à 500 000 touristes à l'horizon 2030. Pour cela, les actions fortes à mener concernent, entre autres (i) l'élaboration d'un schéma directeur pour l'aménagement de zones touristiques prioritaires, (ii) la mise en place d'une politique aéroportuaire adaptée, (iii) le renforcement des moyens de l'ONTD, (iv) le renforcement de la formation aux métiers du tourisme, (v) la réalisation des démarches visant à classer les sites remarquables de Djibouti dans la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Pêche : Djibouti dispose de ressources maritimes largement sous-exploitées (grands démersaux et grands pélagiques) ou non exploitées alors qu'il existe une demande forte et diversifiée. Ce secteur pourrait apporter une contribution significative à la croissance et créer un nombre significatif d'emplois (entre 2500 et 5000) tout en respectant une logique de préservation de la ressource. Pour réussir le décollage du secteur, les actions prioritaires doivent porter notamment sur l'établissement d'un cadre institutionnel renforcé avec une véritable politique nationale de pêche, des capacités des services en charge du secteur (MAPRH) améliorées, un code des pêches révisé, un renforcement de la lutte contre la pêche clandestine et la mise en place des conditions nécessaires à un suivi efficace de l'état de la ressource. Simultanément, des actions volontaristes sont à engager en vue de soutenir les opérateurs du secteur (acquisition d'embarcations adaptées, formation des pêcheurs, réhabilitation ou construction d'infrastructures ou équipements, stratégie de commercialisation, relance du fonds de développement de la pêche, programme de contrôle de qualité des produits de la pêche, etc.).

Transport et logistique : Le Port de Djibouti contribue de manière substantielle à l'économie nationale en termes notamment budgétaires (il représente 20 à 25% des recettes de l'Etat) et d'emplois (le secteur du transport et de la logistique totalise 6500 emplois directs, soit pratiquement un quart des 30 000 emplois formels du secteur privé, auxquels on peut ajouter 6000 à 8000 emplois indirects). Il se situe sur une des routes maritimes les plus empruntées du monde et représente le principal accès à la mer pour l'Ethiopie, pays enclavé et très peuplé (90 millions d'habitants). En outre, l'amélioration des infrastructures portuaires et routières a fait du corridor Djibouti-Addis le corridor le plus attractif pour les commerçants éthiopiens. Toutefois, l'avantage comparatif actuel par rapport aux autres corridors (Berbera et Port Soudan), pour être maintenu, doit donner lieu à des actions permettant d'optimiser et pérenniser les recettes tirées du complexe portuaire actuel. Les actions prioritaires ciblent en particulier : (i) l'élaboration d'une stratégie nationale qui trace le cap et assure la visibilité nécessaire sur les investissements et mesures de réforme du secteur ; (ii) l'établissement de schémas directeurs pour chaque sous-secteur (portuaire, routier, ferroviaire, aérien) ; (iii) le renforcement des capacités de planification du ministère de tutelle (MET), (iv) la poursuite de la simplification des procédures de transit et de commerce, (v) le développement de savoir-faire spécialisés et des formations des professionnels du secteur (y compris un programme accéléré sur l'acquisition de la langue anglaise), (vi) la rénovation urgente de certaines sections du corridor pour maintenir la qualité de service de l'axe Djibouti-Addis. (vii) la consolidation du partenariat avec l'Ethiopie.

Télécommunications : En dépit d'une puissante infrastructure de câbles sous-marins, le potentiel du secteur reste largement sous-exploité et l'accès aux services de télécommunications reste très limité par rapport à d'autres pays africains (taux de pénétration du mobile de 18% en 2010 ; 7% d'utilisateurs d'internet). Les services sont par ailleurs très chers et de faible qualité, ce qui pèse sur la compétitivité et l'attractivité de l'économie nationale. Plusieurs mesures sont à l'étude. Outre l'élaboration d'une stratégie de développement sectorielle, la question d'une réforme du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en vue d'évoluer vers une ouverture du secteur (caractérisé actuellement par un monopole de l'opérateur public) est au cœur de la concertation engagée. Il est également préconisé de développer les activités d'*offshoring* et de TIC en s'appuyant sur un fonds alimenté par les revenus tirés des câbles sous-marins.

5) Libérer l'activité du secteur privé

Une levée rapide des contraintes : Le principe est ici d'attaquer les principaux facteurs de blocage qui génèrent une certaine défiance des opérateurs économiques et des groupes reconnus d'investisseurs étrangers. Les mesures sont multiples ici et pourraient faire l'objet d'un plan d'action spécifique dont le classement *Doing Business*, le nombre de créations nouvelles d'entreprises et le montant des investissements directs étrangers seraient des indicateurs simples de mesure des résultats.

Promotion des investissements : Les actions à engager doivent, entre autres, concerner (i) la sécurité juridique avec une amélioration rapide du fonctionnement du système judiciaire (efficacité, indépendance, intégrité) et l'institution de dispositifs de garantie spécifiques (charte des droits des investisseurs, création d'une fonction de « défenseur des entreprises »,...); (ii) la facilitation des entreprises à travers notamment la création d'un guichet unique; (iii) la réforme de la fiscalité; (iv) l'amélioration des services publics liés à l'activité économique; (v) l'instauration d'un dialogue actif entre l'Etat et le secteur privé.

6) Le renforcement du capital humain

Le renforcement du capital humain dans ses différentes dimensions est aussi essentiel. Il constitue le lien essentiel entre le développement social et le développement économique. Il renvoie aux politiques de population, d'éducation, de santé et des autres services essentiels.

Au-delà de la conduite des objectifs sectoriels propres à ces différentes politiques, la croissance inclusive implique une action multiforme et intersectorielle conduisant (i) à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, surtout pour les femmes et les jeunes particulièrement touchés par le chômage; (ii) à investir dans les compétences et la formation pour renforcer l'employabilité et donc l'accès à un emploi de la majorité de la population active, actuellement sans emploi; (iii) à moderniser le marché du travail; et (iv) à renforcer les systèmes de protection sociale, comme cela vient d'être engagée avec la mise en place de l'assurance maladie universelle.

Suivant l'un des principes de la croissance inclusive, il s'agit de « ne laisser personne en marge » (*leave no one behind*) car cela conduit à maintenir ou accroître les inégalités qui ne sont jamais bonnes pour la croissance à long terme. Le plan d'action de la Politique nationale de l'emploi récemment adoptée constitue une base importante en proposant une action en synergie avec les différents ministères et institutions concernés pour accroître le taux d'emploi, particulièrement des jeunes et des femmes et, plus généralement, des différents groupes pauvres ou en situation de vulnérabilité. Les emplois doivent également être durables et décents. Ces programmes viendront consolider ceux déjà engagés dans le cadre de l'INDS.

En lien avec le système d'enseignement et de formation, les changements attendus devront d'abord concerner (i) l'amélioration de la qualité générale de l'enseignement primaire et secondaire et de leurs apprentissages; (ii) l'accompagnement spécifique des jeunes pour lutter contre le décrochage scolaire; (iii) l'utilisation accrue des TIC, comme indiquée dans le plan actuel de développement du ministère de l'éducation; (iv) une priorité affirmée en faveur du développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle; et (v) une mobilisation de ressources conséquente pour relancer l'alphabétisation fonctionnelle.

7) Une politique active de partenariat régional et international

L'intégration régionale constitue un autre levier essentiel. Cela nécessite une diplomatie active, la consolidation des partenariats bilatéraux avec les pays voisins, notamment l'Ethiopie, ainsi que la participation soutenue aux initiatives actuellement en cours visant à redynamiser le cadre d'intégration. De même, il est important que le gouvernement rende effectif le cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers qui le soutiennent dans ses efforts de développement.

4.3. Un cadre de référence inscrit dans une vision de long terme

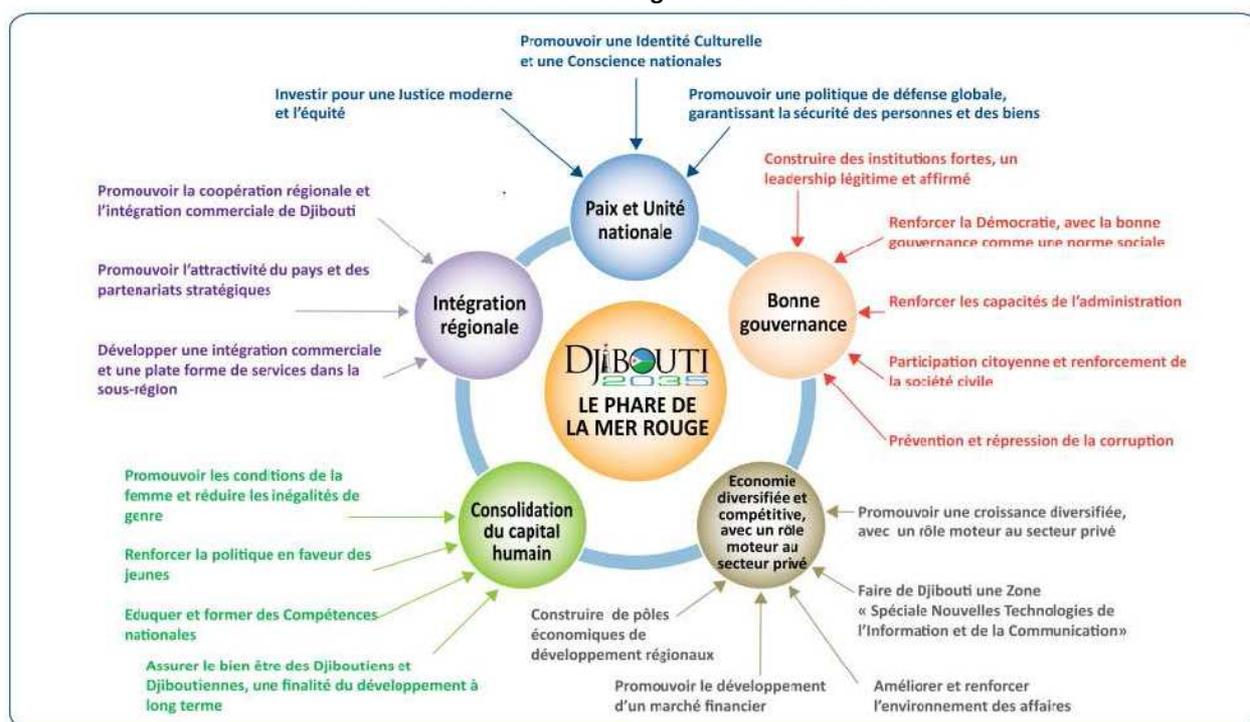
La Stratégie de la Croissance Accélérée et de la promotion de l'Emploi - SCAPE 2015-2019 s'inscrit dans le cadre d'une vision de long terme qui vient de tracer un cap pour les prochains plans nationaux de développement.

La Vision Djibouti 2035 s'appuie sur les cinq piliers suivants : (1) la paix et l'unité nationale, (2) la bonne gouvernance, (3) la consolidation du capital humain, (4) la diversification de l'économie et (5) l'intégration régionale. Le schéma suivant présente ces derniers et les stratégies qui leur sont liées.

La Vision a été adoptée en Conseil des Ministres le 30 mars 2014 et par l'Assemblée Nationale (I). Elle constitue le socle du nouveau système de planification nationale qui s'articule donc autour des instruments suivants :

- une vision à long terme du futur national, « **la Vision Djibouti 2035** », qui, au terme d'un processus participatif, fixe le cap pour les plans de développement ;
- des plans quinquennaux, adoptés par décrets, qui déclinent la vision en proposant des orientations stratégiques à moyen terme et en identifiant les actions prioritaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis pour l'horizon intermédiaire concerné ; la SCAPE 2015-2019 est le premier du genre.

Schéma ... : Piliers et stratégies de la Vision 2035



Le scénario de référence retenu repose en particulier sur des transformations structurelles de l'économie susceptibles de tripler le revenu par habitant et de créer plus de plus de 200 000 emplois en ramenant ainsi le taux de chômage de près de 50% aujourd'hui à 10% environ en 2035.

En matière de développement humain, la pauvreté absolue serait réduite de plus du tiers (1/3), les disparités seraient réduites et l'accès universel à l'énergie, à l'eau potable et aux services de santé de base serait assuré.

4.4.2. Dix objectifs majeurs

La stratégie nationale cible dix objectifs majeurs :

10 Objectifs majeurs à horizon 2019	
1	ACCELERER LA CROISSANCE : Réussir le pari d'une croissance à deux chiffres avec une augmentation du PIB réel de l'ordre de 10% par an sur la période 2015-2019 et une progression du revenu par habitant de 6% entre 2015 et 2019
2	REDUIRE LE CHOMAGE : Ramener le taux de chômage à 38% en 2019 grâce à la dynamique globale de croissance, au développement de nouveaux secteurs, à l'intensification de la formation professionnelle et à la promotion d'actions de soutien direct à l'emploi.
3	LIMITER LA PAUVRETE EXTREME : Atténuer l'extrême pauvreté, avec un niveau objectif pour 2019 inférieur à 20%, en s'appuyant en particulier sur la promotion des activités économiques dans les régions de l'intérieur où cette incidence est la plus élevée.
4	CREER LES CONDITIONS D'UN HUB REGIONAL : Accélérer le développement des infrastructures économiques, à travers de grands projets d'investissements, en vue d'asseoir, sur le long terme, la position de Djibouti comme hub régional et zone d'attraction pour les investissements directs étrangers.
5	MIEUX EDUQUER ET FORMER : Atteindre d'ici 2019 l'objectif de scolarisation primaire universelle et disposer de sous-systèmes pour la formation professionnelle et pour l'enseignement supérieur performants et en phase avec les besoins du marché du travail.
6	GARANTIR UNE COUVERTURE GENERALISEE DES SOINS DE SANTE ESSENTIELS : Atteindre couverture généralisée de la population pour les soins de santé essentiels, renforcer la qualité et l'efficacité du système de santé publique, et baisser respectivement de 15%, 25% et 30% la mortalité maternelle, néonatale et infantile.
7	REDUIRE LES INEGALITES SELON LE GENRE : Promouvoir le genre en agissant en priorité sur la réduction des inégalités des femmes devant l'éducation (avec un objectif pour 2019 d'un taux de parité filles/garçons à 100% dans le primaire et supérieur à 85% pour le moyen et le secondaire et un taux d'alphabétisation des femmes dépassant les 60%).
8	RESOUDRE LA QUESTION PREGNANTE DE L'EAU : Régler la question du déficit chronique de l'approvisionnement en eau au niveau national en s'appuyant sur de grands projets d'investissement (dessalement de l'eau de mer, interconnexion avec l'Ethiopie, développement de forages pour les régions Nord) et en permettant d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 85% en 2019.
9	LUTTER CONTRE LE LOGEMENT PRECAIRE : Assurer la résorption de l'habitat précaire (objectif zéro bidonvilles) et répondre en priorité aux besoins de logement des ménages dont les revenus se situent en-dessous de 150 000 francs djiboutiens, en s'appuyant sur un cadre institutionnel et réglementaire réformé et une politique active de logement.
10	SE PREPARER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : Prévenir, par des stratégies adaptées fondées en particulier sur le renforcement de la résilience des populations locales, les risques liés aux changements climatiques et une intégration transversale de cette thématique dans les différentes politiques sectorielles.

Ces « objectifs majeurs » ne traduisent pas bien sûr tous les objectifs à atteindre par l'ensemble des politiques sectorielles. Ils mettent en évidence les aspects majeurs du changement escompté dans le développement national d'ici 2019.

Afin d'atteindre de tels objectifs, le pilotage de la stratégie doit à la fois :

- se concentrer sur le court terme pour prendre en charge les besoins urgents des populations et les freins multiples qui obèrent la dynamique productive ;
- et s'attacher aux enjeux de long terme tels que définis par la Vision Djibouti 2035, en anticipant sur les évolutions et en construisant les bases d'une transformation structurelle de l'économie.

Le gouvernement doit également se doter des capacités de gestion nécessaires pour piloter efficacement les politiques publiques, en mesurant régulièrement l'évolution des résultats obtenus dans les différentes dimensions évoquées plus haut (voir chapitre 10).

4.4.3 Objectifs de Développement Durable (ODD)

Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (annexe à la résolution 66/288 du 27 juillet 2012) et publié en juillet 2012, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de mettre en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable (ODD), ouvert à toutes les parties prenantes. Suite à de nombreuses consultations, le Groupe de travail ouvert sur les ODD a publié en août 2014 une proposition portant sur 17 Objectifs de développement durable (voir tableau 6) qui devrait constituer le fondement de l'intégration des ODD au programme de développement de l'après-2015.

Tableau 6 : Les Objectifs de développement durable (ODD)

Objectif 1	Objectif 10
Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
Objectif 2	Objectif 11
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Objectif 3	Objectif 12
Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	Instaurer des modes de consommation et de production durables
Objectif 4	Objectif 13
Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
Objectif 5	Objectif 14
Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
Objectif 6	Objectif 15
Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 7	Objectif 16
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
Objectif 8	Objectif 17
Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat
Objectif 9	
Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	

4.4.4. Axes stratégiques retenus

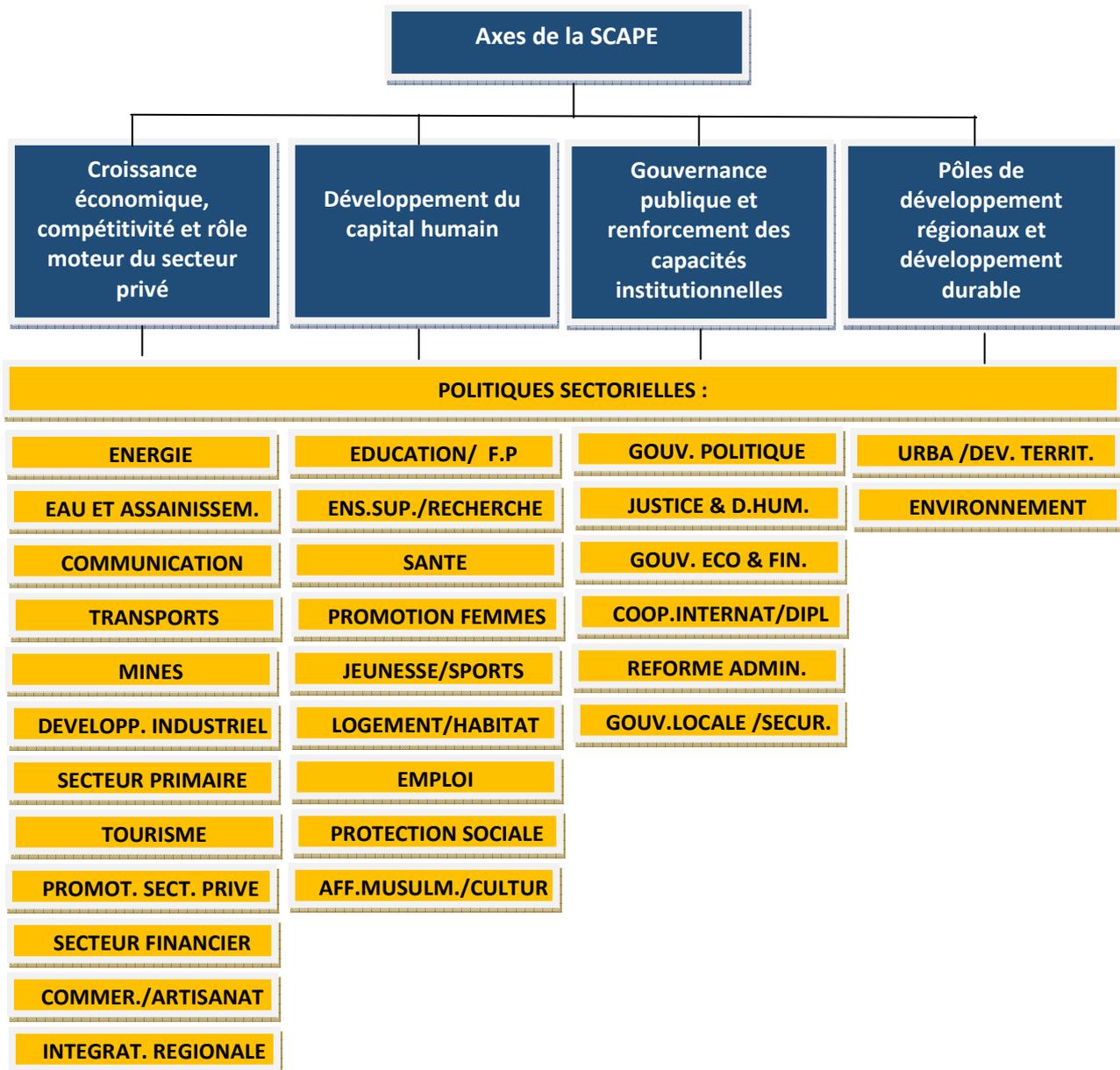
La SCAPE s'appuie sur **un nouveau modèle de croissance** qui repose, comme développé plus haut, sur (i) une croissance économique accélérée, plus équilibrée et créatrice d'emplois, impulsée notamment par de nouveaux secteurs moteurs, (ii) le développement des infrastructures, une levée rapide des contraintes pour libérer l'activité du secteur privé et des investisseurs, et (iv) le renforcement du capital humain. En outre, la stratégie nationale doit être en mesure, au-delà des retombées propres à un modèle de croissance réorienté d'intégrer **l'ensemble des défis liés à la demande sociale, aux droits humains et à l'effet des changements climatiques**.

Pour relever le défi de l'accélération de la croissance et de la promotion de l'emploi et répondre, au-delà aux aspirations sociales identifiées à l'occasion de l'élaboration de la Vision 2035, les politiques publiques à mettre en œuvre s'articuleront autour des quatre axes stratégiques mentionnés dans le schéma 1 ci-dessous.

Chaque politique - particulièrement parmi celles qui ont un caractère notoirement transversal - entretient des liens pluriels avec les axes stratégiques. Par exemple, la promotion du secteur privé constitue un pilier essentiel pour l'axe 1 relatif à la croissance accélérée. Dans le même temps, le développement du secteur privé est une dynamique qui est censée s'emparer de tous les secteurs – y compris des secteurs sociaux de l'axe 2 (éducation, santé, logement,...) – et d'aider ainsi à valoriser le capital humain et lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité. Pour partie, la promotion du secteur privé impose des mesures au niveau de la gouvernance économique et financière (incitations fiscales, développement des mécanismes de concertation entre l'Etat et les représentants du secteur privé, etc) et du renforcement de capacités du système judiciaire qui relèvent de l'axe 3. Enfin, la politique d'urbanisme et de développement territorial, inscrit dans l'axe 4, doit aussi pouvoir s'inscrire dans cette même dynamique d'encouragement à l'initiative privée.

Ces relations complexes n'empêchent pas la SCAPE de mettre en avant le rôle fondamental des politiques propres à chaque secteur et dont un département ministériel a le plus souvent la charge d'en assurer la mise en œuvre. Ainsi, la SCAPE entend s'appuyer sur les mécanismes qui devraient renforcer la responsabilité ministérielle dans l'action publique dans le cadre d'une logique de performance qu'il s'agisse de l'introduction de la gestion de performance annoncée par la réforme de l'administration publique ou du passage progressif de budgets objets à des budgets ministériels de programmes conduisant à lier toute dépense publique à un objectif de politique publique.

Schéma 1 : Axes de la SCAPE et politiques sectorielles



Le premier axe met en avant l'objectif d'une croissance économique accélérée à deux chiffres qui résultera :

- d'un effort d'investissement sans précédent dans les secteurs d'infrastructures économiques, en particulier dans les transports et l'énergie, lequel conduira à la fois à contribuer à la réussite de la stratégie de « hub régional », à affirmer le rôle moteur des télécommunications et du transport dans la croissance et à rendre l'économie globalement plus compétitive grâce à des infrastructures de meilleure qualité et des coûts de facteurs moins élevés ;
- de l'essor du tourisme et de la pêche, retenus comme autres secteurs prioritaires du fait à la fois de leur contribution attendue à la croissance et de leur potentiel de création d'emplois ;
- d'une promotion du secteur privé, appelé à devenir le moteur principal de la croissance économique au sein d'une économie diversifiée, compétitive, ouverte sur l'extérieur et soutenue par un environnement juridique des affaires modernisé ;

- de la poursuite des projets destinés à renforcer les autres secteurs productifs, particulièrement l'agriculture, l'élevage et l'artisanat compte tenu de leurs rôles dans la création d'emplois, la sécurité alimentaire ou encore le rééquilibrage des populations et des revenus de croissance sur le territoire national.
- d'une stratégie volontariste de promotion de l'intégration régionale de Djibouti, particulièrement au niveau du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et en approfondissant le partenariat avec l'Ethiopie voisine.

Le second axe concerne le développement du capital humain :

- Il met d'abord en avant les secteurs de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur pour lesquels la SCAPE doit répondre à un triple impératif d'amélioration des capacités d'accueil et d'accessibilité, de développement de la qualité et de performance interne et externe. Dans ce sens, la réussite de la stratégie à ce niveau se mesurera aussi bien dans la capacité à asseoir un enseignement de base universel, de qualité et accessible à tous que dans l'émergence de filières de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur ciblées en priorité sur les besoins de l'économie. L'éducation doit cesser d'être le talon d'Achille du développement humain à Djibouti.
- La santé constitue le second pilier avec des priorités qui concernent d'abord le renforcement de la gouvernance du système de santé, l'amélioration de ses conditions de financement et l'intensification des programmes relatifs à la santé maternelle et infantile ainsi qu'à la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA ;
- Cet axe passe également par de nouveaux efforts sur l'autonomisation des femmes, la promotion de l'égalité du genre et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ainsi que des actions de promotion de la jeunesse, de la culture et des valeurs islamiques. Il nécessite par ailleurs un changement de politique en matière de logement et d'habitat afin de desserrer les contraintes du secteur de la construction, réduire progressivement la pénurie de logements et lutter contre l'habitat précaire et le dualisme des zones urbaines.
- Enfin, cet axe comprend un ensemble d'actions visant, de façon spécifique, à améliorer l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes, développer les activités génératrices de revenus auprès des populations vulnérables et promouvoir des mécanismes pérennes de protection sociale.

Le troisième axe vise à améliorer les différents secteurs de la gouvernance publique et à renforcer globalement les capacités de l'ensemble des institutions. Il s'appuie sur :

- la consolidation de la gouvernance politique en donnant notamment la priorité aux mécanismes de dialogue et de concertation, au développement du rôle et des capacités du Parlement et au renforcement du dispositif électoral ;
- la réforme du système judiciaire et la promotion des droits humains en mettant l'accent sur la poursuite des actions engagées pour faciliter l'accès de tous à la justice - en particulier en régions -, moderniser l'administration judiciaire et pénitentiaire et approfondir la transposition des droits humains.
- l'amélioration de la gouvernance économique et financière en ciblant particulièrement le renforcement du pilotage stratégique des politiques publiques, la modernisation des outils de gouvernance financière et le développement du système statistique national ;

- la promotion d'une politique active de coopération internationale et de diplomatie économique ;
- la modernisation de l'administration publique en donnant la priorité à la mise sur pied d'une politique efficace de gestion des ressources humaines et à la diffusion des approches de gestion par la performance ;
- la relance du processus de décentralisation en s'appuyant sur un dispositif rénové de pilotage, une meilleure synergie entre les ministères de l'intérieur et du budget et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités de gestion dans les collectivités locales.

Enfin, **le développement urbain et territorial et l'environnement forment le dernier axe de la SCAPE.**

Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement, dans une perspective d'équité spatiale, intra et intergénérationnelle. Plus précisément, cet axe reposera sur :

- l'établissement d'un cadre complet de planification territoriale ;
- la promotion d'un développement spatial urbain maîtrisé - à travers notamment la mise en œuvre des Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme de Djibouti-ville et des cinq capitales régionales - et l'édification de pôles économiques de développement ;
- la mise en œuvre d'initiatives de court, moyen et long terme visant à augmenter les capacités de résilience des populations vis-à-vis des changements climatiques ainsi que l'intensification des actions de protection de la biodiversité ;
- le renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'environnement, notamment en matière de suivi des indicateurs de développement durable.

Les politiques sectorielles ou transversales, dont la réussite sous-tend l'atteinte des objectifs de la SCAPE, s'articulent autour des quatre axes qui viennent d'être précisés. Les objectifs, stratégies et les chantiers prioritaires de ces politiques sont présentés dans les chapitres qui suivent.

La matrice des actions prioritaires (MAP), présentée en annexe 4, donne une vue plus exhaustive des actions et détaille également les coûts de celles-ci. Pour chaque secteur, des indicateurs de performance ont été sélectionnés et des cibles sont proposées pour l'horizon 2019 (annexe 2). Les cibles fixées jusqu'à présent pour les OMD (annexe 1) resteront une référence pour la période couverte par la SCAPE. Dans le cadre des processus de revue périodique de la stratégie nationale, de nouveaux référentiels, issus de la réflexion en cours sur le « post-2015 » pourront être pris en compte.

CHAPITRE V : PREMIER AXE : CROISSANCE ECONOMIQUE, COMPETITIVITE ET ROLE MOTEUR DU SECTEUR PRIVE

Une croissance économique forte, durable et inclusive constitue un enjeu majeur pour la SCAPE tant pour renforcer la position économique de Djibouti que pour lutter contre la pauvreté et les inégalités.

Dans le cadre de ce premier axe, le modèle de croissance présenté plus haut vise à articuler trois dynamiques complémentaires :

- une **dynamique d'accélération des investissements dans les secteurs d'infrastructures économiques** - particulièrement dans le transport maritime et l'énergie – afin de servir la stratégie de valorisation de Djibouti comme « hub régional », de renforcer les bases pour le développement du secteur privé dans les autres secteurs d'activité et de réduire le coût de facteurs-clés comme l'électricité ;
- une **dynamique de diversification en misant sur quelques secteurs prioritaires - les télécommunications, le transport et la logistique, le tourisme et la pêche** - où Djibouti dispose d'avantages comparatifs avérés et qui sont **susceptibles de générer un volume significatif de nouveaux emplois** ; cette dynamique est en soi déjà porteuse d'une plus grande inclusivité de la croissance ;
- enfin une **dynamique d'équité et de justice sociale**, qui vient renforcer le caractère inclusif de la croissance en développant des activités génératrices de revenus dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, du commerce et des services ou encore des travaux publics ; la dynamique de « désenclavement économique » des régions recherchée à travers l'axe 4 correspond à la vision territoriale de cette inclusivité renforcée de la croissance économique nationale.

Les sections ci-dessous déclinent les différents secteurs porteurs de croissance, avec un accent particulier sur les quatre « pôles » suivants : les infrastructures économiques, les mines et l'industrie, le secteur primaire et, enfin, le tourisme. De manière transversale, la promotion du secteur privé constitue un levier essentiel à travers la création d'un environnement nouveau pour les opérateurs économiques.

5.1. Infrastructures économiques

Une économie compétitive, efficace et productive nécessite des infrastructures qui fonctionnent bien. Les infrastructures économiques, regroupées dans ce chapitre, remplissent une fonction essentielle de support aux activités productives et la quantité/qualité des services offerts en lien avec ces infrastructures influe fortement sur la compétitivité des entreprises. Celles-ci ont également un rôle majeur dans le développement des conditions de vie en satisfaisant plusieurs besoins essentiels des populations (approvisionnement en eau et en énergie, mobilité, communication,...)⁵.

⁵ Le secteur de l'eau et de l'assainissement (comme l'électricité) est ici classé parmi les secteurs d'infrastructures de soutien à la production. En fait, il a une double vocation : il fait partie des infrastructures « servant » les entreprises mais il est aussi un service essentiel à la population. Ce classement conduit ainsi à sous-estimer d'une certaine façon les secteurs sociaux (axe 2).

5.1.1 Energie

❑ Cadre de référence

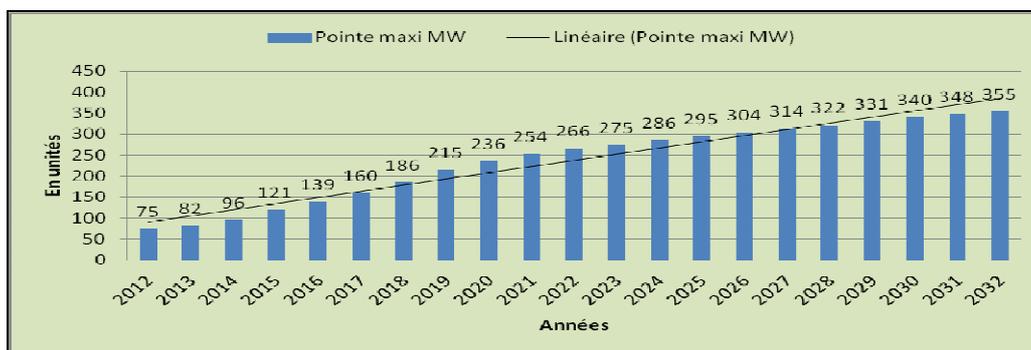
Cadre sectoriel de référence

↳ Stratégie nationale et Plan d'action pour le développement du secteur électrique - Ministère de l'Énergie. Mai 2014.

❑ Contribution du secteur à la SCAPE

Le développement des infrastructures énergétiques représente un levier essentiel pour la réussite de la SCAPE. Une augmentation massive de la production électrique est en effet indispensable pour sécuriser une fourniture d'électricité structurellement problématique et répondre à une croissance exponentielle de la demande d'électricité tirée par les grands projets d'investissements en cours ou prévus sur la période (terminaux portuaires, nouveaux aéroports,...). Simultanément, il est attendu d'un accroissement soutenu de l'offre ainsi que des mesures d'amélioration dans l'efficacité de la gestion de l'opérateur public (EDD) une réduction du coût de l'électricité – particulièrement élevé à Djibouti - contribuant à la fois à rendre l'environnement des affaires plus attractif pour les investisseurs étrangers, à diminuer les charges des PME locales et d'améliorer le taux d'accès à l'électricité en zones urbaines et rurales. Une importance particulière sera accordée à l'application des tarifs sociaux aux ménages à faible revenu vivant dans les quartiers populaires. Simultanément, la diversification des sources d'énergie (interconnexion avec l'Éthiopie mais également mise en production des premiers grands projets d'énergies renouvelables) constitue un autre volet majeur de la stratégie énergétique au cours de la période 2015-2019. Cette diversification devrait ainsi permettre simultanément de sécuriser les approvisionnements, de réduire la dépendance extérieure et de promouvoir le développement durable.

Graphique 4 : Projection de la demande d'électricité à long terme en MW



Source : EDD 2013

Les projections de la demande d'électricité établies par EDD tablent sur une croissance d'environ 6% par an, soit un niveau de 215 MW en 2019. Si l'on tient compte de la demande actuellement non satisfaite auprès de grands consommateurs utilisant des générateurs (bases militaires, port,...) et de la consommation potentielle des grands projets à venir, on pourrait atteindre une demande potentielle de l'ordre de 3 000 MW selon le Ministère de l'Énergie.

❑ Résultats attendus

Résultats attendus

1. Le secteur énergétique est géré de manière efficiente et transparente.
2. L'utilisation des énergies traditionnelles est optimisée et les infrastructures de transport et distribution de l'énergie sont renforcées.
3. La production d'électricité s'appuie sur une fraction croissante de sources d'énergie renouvelables.
4. L'efficacité énergétique est promue.
5. L'électrification des zones rurales est développée.

❑ Cibles⁶

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Taux d'accès à l'énergie électrique	53%	70%
Nombre d'abonnés EDD	46 501	61 400
Pertes sur réseau – techniques et non techniques (% de la production)	21%	17%
Prix moyen du KWh (USD)	0,3	0,18

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Développement de l'efficience et de la transparence du secteur

Cette première orientation sera suivie en exécutant les principales actions suivantes : (i) la mise en place de la cellule chargée de la régulation électrique ; (ii) la finalisation du code de l'électricité ainsi que la formalisation et la mise en œuvre du cadre pour la participation privée dans le secteur électrique (loi cadre pour le secteur) ; et (iii) le renforcement du cadre de planification sectorielle. L'application de la loi cadre permettra notamment à des opérateurs privés – comme, par exemple, la centrale solaire du Grand Bara – de produire de l'électricité et de la vendre à l'EDD. La consolidation de la situation financière de la société EDD sera également une priorité.

OS2 – Optimisation de l'utilisation des énergies traditionnelles et renforcement des infrastructures de transport de l'énergie

Ce second volet de la stratégie concernera d'abord le programme d'investissement de l'EDD qui devra, en particulier, élargir l'accès à l'énergie électrique par la mise en place des branchements au réseau de distribution, dans les quartiers populaires à des tarifs sociaux pour les ménages à faible revenu. Il s'agira également de mener à terme les investissements liés à la construction de la nouvelle centrale de Djaban (47 MW) et à la 2^e ligne d'interconnexion électrique Semara-Djibouti (230kV) qui doublera la ligne installée en 2011.

S'agissant de l'*approvisionnement en hydrocarbures et gaz naturel*, la stratégie énergétique préconise la montée en régime de croisière du terminal pétrolier comme zone d'approvisionnement de l'Éthiopie et des pays de l'Afrique de l'Est, mais également comme point d'exportation du pétrole du Sud-Soudan et du gaz naturel provenant de l'Éthiopie (projets de pipeline pétrolier et trois investissements groupés portant sur le pipeline et le terminal LNG ainsi que la construction d'une usine de liquéfaction avec la société chinoise Poly-GCL).

Le secteur combine ici des investissements proprement publics, des projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats public-privé et des investissements proprement privés.

OS3 – Développement des énergies renouvelables

Le développement de l'utilisation des énergies renouvelables représentera un volet important de la politique énergétique. L'énergie géothermique, éolienne et solaire disponible dans le pays devrait compléter progressivement les apports liés à la production des centrales traditionnelles et aux importations d'Éthiopie. Pour cela, diverses études seront engagées, dont l'évaluation de la ressource pour chaque source d'énergie renouvelable, l'étude de faisabilité sur les systèmes isolés utilisant l'énergie renouvelable en zone rurale et une étude de la participation du secteur privé au développement des énergies renouvelables. En termes d'investissements, les projets principaux touchent les trois sources d'énergie renouvelable : solaire (production photovoltaïque au Grand Bara), éolienne (parc éolien du Goubet) et géothermique (projet du Lac Assal de 50 MW pour la 1^{ère} phase).

⁶ Pour l'ensemble des secteurs, les valeurs de référence indiquées dans les tableaux d'indicateurs se réfèrent à 2013 sauf indication contraire.

OS4 – Promotion de l'efficacité énergétique

La promotion de l'efficacité énergétique sera réalisée en s'appuyant sur : (i) l'élaboration et l'adoption d'une loi cadre pour la maîtrise de l'énergie et d'un plan d'action de l'ADME ; (ii) la réalisation d'enquêtes sur les consommations d'énergie et la mise en place d'une base données sur l'énergie ; et (iii) des actions d'information et sensibilisation sur l'efficacité énergétique.

OS5 – Développement de l'électrification en zones rurales

Enfin, un accent particulier sera mis sur le **développement de l'électrification en zones rurales** à travers la définition d'un cadre spécifique pour l'octroi des subventions à l'électrification rurale pour EDD. Le schéma directeur de l'électrification rurale devrait s'appuyer sur la généralisation de l'utilisation de l'énergie solaire dans les villages de l'intérieur et les zones rurales.

5.1.2 Eau et assainissement

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence

↳ - Plan Directeur de l'Eau 2009-2018. MAEM-RH ; Février 2009

Contribution du secteur à la SCAPE

Le développement de ce secteur impacte de manière importante la production – notamment rurale – et constitue simultanément un service de base pour les populations dont l'accès joue par ailleurs un rôle clef pour l'hygiène et donc la santé publique. Les actions engagées pour ce secteur apporteront leur contribution au développement en poursuivant les objectifs suivants : (i) assurer une alimentation du pays en eau potable à long terme en quantité et en qualité (au regard des normes de l'OMS) ; (ii) permettre un prix de l'eau accessible au plus grand nombre, et (iii) gérer de façon optimale et préserver les ressources en eau, notamment celles destinées à l'agriculture et à l'élevage. Le développement des infrastructures de gestion des eaux pluviales et des déchets ainsi que l'amélioration de l'accès des ménages à des systèmes d'assainissement adaptés contribueront par ailleurs à une meilleure hygiène et pourront aussi participer à la création d'emplois (emplois verts).

Résultats attendus

Résultats attendus

1. Les capacités institutionnelles du secteur sont renforcées dans la perspective d'une gestion intégrée des ressources en eau.
2. L'approvisionnement en eau potable est amélioré tant au niveau de la capitale que des régions.
3. Les installations et pratiques pour l'assainissement collectif et individuel sont développées.

Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Part des ménages raccordés au réseau d'eau potable (%)	67.2	85%
Pertes sur réseau – techniques et non techniques (%)	47	35
Taux d'accès à l'eau potable (%)		
- Urbain	98.4	100
- Rural	20.8	50
Nombre de points d'eau construits/réhabilités en zone rurale	1 800 puits (dont 107 stations de pompage)	1 890 puits (dont 197 stations de pompage)
Prix moyen de l'eau dans les quartiers urbains pauvres (m3)	80 FDJ/m3	-
Pourcentage de la population ayant accès à des ouvrages d'assainissement adéquats (%)	32.7	45

Source : Direction de l'Eau et l'ONEAD

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Amélioration de l’approvisionnement en eau potable en zones urbaines et rurales

Cette orientation stratégique se traduira par la réalisation de plusieurs opérations d’envergure qui porteront sur :

- la réalisation d’une usine de dessalement de l’eau de mer d’une capacité maximale de 100 000 m³/j pour alimenter la capitale et la construction d’une conduite de refoulement d’eau potable vers un réservoir de 5 000 m³ ;
- l’exécution, à partir de 2015, du projet d’adduction d’eau potable à partir de l’Ethiopie ; celui-ci permettra à Djibouti de recevoir gratuitement un volume journalier de 100.000 m³ d’eau durant une période de 20 ans ; il devrait alimenter les trois principales villes du sud (Ali-Sabieh, Dikhil, et Arta mais également la capitale ;
- le renforcement des stations de pompage existantes et la mise en place de nouvelles stations ;
- la réhabilitation de forages équipés et raccordés et l’extension du réseau de distribution d’AEP ;
- la mise en place de nouvelles infrastructures d’approvisionnement en eau potable et d’assainissement dans les quartiers périurbains de Djibouti (Balbala) et dans trois chefs-lieux de région (Arta, Dikhil et Obock) ainsi que dans le milieu rural.

OS2 – Renforcement des installations et pratiques d’assainissement

Dans le domaine de l’assainissement, les actions prioritaires concerneront (i) la réhabilitation de la station d’épuration de Douda ; (ii) la création d’une nouvelle station pour le bassin de la nouvelle zone urbanisée de Balbala de la ville de Djibouti ; et (iii) le développement de programmes éducatifs sur les bonnes pratiques d’hygiène dans les écoles et les communautés ainsi que la promotion de l’hygiène individuelle et collective.

OS3 – Renforcement des capacités institutionnelles du secteur

Les actions dans ce domaine porteront sur :

- la formulation des documents d’orientation et de planification dans le secteur de l’eau et d’assainissement pour la maîtrise, la protection et la gestion de ressources hydriques ;
- l’organisation institutionnelle, le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources pour le financement du secteur.

Plus précisément, celles-ci concerneront, entre autres, (i) l’établissement d’une stratégie pour la gestion des bornes fontaines, (ii) l’étude d’un schéma directeur pour l’assainissement liquide, (iii) la mise en place d’un programme de détection de fuites, (iii) la formation des techniciens ONEAD. Les coûts afférents peuvent être pour partie compris dans la matrice dans les OS2 et OS3.

5.1.3 Communications

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence

↳ Stratégie de développement des Télécommunications et de la Poste 2011-2015

Contribution du secteur à la SCAPE

La politique du secteur devra permettre de mettre en valeur la puissante infrastructure actuelle en câbles-sous-marins, d'améliorer l'offre de services (haut débit, 3G,...) et de réduire le coût encore élevé des services de télécommunications qui constituent actuellement un handicap sérieux pour la compétitivité de Djibouti, réduisent son attractivité et affaiblissent son positionnement en tant que plate-forme régionale. Au-delà de l'amélioration de la qualité et du coût de ses prestations, le secteur des télécommunications est en soi un moteur de croissance et contribuera à la création d'emplois par l'essor de nouvelles activités comme l'*offshoring*.

Résultats attendus

Résultats attendus

1. Un cadre réglementaire et institutionnel réformé favorise une concurrence ouverte et une diversification des opérateurs en vue d'une efficacité et d'une compétitivité accrue du secteur.
2. De nouveaux investissements permettent une extension de la couverture nationale et un accès amélioré des populations aux services de télécommunications.
3. Le réseau des télécommunications se développe au niveau international et de nouvelles activités (*offshoring*) sont promues avec un impact avéré sur l'emploi.
4. La couverture et la production radiotélévisées sont renforcées.

Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Densité en téléphones fixes (p.1000 hab)	23,2‰	30,8‰
Taux d'accès à la téléphonie mobile (%)	29%	74%
Abonnés internet haut débit (nombre)	17 705	42 190

Orientations stratégiques

OS1 – Extension de la couverture nationale en moyens de télécommunications

L'extension de la couverture nationale sera obtenue à travers la réalisation de nouveaux investissements qui porteront, entre autres, sur l'acquisition d'un système de supervision FO locaux et régionaux, la mise à niveau du réseau de distribution (adduction téléphonique sur Djibouti-ville et sur la commune de Balbala, adduction FTTH - *Fiber To the Home* - sur Doraleh) ou encore le changement des centraux téléphoniques.

OS2– Développement du réseau de télécommunications à l'international et promotion de nouvelles activités créatrices d'emplois

Les investissements nécessaires pour développer le réseau à l'international incluent la mise à niveau des équipements de la ligne Fibre Optique avec l'Ethiopie, le doublement de la capacité actuelle en 10 Giga octets avec l'Ethiopie, la mise en place d'un câble FO jusqu'à Loyada ainsi que d'une ligne FO en suivi du tracé du chemin de fer, le développement de téléport satellite, l'atterrissage des deux câbles sous-marins.

En s'appuyant sur son infrastructure de télécommunications, Djibouti engagera par ailleurs le développement d'activités d'*offshoring* au vu d'un marché francophone en plein développement (estimé actuellement à plus de 2 milliards de US\$).

Encadré : Le développement d'activités d'offshoring

Le développement de l'*offshoring* devrait permettre d'offrir de nombreuses opportunités d'emplois aux jeunes qui sortent de plus en plus nombreux de l'université et maîtrisent à la fois le français et l'arabe. Dans cette perspective, il s'agira de créer les conditions nécessaires à l'émergence de ce secteur en éliminant les handicaps suivants : (i) le nombre de techniciens et d'ingénieurs disponibles sur le marché Djiboutien est particulièrement faible, et n'augmente que de 200 par an ; (ii) Djibouti ne dispose pas d'avantage comparatif en matière salarial ; et (iii) le coût des télécommunications et la qualité de la connectivité ne permettent pas le développement d'une activité d'*offshoring* dans les conditions actuelles.

Deux actions majeures seront ainsi mises en œuvre. La première concerne le renforcement de la connectivité : la capacité offerte par les câbles sous-marins peut permettre à Djibouti d'offrir une connectivité exceptionnelle à des coûts très bas aux opérateurs de l'*offshoring*. La seconde porte sur la création d'un Fonds pour le développement de l'*offshoring* et des TIC, qui sera financé par un pourcentage des revenus tirés des câbles sous-marins. Celui-ci pourra soutenir ainsi la construction d'un parc d'*offshoring*, la formation des jeunes aux métiers de l'*offshoring*, la promotion de projets d'e-gouvernement, etc.

OS3 – Développement du sous-secteur postal

La Poste de Djibouti continuera son effort de modernisation en vue d'améliorer la qualité des services offerts.

Des services nouveaux seront lancés, pour certains dès 2015, comme le suivi de colis et courriers en ligne ou la mise en place des comptes chèques postaux et des comptes d'épargne. De nouveaux couloirs et partenariats financiers seront institués pour le transfert postal d'argent et un système de paiement et de transfert d'argent via le mobile (*M-payment*) sera proposé. Par ailleurs, le réseau des bureaux de poste sera étendu sur le territoire national et un nouveau système d'information sera établi pour les guichets postaux. Enfin, des actions de renforcement des capacités de l'opérateur public postal seront engagées.

OS4 – Renforcement de la couverture et de la production radiotélévisée

L'amélioration des services de l'audio-visuel s'appuiera sur plusieurs actions prioritaires. En premier lieu, la RTD va mettre en place une organisation efficace séparant la Radio et la Télévision, la réalisation des émissions nationales et la formation du personnel sur les nouvelles technologies. En second lieu, de nouvelles chaînes numériques seront créées (trois prévues en 2015). Enfin, la RTD va mettre l'accent sur l'amélioration du contenu de son programme de production tant sur le plan qualitatif que quantitatif, notamment par la continuité de la diffusion des programmes Radio sur l'ensemble du territoire national et dans les pays limitrophes, la diffusion des programmes de Télévision sur satellite, le renforcement des bureaux des correspondants et la création d'un premier studio d'émission régionale dans la région de Dikhil.

Les principaux investissements sur la période concerneront l'augmentation de la puissance des émetteurs ondes courtes et moyennes, le renforcement du site du Day pour une couverture nationale et la création de deux sites séparés pour l'archive nationale audio-visuelle.

La stratégie sectorielle s'inscrit dans le cadre de l'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence, laquelle permettra de réduire les coûts et d'améliorer la qualité du service. Cette ouverture du marché devra se faire de manière coordonnée avec l'ensemble des acteurs du secteur, dans le cadre d'une stratégie claire et réaliste, s'appuyant sur un cadre légal et réglementaire révisité (révision de la loi sur les télécommunications adoptée en 2004). Ce cadre permettra de garantir des procédures de vente aux enchères de licences à la fois transparentes et équitables. Une structure de régulation compétente devra à ce sujet être mise en place. En parallèle, un renforcement des capacités humaines et opérationnelles et des moyens supplémentaires seront nécessaires pour mettre en œuvre cette réforme.

Dans ces conditions, l'impact positif de l'ouverture du marché sera immédiatement perceptible. Premièrement, cette ouverture redistribuera les rôles en repositionnant Djibouti Telecom sur son domaine d'expertise et en favorisant une augmentation de son efficacité ainsi que des recettes supplémentaires pour l'entreprise. Deuxièmement, une ouverture du marché du mobile à la concurrence induira un effet immédiat sur la dynamique du secteur et permettra de mobiliser des ressources additionnelles pour l'Etat, à travers la vente des licences et la hausse des recettes fiscales. Troisièmement, une ouverture du marché de l'internet devra aussi être engagée, dans la perspective d'attirer de nouveaux fournisseurs d'accès. Les trois axes de la réforme peuvent être menés en parallèle ou de manière consécutive, suivant la rapidité de l'amélioration du cadre réglementaire.

5.1.4 Transports

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence

↳ - Stratégie nationale des transports en cours d'élaboration

Contribution du secteur à la SCAPE

Au niveau régional, la croissance économique de l'hinterland de Djibouti sera soutenue dans le futur en raison de la promotion du commerce et du transport entre ses pays membres par une union douanière, la simplification et l'harmonisation des procédures et de la documentation, et un régime d'assurance des véhicules à moteur, favorisant ainsi une intégration économique progressive. De plus, le rythme de croissance soutenu que connaît actuellement l'Éthiopie (10% par an) et son essor économique devraient se prolonger, avec un fort développement attendu de la production de ses industries spécialisées dans les cinq à dix ans.

Compte tenu de ses perspectives et étant donné sa position géographique et son économie relativement ouverte et stable, Djibouti devrait voir son secteur des transports et de la logistique connaître une croissance rapide et offrir des opportunités nouvelles d'emplois aux jeunes djiboutiens qualifiés.

Dans ce contexte, l'objectif central de la stratégie de développement du secteur pour les cinq années à venir consiste à renforcer sa fonction de centre régional de transport multimodal dans la Corne de l'Afrique. Il s'agit en particulier d'ancrer la position de Djibouti comme port principal et privilégié de l'Éthiopie, en s'efforçant de maintenir et même renforcer la compétitivité de la chaîne logistique.

Simultanément, le développement du transport intérieur (notamment routier) doit constituer un axe essentiel de la politique sectorielle pour servir des objectifs de rééquilibrage du territoire national et de développement/diversification des activités économiques dans les régions de l'intérieur du pays.

❑ Résultats attendus

Résultats attendus	
1.	L'accélération de l'activité portuaire renforce l'affirmation de la vocation de Djibouti comme hub régional.
2.	La poursuite du développement de zone franche participe de la stratégie de hub régional et accroît l'établissement de nouvelles entreprises et filières sur le territoire.
3.	Les infrastructures de transport aérien sont étendues et modernisées en lien avec la croissance économique et pour soutenir en particulier l'essor du tourisme.
4.	Le transport ferroviaire est relancé dans le cadre de l'intégration économique entre Djibouti et l'Éthiopie.
5.	Le réseau routier national est consolidé pour répondre aux besoins de circulation des biens et des personnes.
6.	Un système de transport urbain moderne est mis en place pour servir, en particulier, les besoins de déplacement des populations de la capitale et de sa périphérie.
7.	Un cadre institutionnel adapté est proposé pour soutenir l'effort de modernisation du secteur et le développement de la chaîne des transports.

❑ Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Transit de marchandises sur le corridor Sud (millions tonnes)	8,28	23,99 (2020)
Marchandises traités par le Port Polyvalent de Doraleh (en millions de tonnes)	1,4	8, 2 (2020)
Trafic marchandises Port du Goubet / an (en millions de tonnes)	0	3 (2019)
Type de conteneurs traités par Djibouti Shipping Company	0	3500 EVP (2020)
Effectifs de bétail traités par le Port de Damerjog (en Millions de Tête)	0	12 (2020)
Port navale	0	72 (2020)
Effectifs des passagers transitant Bcidley Aéroport (en Millions)	0	1,4 (2020)
Passagers – chemin de fer (en milliers)	0	804 (2020)
Part du réseau routier national bitumé (%)	41	82
Routes revêtues en bon état (%)	36	82

Source : MET et ADR

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Développement des infrastructures portuaires pour l'affirmation de Djibouti comme hub régional

En ce qui concerne le secteur portuaire et maritime, la première priorité portera sur le développement des infrastructures portuaires. Les travaux porteront sur (i) la reconfiguration des voies routières du port ainsi que l'élargissement et la reconfiguration de l'entrée principale du Port de Djibouti, (ii) l'extension du terminal de containers de Doraleh et l'opérationnalisation de pas moins de six nouveaux terminaux sur les sites de Doraleh (produits pétroliers et multi-usages), de Damerjog (bétail et produits pétroliers), de Tadjourah (potasse) et de Goubet (sel) (voir encadré n°5).

Encadré 5 : Projets de renforcement des infrastructures portuaires :

Le Port de Djibouti, principal port de la Corne de l'Afrique, continue son développement amorcé depuis 2005. Après la création d'un nouveau terminal pétrolier, d'une zone franche portuaire et du terminal à conteneurs de Doraleh, cinq projets majeurs sont en cours :

- **l'extension du terminal à containers** permettant de disposer d'un quai de conteneurs aux normes internationales en vigueur ;
- **l'extension du terminal pétrolier de Doraleh**, engagée pour permettre d'augmenter de 35% les capacités de stockage du terminal actuel (de 370 000 à près de 500 000 m³) compte tenu de la demande ;
- la construction du **terminal de Tadjourah**, destiné à exporter près de 4 millions de tonnes par an de potasse en provenance de l'Afar éthiopien (une 2^e phase est prévue pour doubler la capacité d'exportation) ;

- la construction du **port de Goubet**, pour assurer l'exportation de 4,5 millions de tonnes par an de sel extraites du lac Assal en direction de la Chine et du Japon ;
- la construction du **quai de Damerjog**, prévu pour exporter chaque année plus de 5 millions de têtes de bétail d'Éthiopie et de Somalie vers les pays du Golfe et du Maghreb.

On peut également citer pour mémoire le projet inclus dans le secteur énergie qui porte sur la construction du *terminal gazier de Koubato* destiné à l'exportation de 10 millions de m3 de gaz éthiopien par an.

En parallèle, des actions à caractère institutionnel seront mises en œuvre sur trois fronts :

- la **législation et les accords maritimes** : il s'agira d'effectuer une refonte complète du Code des Affaires Maritimes, de mettre en place un Centre de coordination opérationnelle, et y adhérer et appliquer la Convention SAR (recherche et sauvetage en Mer), la Convention Tonnage 89, la Convention STCW 78/95 (*Standards of Training, Certification and Watchkeeping : normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille*), et le Mémorandum d'Entente de l'Océan Indien.
- le **renforcement de la Police maritime et de la sécurité civile en mer** : les actions porteront sur le renforcement de la lutte contre les trafics illégaux, la recherche et le sauvetage en mer, la surveillance des côtes.
- un ensemble d'actions de **développement institutionnel** portant sur les études (étude sur la régulation des opérateurs privés au Port de Djibouti et étude sur l'harmonisation et les indicateurs de performances portuaires), la prospection commerciale (reprise de la prospection menée par DP Word), l'informatique (programme d'informatisation), la formation (formation portuaire de la CNUCED ; formation d'officiers de la Marine Marchande, d'officiers des Affaires Maritimes, de juristes et d'inspecteurs maritimes ; formation sur la sécurité et la protection de l'environnement maritime ; construction d'un Centre régional de formation contre la piraterie maritime avec l'OMI).

Ces actions devraient renforcer la compétitivité du Port de Djibouti comme plateforme de transbordement régional et conduire à un bond des exportations des ports djiboutiens.

OS2 – Développement de la zone franche

L'accord signé en mars 2015 entre l'Autorité des Ports et des Zones franches de Djibouti (APZF) et la société chinoise China Merchand Holding annonce la réalisation d'un très vaste projet baptisé *Djibouti Free Trade Zone*. Celui-ci doit se traduire notamment par la création d'une nouvelle zone franche industrielle à Khor Ambado, la construction d'un chantier naval et l'agrandissement du Port de Doraleh. Les trois projets considérés dans la programmation (nouvelle zone franche, chantier naval et extension de Doraleh, compagnie de transport maritime). La nouvelle zone franche, dédiée à l'industrie et au commerce, devrait accueillir une grande variété d'activités : industries manufacturières, transports multimodaux air-mer, commerce électronique, distribution régionale, petit commerce des produits de base, salles de conférence et d'exposition internationale, terminaux de croisière internationale, installations résidentielles et récréatives, hôtels et centres touristiques, parc pour l'industrie pétrolier. Ce projet sera mis en œuvre sur une durée de dix années. Selon les évaluations avancées par l'APZF, la nouvelle zone franche constituerait à terme le premier réservoir d'emplois du pays avec plus de 200.000 emplois directs et indirects créés.

OS3 – Construction et renforcement des infrastructures de transport aérien

La stratégie du transport aérien s'articulera autour de :

- (i) un programme de rénovation et de développement des infrastructures et des équipements aéroportuaires comportant la réhabilitation de l'aérogare de Djibouti et l'acquisition de nouveaux équipements ;
- (ii) le renforcement et l'actualisation du cadre légal et technique du sous-secteur avec d'une part l'adoption et la promulgation du projet de loi portant code de l'aviation civile, d'autre part, l'élaboration de procédures et manuels relatifs aux opérations aériennes ;
- (iii) la conception et la mise en œuvre d'un plan de formation dans les différents domaines - Ingénieur météo- Ingénieur BTP- Ingénieurs dans les différents domaines ;
- (iv) la mise en place d'une politique de développement commercial ;
- (v) la construction du nouvel aéroport de Bicidley.

La desserte aérienne prendra de l'ampleur à la faveur de la politique du ciel ouvert et de l'émergence du tourisme. Sa gestion, confiée à DPI, permettra de doter l'aéroport d'infrastructures modernes (nouvelle tour de contrôle, extension du parking avions, mise en place d'un cargo village, etc.) pour devenir un corridor de transit des pays enclavés d'Afrique des Grands Lacs par le développement du transbordement mer-air.

OS4 – Relance du transport ferroviaire comme levier d'intégration régionale

Le transport ferroviaire va connaître au cours de la période un renouveau avec la réalisation de deux projets majeurs, qui contribueront fortement à l'intégration entre Djibouti et l'Éthiopie :

- (i) une **première ligne de chemin de fer reliant les deux capitales** : cette nouvelle ligne ferroviaire moderne, à fonctionnement électrique (et non métrique comme pour la ligne historique) totalise un linéaire de 756 km dont 100 km pour la partie djiboutienne. Elle est appelée à terme à desservir au-delà de l'Éthiopie les autres pays du Grand Lac sans littoral. Avec des tarifs plus compétitifs par rapport au réseau routier, 4 départs par jour et un temps de voyage réduit de 50% le temps de voyage pour les personnes et de plus de 70% pour les marchandises), cette nouvelle voie ferroviaire va améliorer considérablement la mobilité des personnes et des biens sur l'axe Djibouti-Éthiopie. Le volume des produits susceptibles d'être transportés par voie ferrée est projeté à 18 millions de tonnes par an entre 2016 et 2018, et à 23,9 millions de tonnes à partir de 2020.
Ce projet doit générer 2 000 à 3 000 emplois directs et indirects lors de la phase de construction sur le tronçon djiboutien, puis, en exploitation, plusieurs centaines d'emplois directs permanents aux Djiboutiens.
- (ii) la seconde **ligne** qui se situe **sur le corridor Nord** et reliera Mekele (Éthiopie) au nouveau port de Tadjourah sur une longueur de 657 km. Ce second corridor servira principalement l'exportation des nouvelles ressources minières trouvées au Nord de l'Éthiopie. L'exportation du brut Sud-Soudanais sera aussi assurée par ce corridor Nord.

OS5 – Développement du réseau routier national pour un transport intérieur répondant à la demande et des corridors régionaux consolidés

Pour le sous-secteur des infrastructures routières, quatre priorités sont retenues :

- (i) **l'extension et la réhabilitation du réseau routier bitumé** : Sur le réseau routier national, en particulier, deux nouveaux corridors seront aménagés sur Balho et Loyada, tandis que les routes suivantes sont en phase d'exécution ou pré-exécution : Route Tadjourah-Balho (nouveau Corridor) : 114 km ; Route Djibouti-Loyada (Corridor en réhabilitation) : 20 km ; Route Djibouti-Hol-Hol-Ali-Sabieh : 74 km ; Route Dikhil-As-Eyla-Lac Abbé : 62 km. Le développement de la voirie urbaine concerne les voies express et les voiries de lotissement ainsi que la réhabilitation de la voirie des anciens quartiers. L'aménagement des carrefours giratoires sera également poursuivi pour fluidifier la circulation.
- (ii) **le développement et encadrement du transport** : les actions privilégieront la construction de gares routières, l'aménagement de lignes de transports urbains, la réglementation des activités de transports, la mise en place du contrôle de charge à l'essieu, et l'amélioration de la sécurité routière.
- (iii) **l'amélioration de l'entretien du réseau routier**, qui reposera sur cinq actions principales : la création d'une Agence de gestion des routes ; la concession du Corridor routier international ; le transfert de l'entretien routier aux PME ; l'établissement et l'exécution d'un programme de développement et d'entretien routier interurbain ; enfin, l'exécution d'un programme de développement et d'entretien des voiries urbaines.
- (iv) **l'amélioration du financement de l'entretien du réseau routier**, à travers cinq actions : l'informatisation des services de recouvrement ; la sécurisation des tickets redevance ; la mise en fonction du pont-bascule du PK 20 ; l'augmentation du taux de la redevance et l'élargissement de son assiette ; et la modernisation du système de paiement de la redevance. Les ressources consacrées à l'amélioration de l'entretien routier seront fortement augmentées au vu du faible pourcentage actuel des routes revêtues en bon état (40%). Les besoins annuels sont estimés à environ 6 millions US\$ alors que l'Agence Djiboutienne des Routes-ADR (anciennement appelée Fonds d'entretien routier) ne dispose que de 3 millions US\$.

Le **développement du transport rural** constituera une priorité transversale en lien avec la mise en place des pôles régionaux de développement (cf. chapitre 8).

OS6 – Développement du réseau de transport urbain

L'accent sera mis sur la réforme du système des transports urbains. A cet égard, les priorités sont, entre autres, (i) le soutien à la formalisation et à la professionnalisation des opérateurs du secteur dans le cadre de PME, (ii) l'amélioration de la sécurité routière, (iii) la conduite de programmes de formation des chauffeurs. Par ailleurs, des investissements seront réalisés en vue d'aménager les gares routières existantes. Le renforcement du système de contrôle technique des véhicules constituera la troisième priorité.

OS7 – Renforcement des capacités institutionnelles du secteur

L'objectif est de mettre en place un cadre législatif et réglementaire adapté pour le développement de la chaîne des transports dans son ensemble et d'améliorer les capacités de pilotage du secteur. Les actions concerneront :

- l'élaboration d'un **Plan national de transports** et le **renforcement des compétences de planification** de l'Autorité nationale chargée de l'Équipement et des Transports : l'élaboration et la mise en place des schémas directeurs et des programmes des sous-secteurs portuaire, routier, ferroviaire, et aérien sont nécessaires en vue d'identifier, analyser, en particulier à travers des études de marché, le choix de nouvelles infrastructures ;
- le développement d'une **programmation budgétaire pluriannuelle**, révisable annuellement (CDMT) et la mobilisation, en particulier, du budget nécessaire à l'entretien routier avec pour objectif de préserver la qualité actuelle du réseau, et tout particulièrement du corridor principal vers l'Éthiopie.
- la **consolidation de la coopération** à travers une relation de confiance de type « gagnant-gagnant » **avec l'Éthiopie**, notamment par le fonctionnement, l'utilisation et l'efficacité des institutions existantes comme la Commission Mixte et le Comité de Suivi ; de même, un mécanisme permanent et transparent devra formaliser un partenariat entre l'Etat et le secteur privé de Djibouti pour le suivi de toutes les réformes liées au transit et au commerce (cf. partie intégration régionale) ;
- la **poursuite de la simplification des procédures de transit et de commerce**, en particulier en réformant et rationalisant les procédures douanières (en consultation avec les homologues éthiopiens), en vue de réduire de plusieurs semaines les délais de livraison et diminuer les coûts de transit ;
- le **renforcement de la gestion des ressources humaines** à partir d'un audit de celles-ci et la mise en place des **programmes de formation de techniciens spécialisés**, en identifiant : les compétences dont le marché du travail a besoin et qui manquent à Djibouti ; la population cible ; les sources d'expertise en formation ; le financement et les entités responsables de la mise en place de ces programmes ;

5.2. Mines

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence

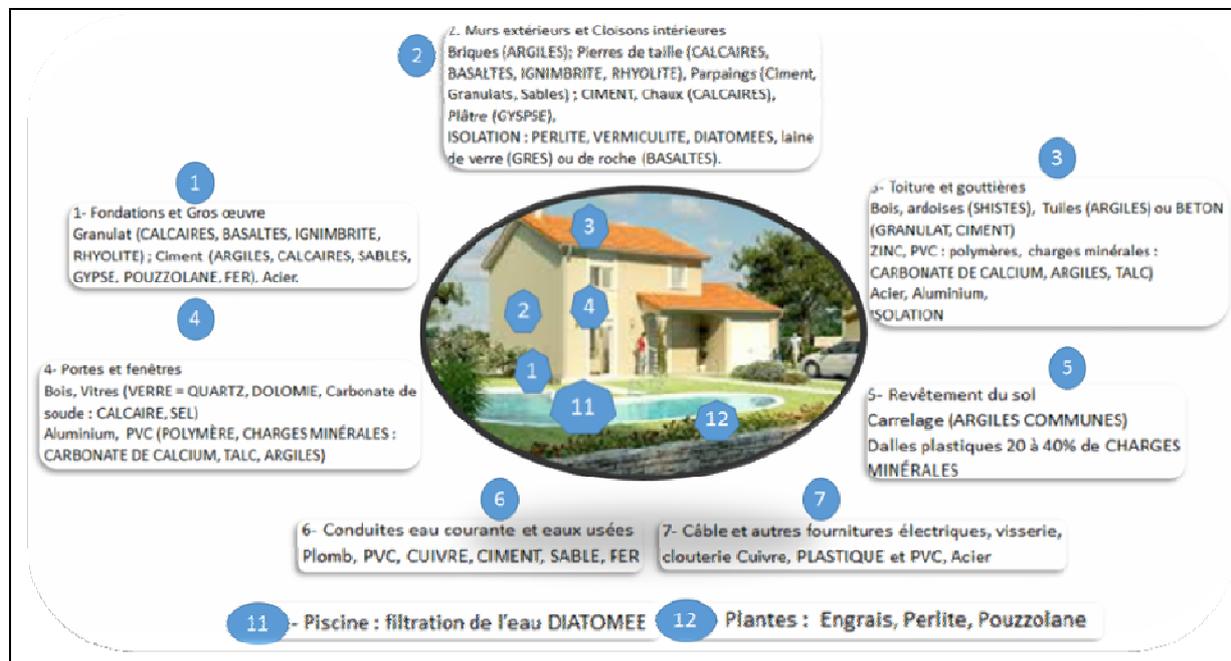
↪ *Pas de cadre de référence actuel.*

Contribution du secteur à la SCAPE

L'existence de ressources naturelles diversifiées sur le territoire (or, perlite, bauxite, gaz naturel, géothermie, cuivre, zinc, fer et aluminium) et sur la façade maritime (hydrocarbures) a déjà débouché sur le lancement de plusieurs projets (licences d'exploration d'or accordées en 2013 à deux opérateurs ; développement du pôle d'exploitation du sel du lac Assal). On note l'existence des ressources suivantes :

- Basalte, ignimbrite, rhyolithe : construction, travaux publics, pierres de taille et décorative, laine de roche
- Perlite : isolation, horticulture et production agricole intensive, béton léger ;
- Obsidienne : verrerie d'art, bijouterie populaire, lame de bistouri ;
- Pouzzolane, ponce et scorie : ciment et béton, horticulture et production agricole intensive ;
- Tufs : construction et travaux publics ;
- Calcaire : construction, travaux publics, ciment, chaux, pierres de taille et décorative, carbonate de calcium ;
- Argiles : produits rouges, ciment, céramique, charge minérale, génie civil, environnement,
- Grès, sables siliceux : construction, travaux publics, verrerie, fonderie, pierre de taille, laine de verre, meules abrasives et pierres à aiguiser,
- Gypse : ciment, plâtre, amendement des sols, fabrication d'acides, désulfuration des fumées, traitement des eaux usées, moules des pièces céramiques,
- Diatomée : charge minérale, filtration, absorbant, poudre abrasive (dentifrice), isolant thermique, horticulture, additifs dans la fabrication des briques pour améliorer les propriétés d'isolation.

Dans ce contexte, le secteur minier est potentiellement promoteur et pourrait constituer une rampe de lancement à l'industrialisation à Djibouti. La politique sectorielle visera ainsi à permettre l'émergence d'un secteur minier qui compte dans l'économie djiboutienne, au travers d'un accompagnement des projets déjà existants (or et sel) et, surtout de la définition de nouvelles bases pour drainer à l'avenir des investissements privés dans d'autres domaines (hydrocarbures, matériaux de construction,...).



❑ Résultats attendus

Résultats attendus

1. Le système d'information minière et les activités d'analyse et de recherche sont développés de manière à améliorer la connaissance des potentiels miniers du pays.
2. Le cadre légal et réglementaire est adapté et les capacités de pilotage du secteur sont renforcées afin de mieux accompagner les projets existants et de drainer de nouveaux investissements privés dans le domaine minier et minéralier.

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Développement des informations minières et des activités d'analyse et de recherche

Afin de disposer d'un cadre favorable à l'investissement minier, les actions prioritaires concerneront d'abord l'inventaire des ressources et l'amélioration de la cartographie minière. Ainsi, le premier projet d'inventaire des ressources naturelles de la République de Djibouti sera finalisé. Une carte géologique et tectonique au 1/50 000 des secteurs minéralisés sera par ailleurs réalisée ainsi qu'une banque de données et d'autres cartes thématiques à la demande. Il sera en outre procédé à l'acquisition, au traitement et à l'interprétation des cartes satellitaires détaillées de l'ensemble du territoire. Une banque de données sera également établie. Enfin, un centre de documentation sera mis sur pied pour la conservation et la mise à disposition du public des cartes géologiques et des publications géo-scientifiques.

Afin de développer les analyses et les recherches sur le plan national, il sera créé un laboratoire de pétrologie, minéralogie et géochimie. Un projet sur les fluides géothermiques et l'extraction des métaux contenus sera aussi mis en œuvre.

OS2 – Renforcement du cadre de pilotage sectoriel

Dans ce domaine, deux actions majeures seront mises en œuvre :

- la **révision du code minier** ; le code n'a en effet pas été mis à jour depuis 1994 et son aménagement est indispensable pour promouvoir l'investissement privé, assurer de justes revenus fiscaux, définir le cadre administratif d'attribution des titres miniers et mettre en place des mécanismes transparents de suivi des activités d'exploration et d'exploitation ;
- le **renforcement des capacités de la Direction des Ressources Naturelles** et le développement de la collaboration intersectorielle, en particulier avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le ministère en charge des mines veillera enfin à accompagner les entreprises du secteur susceptibles de concourir à la valorisation des richesses minières du pays afin que les opérations d'exploration soient menées sur les sites où les indices ont été identifiés. Une attention particulière sera accordée en premier lieu aux projets en cours dans les domaines de l'or et du sel (pôle économique du lac Assal).

5.3. Industrie

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence

↪ Pas de cadre de référence actuel.

Contribution du secteur à la SCAPE

La politique d'industrialisation, axe majeur de la stratégie, est développée dans une approche intégrée comportant une identification des ressources naturelles et minières, leur valorisation et leur exploitation à travers des unités industrielles, la promotion du secteur privé et la création d'un nouvel environnement pour les opérateurs économiques, la promotion de l'entreprise nationale et la conquête des marchés régionaux, l'ensemble drainant d'importantes créations d'emplois.

L'objectif essentiel du secteur est de se doter d'un cadre de politique industrielle, notamment dans le domaine fiscal, et de capacités de pilotage afin de mettre en œuvre des actions adaptées. Les opportunités du secteur devraient se renforcer avec la réduction des coûts des facteurs attendue en particulier pour l'énergie, l'eau, les télécommunications, les transports et la main d'œuvre.

Résultats attendus

Résultats attendus

1. Les capacités de pilotage du secteur sont renforcées grâce à la mise sur pied d'une stratégie industrielle, à l'amélioration des compétences au sein de la Direction de l'Industrie et à la conduite d'études de filières.
2. Les opérateurs industriels profitent du développement des dispositifs de soutien, en particulier par le biais de la Chambre de commerce et d'industrie, et de mesures incitatives, notamment fiscales.
3. Les ressources minières sont valorisées.
4. Le tissu industriel est élargi.

❑ Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Part de l'industrie manufacturière dans le PIB (%)	4,5	10
Emplois industriels	556	695
Exportation du sel (en tonnes)	0	-
Exportation des substances minières et minéralières	0	10%

Source : MEFI et ANPI

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Renforcement des capacités de pilotage de la politique industrielle

Cette orientation se traduira par deux séries d'actions. La première concerne le **renforcement des capacités de la Direction de l'Industrie**. Il s'agira d'améliorer la dotation de la direction en ressources humaines, matérielles et financières et d'assurer les formations nécessaires du personnel (conception et conduite de projets industriels ; politiques et stratégies industrielles ; logiciel COMFAR sur les études de faisabilité industrielles ; anglais,...).

La seconde vise à **renforcer la connaissance des potentiels et les stratégies de promotion du secteur**, à travers des études de filières, la recherche de nouveaux investisseurs industriels potentiels, etc. La finalisation du rapport sur les opportunités de développement de l'industrie légère représente le point de départ de cette information sectorielle renforcée. Dans la foulée, il sera élaboré une stratégie nationale de développement industriel qui permettra de définir un cap à partir des projets déjà en exécution ou ceux en pipeline.

La mise en place rapide d'un mécanisme permanent de dialogue constructif des acteurs afin d'obtenir, dans une démarche participative, leur appropriation et leur implication «Partenariat Public/Privé et Société Civile».

La promotion de la protection des droits de propriété industrielle favorisant la créativité, l'attractivité des investissements directs étrangers et du climat de la concurrence des opérateurs économiques, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et humaines (Office de la propriété industrielle et commerciale, Agence de promotion des Investissements).

Une autre action essentielle sera l'opérationnalisation du Haut Conseil de dialogue Etat - Secteur privé qui doit constituer la plateforme centrale de concertation pour l'amélioration du climat des affaires.

OS2 – Promotion du secteur et soutien aux opérateurs

Outre sa mission de pilotage stratégique, l'Etat devra s'impliquer sur des actions de promotion et d'accompagnement en s'appuyant sur les structures relais existantes, en particulier la Chambre de commerce et d'industrie.

A ce titre, il organisera plusieurs événements dont un forum national de l'industrie et la journée mondiale de l'industrialisation de l'Afrique. Par ailleurs, la mise en place d'une structure nationale d'appui aux entreprises industrielles sera étudiée et des études de faisabilité technico-économique seront réalisées pour plusieurs projets industriels d'envergure. La politique de mise en place de pépinières en faveur d'entreprises industrielles sera renforcée, permettant de mettre à disposition des entrepreneurs une série d'infrastructures communes : parcs, électricité, eau, téléphone, équipement bureautique, conseils.

Au niveau financier, l'approfondissement des mécanismes de garantie, comme, par exemple, le dispositif ARIZ financé par l'Agence française du développement, participera au soutien en faveur des PME et grandes entreprises du secteur industrie. Les politiques fiscales (avec une réflexion sur une fiscalité plus attractive destinée à inciter les opérateurs à orienter leur capital vers le secteur industriel) et énergétiques (réduction du coût de l'électricité, condition essentielle pour l'obtention de prix de vente compétitifs) auront également un rôle important.

Certains soutiens à des PMI industrielles pourront être mobilisés afin d'encourager le secteur privé industriel (entreprise Djibouti-plastic à PK13 ; entreprise de peinture à PK20 ; unité de production de craies et stylos à Ali-Sabieh,...) tandis que l'Etat continuera à appuyer la cimenterie d'Ali-Sabieh par la mobilisation de financements nouveaux, en attendant une éventuelle privatisation à terme.

Deux importantes initiatives seront mises en œuvre :

- d'une part, des programmes de mise à niveau des entreprises nationales pour une efficace insertion au COMESA, des programmes de promotion des investissements et du secteur privé (appuis des institutions COMESA, IGAD et Pays du Golfe),

- et d'autre part, des programmes de promotion et de développement des PMI-PME comportant (i) la création d'un environnement favorable au développement des entreprises ; (ii) la formation et l'encadrement, l'organisation et la facilitation de l'accès aux services de conseil ; (iii) la promotion de l'initiative entrepreneuriale; (iii) la mise en place d'une coordination du système global d'appui, notamment la coordination de l'appui international direct à l'entreprise.

De plus, au regard des ressources naturelles abondantes de la sous-région et du développement du marché du COMESA, Djibouti a signé le 2 février 2012 avec l'Ethiopie et le Sud Soudan un protocole d'accord destiné à construire, dans les années à venir, cinq nouvelles infrastructures portuaires, des terminaux à conteneurs, des zones franches, mais aussi des oléoducs, des routes et des chemins de fer et la fibre optique en vue de promouvoir et faciliter les exportations, le commerce régional et international.

Enfin, le ministère en charge de l'industrie assurera la tutelle de certains projets liés à l'autonomisation des pauvres et des femmes, notamment au sein des communautés exposées aux inondations.

OS3 – Identification des ressources naturelles et minières, rampes d'une industrialisation

La présence d'importantes ressources minières variées constitue une opportunité de développement du secteur industriel, de création de revenus et d'emplois.

Des actions sont engagées, voire programmées, notamment :

(i) l'existence de ressources naturelles diversifiées sur le territoire (or, perlite, bauxite, gaz naturel, géothermie, cuivre, zinc, fer et aluminium) a déjà débouché sur le lancement de plusieurs projets (licences d'exploration d'or accordées en 2013 à deux opérateurs) ;

(ii) la réalisation d'une carte géologique et tectonique au 1/50 000 des secteurs minéralisés, ainsi qu'une banque de données et d'autres cartes thématiques, la création d'un centre de documentation pour la conservation et la mise à disposition du public des cartes géologiques et des publications géo-scientifiques, et d'un laboratoire de pétrologie, minéralogie et géochimie ;

(iii) la réalisation des études géologiques nécessaires pour la promotion du secteur minier et son exploitation en partenariat avec les opérateurs privés internationaux ;

(iv) la mise en œuvre des dispositions rapides pour l'exploitation du potentiel de sel et de ses dérivés, mais aussi des minerais déjà identifiés, telles les ressources aurifères dans la localité de Hess Daba de la région de Dikhil ;

(v) la création des pôles économiques s'appuyant sur le développement des exportations du sel du lac Assal et des ressources minières ;

(vi) la réalisation des études pour des opportunités d'investissements dans les régions et de création des zones économiques spécifiques dans chaque région.

OS4 – Renforcer les capacités en informations commerciales et industrielles

Par la mise en place d'un mécanisme de production, d'analyse et de diffusion des données commerciales et industrielles, l'utilisation optimale des NTIC, l'automatisation des activités, favorisant ainsi la création d'un véritable tissu industriel et de PME d'**e-services**, sources d'emplois et de revenus pour les opérateurs économiques.

OS5 – Une conquête vigoureuse des marchés sous-régional et mondial

- Le renforcement de l'attrait du pays pour des entreprises étrangères à la recherche d'un site de délocalisation et des activités à forte valeur ajoutée ou susceptibles de permettre le transfert d'une technologie stratégique pour le développement à moyen et long termes ;
- le développement des centres de recherches publics-privés ;
- la formation à la technologie dans les structures scolaires et universitaires et
- le financement par le secteur privé des projets de recherche dans les universités et les grandes écoles de renommée internationale.

OS6 – L'environnement des affaires et le secteur privé

Les interventions se concentreront sur l'approfondissement des efforts déjà entrepris pour : (i) améliorer le cadre juridique et réglementaire des affaires ; (ii) réduire les coûts des facteurs de production ; et (iii) améliorer l'environnement du travail.

L'amélioration du cadre juridique et réglementaire des affaires passera notamment par : (i) l'opérationnalisation du nouveau Code de Commerce ; (ii) la création du Centre d'arbitrage international au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie ; (iii) la simplification des formalités de création d'entreprises ; et (iv) améliorer davantage les traitements des procédures administratives au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances.

La réduction des coûts très élevés des principaux facteurs de production (énergie, télécommunications, etc.) par des actions visant à : (i) d'assainir la situation financière des entreprises publiques en charge des secteurs porteurs ; (ii) de promouvoir des solutions alternatives à l'énergie thermique à travers l'étude des avantages comparés de l'interconnexion au réseau Ethiopien et du développement de la géothermie ; (iii) de réduire par paliers les tarifs des télécommunications à l'international ; et (iv) de pallier aux insuffisances observées dans les performances de Djibouti-Télécom.

5.4. Secteur primaire

❑ Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence	
↪	Plan Directeur de Développement du Secteur Primaire (PDSP) 2009-2018 - Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques (MAEM-RH)
↪	Programme National pour l'Investissement à Moyen Terme (PNIMT) – secteurs agriculture, élevage et pêche.
↪	Programme National de Sécurité Alimentaire. 2012.
↪	Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture, 2014.

❑ Contribution du secteur à la SCAPE

Les objectifs de la politique du secteur sont à la mesure du rôle que celui-ci peut jouer, malgré les conditions climatiques, à la fois en termes de sécurité alimentaire, d'emploi, de soutien à la balance des paiements ou encore d'aménagement du territoire. Il s'agit ainsi de (i) réduire l'insécurité alimentaire et améliorer la qualité nutritionnelle de la consommation des ménages ; (ii) augmenter la productivité, la production et les revenus agricoles ; (iii) stimuler l'emploi en zones rurales et réduire ainsi le flux migratoire vers Djibouti-ville et les capitales régionales ; (iv) développer la transformation locale des produits et les filières exportatrices (bétail, cuirs et peaux, pêche) ; (v) préserver l'environnement et rééquilibrer le développement du territoire.

Le secteur primaire contribuera à la fois à la diversification économique, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Les stratégies sectorielles s'inscriront dans une approche de développement rural intégré, renforçant les synergies et optimisant l'augmentation des productions des différents secteurs en vue d'améliorer leur contribution à la diversification économique du secteur primaire et à la croissance économique.

Conformément à l'objectif 4 de la Politique Nationale de l'Emploi, la promotion des opportunités d'emplois productifs sera une ligne directrice de la stratégie sectorielle. Elle s'exprimera par (i) le renforcement des capacités techniques, matérielles et humaines des jeunes et des femmes acteurs du secteur ; (ii) la promotion des coopératives ; et (iii) la promotion de micro-projets agro-pastoraux intensifs en incitant l'émergence de nouveaux actifs dans ce secteur. Suivant la PNE, il est attendu d'ici 2024 une augmentation de la part de l'emploi du secteur primaire dans l'emploi total (de 2,3% en 2012 à 3,5% en 2024), l'insertion de 8 000 nouveaux jeunes et femmes dans le secteur et une croissance plus rapide de la productivité du travail.

❑ Résultats attendus

Résultats attendus	
1.	Une sécurité alimentaire durable est obtenue à travers la poursuite de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et le renforcement des systèmes de suivi.
2.	Les ressources en eau sont mobilisées de façon pertinente en vue d'appuyer le développement hydro-agricole.
3.	Les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs en situation de vulnérabilité bénéficient d'un soutien prioritaire en vue de renforcer la résilience des populations rurales.
4.	Les capacités exportatrices du sous-secteur de l'élevage sont renforcées.
5.	De nouvelles filières et technologies se développent, en particulier au niveau de l'aviculture, de l'apiculture et du maraichage.
6.	Les capacités institutionnelles de pilotage du secteur primaire sont améliorées.

❑ Cibles

Indicateurs	Référence (a)	Cible 2019
Part de l'emploi du secteur primaire dans l'emploi total	2,3%	2,8%
Emplois directs dans le secteur de la pêche	600	+3 000
Production de produits halieutiques (tonnes)	2 000	20 000
Eau potable (%)	37	70
Bétail (%)	10	20
Irrigation (%)	5	10
Augmentation des forages et des ouvrages hydrauliques	520	900
Productions agricoles (tonnes)	7 600	15 000
Superficies cultivées (ha)	1 330	5 000
Exportations bétail :		
- Ovins/Caprins	461,5	2 000
- Camelins	38,5	500
- Bovins	45,8	500
Augmentation des produits halieutiques	2 000	10 000

(a) Valeurs 2013 (sauf * = 2010)

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Mise en place d'une sécurité alimentaire durable dans le cadre de la coopération régionale

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire s'est donnée deux objectifs majeurs : (i) renforcer les capacités de prévision, de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en lien avec la politique nationale de gestion des risques et des catastrophes ; et (ii) créer les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, en lien avec les politiques et stratégies de développement. Elle s'articule autour de (i) l'organisation de la production effective de produits céréaliers, légumineux, oléagineux et dérivés ; (ii) la promotion des filières et du suivi de la sécurité alimentaire ; (iii) l'amélioration des capacités d'intervention d'urgence ; et (iv) le suivi des marchés et la stabilisation des prix.

Cette stratégie sera poursuivie en s'appuyant sur le Programme National de Sécurité Alimentaire, réactualisé en 2012 et sur l'action spécifique de la Société djiboutienne de sécurité alimentaire (SDSA), instituée en 2010 et dont la mission première est d'améliorer la sécurité alimentaire au niveau national.

Le développement des productions des fermes agricoles de l'Etat se poursuivra sur la période 2015-2019 comme une réponse durable à l'objectif de sécurité alimentaire. Elles cibleront plus particulièrement les terres concédées à Balé en Ethiopie (5 000 ha orientées vers la culture du blé), à Gadaref au Soudan (4 200 ha orientées vers les cultures du sorgho et du tournesol) ainsi que la ferme pilote de Damerjog (5 ha orientées vers la culture sous serre de fruits et légumes destinée au marché de la capitale). La SNSA appuiera également les services du Ministère de l'agriculture et le secteur privé dans la promotion de projets et de programmes destinés à améliorer la sécurité alimentaire. Elle cherchera, entre autres, à diffuser, auprès des agriculteurs des régions de l'intérieur, les techniques innovantes testées à Damerjog afin, à la fois, de sécuriser l'approvisionnement régulier en fruits et légumes des marchés des autres capitales régionales et de soutenir la création d'emplois en zones rurales.

La seconde priorité sera la constitution, le renouvellement et la bonne gestion du stock national stratégique de denrées alimentaires de première nécessité (riz, farine, huile, sucre, sorgho et légumineuses).

En troisième lieu, différentes mesures seront prises pour améliorer la connaissance et les modes de consommation des produits alimentaires : étude des carences en micro nutriments ; programmes d'IEC axés sur la diversification des aliments et la consommation des produits halieutiques ; iodification du sel produit localement.

Enfin, il sera recherché une synergie renforcée entre les approches de sécurité alimentaire, la stratégie de développement rural et les différents programmes régionaux développés dans ce domaine sous l'égide de l'IGAD et du COMESA.

OS2 – Mobilisation des ressources en eau en vue du développement agro-pastoral

La mobilisation des ressources en eau destinées au secteur agricole se traduira par la poursuite des projets en cours ou la mise en œuvre de nouvelles opérations : forages (21 forages en eaux profondes ; 30 forages dans la région de Dikhil) ; études des nappes d'interflux et des résurgences en eaux peu profondes (sur l'ensemble des régions) et de 11 bassins versants ; adduction d'eau du lac Afambo ; aménagements hydro-agricoles dans différentes zones ; barrage de Saday ; réutilisation des eaux usées épurées pour l'irrigation ; etc.

OS3 – Appui aux agriculteurs, éleveurs et pêcheurs en situation de vulnérabilité

En amont d'abord, et afin de disposer des informations nécessaires à une bonne planification, un recensement du cheptel national est en préparation et sera effectué en utilisant des relevés aériens.

Les appuis directs aux groupes vulnérables cibleront les petits exploitants agricoles, les femmes organisées en coopératives, les éleveurs nomades et les pêcheurs artisanaux. De manière générale, l'approche retenue vise à renforcer la résilience des populations face à la sécheresse et à offrir des moyens de subsistance en apportant une réponse durable en termes de préservation de l'environnement et de génération de revenus.

Dans le domaine de la production végétale, les interventions se concentreront sur l'aménagement de superficies cultivables, la maîtrise de l'eau (notamment la mise en place de retenues d'eau et de techniques économes en eau), l'accès aux semences améliorées et l'amélioration du rendement, le développement de crédits spécifiques, l'amélioration des capacités de stockage et l'appui à la commercialisation de la production, l'appui à l'émergence de coopératives, notamment féminines, le conseil et la formation en matière de production agricole.

En outre, les actions seront renforcées en faveur de la promotion de l'agriculture oasienne par (i) la redynamisation des « jardins familiaux » (réhabilitation et solarisation d'infrastructures hydrauliques); (ii) la création de petits périmètres sur les terrasses d'oueds pour l'installation de pasteurs nomades affectés par la sécheresse; et (iii) le renforcement des coopératives agricoles ; et la mise en place de puits cimentés, de pompes solaires et de compostières ; la reforestation, par le ré-semi des parcours après les pluies, et enfin la promotion de l'aviculture.

Le gouvernement entend également promouvoir les initiatives locales de développement de la pêche artisanale dans les quatre districts ayant une façade maritime (Djibouti, Tadjourah, Obock et Loyada-Arta) afin d'améliorer les revenus dans les régions de l'intérieur et lutter contre la malnutrition et l'insuffisance en protéines des ménages djiboutiennes. L'intervention reposera sur trois priorités opérationnelles : (i) renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale en gestion et techniques ; (ii) appui à la mise en œuvre de micro-projets de la pêche artisanale; et (iii) appui à la mise en œuvre d'investissements structurants aptes à accroître l'effort de pêche (moyens de production améliorés, réparation des moyens de production inactifs des pêcheurs, amélioration du conditionnement et de la conservation du poisson destiné au marché local).

Certains projets s'inscriront dans un cadre régional comme, par exemple, le programme de renforcement de la résilience face à la sécheresse lancé dans le cadre de l'IGAD qui porte dans sa première phase sur trois pays de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Ethiopie, Kenya).

OS4 – Promotion de nouvelles sources de croissance et appui aux exportations

L'élevage occupera ici une place de choix. Les actions nécessaires à son développement et à l'amélioration de ses capacités exportatrices porteront sur :

- le développement de la chaîne de valeur « Viandes et dérivés » qui constitue une branche d'activités très diversifiée dont l'importance reste assez mal connue à Djibouti ; une étude sera engagée à ce sujet ;
- la promotion d'une filière « cuirs et peaux » en liaison avec la montée en puissance de l'abattoir qui devrait accroître considérablement la disponibilité en « peaux brutes » qui pourraient être transformées et valorisées localement ; là encore, une étude sera réalisée afin de définir les contours d'une politique adaptée au pays ;
- la création d'un nouvel abattoir à Djibouti, rendue nécessaire par l'exiguïté et l'obsolescence des installations actuelles, lesquelles limitent les capacités d'abattage, ne peuvent satisfaire les besoins de la population (on estime à plus de 40% les abattages clandestins) ni garantir des produits sains ;
- la sécurisation de la santé animale, à travers une amélioration de la couverture sanitaire du cheptel ;
- le développement de la production d'aliments de bétail.

Pour les secteurs de l'agriculture et de la pêche, quatre filières sont ciblées : le palmier dattier ; les plantes aromatiques ; l'aquaculture d'exportation et la pêche semi industrielle. Des études de faisabilité seront réalisées pour chacune de ces sources potentielles de diversification de la croissance sectorielle.

Enfin, le besoin de renforcement de la qualité des produits conduira à renforcer le Laboratoire de Certification et d'Analyses Alimentaires (LANAA).

OS5 – Développement d'actions transversales de soutien sectoriel

Outre le soutien au Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), ces actions transversales ciblent trois priorités : (i) la promotion de deux créneaux spécifiques en milieu rural (aviculture et apiculture) ; (ii) la mise en place de potagers scolaires en milieu rural ; et (iii) la création d'un Centre d'Excellence Régional pour la mise en valeur des zones arides et semi-arides.

OS6 – Amélioration du pilotage et du suivi-évaluation de la politique sectorielle

Le ministère en charge du secteur primaire et de l'hydraulique rurale (MAEPE-RH), compte tenu de son rôle stratégique dans la réduction de la vulnérabilité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, verra ses capacités institutionnelles renforcées. Le système de suivi-évaluation du Programme National d'investissement agricole de la sécurité alimentaire (PNIASA) sera par ailleurs développé.

5.5. Tourisme

Cadre sectoriel

Cadres sectoriels de référence

 Pas de cadre de référence actuel.

Contribution du secteur à la SCAPE

Cité parmi les secteurs moteurs de la croissance économique nationale, le secteur du tourisme vise à faire à terme de Djibouti une destination touristique régionale de premier plan, avec un tourisme d'affaires et de plaisance, un tourisme balnéaire (plongées implantées sur des sites d'aménagement prioritaires), et un éco-tourisme de découverte (dans les sites archéologiques et préhistoriques) en s'appuyant sur une connectivité aérienne largement développée et une image et notoriété du pays améliorées.

Les actions seront orientées vers (i) le renforcement de la compétitivité du tourisme djiboutien et la conquête de marchés solvables ; (ii) le développement et l'amélioration des infrastructures nécessaires au tourisme durable ; et (iii) l'exploitation des potentialités touristiques, la promotion de nouveaux produits porteurs (désert, montagnes, éco-tourisme et sport), la sauvegarde et la mise en valeur des sites et monuments touristiques

Le secteur est susceptible de créer un volume significatif d'emplois - avec une cible de 10 000 emplois en 2019 soit plus que le triple du nombre actuel - et de permettre l'émergence de pôles économiques régionaux de croissance.

Résultats attendus

Résultats attendus

1. Les conditions pour un pilotage efficace du secteur du tourisme sont réunies (stratégie sectorielle ; schéma directeur pour l'aménagement de zones, ...).
2. Un modèle de développement touristique fondé sur trois pôles est défini et en place.

Cibles

Indicateurs	Référence (a)	Cible 2019
Flux de touristes (par an)	63 910	155 500
- Affaires	36 000	44 500
- Ciblé (sports, écotourisme balnéaire)	8 000	76 000
- Autres	19 910	35 000
Emplois du secteur tourisme	3 000*	10 000

(a) Valeurs 2012

Orientations stratégiques

OS1 – Création des capacités pour un pilotage performant du secteur

La mise en place d'un cadre performant de pilotage performant est essentielle pour définir une trajectoire claire pour le secteur et concrétiser une démarche volontariste de développement des potentiels nationaux dans ce domaine. Trois actions en constituent le préalable. La première est l'élaboration d'une politique nationale du tourisme.

La seconde est l'établissement d'un schéma directeur pour l'aménagement de zones touristiques prioritaires : trois zones touristiques prioritaires seraient a priori à privilégier : Arta Plage – Khor Ambado ; Les Sables Blancs – Tadjourah- Ras Ali ; La Mangrove de Godoria.

Enfin, la troisième mesure porte sur le renforcement des moyens de l'Office National du Tourisme Djiboutien (ONTD). Les points forts de ce renforcement de capacités porteront sur (i) l'augmentation significative de la subvention publique ; (ii) la mise en place d'un service de promotion des investissements dans le secteur du tourisme en liaison avec ANPI ; (iii) la mise en place d'un meilleur système de collecte et d'analyse des statistiques du tourisme ; (iv) le lancement d'une grande campagne d'image sur Djibouti avec le concours des professionnels du tourisme, mais aussi des grandes entreprises publiques et privées établies à Djibouti.

OS2 – Construction d'une offre touristique de qualité

La stratégie devrait consister à construire une destination touristique régionale de premier plan, s'appuyant sur un modèle fondé sur trois pôles : un tourisme d'affaires et de plaisance, un tourisme balnéaire (plongées implantées sur des sites d'aménagement prioritaires), et un éco-tourisme de découverte dans les sites archéologiques et préhistoriques.

Les actions-clés concernent ici :

- le renforcement des filières de formation aux métiers du tourisme et la création potentielle d'un Institut Supérieur de formation aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie dans le cadre d'un partenariat public-privé ;
- l'établissement d'unités-relais pour la promotion du tourisme dans les régions ;
- l'amélioration des services offerts en mettant en œuvre une politique de qualité des produits (institution de standards de qualité, modernisation des produits touristiques en étroite collaboration avec les tours opérateurs internationaux, campagnes de communication,...) ;
- la réalisation des démarches nécessaires pour obtenir le classement des plus beaux sites culturels et naturels de Djibouti (Lac Assal, Lac Abbé, Forêt du Day, gravures rupestres d'Amburma) dans la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

La concertation étroite entre les acteurs du tourisme et ceux du transport, notamment aérien, sera par ailleurs stratégique. Dans ce sens, il importera d'adopter une politique aéroportuaire globale visant à améliorer la connectivité de Djibouti, et articulée autour de la rénovation et de l'agrandissement de l'aéroport de Djibouti (le projet de création d'un nouvel aéroport apporte devrait ici apporter la réponse adéquate), d'une gestion aéroportuaire répondant aux standards des grandes destinations touristiques ainsi que la facilitation des procédures de délivrance de visas à l'entrée de Djibouti.

5.6. Promotion du secteur privé

☐ Cadre sectoriel

Cadres sectoriels de référence

 *Pas de cadre de référence actuel.*

☐ Contribution du secteur à la SCAPE

Le secteur privé doit voir sa place renforcée car il est au cœur de la diversification économique attendue pour les prochaines années. Pour se développer, il doit jouir (i) d'un environnement des affaires plus favorable, en réduisant notamment les contraintes spécifiques aux PME/PMI et en améliorant la situation des coûts des facteurs, surtout de l'énergie ; (ii) d'une meilleure visibilité sur l'avenir (adoption de stratégies et plans d'action pour les secteurs productifs), (iv) d'institutions d'appui aux capacités renforcées et (v) de mécanismes de dialogue permettant d'installer un climat de confiance mutuelle entre l'Etat et les opérateurs privés.

A cet égard, l'Etat doit envoyer des signaux forts d'un engagement en faveur du changement afin de modifier la perception des investisseurs.

Le développement d'un segment de PME/PMI dense et intensif en emploi décent (objectif 3 de la PNE) représente un enjeu important pour promouvoir l'emploi. Outre les orientations ci-dessus, il nécessite la promotion d'une culture de l'entrepreneuriat, notamment auprès des jeunes et des femmes diplômés, et des soutiens pour valoriser entre autres les branches du commerce, du tourisme, de l'agro-industrie, de l'industrie des matériaux de construction et des services aux entreprises et aux particuliers. L'objectif visé par la PNE est de porter la part du secteur privé structuré dans l'emploi total de 15,4% en 2012 à 20,4% en 2024 en favorisant la création d'environ 90 000 nouveaux emplois dans celui-ci au cours de la période 2014-2024.

Résultats attendus

Résultats attendus

1. Un environnement des affaires favorable au secteur privé est établi.
2. Les PME/PMI bénéficient de dispositifs de soutien ciblés dans les secteurs porteurs.
3. La culture de l'entrepreneuriat et la formalisation des entreprises sont promues.
4. Les organismes consulaires proposent des services d'accompagnement adaptés.
5. Des stratégies et supports d'information et de communication sont mis en place.
6. La place commerciale de Djibouti et son rôle de hub régional sont mis en avant au niveau international.

Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Indice du respect de l'Etat de droit (note Banque Mondiale)	29/100	20/100
Création d'entreprises – classement DB	163 (a)	< 100
Investissements directs étrangers /PIB (%)	9,1	15
Indice des coûts de facteurs de production	1 225 (a)	365
Délai de résolution de litige commercial (en jours)	1 225 (a)	365

(a) Classement Doing 2015 Business

Orientations stratégiques

OS1 – Emergence d'un environnement des affaires favorable

Pour favoriser l'émergence d'un environnement des affaires favorable à la promotion de la place commerciale et le rôle de notre pays comme Hub-régional, les actions prioritaires porteront sur trois axes :

- **l'amélioration du cadre juridique** : Il sera procédé à l'adhésion aux instruments juridiques internationaux liés à l'environnement des affaires. Le cadre juridique devra être adapté (révision du Code des Investissements par exemple,...) afin d'offrir une réglementation à la fois souple, garantissant la sécurité juridique des investisseurs et donnant une incitation à l'investissement attrayante. Afin de marquer le changement d'état d'esprit, des mesures précises seront rapidement prises avec l'adoption d'une Charte des droits des investisseurs (protection des droits, procédures administratives, accès à l'information,...) et la création d'une fonction de "défenseur des entreprises" donnant à celles-ci un moyen de recours et de protection de leurs droits. Le projet de création d'un Centre de Médiation et d'Arbitrage pour le règlement des litiges commerciaux participe de cette dynamique.
- **le développement de l'information et de la concertation autour de la promotion du secteur privé** : Une politique d'information et de communication sur les mesures de réforme de l'environnement des affaires sera élaborée et mise en œuvre afin de mettre en avant les avancées constatées dans ce domaine, comme par exemple, les mesures conduisant à une amélioration de la position de Djibouti dans le classement *Doing*

Business. Le développement d'un portail dédié à l'environnement des affaires (e-guide Djibouti) sera à cet égard essentiel. Une autre action phare sera l'opérationnalisation du Haut Conseil de dialogue Etat - Secteur privé qui doit constituer la plateforme centrale de concertation pour l'amélioration du climat des affaires.

- la **mise en place ou la consolidation des dispositifs d'appui** : Les mesures principales porteront sur (i) l'opérationnalisation du Guichet unique ; (ii) la promotion de l'entrepreneuriat et la formalisation des entreprises ; (iii) le développement de l'appui technique et des services d'accompagnement.
- la **réforme de la fiscalité des entreprises** (assises fiscales, études et assistance technique), conduisant à revoir, notamment pour les petites entreprises, le système d'imposition et les cotisations sociales sur les salaires.

Par ailleurs, des **mesures complémentaires** seront mises en œuvre pour bien marquer le changement d'état d'esprit de l'administration vis-à-vis du secteur privé avec, par exemple, des initiatives confirmant la volonté de transférer une part du rôle actuel de l'Etat au secteur privé, une meilleure visibilité (adoption de stratégies et plans d'action pour les secteurs productifs) ou encore le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des institutions d'appui comme l'Office de la propriété industrielle et commerciale ou l'Agence de promotion des Investissements. Il conviendra d'encourager les investisseurs crédibles à développer des projets de long terme ; ce processus de sélection positive des investisseurs constitue une priorité majeure pour le développement du pays. En effet, il s'agit d'attirer des investisseurs capables de générer des effets d'entraînement, de transférer un savoir-faire, de former la main d'œuvre et de développer de nouvelles activités ; cette approche visera notamment des groupes internationaux de renom, sérieusement intéressés par le développement du pays, et désireux de s'implanter durablement, de développer des activités à valeur ajoutée et créer des emplois.

De manière transversale, l'amélioration de la compétitivité qui sera recherchée à travers différentes politiques sectorielles et devra déboucher notamment sur une réduction du coût des facteurs, sera également essentielle.

OS2 – Développement des PME dans les secteurs porteurs

Les mesures concerneront (i) l'élaboration d'une stratégie de développement des PME ; (ii) la mise en place d'un comité de pilotage multisectoriel pour le pilotage de la stratégie, (iii) le lancement d'un programme de financement des PME et d'une bourse des PME, (iv) le renforcement des capacités de la Direction des PME.

OS3 – Promotion de l'entrepreneuriat et encouragement à la formalisation des entreprises

Les actions cibleront (i) la création de la Maison de l'entreprise, (ii) la mise en place d'un mécanisme incitatif pour favoriser l'émergence de jeunes entreprises pérennes, (iii) des initiatives pour développer les métiers artisanaux (trois par an) et rehausser leurs compétences, (iv) l'action en faveur d'un meilleur accès aux financements pour les PME/PMI.

OS4 – Développement de l'appui technique et des services d'accompagnement

Dans ce domaine, la Chambre de Commerce de Djibouti (CCD) occupera une place centrale. Il s'agira de (i) renforcer et développer la base d'informations stratégiques ; (ii) faire de la CCD un lieu de rencontre et d'échanges ; (iii) mettre à disposition des entreprises des Conseillers, experts dans leur domaine et disposant des outils adéquats ; (iv) appuyer de manière spécifique, chaque année un secteur d'activité à fort potentiel ; (v) réorienter la gamme de formation pour répondre aux besoins actuels et futurs des opérateurs ; et (vi) affilier le Centre de Formation de la CCD à un Centre de renommée internationale susceptible de labelliser les formations dispensées.

OS5 – Renforcement de la communication et de l'accès à l'information

En lien avec ce qui a été indiqué dans l'OS1, une stratégie de communication interne et externe avec manuel des procédures sera adoptée. Une attention particulière devrait être accordée dans ce cadre à la promotion à l'international des produits artisanaux du pays.

OS6 – Promotion de la place commerciale de Djibouti et de son rôle de hub régional

Les actions renvoient à trois priorités majeures : (i) développement des infrastructures et équipements logistiques Zone Franche ; (ii) construction des infrastructures d'accueil et d'expositions pour les événements internationaux ; (iii) promotion des activités liées au corridor.

5.7. Secteur financier

Cadre sectoriel

Cadres sectoriels de référence

↳ Stratégie Nationale de Microfinance 2012-2016

Contribution du secteur à la SCAPE

Le secteur financier affiche un taux de bancarisation très faible (14% en 2013), reflétant l'accès difficile de la grande majorité de la clientèle potentielle aux produits et services bancaires. Simultanément, l'un des handicaps les plus sérieux au développement du secteur privé est la faible diversification des produits financiers offerts par le système bancaire. Ces insuffisances sont accentuées par l'absence d'institutions spécialisées de financement de long terme, telles que le crédit-bail, et le manque d'un marché hypothécaire. Par ailleurs, les PME/PMI demandeuses de crédits ne les obtiennent pas, dans la plupart des cas, par manque de structures formelles capables de réaliser des études pouvant démontrer leur rentabilité.

Pour faire de Djibouti une place financière importante, le Gouvernement entend contribuer au développement d'un secteur financier sain, performant, efficace et inclusif au service de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Autrement dit, il doit pouvoir offrir un financement adapté à toutes les catégories d'entreprises (PME et PMI, entreprises du monde rural, artisanat, entreprises féminines, etc.) dans l'optique de faire du secteur privé le moteur de la croissance et d'accélérer la création d'emplois. La mise à disposition de produits financiers diversifiés, une politique appropriée de microfinance au secteur informel et une consolidation de la stabilité du système financier national sont des priorités.

Résultats attendus

Résultats attendus

1. Le cadre de supervision bancaire est renforcé et le système des paiements est modernisé.
2. Des produits financiers diversifiés et adaptés aux besoins des opérateurs économiques sont en place.

Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Taux de bancarisation (%)	14% (2013)	25%
Taux de pénétration des micro-crédits (%)	6%	10%
Obtention de prêts – classement <i>Doing Business</i>	180 (b)	150

(b) Classement *Doing 2015 Business*

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Renforcement du cadre de supervision bancaire et modernisation du système de paiements

Afin d'assurer une plus grande stabilité, transparence et efficacité du système financier, les actions prioritaires seront de quatre types :

- le renforcement des activités de supervision bancaire par la Banque Centrale de Djibouti et l'amélioration du contrôle des sociétés d'assurance et du suivi des établissements monétaires et de crédit par la tutelle (MEFI) ;
- la promotion de la finance islamique ;
- la modernisation du système d'information du crédit et du système de paiement, conduisant notamment à la mise en place d'un cadre favorable aux paiements mobiles ;
- l'institution d'un fonds de garantie partielle des crédits aux PME.

OS2 – Modernisation du système d'information de crédits

Le Gouvernement entend améliorer la contribution du secteur financier à la croissance de l'économie à travers :

- des solutions idoines au financement de l'économie et particulièrement celui des entreprises en approfondissant et en diversifiant les produits financiers en fonction des besoins des agents économiques du secteur moderne ;
- la consolidation des institutions de micro-finance pour les micro-entreprises et différentes catégories d'actifs du secteur informel ;
- l'exploitation des opportunités de financement au niveau régional, telles que celles offertes par le PTA-Bank du COMESA.

OS3 – Opérationnalisation du fonds de garantie partielle des crédits

Le fonds de garantie partielle des crédits a pour objectif de renforcer le financement de l'économie et des activités économiques, notamment les PME/PMI. Il permettra d'accroître le taux d'accès aux crédits au niveau national. L'opérationnalisation se fera à travers :

- la conception d'un système de gestion élaboré ;
- l'acquisition de matériels informatiques ;
- la mise en réseau des postes de travail ;
- l'acquisition de matériel roulant.

OS4 – Organisation du marché des assurances

Cette organisation se fera à travers :

- le renforcement des capacités ;
- le renforcement des contrôles ;
- l'application effective de la réglementation du secteur des assurances ;
- la dotation en moyens modernes de travail (informatiques) ;
- la mise en place du Fonds de garantie automobile.

5.8. Commerce intérieur et artisanat

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence	
↪	Stratégie Nationale de Développement du Commerce (SNDC), Octobre 2009 (<i>Loi n°72/AN/10</i>) et SNDC 2010-2015 – Plans d'action de mise en œuvre, Juin 2010
↪	Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat (SNDA), Octobre 2009 (<i>Loi n°82/AN/10</i>)

Contribution du secteur à la SCAPE

L'objectif global est de construire à Djibouti une place commerciale régionale et internationale en renforçant l'insertion de l'économie nationale dans les échanges mondiaux. Le volet commerce international s'inscrit dans la dynamique d'intégration régionale (cf. § 5.9). Au niveau des échanges nationaux, l'objectif est avant tout de moderniser la législation et la réglementation commerciales et de renforcer les moyens d'intervention en matière de concurrence ainsi que de normalisation, de certification et de contrôle de la qualité des produits commercialisés. Pour le secteur artisanal, un plan de soutien doit être mis sur pied afin de promouvoir un secteur qui recèle également un important potentiel de création d'emplois, surtout si le tourisme connaît le développement souhaité. L'institution d'une Agence nationale de l'Artisanat et le renforcement des organisations professionnelles représentent ici des mesures clés.

Résultats attendus

Résultats attendus
1. La régulation du marché des biens et services est améliorée.
2. Un environnement institutionnel et juridique favorable existe pour l'essor d'un tissu de PME artisanales performantes.

Orientations stratégiques

OS1 – Amélioration de la régulation du marché des biens et services (transparence, légalité, prévisibilité)

L'amélioration de la régulation du marché des biens et services appelle les actions suivantes : (i) l'opérationnalisation de l'Inspection de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ; (ii) la mise en place d'une agence nationale chargée de la normalisation, de la qualité, de la certification, des poids et mesures ; (iii) la rationalisation des importations et de l'organisation des circuits de distribution pour les produits alimentaires ; (iv) l'adoption et la mise en œuvre des directives de régulation du marché des biens et des services ; (v) la consolidation d'une unité de suivi du marché des biens et services à la DCICRF ; (vi) le renforcement du contrôle de la qualité des produits et (vii) le renforcement de l'information des consommateurs.

OS2 – Adoption d'un environnement institutionnel et juridique favorable à l'émergence d'un tissu de PME artisanales performantes

Dans le domaine de l'artisanat, la stratégie consistera en premier lieu à renforcer le cadre institutionnel et légal du secteur. Les mesures consisteront à (i) établir une nouvelle législation pour l'organisation du secteur ; (ii) renforcer et améliorer le cadre institutionnel en mettant en place l'Agence Nationale de l'Artisanat et en instituant des structures professionnelles modernes aptes à assurer un meilleur accompagnement et encadrement du secteur ; (iii) créer une chambre des métiers de l'artisanat.

En second lieu, des mesures de soutien direct au secteur seront mises en œuvre après avoir développé un plan de soutien au secteur artisanal qui définira les priorités et leviers adaptés. Ces mesures viseront (i) la promotion du secteur de PME artisanales pérennes dans le secteur formel ; (ii) la formation des artisans et l'amélioration de leur compétitivité aux fins d'adaptation aux exigences du marché ; (iii) l'accompagnement financier et fiscal nécessaire pour faire évoluer le secteur artisanal informel ; (iv) les dispositions spécifiques en matière d'accès des artisans aux crédits ; (v) l'établissement de structures d'appui et d'animation dans les régions en vue d'encourager la production, la commercialisation et l'exportation de produits artisanaux et de services djiboutiens et de soutenir l'innovation, la créativité et les initiatives destinées à valoriser l'artisanat local ; (vi) la création d'un Village Artisanal regroupant les différents corps de métiers du secteur de l'artisanat.

5.9. Commerce international et intégration régionale

☐ Contribution du secteur à la SCAPE

La croissance accélérée de Djibouti et, plus généralement, le développement national vont être impulsés en grande partie par une valorisation de la position géostratégique du pays. Djibouti vise en effet à devenir un débouché maritime régional majeur et une plateforme de services compétitive sur la ligne maritime la plus utilisée du commerce international. Cette dynamique est largement dépendante de projets relevant d'autres secteurs tels que les cinq nouvelles infrastructures portuaires (cf. §5.1.4), les terminaux à conteneurs, les zones franches, mais aussi les projets d'oléoducs, de routes, de chemins de fer et de télécommunications.

En parallèle, il s'agit de mettre en œuvre une coopération économique soutenue dans les cadres régionaux et internationaux existants afin de renforcer les partenariats gagnants-gagnants, conquérir de nouveaux marchés et assimiler de nouvelles technologies ou encore bénéficier d'économies d'échelles au sein du COMESA et de la CAE. L'élaboration d'une nouvelle Stratégie nationale de développement du commerce (SNDC2) devrait être l'occasion de préciser certaines des mesures prioritaires, en particulier dans le domaine institutionnel.

☐ Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Exportations / PIB (%)	32,2	40
Solde des transactions courantes / PIB (%)	23,3	15

☐ Orientations stratégiques

OS1 – Renforcement du cadre de pilotage institutionnel

Il convient en premier lieu de finaliser et valider l'EDIC actualisé (Etude diagnostique sur l'intégration du commerce) et de conduire les études de projets pour le renforcement des capacités commerciales des filières (prolongement du Cadre Intégré Renforcé) ainsi que des études d'impact sur l'intégration commerciale.

Une nouvelle stratégie nationale de développement du commerce (SNDC2) doit ensuite être élaborée dans la foulée. L'unité de mise en œuvre national du cadre intégré devra, en outre, être renforcée et des formations devront être réalisées sur les politiques et stratégies de négociation commerciale.

OS2 – Approfondissement de l'intégration commerciale régionale et multilatérale

Dans le domaine de l'intégration régionale et multilatérale, il s'agira de mettre en œuvre (i) le Mécanisme de compensation pour l'intégration régionale dans le cadre du COMESA (RISM), (ii) le plan d'intégration continentale dans le cadre de la Zone de Libre Echange Continentale, (iii) ainsi que les recommandations pour la facilitation des échanges dans le cadre du SCM (accord de Bali et autres

accords OMC). Ces différentes actions nécessiteront, au niveau institutionnel, un renforcement des capacités du pilotage du CIR.

Il s'agira d'abord de mener une **vigoureuse politique d'intégration commerciale** au sein du COMESA et de la CAE en vue de tirer un meilleur profit des marchés communs et de bénéficier d'économies d'échelles.

En second lieu, Djibouti adoptera les mesures nécessaires pour satisfaire les **critères de convergence budgétaire** conformément au cadre de surveillance établi dans le cadre de la création en 2018 de l'union monétaire au sein du COMESA (critères relatifs aux déficits budgétaires, à l'inflation, au crédit net de la banque centrale à l'État, et à la dette publique) tout en visant à minimiser les coûts associés aux contraintes immédiates de la convergence.

La **promotion de Djibouti comme débouché maritime régional majeur** et plateforme de services **sur la ligne maritime la plus utilisée du commerce international** constituera un fil directeur pour la politique économique. La stratégie consistera à renforcer les capacités et la compétitivité des infrastructures portuaires au regard des ressources naturelles abondantes de la sous-région et du développement du marché du COMESA. Dans cette perspective, Djibouti a signé le 2 février 2012 avec l'Éthiopie et le Sud Soudan un protocole d'accord destiné à créer et à renforcer une dynamique nouvelle de coopération économique entre les trois pays. Dans la décennie à venir, seront construites cinq nouvelles infrastructures portuaires (cf. section 5.1.4), des terminaux à conteneurs, des zones franches, mais aussi des oléoducs, des routes et des chemins de fer et la fibre optique en vue de promouvoir et faciliter les exportations, le commerce régional et international. L'utilisation des infrastructures portuaires et des zones franches par l'Éthiopie et le Sud Soudan, les terminaux gazier et pétrolier, l'extension de la ligne de chemin de fer Djibouti-Éthiopie-Sud Soudan accéléreront à la fois l'expansion économique des pays et une véritable intégration des économies de la sous-région.

En parallèle, une nouvelle stratégie de **promotion économique du pays** sera mise en œuvre en vue de conquérir de nouveaux marchés et assurer l'assimilation des nouvelles technologies nécessaires à son développement. Celle-ci pourra mettre à profit la double appartenance de Djibouti (espace francophone et espace arabe), opportunité évidente pour une diversification de ses partenariats. Deux leviers seront ici utiles.

Le premier est la création d'une Agence nationale de promotion économique, dotée de ressources nécessaires et destinée à développer une offensive de recherche de marchés, d'investisseurs, de technologies ou de ressources financières. Le second levier est le renforcement et la responsabilisation des services économiques des ambassades dans les différents pays, et ce en partenariat avec le secteur privé national. En outre, le développement du secteur bancaire et de la coopération financière sera poursuivi et intensifié à travers l'encouragement à l'installation des établissements de renommée internationale et la création à Djibouti d'une Bourse de valeurs sous régionale en lien avec les pays de la sous-région.

CHAPITRE VI : DEUXIEME AXE : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Pour réduire la pauvreté non monétaire, d'importants investissements seront nécessaires pour la fourniture de services publics à caractère social tels que l'éducation, la santé ou le logement. En retour, ces investissements auront, par le renforcement du capital humain, un impact à long terme sur la croissance. En second lieu, une réponse plus soutenue devra être apportée en matière de dispositifs d'accompagnement pour la promotion de l'emploi, en même temps que les programmes de protection sociale et de soutien aux groupes vulnérables seront à consolider. Dans ces différentes interventions publiques, la prise en compte du genre sera assurée. Le chapitre traite ainsi successivement des secteurs : (i) Education et formation professionnelle ; (ii) Enseignement supérieur et recherche ; (iii) Promotion du genre ; (iv) Jeunesse et sports ; (v) Logement ; (vi) Emploi ; (vii) Protection sociale et populations vulnérables ; (viii) Culture et affaires musulmanes.

6.1. Education et formation professionnelle

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence	
↳	Schéma Directeur de l'Education 2010-2019 - Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
↳	Plan d'action 2011-2016 du Ministère de l'Education et de la Formation professionnelle (PAEFPT)
↳	Plan stratégique de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

Contribution du secteur à la SCAPE

Aujourd'hui l'éducation pèse lourdement sur les faibles performances de Djibouti en matière de développement humain. Qu'il s'agisse des taux de scolarisation ou des taux d'achèvement, de la parité, de l'équité, ou encore de la qualité des contenus pédagogiques et des savoirs accumulés au terme des différents cycles d'enseignement, les faiblesses du système éducatif djiboutien représentent un frein essentiel au développement économique et social à moyen et long terme.

Il s'agit donc au cours de la période d'accélérer les réformes tout en s'inscrivant dans les orientations tracées par le Schéma Directeur 2010-2019 en visant simultanément (i) à satisfaire les impératifs de court/moyen terme relatifs à l'amélioration de la couverture scolaire, (ii) à consolider les résultats déjà obtenus en matière d'équité, et (iii) à corriger les faiblesses du système d'enseignement et de formation professionnelle de manière à combler à moyen/long terme le déficit des ressources humaines qualifiées et garantir l'insertion professionnelle et l'épanouissement des jeunes générations. Cette dernière priorité sera essentielle pour la réussite d'un modèle de croissance qui appelle de nouvelles compétences et, globalement, une productivité accrue.

Les cibles principales concernent :

- un accroissement de la couverture scolaire avec, en 2019, une montée en puissance du préélémentaire (35%), l'universalisation de l'accès et de l'achèvement au primaire et des taux bruts de scolarisation de 84% et 62% pour le primaire et le moyen et de 64% pour le secondaire ;
- la poursuite des progrès en matière de parité qui, au terme du plan, sera assurée pour le primaire et connaîtra une amélioration sensible pour le fondamental moyen et le secondaire ;
- le renforcement des compétences de base acquises ;
- le développement et la diversification de l'enseignement technique et professionnelle ainsi que des filières professionnelles ;

- un renforcement soutenu du pilotage du système éducatif par l'exigence de résultat et l'application de la gestion axée sur les résultats.

La stratégie du secteur reposera sur cinq piliers : (i) l'accès, (ii) l'équité, (iii) la qualité, l'efficacité et la pertinence, (iv) les capacités institutionnelles, (v) le partenariat.

S'agissant de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, la Politique Nationale de l'Emploi fixe deux objectifs : (i) un triplement de la proportion de la population active formée dans l'EFTP (de 10% en 2012 à 33% au moins d'ici 2024) et (ii) l'insertion de tous les apprenants du dispositif d'EFTP sur le marché de l'emploi dans un délai d'un an maximum à compter de leur date de sortie.

❑ Résultats attendus

Résultats attendus

1. La couverture scolaire est globalement développée.
2. Les disparités d'accès à l'éducation liée au genre et à la situation sociale des parents sont réduites.
3. La qualité de l'enseignement et le rendement externe du système éducatif sont améliorés.
4. Les capacités institutionnelles de gestion et de pilotage des politiques éducatives sont renforcées.
5. Un partenariat efficace, en particulier avec les associations de parents d'élèves et le secteur privé, est pérennisé autour du pilotage du système éducatif et de la gestion des établissements.
6. L'investissement mis sur la formation professionnelle conduit à une offre de qualité et en adéquation avec les besoins de l'économie nationale.

❑ Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Taux de scolarisation des enfants de 5 ans (%)	5% (2010)	35% (2020)
Taux brut de scolarisation (%)	82%	92%
- Primaire	78.5%	84%
- Moyen	57.5%	62%
- Secondaire	38.7%	64%
Taux de transition Fondamental – EFTP	15% (2010)	25%

(a) Valeurs 2013-2014. NB : indicateurs de parité : voir secteur Promotion du genre

❑ Orientations stratégiques

OS1– Développement de la qualité et amélioration de l'accès et de l'équité

L'amélioration de l'accès résultera d'une mise en œuvre convergente de quatre séries de mesures : (i) l'augmentation des capacités d'accueil ; (ii) la suppression du système des doubles flux dans le primaire ; (iii) la mise en place de solutions innovantes en milieu rural, (iv) la réduction de la taille des classes en milieu urbain (les effectifs des élèves ne devront pas dépasser 40 en 2019), et (v) le renforcement de l'enseignement privé.

S'agissant des capacités d'accueil pour le primaire et le secondaire, il est prévu dans la période 2015-2019 la construction de 510 salles de classes pour l'enseignement primaire (dont 96 dans les régions), de 17 collèges pour l'enseignement moyen (4 dans les régions) et de 5 lycées pour l'enseignement secondaire (2 dans les régions). Le tableau 7 ci-dessous précise l'évolution de la capacité d'offre par niveau d'enseignement. Des opérations de réhabilitation (235 salles de classes de l'enseignement de base), d'équipement et certaines opérations spécifiques compléteront le programme d'infrastructures du secteur.

Tableau 7 : Evolution des capacités d'accueil dans l'enseignement primaire, moyen et secondaire général

	Enseignement primaire (public & privé)		Enseignement moyen général		Enseignement secondaire général	
	2013	2019	2013	2019	2013	2019
Nombre d'écoles	128	240	31	48	10	15
Nombre de classes d'élèves	1276	1870	725	1432	334	540
Nombre d'enseignants	1615	1970	976	1328	718	948

Le système de double flux sera poursuivi mais l'objectif est à terme de le supprimer à mesure que les capacités d'accueil seront renforcées. Le ministère de l'éducation consolidera le partenariat mis en place avec l'enseignement privé en améliorant le suivi et l'évaluation du secteur sur les plans pédagogique et matériel. Il soutiendra par ailleurs les écoles communautaires existantes ou dans les zones difficilement accessibles.

L'amélioration de la qualité passera d'abord par la poursuite du travail déjà engagé sur la réforme des programmes et l'amélioration de la mise à disposition des manuels scolaires. Les actions porteront sur la formation de rédacteurs de programmes, l'édition de nouveaux programmes, l'actualisation des curricula et référentiels de compétences dans tous les ordres d'enseignement (notamment des volumes horaires d'enseignement), l'introduction des NTIC et la fourniture progressivement des tablettes numériques à chaque élève, le développement de l'animation autour du livre dans les établissements et la pérennisation des ressources financières du CRIPEN. Une priorité importante sera également accordée au développement de la lecture en investissant dans le réseau des bibliothèques. Pour renforcer la qualité des apprentissages, l'accent sera par ailleurs mis sur (i) la formation en s'appuyant sur l'EFEEN, (ii) la motivation des enseignants, (iii) la consolidation de l'encadrement pédagogique avec des contrôles plus fréquents de l'inspection, et (v) une évaluation annuelle pérennisée et qui associe étroitement les acteurs, parents d'élèves compris.

L'encadré 6 résumé les lignes directrices spécifiques à chaque ordre d'enseignement.

Encadré 6 : Principales orientations stratégiques par ordre d'enseignement (préscolaire au secondaire) :

Enseignement Préscolaire : Elaboration du cadre législatif et du curriculum ; développement d'un préscolaire publique en zone rurale ; développement d'un modèle communautaire

Enseignement Primaire : Suppression à terme du double flux ; renforcement de l'évaluation des performances des élèves ; amélioration de la disponibilité des manuels scolaires ; généralisation de la formation initiale des enseignants et des conseillers pédagogiques ; adoption d'un plan de formation continue du MENFOP ; généralisation de normes (cadre de travail, outils de suivi,...) à l'ensemble des établissements ; élaboration d'un document de politique d'éducation inclusive ;

Enseignement Moyen : Actualisation des curricula ; amélioration de la disponibilité et de la gestion locale des manuels ; production de contenus numérisés et de logiciels éducatifs ; généralisation de normes de qualité à l'ensemble des établissements ; développement de la capacité d'accueil ; amélioration de la transition entre le fondamental et l'enseignement-formation post fondamental.

Enseignement Secondaire général : Actualisation des curricula et des temps d'enseignement ; culture TIC ; production de contenus numérisés et logiciels éducatifs ; amélioration des manuels scolaires et livres auxiliaires ; diversification des modes de soutien scolaire ; généralisation de normes de qualité à tous les lycées ;

Enseignement technique et formation professionnelle : Actualisation des curricula et des temps d'enseignement ; production de contenus numérisés et logiciels éducatifs ; diversification des modes de soutien scolaire ; généralisation de normes de qualité ; revalorisation de l'ETFP.

La poursuite de l'amélioration de la parité sera obtenue par (i) la suppression progressive des obstacles à la scolarisation des filles, notamment dans les niveaux autres que le primaire, (ii) une intensification des actions de sensibilisation auprès des familles et des chefs coutumiers en impliquant les organisations de la société civile, et (iii) la lutte contre la pauvreté des parents (particulièrement les programmes d'accès à l'eau). Compte tenu de leur rôle dans ce domaine, les cantines scolaires seront renforcées et un système de financement pérenne de ces dernières sera mis sur pied.

OS2 – Amélioration de la gestion et du pilotage du système éducatif

L'accent sera mis sur le renforcement du pilotage qui conduira à (i) un suivi administratif et un contrôle des écoles améliorés (contrôle physique des établissements et évaluation de leurs directeurs), (ii) le développement des capacités managériales des directeurs d'écoles), (iii) une production statistique consolidée (suivi statistique par les directeurs d'établissements, annuaire statistique, cahier annuel des indicateurs), et (iv) un renforcement du service de l'évaluation.

Une attention particulière sera accordée en outre au renforcement des capacités opérationnelles des services déconcentrés afin qu'ils assurent effectivement les responsabilités définies dans les textes. Le service de la maintenance sera opérationnalisé afin d'assurer la pérennité du patrimoine du MENFOP (locaux et matériels).

Par ailleurs, une procédure d'élaboration annuelle d'un Cadre sectoriel de dépenses à moyen terme (CDMT) sera mise en place en vue d'améliorer l'allocation des ressources en fonction des priorités du secteur et le suivi des performances.

OS3 – Développement professionnel des personnels de l'éducation

Une éducation de qualité passe par le renforcement des capacités du corps enseignant dès la base et en cours de carrière. Dans le cadre du développement professionnel des personnels de l'éducation, plusieurs actions seront entreprises.

Au niveau de la **Formation initiale**, il s'agira de : (i) Concevoir et valider des référentiels pour l'ensemble des personnels enseignants et de la vie scolaire et (ii) de mettre en place un cadre institutionnel pour le recrutement, la formation et la certification des différentes catégories de personnel.

En matière de **Formation continue**, les actions porteront sur : (i) la conception et la légalisation d'un cadre réglementaire régissant le fonctionnement de la formation continue, (ii) la mise en œuvre d'un plan et programme de Formation continue pour l'ensemble des personnels (Enseignants, Directeurs, gestionnaires, Vie Scolaire), (iii) l'amélioration des capacités institutionnelles de l'Education.

Les conditions de travail dans les établissements scolaires seront améliorées et les inspections pédagogiques seront renforcées avec le recrutement de nouveaux inspecteurs.

OS4 – Développement d'une formation professionnelle de qualité et en adéquation avec les besoins de l'économie nationale

En lien à la fois avec le Schéma Directeur de l'Education 2010-2019 et la Politique nationale de l'emploi, la Direction Générale de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle du MENFOP cherchera à promouvoir une offre d'**enseignement technique et de formation professionnelle** en adéquation avec les besoins de l'économie nationale.

A cette fin, les mesures prioritaires porteront sur :

- la réorganisation de la formation technique et professionnelle, l'homologation de ses curricula de formation et certificats ainsi que la promotion de l'offre nouvelle de FTP auprès des entreprises djiboutiennes ou étrangères ;
- la mise sur pied d'un mécanisme permanent et efficace de financement de la formation technique et professionnelle ;
- la création d'un dispositif de veille sur l'adéquation formation-emploi qui comprendra un organe de veille efficace, un répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) et un système de suivi-évaluation pour apprécier l'efficacité du sous-système ETFP.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de l'employabilité des jeunes et de la contribution des Forces Armées Djiboutiennes au développement national, un **Service National d'Appui au Développement (SNAD)** va prendre le relais du SNA créée en 2004. En lien avec l'objectif spécifique n°2 de la PNE, il s'agira de développer des formations et apprentissages adaptés principalement à l'endroit de jeunes sans qualification arrivant sur le marché du travail ou de diplômés sans emploi. Mis en œuvre par la Primature en partenariat avec le MENFOP, le SNAD proposera une double formation – citoyenne et professionnelle – et s'appuiera sur des sessions de formation modulables de 6 à 18 mois. Il est prévu d'assurer une entrée en formation tous les 4 à 6 mois sans dépasser le chiffre maximum de 500 volontaires présents au sein des FAD en formation professionnelle. Les formations cibleront les besoins immédiats comme, par exemple, les métiers du transport, du bâtiment, de la mécanique, de l'hôtellerie, etc. Le SNAD entend accompagner le développement des régions en proposant des formations et parcours d'insertion dans les régions, à la différence du SNA.

6.2. Enseignement supérieur et recherche

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence	
↳	Schéma Directeur de l'Education 2010-2019 - Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
↳	Plan d'actions 2013-2015 du MENSUR

Contribution du secteur à la SCAPE

Avec plus de 8 000 étudiants inscrits à la rentrée 2014/2015, l'enseignement supérieur met en évidence l'augmentation très rapide de sa capacité d'accueil. Il lui faut désormais répondre à un double défi de quantité (saturation prochaine du campus universitaire actuel, offre insuffisante en matière de restauration et de transport des étudiants) et de qualité (profils de sortie ne répondant pas nécessairement aux besoins de l'économie). La politique sectorielle sur la période 2015-2019 visera ainsi simultanément à améliorer les capacités d'accueil et conditions de vie des étudiants et à développer des filières d'excellence à accès sélectif et à caractère professionnalisant dans les domaines de l'ingénierie, du commerce, de la construction et des langues afin de répondre aux besoins de l'économie. De même, la recherche apportera sa contribution au développement à travers des programmes de recherche appliquée orientés vers les ressources en eau, l'énergie et les mines.

Résultats attendus

Résultats attendus
1. La capacité d'accueil de l'Université et les conditions de vie des étudiants sont améliorées.
2. Des filières d'excellence en phase avec les besoins de l'économie sont en place.
3. La recherche nationale dispose des moyens nécessaires pour contribuer de manière opérationnelle au développement.

❑ Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Effectifs de diplômés sortant des filières professionnalisantes	887 (2015)	

Source : MENSUR

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Renforcement de la capacité d’offre et amélioration des conditions d’accueil de l’enseignement supérieur

La première priorité pour le ministère de l’enseignement supérieur consiste à répondre au défi de la quantité en améliorant les conditions d’accueil des étudiants. Trois actions majeures sont prévues : (i) la finalisation du campus actuel, puis, dès 2016-2017, l’engagement de travaux pour l’installation d’un second campus ; (ii) la mise en place d’un restaurant universitaire ; (iii) la réalisation d’investissements en moyens de transport afin d’organiser le transport des étudiants.

OS2 – Développement des filières en phase avec les besoins de l’économie

La seconde priorité pour l’enseignement supérieur renvoie au défi de la qualité : l’université poursuivant son objectif principal à savoir la poursuite de la « masterisation » doit pouvoir former des diplômés qui pourront s’insérer sur le marché du travail et dont les compétences seront un levier pour une croissance accélérée des secteurs moteurs. Ainsi, l’Université de Djibouti s’orientera de plus en plus vers la création de filières d’excellence, accessibles sur concours et développées en partenariat avec des universités étrangères de renom. Pour ce faire, un soutien en équipement sera apporté à la Faculté d’ingénieurs, ouverte en 2013, et plusieurs projets, orientés vers les besoins de l’économie djiboutienne seront mis en œuvre avec la création respective d’une faculté de commerce, d’une faculté d’architecture, d’une pépinière d’entreprises et d’un centre universitaire de l’enseignement des langues.

OS3 – Promotion de la recherche nationale comme moteur de développement

Dans le domaine de la recherche universitaire, une politique volontariste sera mise sur pied afin de renforcer la réalisation, le perfectionnement et la valorisation des recherches des enseignants de l’Université de Djibouti. Trois mesures principales serviront ici de levier : (i) l’élaboration d’un répertoire des compétences ; (ii) la création d’un service interface entreprises-université collaborant avec la Chambre de Commerce ; et (iii) la mise en place d’une cellule de réflexion portant sur la formation doctorale à l’Université.

Quant à la recherche au niveau national, celle-ci se concentrera sur la réalisation de projets portant sur trois secteurs-clés : la géothermie, les ressources en eau et les ressources minières et pétrolières.

6.3. Santé

❑ Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence	
↳	Loi sur la politique de santé n°48/AN/99/ 4ème L de juillet 1999
↳	Plan National de Développement Sanitaire de Djibouti – PNDS 2013-2017

❑ Contribution du secteur à la SCAPE

Avec l'éducation, la santé constitue le second secteur essentiel en termes de capital humain. En phase avec les orientations du PNDS en vigueur, la politique de santé visera à réduire d'ici fin 2019 la morbidité et la mortalité liée aux grandes endémo pandémies, particulièrement pour le groupe cible le plus vulnérable, la mère et l'enfant. Elle participera également de la réduction des inégalités territoriales en corrigeant les disparités d'offre constatées entre la capitale et les régions de l'intérieur.

❑ Résultats attendus

Résultats attendus

1. Une gouvernance plus participative et plus transparente favorise un système de santé plus équitable et plus performant.
2. Un accès universel à des services de santé de qualité est assuré pour répondre aux besoins de la population.
3. Un financement adapté et une utilisation efficiente des ressources financières permettent de répondre de façon optimale aux besoins du système de santé.
4. Le développement et la valorisation des ressources humaines sont réalisés en fonction des priorités de santé et sur une base d'équité géographique.
5. Le système national d'information sanitaire est renforcé afin d'appuyer efficacement la décision, la surveillance et le suivi-évaluation.

❑ Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Taux de mortalité maternelle (morts maternelles pour 100 000 naissances)	383	362
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances 0-11 mois)	58‰	44‰
Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1 000 naissances 0-5 ans)	67.8 ‰	61‰
Proportion d'enfants complètement vaccinés au 1 ^{er} anniversaire	82.1% (2014)	90%
Insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	29.8% (2012)	20%
Taux d'accouchements assistés (Sage-femme, Gynécologue, Infirmier)	87.4% (2012)	92%
Taux de prévalence contraceptive	19% (2012)	25%
Taux de prévalence du paludisme	0.64% (2008)	0%
Taux de prévalence de la tuberculose pulmonaire	30%	20%
Taux de séro-prévalence du VIH/SIDA	2.2% (2009)	1.8% (2015)
Pourcentage de centres de santé conformes aux normes / personnel (minimum trois personnes)	82% (2014)	100%

Source : estimations avec l'outil Onehealth, SNIS

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Gouvernance plus participative et plus transparente pour un système de santé plus équitable et plus performant

Les actions concernent ici (i) le renforcement de la planification et du suivi-évaluation (avec, notamment, la production d'un guide national pour orienter la planification à tous les niveaux du système de santé ; (ii) l'amélioration des capacités de régulation et de contrôle de l'application des normes ; (iii) la promotion d'une culture de performance et de redevabilité à tous les niveaux du système ; (iv) la mise en œuvre prioritaire du processus de déconcentration/décentralisation ; (v) l'institutionnalisation du partenariat public/privé, société civile et le renforcement des actions multisectorielles. Des comités de pilotage seront institués aux niveaux central, intermédiaire et périphérique en vue d'améliorer la coordination du système de santé.

La stratégie des soins de santé de base constituera un axe prioritaire du développement sanitaire. La couverture et la qualité du système seront renforcées grâce à l'édiction et à l'application de normes claires propres à chaque niveau du système de santé. Les stratégies seront consolidées pour chaque problème de santé et intégrées dans les « paquets » d'intervention. Pour agir sur l'accessibilité géographique et la qualité des soins, les besoins en structures nouvelles et en équipement ont été identifiés. Pour les infrastructures, l'objectif est de conduire cinq opérations de réhabilitation (Hôpital national de référence, 3 Centres de santé communautaires et 1 Hôpital spécialisé) et huit nouvelles opérations de construction (2 Centres hospitaliers régionaux, 5 Postes de santé et 1 Centre spécifique). L'attention devra être également portée sur l'amélioration de l'équipement des postes de santé et centres de traitement spécialisés (tuberculose, institut de cardiologie, cancer,...).

Encadré 7 : Les axes stratégiques pour lutter et contrôler les maladies

1 - Lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infanto juvénile : Cet axe sera mis en œuvre à travers l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité du *paquet intégré d'interventions obstétricales et néonatales à haut impact pour le couple mère/enfant*. Une action multiforme est ici nécessaire en particulier sur :

- la **consultation prénatale** (actualisation des normes et procédures, intensification de la communication, disponibilité des intrants, formation des agents de santé communautaires sur la CPN recentrée,...) ;
- l'**accouchement propre** (modernisation des blocs d'accouchement dans toutes les maternités, usage systématique du partogramme, stérilisation du matériel selon les normes ; renforcement de la communication,...) ;
- les **soins obstétricaux d'urgence** de base et complet ;
- la **consultation post-natale** (CPN systématisée, formation des agents de santé, prise en charge des maladies, communication, intrants, promotion de l'allaitement maternel exclusif
- la **consultation curative** (révision des stratégies en y intégrant les protocoles de la PCIME et des programmes spécifiques, formation du personnel, équipement des formations sanitaires du 1^{er} échelon,...) ;
- le **repositionnement de la planification familiale** pour améliorer la prévalence contraceptive moderne aux femmes demandeuses ;
- la promotion **de l'éducation de la famille et des femmes** enceintes en vue d'améliorer l'alimentation chez la femme enceinte en lien avec les autres programmes de nutrition et de sécurité alimentaire ;
- la **promotion des interventions de nutrition** en ciblant les causes directes et sous-jacentes de la malnutrition et ayant un impact notable (allaitement maternel exclusif et alimentation complémentaire, supplémentation en micronutriments, déparasitage systématique périodique des enfants de 0 à 5 ans, traitement de la malnutrition aiguë sévère et modérée,...).
- le **développement de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIMNE)** à tous les niveaux, visant en priorité les principales causes de mortalité infanto-juvénile à savoir les IRA, la diarrhée et le paludisme ;
- la **promotion des conditions d'hygiène** individuelle (lavage systématique des mains) et collective (gestion adéquate des excréta) ainsi que le renforcement du traitement et de la conservation de l'eau au niveau des ménages en collaboration avec les Départements ministériels en charge de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement dans le cadre d'une stratégie intersectorielle) ;
- le **renforcement du Programme Elargi de Vaccination** (amélioration de la gestion, planification des besoins en vaccins, chaîne de froid, etc) ;
- le **renforcement des capacités du personnel** à tous les niveaux et l'intégration des stratégies PEV, PCIMNE et Nutrition dans les curricula des institutions de formation en santé.

2 - Lutte contre le paludisme, le VIH/SIDA et la tuberculose : Il s'agit pour les trois maladies prioritaires (paludisme, VIH/sida, tuberculose) d'assurer aux populations l'accès universel aux interventions. Les actions incluent, entre autres :

- pour le **paludisme** : le renforcement de la prévention (notamment à travers la promotion de l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action), l'amélioration de la qualité de la prise en charge ; le développement de la communication pour le changement de comportement ;

- pour la **lutte contre le VIH/SIDA** : le soutien aux personnes vivant avec le VIH par l'intensification du conseil de dépistage volontaire dans les centres de santé, la communication, la sensibilisation et la prévention pour le changement de comportement, surtout auprès des groupes à haut risque, la décentralisation de la dispensation des ARV aux PVVIH et leur gratuité ;
 - pour la **tuberculose** : l'intégration du DOTS dans tous les centres de santé, hôpitaux et centres de prise en charge du sida ; le renforcement des équipements, de la prise en charge, des capacités managériales du programme,...
- 3 - Contrôle des maladies non transmissibles** : Les actions portent en particulier sur le développement des mesures législatives, réglementaires et intersectorielles pour réduire les facteurs de risque, la promotion de la détection précoce des principales MNT, le renforcement des capacités, etc.

OS3 – Adaptation du financement et de l'utilisation des ressources financières aux besoins du système de santé

Il s'agit ici d'un autre chantier majeur sur la période compte tenu du rôle que joue la contrainte financière dans l'accessibilité aux soins. En premier lieu, les crédits de l'Etat au secteur seront augmentés et la participation du secteur privé au financement des services de santé sera améliorée. Les modes de gestion des structures devront être dans le même temps réformés en profondeur en vue d'une meilleure maîtrise des coûts. Le recouvrement des coûts auprès des ménages sera poursuivi mais sa part sera revue à la baisse à partir d'un nouveau système de tarification. L'accessibilité aux soins des populations bénéficiera par ailleurs de l'extension du système de protection sociale (cf. section 6.7).

OS4 – Développement et valorisation des ressources humaines en fonction des besoins du système de santé

Les effectifs seront progressivement accrus sur la période couverte par la SCAPE afin de doter tous les CSI, les hôpitaux de base, les hôpitaux généraux et établissements d'appui avec les ressources humaines requises pour leur fonctionnement conformément aux normes nationales. Les besoins prévisionnels de recrutements sur la période 2015-2019 ont été estimés à 858 agents supplémentaires, dont 120 médecins généralistes, 38 médecins spécialisés, 120 infirmiers, 40 sages-femmes et 300 aides-soignants. Simultanément, les procédures de GRH au sein du ministère et des différentes unités devront être renforcées afin d'optimiser les affectations des personnels et leur organisation en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs.

OS5 – Amélioration de la disponibilité, de la qualité et de l'usage rationnel des médicaments ainsi que de la qualité des moyens de diagnostic

Trois actions majeures seront engagées dans le cadre de cette orientation stratégique : (i) le renforcement des structures chargées de la politique et de la gestion des produits pharmaceutiques ; (ii) la promotion d'une utilisation plus rationnelle des produits pharmaceutiques et la diminution progressive de la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale ; et (iii) le renforcement du secteur des laboratoires (renforcement institutionnel, gestion des produits, couverture géographique en fonction de la carte sanitaire). La réforme du circuit de distribution du médicament et du mécanisme de fixation du prix au public des spécialités pharmaceutiques sera au cœur de cette orientation.

OS6 – Renforcement du système national d'information sanitaire (SNIS) pour améliorer l'appui à la décision, la surveillance, le suivi-évaluation du PNDS

L'amélioration du SNIS représente une condition essentielle pour améliorer la performance du système de santé en disposant d'un outil statistique fiable pour piloter les différentes politiques et programmes de santé. Les actions cibleront (i) le renforcement du cadre normatif et institutionnel ; (ii) l'amélioration des données statistiques (portée, qualité et fiabilité), et (iii) le renforcement des capacités au sein du SNIS.

6.4. Promotion du genre

❑ Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence	
↪	Plan d'action stratégique National de l'enfance à Djibouti (PASNED/2011-2015)
↪	Cadre Stratégique National de prise en charge des orphelins et enfants vulnérables à Djibouti
↪	Stratégie Nationale pour l'abondant total de toute forme d'excision
↪	Stratégie Nationale d'alphabétisation et de l'éducation non formelle
↪	Stratégie nationale sur le planning familial
↪	Politique Nationale Genre 2011-2021 de Djibouti
↪	Politique Nationale Genre (2010 – 2020), Intégration d'une stratégie de réduction des risques VIH/SIDA

❑ Contribution du secteur à la SCAPE

Les inégalités d'accès à l'éducation, à l'emploi, aux responsabilités liées au genre perdurent, de mêmes que différentes situations de violences ou de violations de droits à l'égard des femmes et des enfants. Cet état des choses impacte le développement social de diverses manières. Sur le plan économique, il se traduit par un accès des femmes beaucoup plus difficile à l'emploi et diminue également leur potentiel de mobilisation et de réussite dans la conduite d'initiatives génératrices de revenus. En s'inscrivant dans le cadre de la Politique Nationale Genre et en s'appuyant sur une intégration renforcée du genre dans l'ensemble des politiques publiques, la politique conduite par le Ministère de la Promotion de la femme et du planning familial visera à réduire les inégalités de genre, à améliorer la protection de la femme et de l'enfant et à promouvoir le rôle social et économique des femmes.

❑ Résultats attendus

Résultats attendus
1. L'autonomisation des femmes est renforcée.
2. Des progrès significatifs sont obtenus en matière d'équité du genre, de respect des droits des femmes et d'accès au planning familial.
3. Le soutien à la petite enfance est renforcé et les enfants en situation de vulnérabilité bénéficient d'une prise en charge par l'Etat et/ou les associations spécialisées et les communautés.
4. Les cas de violences faites aux femmes et aux enfants sont mieux enregistrés et pris en charge.
5. Les capacités institutionnelles et le partenariat sont renforcés pour lutter contre les inégalités et vulnérabilités liées au genre.

❑ Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Part des femmes dans les instances décisionnelles (moyenne du parlement et du gouvernement, %)	20	40
Taux de mutilations génitales (% des filles de moins de 15 ans)	48	32%
Taux d'emploi des femmes (ratio femmes actives occupées/femmes 15-64 ans)	12	22%
Taux de couverture du planning familial	42	68%
Parité filles / garçons (pourcentage de filles dans le total des élèves)		
- Primaire	0.86	1
- Moyen	0.77	0.86
- Secondaire	0.73	0.85
Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)		
Hommes	60.1%	69%
Femmes	39.5%	62%

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Renforcement de l'autonomisation des femmes

Afin d'autonomiser les femmes à travers le développement d'activités génératrices de revenus, l'accent sera mis sur les leviers suivants :

- (i) le *renforcement de l'alphabétisation et de la formation des jeunes filles et des femmes* : les programmes d'alphabétisation fonctionnelle seront relancés à partir d'une mobilisation de nouveaux fonds. Le partenariat entre les différents intervenants institutionnels et associatifs nécessitera d'être amélioré et un effort devra être fait pour assurer une meilleure équité d'accès aux cours. La mise en place de classes d'alphabétisation en langues nationales sur l'ensemble du territoire constituera une priorité afin de lutter contre cette inégalité majeure qui perdure au sein de la société djiboutienne.
- (ii) la *facilitation de l'insertion professionnelle des femmes et le développement de l'entrepreneuriat féminin* : un cadre de référence et des programmes spécifiques seront proposés qui devront être étroitement coordonnés avec les institutions soutenant les micro et petites entreprises (TPE/PMI) par des activités d'information, de formation, d'appui-conseil et de financement.

Un rôle important sera dévolu au Centre d'Action Sociale pour l'Autonomisation des Femmes (CASAF), créé en 2012 en vue d'abriter des activités et services à caractère social, familial, éducatif, et économique au profit des femmes et filles et d'offrir à celles-ci un espace de formation et d'insertion professionnelle. Ses équipements de formation et son encadrement pédagogique seront renforcés.

OS2 – Promotion de l'égalité du genre, du planning familial et de l'action sociale

En ce qui concerne la promotion de l'équité de genre, l'accent sera mis d'abord sur des initiatives visant à institutionnaliser une approche permettant d'intégrer de manière systématique l'approche genre dans toutes les politiques publiques (*mainstreaming*). Ces actions en amont conduiront à renforcer la prise en considération des questions de genre dans les politiques de soutien au secteur productif, d'éducation, de santé, d'environnement, etc.

En outre, la traduction en langues nationales des textes sur les droits fondamentaux des femmes et leur vulgarisation permettra de renforcer l'information publique sur ce sujet. En parallèle, des activités de sensibilisation des familles et communautés au respect des droits de la femme et de la jeune fille seront développées en s'appuyant principalement sur des émissions radio en langues locales. Le plaidoyer sera également poursuivi en vue de promouvoir le leadership féminin dans les institutions politiques et les structures socioprofessionnelles. Afin de proposer des options efficaces et d'en assurer le suivi, de nouveaux outils de plaidoyer et de communication seront conçus au sein du Ministère de la promotion de la femme et un système de collecte de données sera proposé.

Enfin, les activités liées au *planning familial* seront à intensifier compte tenu de leur taux de couverture actuel encore assez bas. Une stratégie nationale pour la promotion du planning familial sera établie pour servir de cadre aux actions à promouvoir sur la période, en liaison étroite avec les acteurs du système de santé et la société civile.

OS3 – Défense et promotion des enfants

Concernant la politique de l'enfance, deux axes principaux sont proposés :

- le développement du **soutien à la petite enfance** : Les actions porteront sur (i) la réhabilitation de certaines structures de garderie existantes, (ii) la construction de garderies communautaires dans les communes et les 5 régions de l'intérieur, (iii) la formation de responsables (chefs de villages ou de quartiers, Imams, présidents d'associations) à la surveillance des locaux des garderies, et (iv) la création d'activités génératrices de revenus pour l'autonomisation de fonctionnement des garderies.
- la **protection des enfants en situation de vulnérabilité** : Pour les orphelins et autres enfants vulnérables (OEV), l'accent sera mis sur la formation et l'appui aux familles, communautés et ONG pour la prise en charge et l'accompagnement des OEV et enfants des rues. Des éducateurs spécialisés seront formés dans la prise en charge des OEV dans les communes de Boulaos/Balbala et dans les cinq régions de l'intérieur.

En outre, un mécanisme de suivi et de coordination de l'application de la Convention des Droits de l'Enfant et autres protocoles additifs sera institué.

OS4 – Lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants

La lutte contre les violences fondées sur le genre (VFG) reposera sur quatre mesures :

- des campagnes de sensibilisation sur la vulnérabilité de la femme face au VIH/Sida ;
- un plaidoyer pour lutter contre les comportements de VFG ;
- le renforcement de la cellule d'écoute actuelle et l'extension du réseau de cellules d'écoute dans la capitale et les régions ;
- la création d'un centre d'accueil pour les femmes et les enfants victimes de violences.

En parallèle, plusieurs actions seront engagées pour répondre au problème des enfants victimes de violences : création d'un comité national de la femme et du planning familial ; formation spécifique des officiers de justice, extension du champ de compétences de la cellule d'écoute.

OS5 – Renforcement des capacités institutionnelles et du partenariat

Les priorités portent sur (i) le renforcement des compétences du personnel, (ii) l'amélioration des conditions de travail (véhicules, équipements et matériels ; nouveau bâtiment pour le ministère), (iii) le développement d'un plan de formation et de soutien institutionnel aux ONG et associations locales, (iv) l'intensification des activités de capitalisation (ateliers) et de communication, (v) le renforcement des capacités de planification, de gestion et de suivi-évaluation des programmes. Pour ce dernier point, il est essentiel que les structures en charge du suivi-évaluation de la Politique Nationale Genre (Conseil national pour la promotion du Genre et son Secrétariat Permanent ; cellule de suivi évaluation interne au niveau du SP/CNPG et de chaque conseil régional et communal ; unité statistique nationale du genre) soient fonctionnelles et assurent leurs fonctions respectives en matière, d'animation du mécanisme de revue et d'évaluation à mi-parcours ainsi que de suivi des indicateurs (en lien avec les Directions des Etudes et de la Planification des ministères). Une dotation budgétaire sera nécessaire pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la PNG.

Enfin, le partenariat avec les différents acteurs (ministères sectoriels, PTF, collectivités territoriales, secteur privé, ONG internationales et associations nationales) devra être renforcé à tous les niveaux.

6.5. Jeunesse et sports

❑ Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence	
↪	Politique nationale de la Jeunesse, des Sports et Loisirs (2008-2017)
↪	Programme de Développement de la Jeunesse Djiboutienne (2011-2015)

❑ Contribution du secteur à la SCAPE

Djibouti possède une population très majoritairement jeune qui constitue un atout pour le développement national. Toutefois, cette jeunesse fait face à de multiples contraintes : accès à l'école, qualité de l'enseignement, déphasage entre les contenus de formation et les profils et connaissances exigées sur le marché du travail, limitation des dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle, chômage consécutif très élevé, accès limité aux sports et loisirs, etc. Dans le cadre des orientations tracées par la politique qu'il s'est donné (PNJSL), le Secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports (SEJS) entend répondre, avec les autres ministères concernés, au double défi de leur insertion sociale et économique et renforcer la pratique des sports.

❑ Résultats attendus

Résultats attendus
1. L'insertion sociale et économique des jeunes est développée.
2. Le sport de masse est développé et des moyens adaptés sont mobilisés pour favoriser la détection et la promotion de jeunes talents pour le sport de haut niveau.
3. Les capacités institutionnelles du secteur sont renforcées.

❑ Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Nombre d'enfants et jeunes vulnérables pris en charge	8 000	15 000
Nombre de jeunes fréquentant des espaces communautaires et de vie culturelle	15 000	21 700

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Développement de l'insertion sociale et économique des jeunes

L'**insertion sociale des jeunes** reposera sur cinq actions (i) l'élaboration d'un programme de prévention et de lutte contre la délinquance ; (ii) la création d'un centre de rééducation, réadaptation et insertion sociale de jeunes délinquants à Djibouti ; (iii) la dynamisation des activités récréatives et culturelles dans les Centres de Développement Communautaire (CDC) ; (iv) la définition d'une politique et d'un plan d'action pour la formation complémentaire des jeunes défavorisés assise sur l'éducation non formelle et un mécanisme spécifique de validation des acquis ; (v) le recadrage des missions et des attributions des CDC.

S'agissant de l'**insertion économique**, les actions porteront sur (i) l'établissement d'une cartographie des jeunes 15-35 ans ; (ii) l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action pour l'information et la communication à destination de la jeunesse. En conformité avec la nouvelle Politique nationale de l'emploi, le SEJS mettra en œuvre un programme d' « Entrepreneurat jeunesse » pour soutenir l'esprit d'initiatives chez les jeunes. Une évaluation des besoins sera faite quant aux ressources actuelles du Fonds national de la jeunesse, financé aujourd'hui par une taxe sur les ventes de cigarettes. Les CDC devraient constituer un levier majeur en permettant notamment aux jeunes de se regrouper autour de projets et en assurant l'interface avec le Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale et les différents fonds d'appui étatiques soutenant l'insertion professionnelle.

Le statut des CDC sera ainsi revu, une structure faîtière (association ou fédération) sera mise sur pied et les centres seront requalifiés (structures, équipements, formation des éducateurs). Une mobilisation de ressources sera à cet égard engagée autour d'un projet global de développement communautaire.

OS2 – Promotion du sport de masse et du sport de haut niveau

Les actions concernent (i) l'appui et le développement du sport scolaire et universitaire ; (ii) le développement de la pratique sportive des personnes à besoins spéciaux (handisport) ; (iii) la promotion des jeux populaires traditionnels ; (iv) le développement du sport en milieu carcéral ; et (v) la lutte contre toute forme de discrimination et de violence dans le sport à Djibouti. L'accent sera mis sur un soutien accru aux disciplines de football (création de centres de football), et de l'athlétisme (développement de l'école sport-études) et sur la promotion des associations sportives de proximité. En parallèle, la restructuration des fédérations sportives et le développement des infrastructures sportives se poursuivront.

Un programme d'aménagement de sites sportifs (terrains ou aires de jeux dans les quartiers, terrains de football avec aire d'entraînement en athlétisme) sera développé.

S'agissant du sport de haut niveau, les actions cibleront la mobilisation de ressources pour le déplacement des athlètes et la détection de jeunes talents.

OS3 – Renforcement des capacités institutionnelles du secteur

Le renforcement des capacités portera sur :

- l'opérationnalisation de l'Inspection générale du SEJS ;
- la formation des acteurs (cadres du SEJS, cadres du milieu associatif et fédéral sportif, animateurs socio-éducatifs et culturels et en développement communautaire chargés de l'éducation non formelle) ;
- la construction de bâtiments pour abriter respectivement le Secrétariat à la jeunesse et aux sports et le siège des fédérations sportives.

6.6. Logement

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence	
	Stratégie Nationale de Développement Urbain
	Programme d'actions prioritaires du Secrétariat d'Etat au Logement 2014-2017
	Stratégie Nationale du Logement

Contribution du secteur à la SCAPE

Les évaluations récentes mettent en évidence l'inadéquation structurelle de l'offre de logements par rapport à la demande et le frein important qu'a représenté jusqu'à présent l'absence d'institutions de financement bancaire adapté. Elles démontrent également que les programmes antérieurs ont principalement bénéficié aux ménages dont les revenus dépassent 150 000 FDJ (moins de 30% de la population), une nouvelle politique d'habitat et de logement est proposée.

La stratégie sectorielle cible d'abord en priorité le plus grand nombre, et surtout les plus bas revenus, afin de permettre à toutes les catégories de la population d'accéder à un logement décent, à prix abordable et adapté à l'environnement socio-culturel. Ensuite, elle repose sur une action volontariste de promotion du secteur privé. Enfin, la cohérence entre les programmes de logement et la politique d'aménagement du territoire devient une priorité, conduisant à donner une importance nouvelle aux programmes d'aménagement urbain et de logement dans les régions de l'intérieur.

En s'appuyant sur les acquis réglementaires (Code de l'urbanisme et de l'aménagement foncier) et stratégique (SNDU), le gouvernement propose une stratégie qui vise à apporter des réponses de manière intégrée aux différentes problématiques du secteur (zones d'extension, quartiers anciens, constructions précaires, accessibilité financière au logement,...). Cinq axes sont ainsi retenus : (i) l'amélioration des conditions de financement de l'habitat à travers la création d'une banque en charge de l'habitat ; (ii) l'aménagement de nouveaux terrains urbains pour organiser l'extension des villes par la production de parcelles viabilisées ; (iii) la production de logements neufs pour améliorer les conditions d'accès au logement pour toutes les catégories sociales, avec une cible annuelle de l'ordre de 2000 appartements pour la capitale et de 30 appartements par chef-lieu ; (iv) la résorption de l'habitat précaire dans les poches spontanées et les anciens quartiers et éviter l'exclusion sociale ; (v) le renforcement des capacités des acteurs pour permettre d'inscrire la réponse dans la durabilité.

❑ **Résultats attendus**

Résultats attendus	
1.	De nouvelles institutions sont opérationnelles pour financer l'habitat et soutenir en particulier le logement social au bénéfice des couches sociales les plus défavorisées.
2.	L'aménagement de nouvelles réserves foncières est réalisé à Djibouti et dans les cinq chefs-lieux de région afin de répondre, par des niveaux de viabilisation différenciés, à différents projets de logements individuels.
3.	La production de logements neufs est accélérée pour permettre de réduire la pénurie actuelle.
4.	L'habitat précaire est en voie de résorption dans les poches spontanées et les anciens quartiers.
5.	Les capacités des acteurs du secteur sont renforcées.
6.	L'offre de logement est accrue dans les régions.

❑ **Cibles**

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Pourcentage de la population ayant accès à un logement décent (%)	74.3	-
Parcelles régularisées ou nombre de titres fonciers délivrés (cession amiable)	6 782	10 000
Parcelles viabilisées et attribuées (par an)	2 949	5 000
Propriétaires avec titre foncier	18 088	28 000
Propriétaires avec permis d'occupation provisoire	19 456	27 240
Propriétaires sans statut	14 396	11 240
Locataires	16 191	17 270
Crédits distribués BHD (nombre)	0	5000
Aménagements des terrains urbains (ha)	-	400
Mise à niveau des anciens quartiers (ha)	-	16
Logement produits	1 912	25 000
- dont programme zéro bidonville		6 000

Source : MHUE et Fonds de l'Habitat

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Développement du financement de l’habitat

L’environnement bancaire n’ayant pas pu apporter des réponses idoines au secteur pour son développement, le gouvernement propose la création d’une *banque de l’habitat*. Les actions concernent ici : (i) l’étude de faisabilité, (ii) la construction du siège, (iii) la mise en place d’un *fonds de soutien au logement social*, logé à la banque de l’habitat.

Cette dernière mesure est essentielle pour permettre de soutenir le logement social au bénéfice des couches sociales les plus défavorisées et s’appuiera sur un principe de redistribution (le fonds serait alimenté par les marges dégagées de la commercialisation de parcelles sur un projet d’aménagement d’une zone résidentielle de très haut standing).

OS2 – Extension de l’habitat urbain par l’aménagement de nouveaux terrains

La production de parcelles viabilisées sur de nouveaux terrains est essentielle pour contenir les installations anarchiques et s’inscrire dans une démarche de planification urbaine rationnelle. Elle s’effectuera en s’appuyant sur les Schémas Directeurs de Djibouti et des chefs-lieux de région. L’aménagement de nouveaux terrains urbains concernera aussi bien Djibouti-ville (extension des zones d’habitat sur environ 200 ha) que les cinq chefs-lieux de région (à raison de 20 ha par ville secondaire). Pour favoriser l’accès de tous, il sera proposé la production de parcelles de surfaces variables et avec des niveaux de viabilisation différenciés. Ces programmes seront complétés par le projet d’aménagement de haut standing de la marina de Héron.

OS3 – Réduction du déficit de logements et densification des centres urbains par la production de logements neufs

Les deux grands opérateurs publics – FDH et SID – vont être transformés respectivement en agence de réhabilitation urbaine et de logement social et en société immobilière et d’aménagement foncier.

A côté de ces derniers, le gouvernement entend promouvoir l’activité de promotion immobilière privée ainsi que le partenariat public/privé à partir d’un cadre légal et réglementaire qui vient d’être approuvé.

En termes d’opérations, deux programmes sont prévus : (i) un programme national de construction de logements à Djibouti et dans les cinq chefs-lieux de région destiné à densifier les centres urbains par une offre de logements collectifs avec une cible respective de l’ordre de 2000 appartements pour la capitale et de 30 appartements par chef-lieu. A ces deux programmes, s’ajouterait un programme, basé sur le partenariat public/privé visant la construction d’au moins 2 000 logements neufs.

OS4 – Amélioration de l’habitat précaire (Programme Zéro Bidonville)

La résorption de l’habitat précaire dans les poches spontanées et les anciens quartiers constituera une priorité majeure pour le gouvernement. A ce titre, trois programmes seront mis en œuvre portant respectivement sur (i) l’appui à l’auto-construction, (ii) la restructuration et la mise à niveau des quartiers anciens, et (iii) la rénovation et la requalification des zones structurantes. Ces opérations s’intégreront dans l’initiative « Programme Zéro bidonvilles » actuellement en cours de formulation.

OS5 – Renforcement des capacités des acteurs

En dernier lieu, il importe de renforcer les capacités des acteurs afin d’inscrire la réponse du secteur aux problèmes de logement et d’habitat dans la durabilité. Les activités prévues comportent ici trois niveaux : (i) le renforcement des services centraux ou rattachés au Secrétariat d’Etat au Logement ; (ii) le renforcement des services techniques municipaux ; et (iii) le renforcement des entreprises de construction.

6.7. Emploi

☐ Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence

↳ Politique nationale de l’emploi (PNE) 2014-2024

☐ Contribution du secteur à la SCAPE

La Politique Nationale de l’Emploi, adoptée en 2014, a vocation à regrouper l’ensemble des actions susceptibles de contribuer au développement d’un emploi décent. Ces actions s’articulent autour des sept objectifs stratégiques suivants : (i) accroître et améliorer l’offre d’ETFP en adéquation avec les besoins du marché de l’emploi ; (ii) améliorer l’employabilité et l’insertion des jeunes et des femmes demandeurs d’emplois ; (iii) développer un segment de PME/PMI dense et intensif en emploi décent ; (iv) promouvoir des opportunités d’emplois productifs dans le secteur primaire ; (v) promouvoir un fonctionnement harmonieux du marché du travail ; (vi) promouvoir la protection sociale ; (vii) renforcer les capacités des intervenants du marché de l’emploi. La PNE contribue ainsi au développement économique et social en promouvant l’adéquation formation-emploi, une croissance économique pro-emploi décent, une gouvernance efficace du marché du travail et l’extension de la protection sociale. L’encadré 7 résume les principales actions correspondant à chacun de ces objectifs en rappelant le périmètre d’ensemble de cette politique de l’emploi. La PNE s’est donnée pour ambition de créer 114 500 nouveaux emplois et de faire ainsi baisser le taux du chômage au sens large à 31% à l’horizon 2024 contre environ 50% en 2014.

Encadré 7 : Objectifs stratégiques et priorités opérationnelles de la Politique Nationale de l’Emploi

Objectifs stratégiques / Actions prioritaires

1 : Accroître et améliorer l’offre d’ETFP en adéquation avec les besoins du marché de l’emploi

- Promotion d’un dispositif de veille d’adéquation formation-emploi comprenant un organe de veille efficace, un répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) et un système de suivi-évaluation ;
- Organisation de la FTP et homologation de ses curricula de formation et des certificats ;
- Promotion d’un mécanisme permanent et efficace de financement de la formation technique et professionnelle, et de l’apprentissage ;
- Promotion de l’offre de l’enseignement supérieur technique et professionnel en adéquation avec les besoins de l’économie nationale ;
- Mise en œuvre de la politique nationale d’enseignement et de formation techniques et professionnels.

2 : Améliorer l’employabilité et l’insertion des jeunes et des femmes demandeurs d’emplois

- Développement d’initiatives spécifiques de formation et d’apprentissage aux métiers porteurs à l’endroit des jeunes et des personnes handicapées arrivant sans qualification sur le marché de l’emploi ;
- Renforcement et extension des actions d’insertion socioprofessionnelle des jeunes et femmes diplômés (projet intégré de placement en stage, de formation aux techniques de recherche d’emploi et d’information en entrepreneuriat, en partenariat avec le secteur privé et les structures publiques) ;
- Consolidation et extension du « projet renforcement des capacités pour le secteur du transport et de la logistique de Djibouti » à d’autres secteurs d’activités ainsi qu’aux régions de l’intérieur ;
- Renforcement des programmes HIMO dans toutes les régions de l’intérieur (i) en les orientant davantage sur des projets d’infrastructures socio-économiques ayant un intérêt pour les populations concernés, (ii) en y ajoutant une composante formation-épargne-insertion dans les métiers porteurs des localités concernées.

<p>3 : Développer un segment de PME/PMI dense et intensif en emploi décent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'environnement des affaires des PME/PMI en réduisant les contraintes qualitatives spécifiques au sous-secteur des PME/PMI et le coût des facteurs de production, notamment l'énergie ; - Promotion de mesures innovantes d'accompagnement en faveur des jeunes porteurs de projets de création d'entreprises, ainsi que des projets de développement d'entreprises existant ; - Promotion d'une culture d'entrepreneuriat notamment auprès des jeunes et des femmes diplômés.
<p>4 : Promouvoir des opportunités d'emplois productifs dans le secteur primaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités techniques, matérielles et humaines des jeunes et des femmes acteurs de la pêche et l'agro-pastoral notamment dans les régions de l'intérieur ; - Promotion des coopératives de femmes et de jeunes dans les secteurs de la pêche et de l'agro-pastoral ; - Promotion de micro-projets agro-pastoraux intensifs en incitant l'émergence de nouveaux acteurs dans le secteur primaire.
<p>5 : Promouvoir un fonctionnement harmonieux du marché du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la législation du travail (ajustement optimal du code du travail au regard des impératifs du marché du travail et adoption de l'ensemble de ses textes d'application) ; - Renforcement du contrôle de l'application de la législation de travail et des conditions de travail ; - Prévention et gestion des conflits de travail. - Consolidation du cadre national de dialogue social à travers le renforcement des organes tripartites de concertation, des organisations des travailleurs et des employeurs ; - Promotion de la négociation collective salariale ; - Promotion d'une culture de dialogue social afin de prévenir les conflits de travail et promouvoir un climat de confiance entre les partenaires sociaux.
<p>6 : Promouvoir la protection sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la sécurité sociale du secteur structuré ; - Extension de la sécurité sociale aux secteurs non structurés urbain et rural ; - Promotion de l'assurance maladie universelle ; - Prévention des risques professionnels (sensibilisation, information et formation des partenaires sociaux et opérationnalisation de la Commission nationale de la sécurité et santé au travail) ; - Lutte contre les maladies infectieuses et contagieuses en milieu de travail.
<p>7 : Renforcer les capacités des intervenants du marché de l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités institutionnelles de tous les intervenants du secteur de l'emploi en vue d'une meilleure organisation et coordination de leurs actions ; - Renforcement des capacités techniques et humaines de tous les intervenants du secteur de l'emploi afin de les outiller au mieux.

Au sein du périmètre de la PNE, certains objectifs sont pris en charge dans le cadre de politiques traitées par ailleurs. Ainsi, l'objectif n°1 relatif à l'enseignement technique et à la formation professionnelle est traité dans la section relative à l'ETFP (6.2). Le rôle du secteur primaire dans la promotion d'emplois productifs (objectif n°4) est mis en exergue dans la section 5.4, de même que l'objectif n°3 relatif au développement d'un segment de PME/PMI dense et intensif en emploi décent est rattaché à la section sur le développement du secteur privé. Enfin, la promotion de la protection sociale (objectif n°6) est abordée dans la section 6.9.

Cette section se concentrera donc sur les orientations propres aux politiques actives de promotion de l'emploi – qui, à travers des initiatives ciblées de promotion de l'emploi, apportent une contribution additionnelle à la création d'emplois – ainsi qu'aux aspects d'intermédiation et de renforcement des capacités des intervenants du marché du travail.

❑ Résultats attendus

Résultats attendus
1. L'employabilité et l'insertion des jeunes et des femmes demandeurs d'emploi sont améliorées.
2. La régulation du marché du travail et le dialogue social sont renforcés.
3. Les capacités des intervenants du marché de l'emploi sont développées.

❑ Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Proportion de la population active formée dans l'EFTP	10%	19%
Taux de chômage des femmes	65,6%	38%
Taux de chômage des jeunes	62,8%	38%
Nombre d'emplois permanents nets créés par le secteur moderne	62,8%	38%
Nouveaux emplois créés à partir des projets financés par les différents fonds d'appui	62,8%	38%
Nombre de petites et micro entreprises créées	62,8%	38%
Proportion des entreprises en infraction par rapport aux dispositions du code du travail	35,7%	17,5%

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Amélioration de l'employabilité et de l'insertion des jeunes et des femmes demandeurs d'emploi

En lien étroit avec les différents acteurs institutionnels concernés (SESN, ADDS, MPF,...), le Ministère en charge de l'emploi veillera au développement d'initiatives ciblées de formation et d'apprentissage pour les femmes et les jeunes sans qualification. Des soutiens seront également nécessaires pour accompagner les jeunes diplômés vers leur premier emploi et assurer une meilleure adéquation formation-emploi. Il s'agira ici de jouer sur les deux leviers de l'insertion en entreprise et de la promotion de l'auto-entrepreneuriat. Par ailleurs, l'action menée en amont en faveur d'une amélioration des performances du système de formation professionnelle devrait d'ici 2019 permettre de renforcer l'employabilité des jeunes issus des centres de formation professionnelle.

Le projet Renforcement des capacités du secteur transport et logistique sera étendu à d'autres secteurs d'activités et aux régions. De même, le Programme HIMO devra être généralisé là aussi à toutes les régions de l'intérieur (i) en orientant les travaux HIMO davantage sur des projets d'infrastructures socio-économiques ayant un intérêt pour les populations concernés, (ii) et en y ajoutant une composante formation-épargne-insertion dans les métiers porteurs des localités concernées.

OS2 – Développement de l'entrepreneuriat des jeunes (SECRA)

Dans le cadre de la politique nationale de l'emploi, il est prévu d'améliorer l'employabilité des jeunes qui sont fortement touchés par le chômage, afin de leur permettre de s'insérer dans des entreprises qui ont besoin de compétences ou de créer leur propre entreprise grâce à des compétences acquises, ainsi que de leur permettre d'être plus efficace et plus productif dans l'exercice d'un emploi. Pour atteindre cet objectif, les actions identifiées sont :

- Assurer un accompagnement et un encadrement des acteurs directement concernés par la mise en œuvre de la stratégie nationale ;
- Identifier et confirmer les lieux de direction et de réflexion relatifs à la future stratégie nationale de développement de la culture entrepreneuriale ;
- S'assurer de la contribution du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur à la formation en entrepreneuriat ;
- Assurer la cohérence de l'action gouvernementale par une offre de services et d'accompagnement adaptée aux besoins des jeunes qui veulent démarrer une entreprise ;
- Doter Djibouti d'une loi sur les coopératives et services d'accompagnement adapté aux coopératives ;
- Faciliter l'accès au financement du FDED et contrer les freins à la création d'entreprises par les jeunes.

OS3 – Promotion d'un fonctionnement harmonieux du marché du travail

Les actions à engager sur 2015-2019 porteront à la fois sur le cadre légal, le développement des cadres de dialogue et l'efficacité des systèmes d'information et de contrôle. Un double objectif sera recherché : une meilleure régulation du marché du travail et une dynamisation du dialogue social. En termes quantitatifs, les actions engagées devraient permettre de faire baisser la proportion des entreprises en infraction par rapport aux dispositions du code du travail (de 35,7% en 2012 à 10% en 2024) et de réduire les conflits individuels et collectifs de travail.

Elles comprendront :

- l'amélioration de la législation du travail qui se traduira par un ajustement optimal du code du travail au regard des impératifs du marché du travail et l'adoption de l'ensemble de ses textes d'application ;
- le renforcement des activités de contrôle de l'application de la législation de travail et des conditions de travail ;
- le développement de la prévention et de la gestion des conflits de travail ;
- la consolidation du cadre national de dialogue social à travers le renforcement des organes tripartites de concertation, des organisations des travailleurs et des employeurs ;
- la promotion de la négociation collective salariale ;
- la promotion, de manière plus générale, d'une culture de dialogue social afin de prévenir les conflits de travail et promouvoir un climat de confiance entre les partenaires sociaux.

OS4– Renforcement des capacités des intervenants du marché de l'emploi

L'amélioration de la gouvernance du marché du travail proviendra également du renforcement des capacités des intervenants du marché de l'emploi, qui devra conduire à un accroissement et une amélioration des services rendus dans le cadre de la promotion du travail. Les actions concerneront :

- la création et la mise en place du dispositif institutionnel de mise en œuvre de la PNE ;
- le renforcement des capacités techniques et humaines du dispositif institutionnel de mise en œuvre de la PNE ;
- la mise en place d'un système d'information du marché du travail ;
- le renforcement des capacités des institutions du marché du travail ;
- la communication, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action opérationnel de la PNE.

La création des pôles régionaux (axe 3) et le développement des infrastructures (axe 1) amplifieront les capacités de développement des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). L'emploi devrait également tirer profit de l'expansion des activités de la micro finance aux régions et de la construction d'un tissu de petits entrepreneurs ouvriront de nouvelles possibilités en faveur des jeunes.

OS5– Renforcement technique et managérial de l'INAP

L'amélioration de la productivité de l'administration publique passe par le renforcement des capacités des agents de l'Etat dont l'Institut National d'Administration Publique (INAP) en est la cheville ouvrière. Pour lui permettre de jouer pleinement son rôle, un programme de renforcement est mis en place et cela passe par :

- le diagnostic et le renforcement des capacités pour la relance des activités de formation ;
- l'amélioration du Budget de fonctionnement de l'INAP ;
- la réhabilitation des infrastructures et construction d'un amphithéâtre ;
- l'acquisition de matériels informatiques, de mobiliers et autres équipements de bureau, de matériels audiovisuels, de véhicule, etc.
- le renforcement du cadre institutionnel par l'adoption de la loi modifiant le statut de l'INAP et de son décret d'application ;
- la constitution du Conseil d'administration de l'INAP.

OS6– Promotion de la sécurité sociale

La promotion de la sécurité sociale s'appuiera en premier lieu sur la consolidation du système existant et s'articulera autour de (i) l'amélioration de la sécurité sociale du secteur structuré ; (ii) l'extension de la sécurité sociale aux secteurs non structurés urbain et rural et la promotion de l'assurance maladie universelle. La nouvelle loi adoptée en février 2014 (Loi n°24/An/14/7^e portant mise en place d'un système d'assurance maladie universelle) a jeté les bases d'un système AMU couvrant les frais de soins et d'hospitalisation relevant de paquets de soins essentiels. Elle sera mise en œuvre dans le cadre du Programme Assurance Santé (PASS).

En outre, des actions seront à mener en vue :

- d'améliorer la prévention des risques professionnels (sensibilisation, information et formation des partenaires sociaux et opérationnalisation de la Commission nationale de la sécurité et santé au travail) et de lutter contre les maladies infectieuses et contagieuses en milieu de travail ;
- d'améliorer la sécurité sociale des travailleurs du secteur structuré ;
- de former des professionnels de la santé et des travailleurs sociaux pour une prise en charge effective de l'Assurance maladie.

6.8. Protection sociale et populations vulnérables

☐ Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence

☞ Protection sociale – Stratégie nationale « Filets sociaux de sécurité » 2013-2017 – SESN.

☐ Contribution du secteur à la SCAPE

Les diagnostics sur la pauvreté et la vulnérabilité à Djibouti suggèrent des réponses multiformes en matière de protection sociale, c'est-à-dire qui portent à la fois sur le système de sécurité sociale contributif, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, la promotion de la microfinance, les opérations ciblées de transferts ou encore les aides caritatives. La stratégie nationale de protection sociale adoptée en 2012 a ciblé trois catégories de populations, considérées comme stratégiques en matière de « filets sociaux » de sécurité : les femmes enceintes ou allaitantes et leurs enfants en bas âge ; les populations qui ne sont pas aptes à travailler et non couvertes par le système de sécurité sociale (handicapés, personnes âgées sans retraite, enfants de la rue, etc.) ; et les populations aptes à travailler, peu ou pas qualifiées et ne bénéficiant d'aucune protection sociale.

Trois axes principaux d'intervention ont ainsi été proposés : (i) le développement d'un système d'aides nutritionnelles conditionnées visant en priorité les femmes enceintes et allaitantes et leurs enfants de moins de deux ans ; (ii) la mise en place d'un système d'aides monétaires non conditionnées en faveur des populations en situation précaire et sans possibilités de se procurer des ressources ; (iii) l'accroissement de l'offre de travaux à HIMO dans le secteur de la construction et de l'entretien des petites infrastructures et équipements collectifs publics, alliée à une formation professionnelle dans ces domaines et un appui financier à la création et au développement de l'auto - entrepreneuriat, de l'artisanat et coopératives et PME du BTP. D'autres priorités

s'ajoutent à cela avec la récente mise en place de l'assurance maladie universelle et les besoins de mieux coordonner et piloter les programmes d'assistance sociale.

Résultats attendus

Résultats attendus

1. La sécurité sociale du secteur structuré et l'assurance maladie couvre au moins la moitié de la population à horizon 2019.
2. Une extension des programmes de protection sociale basés sur les filets sociaux de sécurité est assurée.
3. Les conditions, notamment au niveau du cadre juridique et institutionnel, sont créées pour assurer un développement de l'économie sociale et solidaire.
4. La coordination et le suivi-évaluation des programmes d'assistance sociale est assurée de manière à en optimiser les résultats.

Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Taux de couverture de la sécurité sociale	29%	55%
Taux de couverture de l'assurance maladie	0%	57%

Source : valeurs de références = PNE ; cibles : tendanciels PNE 2012-2024

Orientations stratégiques

OS1 – Lutte contre la pauvreté et les vulnérabilités, de développement du capital humain et promotion de la solidarité nationale par la mise en place d'un dispositif efficient de protection sociale

En termes d'appuis directs, les principales actions porteront sur :

- L'assistance pour combler le gap des dépenses alimentaires des ménages en situation de pauvreté ;
- la distribution de vivres et coupons alimentaires pour les plus vulnérables (reconduite du projet Coupons alimentaires, en partenariat avec le PAM) ;
- la poursuite de l'opération de transfert monétaire ciblée envers les étudiants les plus démunis et issus des régions ;
- l'exécution par l'ADDS de divers programmes : amélioration de l'accès aux services de base (Balbala, Djebel) ;
- la préservation du patrimoine national porteur de travaux à haute intensité de main d'œuvre (Djibouti ville) ;
- le développement du solaire (Yoboki, Dorra, As Eyla) ;
- l'extension des filets sociaux (Arta, Ali Sabieh) ;
- le développement de la filière des pierres créatrice d'emplois ;
- la préservation de l'environnement à travers notamment la création de déchetteries à Djibouti ville et dans les régions ainsi que l'aménagement de quartiers.

L'assistance à des populations vulnérables spécifiques sera poursuivie sur les bases suivantes :

- pour les **enfants de rue** : protection juridique des enfants ; mise en place d'un programme de protection sociale, comprenant l'hébergement, l'accès aux soins et à l'éducation et l'assistance socio-psychologique pour les enfants en difficulté ; formation et appui à l'insertion pour les enfants en âge de travailler.
- pour les **nomades** : promotion des activités agro-pastorales par la mise à disposition des outillages, la construction des réservoirs d'eau et de sièges pour les coopératives agricoles ; création de périmètres fourragers ; aide alimentaire ; accès aux infrastructures de base (éducation, santé, eau potable, etc.) dans le cadre d'une politique de semi-sédentarisation.
- pour les **déplacés** : assistance alimentaire ; accès aux services sociaux de base ; recherche d'une solution durable avec l'appui des partenaires au développement.

L'accès des plus pauvres aux services de base sera favorisé par une série de mesures spécifiques qui compléteront celles indiquées plus haut. Celles-ci devraient inclure : (i) la formation d'auxiliaires de santé issus de ces zones, qui pourraient prodiguer les conseils et les soins de base et assurer le suivi de l'état de santé et l'alerte en cas de situation difficile, (ii) la mise en place de dispensaires ambulants, qui passeraient à intervalles réguliers dans ces zones, (iii) l'adoption du système de classes « multi-niveaux » dans l'enseignement primaire, (iv) la fourniture de l'énergie solaire (ou éolienne) pour permettre notamment le pompage de l'eau, l'éducation des adultes et le soutien scolaire, le soir, dans les salles de classe, et (v) la promotion de l'accès à un habitat décent, construit à partir des matériaux locaux et faisant appel, pour la main d'œuvre, à la solidarité entre les villageois.

Ce dispositif sera complété par les actions du SESN en faveur de l'amélioration de l'employabilité des jeunes, traité par ailleurs.

OS2 – Développement de la microfinance

L'implication de toutes les couches de la population au développement national est un enjeu majeur que notre pays entend relever à travers notamment le développement de la microfinance. Les actions dans ce cadre porteront sur :

- la mise en place des crédits solidaires ;
- le développement de crédits jeunes promoteurs sur secteurs porteurs ;
- le développement de Micros Projets liés à la sécurité alimentaire ;
- la mise en place d'une stratégie de mobilisation de l'épargne nationale.

OS3 – Promotion de l'économie sociale et solidaire

Au titre de l'**économie sociale et solidaire**, les priorités portent sur :

- la vulgarisation et la structuration des coopératives ;
- l'amélioration du cadre juridique des associations et l'intensification des soutiens apportés à celles-ci et aux structures à base communautaire ;
- l'institution d'une structure d'accompagnement pour les très petites entreprises.

OS4 – Coordination et suivi évaluation de la pauvreté

A partir du cadre juridique existant (textes d'organisation et de fonctionnement du SESN et texte de création du Fonds de Solidarité Nationale), le Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale entend accroître l'efficacité et l'efficience du dispositif d'assistance sociale. Quatre lignes d'actions ont été retenues :

- (i) *Harmonisation des aides et affinement du ciblage des bénéficiaires* : Pour atteindre cet objectif, les conditions d'éligibilité aux différentes catégories d'aides ainsi que les procédures d'enregistrement des bénéficiaires seront définies de manière harmonisée. Simultanément, un Registre social unifié des bénéficiaires des programmes sociaux, avec identifiant unique pour les individus et ménages de rattachement, sera établi. La gestion des aides sera par ailleurs unifiée au niveau local en s'appuyant sur un comité unique et indépendant ;
- (ii) *Amélioration de la coordination des programmes et projets pour une meilleure complémentarité/cohérence des actions ayant trait aux filets sociaux* : Celle-ci reposera sur la mise en place d'un système d'information à base géographique sur les programmes/projets, la création d'un réseau d'information entre les parties - prenantes publiques et privées des filets sociaux et l'établissement de structures de coordination ;
- (iii) *Développement du suivi – évaluation des programmes et projets de filets sociaux* avec le renforcement des capacités en matière d'évaluation, la systématisation des évaluations externes des programmes/projets et l'institution d'un suivi consolidé des indicateurs d'impact de ces derniers ;
- (iv) *Mise en œuvre d'une stratégie de sortie de l'assistanat*, grâce à l'identification précoce des options de sortie de l'aide sociale, une articulation des aides avec la formation des bénéficiaires, et l'institution d'un système d'accompagnement des bénéficiaires en fin de droits.

6.9. Culture et Affaires Musulmanes

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence

↳ -

Contribution du secteur à la SCAPE

Le ministère en charge des affaires musulmanes et de la culture contribue au développement à travers, entre autres, la promotion de comportements citoyens, le soutien à divers projets de développement social et économique, la valorisation du patrimoine – importante pour soutenir la croissance du secteur touristique – ou encore la formation de jeunes artistes.

Résultats attendus

Résultats attendus

1. Les capacités à mettre en œuvre les programmes liées aux affaires musulmanes sont renforcées.
2. Le développement de l'art et de la culture est promu à travers une politique culturelle et des initiatives de soutien efficaces.

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Renforcement des capacités du Ministère des affaires musulmanes

Des projets multiples ont été programmés. Ils s'organisent autour de quatre volets essentiels :

- le renforcement de l'enseignement coranique avec (i) la transformation des concours coraniques régionaux en concours internationaux, l'informatisation de la gestion de ces derniers, la formation des enseignants,
- le développement des infrastructures de prière (dotation des mosquées en équipements de téléphonie, équipements de signalétique, rénovation de dix mosquées), la mise sur pied d'un centre de formation des Imams et le renforcement de la gestion des pèlerinages ;
- le soutien à divers projets (conduites citoyennes et morales ; appui aux orphelins ; centre de commercialisation de produits ; projet agropastoral de Shabeley ; renforcement des activités de parrainage).

OS2 – Promotion de la culture et des arts

En vue de promouvoir le développement de l'art et la culture, le Gouvernement créera un environnement propice à la protection de la propriété intellectuelle, en conférant à l'artiste un statut juridique et social, et garantira la liberté d'expression et le pluralisme, sans omettre un cadre juridique et institutionnel pour la promotion des entrepreneurs et des entreprises de la culture et de l'artisanat d'art.

Les actions prioritaires retenues à cet effet porteront sur :

- l'affirmation de l'identité culturelle de Djibouti ainsi que de ses langues nationales ce qui suppose une bonne organisation et gestion de l'action culturelle, une garantie du droit à la culture pour tous et la promotion d'une participation – en particulier - des femmes et des jeunes à la vie culturelle ;
- l'inventaire, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel national ;
- l'accroissement des ressources matérielles, humaines et financières à affecter au développement culturel ;
- la promotion des échanges culturels interrégionaux ;
- la diffusion des valeurs islamiques auprès de la jeunesse et le renforcement de leur rôle dans le développement communautaire ;
- la promotion de la femme dans sa dimension islamique et la consolidation de sa participation dans le développement communautaire global.

Des investissements spécifiques seront nécessaires d'abord pour renforcer les installations et les moyens de fonctionnement de l'Institut Djiboutien des Arts (IDA), notamment avec la construction et l'équipement de la scène de spectacle, la réalisation d'un bloc administratif et d'un magasin de stockage et maintenance, ainsi que la création de locaux pour l'enseignement artistique et culturel et de salles multimédias. D'autres projets, comme celui d'une maison de la culture ou du musée, seront développés en fonction des capacités de mobilisation de financements.

CHAPITRE VII : TROISIEME AXE : GOUVERNANCE PUBLIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

Pour améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques, la mise en place d'un Etat de droit et d'institutions fortes, la participation de toutes les composantes de la population et la protection des droits fondamentaux constituent des préalables incontournables. Pour accompagner le processus de développement accéléré, le troisième axe de la stratégie vise à contribuer à la consolidation de la bonne gouvernance et au renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux. Dans ce cadre, les interventions de la SCAPE s'articuleront principalement autour de : (i) la consolidation des acquis démocratiques, (ii) la poursuite de la réforme de la justice, (iii) l'amélioration de la gouvernance économique et financière ; (iv) le renforcement de la sécurité et de la coopération internationale ; (v) la modernisation de l'administration publique, (vi) l'approfondissement de la décentralisation et le renforcement des capacités de l'administration interne.

7.1. Gouvernance politique

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence	
	-

Contribution du secteur à la SCAPE

La consolidation des acquis démocratiques constitue une priorité pour la période 2015-2019. Celle-ci s'exprimera notamment à travers un renforcement des pouvoirs et des capacités du Parlement, le développement des capacités et l'approfondissement des mécanismes de dialogue avec les différentes composantes de la société djiboutienne. Celle-ci est profitable au développement économique et à l'épanouissement social. Elle participe également d'une meilleure gestion des politiques publiques de par le contrôle citoyen qu'elle induit sur l'action de l'Etat.

Résultats attendus

Résultats attendus
1. Les mécanismes d'écoute, de concertation, d'évaluation et de communication sont renforcés afin de permettre une meilleure expression des différents groupes d'acteurs.
2. Le Parlement voit son rôle renforcé dans la gouvernance des politiques publiques.
3. Le dispositif électoral est renforcé dans le cadre de pratiques transparentes et impartiales.

Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Pourcentage de conventions internationales dont les dispositions ont été traduites dans les textes nationaux (%)	...	100%

Orientations stratégiques

OS1 – Renforcement des mécanismes d'écoute, de concertation, d'évaluation et de communication

Le a consolidation des acquis démocratiques passe par le renforcement de la gouvernance politique et civique. Le gouvernement s'attachera à institutionnaliser les mécanismes de dialogue, entre l'Etat, les citoyens, les partenaires sociaux, la société civile et le secteur privé, et à renforcer le respect des institutions publiques, particulièrement par ceux qui les incarnent.

De plus, le gouvernement entend multiplier les actions d'évaluation et de communication pour rendre compte et informer la population, dans la plus grande transparence, de l'exécution des politiques et actions publiques et de l'utilisation faite des deniers publics. En particulier, les pouvoirs publics comptent réaliser régulièrement l'évaluation de l'action gouvernementale afin d'apprécier les progrès enregistrés notamment dans les domaines économiques et sociaux. Pour ce faire, les capacités du **Comité de pilotage de suivi et évaluation de l'action gouvernementale**, récemment mis en place et composé de hauts cadres de l'administration publique et parapublique et des institutions universitaires, devraient être renforcées afin de lui permettre de mener des évaluations objectives, transparentes et périodiques.

En outre, le **Médiateur de la République**, institution créée en 1999 et érigée récemment au rang d'autorité constitutionnelle indépendante, verra ses capacités renforcées afin qu'elle puisse exercer avec plus d'efficacité sa mission qui consiste à rapprocher l'administration et les administrés en recherchant des solutions de règlement amiable aux litiges qui lui sont soumis. Les échanges d'expériences avec les institutions de médiation d'autres pays, en particulier dans le cadre de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Francophones (AOMF), seront poursuivis. En s'appuyant sur le nouveau cadre législatif et réglementaire dans lequel l'institution est appelée à évoluer, le Médiateur devrait intensifier ses activités d'accueil, d'écoute et d'orientation et faire en sorte que les recommandations émises dans ses rapports annuels soient mieux suivies d'effet.

L'amélioration de la gouvernance politique passe également par le renforcement et la modernisation de la justice (voir section 7.2).

OS2 – Développement du rôle et des capacités du Parlement

Le système électoral étant révisé, il s'agira d'assurer l'effectivité de la représentation républicaine au sein de l'Assemblée nationale - bénéfique pour la pérennité des institutions – et de renforcer le rôle et les capacités humaines et matérielles de cette institution en matière d'analyse des projets de loi et de contrôle de l'action gouvernementale. L'objectif visé est de renforcer les capacités des élus nationaux et d'améliorer le travail législatif des différentes commissions du Parlement grâce à des séances de formation, des visites de travail et des échanges d'expériences avec les parlementaires étrangers. Les actions envisagées devraient également contribuer à assurer une meilleure communication avec les citoyens par le biais de mécanismes de dialogue et une plus grande vulgarisation des activités parlementaires en pérennisant les « caravanes parlementaires » dans les régions de l'intérieur, en redynamisant le site web de l'Assemblée nationale et en assurant l'édition périodique et la diffusion plus large de la revue parlementaire.

OS3 – Renforcement du dispositif électoral

La consolidation des acquis démocratiques passe également par l'amélioration du dispositif électoral. Pour ce faire, un ensemble d'actions seront engagées portant en particulier sur (i) le renforcement des capacités de la direction des élections permanentes de la CNDH, chargée de la gestion du fichier national des élections, et (ii) la révision des textes portant création de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Celles-ci seront complétées par les activités programmées au niveau du Ministère de l'Intérieur qui portent sur la création d'une Direction générale des élections et la préparation et organisation des prochaines échéances électorales (élection présidentielle de 2016 ; élections régionales et communales de 2017).

7.2. Justice et droits humains

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence


Contribution du secteur à la SCAPE

Le système judiciaire constitue le socle de l'état de droit. Son renforcement participe au développement social (parce que la justice est un droit qui doit être accessible à tous et qui garantit le respect des normes sociales) et économique (car la justice est un des piliers de l'environnement des affaires). S'agissant du premier aspect, l'accent doit être mis en particulier sur la poursuite des audiences foraines et l'établissement d'un fonds d'assistance judiciaire. Pour le second aspect, la modernisation des outils juridiques et le renforcement des capacités des personnels de justice est essentielle.

Résultats attendus

Résultats attendus
1. Les capacités des institutions judiciaires sont renforcées, notamment grâce à la formation continue et à l'évaluation régulière du personnel.
2. L'accès aux services de justice est amélioré, en particulier pour les populations habitant en dehors de la capitale.
3. Le système judiciaire fonctionne avec des outils juridiques modernes (cadres législatifs, informatisation, archivage,...).
4. La promotion des droits humains est assurée à partir de textes vulgarisés et d'organisations relais efficaces.
5. L'administration pénitentiaire est renforcée en infrastructures, équipements et ressources humaines.

Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Magistrats ayant bénéficié d'une formation	-	32 sur 131 (8 magistrats/an)
Affaires exécutées moins d'un an après le jugement (%)	-	100%
Nombre de bénéficiaires de l'assistance judiciaire	Très faible	20% des demandeurs à faible revenu

Source : Ministère de la Justice

Orientations stratégiques

OS1– Amélioration de l'accès aux services de justice

Au vu de la concentration actuelle des infrastructures judiciaires dans la seule capitale, l'amélioration de l'accès des populations aux services de justice - notamment des groupes vulnérables dont les femmes, enfants, jeunes et populations à besoins spéciaux - est une priorité forte du gouvernement. Trois actions principales seront mises en œuvre à cette fin :

- la reconduction des *audiences foraines* : celle-ci aura pour but de rapprocher la justice des citoyens et des populations vulnérables de Balbala et des régions de l'intérieur en vue de faciliter leur accès aux autorités judiciaires et de réduire les coûts de transports vers la capitale ;
- la mise en place d'un *fonds d'assistance judiciaire* : ce fonds permettra aux justiciables les plus démunis de bénéficier d'un soutien public pour défendre leurs droits ;
- la construction de trois nouvelles juridictions (Balbala, Dikhil et Obock).

En outre, le service d'accueil et d'orientation du Palais de Justice sera renforcé.

OS2 – Modernisation des outils juridiques

La modernisation des outils juridiques est importante pour rendre l'appareil judiciaire plus efficace. Celle-ci se traduira par (i) la révision du Code pénal et du Code de procédures pénales, (ii) l'élaboration et l'édition d'un recueil de jurisprudence, (iii) la construction d'une bibliothèque dans le Palais de justice. En parallèle, un projet d'automatisation du système judiciaire utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication sera mis en œuvre.

OS3 – Promotion des droits humains

Dans le domaine de la protection et de la promotion des droits humains, l'objectif de la SCAPE vise à traduire et à vulgariser les textes internationaux adoptés par la République de Djibouti et à ratifier les conventions internationales pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et celle contre les droits des travailleurs migrants. Les activités prévues comprendront également le renforcement des capacités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), pour assurer son indépendance et se conformer aux principes de la Déclaration de Paris. L'appui à la CNDH, à travers le recrutement de personnels supplémentaires et la formation de ses cadres, lui permettra d'acquérir les outils nécessaires pour la préparation et la publication des rapports périodiques, ainsi que la transposition des dispositions des conventions internationales dans les législations nationales. Des ressources financières complémentaires vont enfin rendre possible l'extension du champ d'action de la CNDH sur toute l'étendue du territoire national, notamment dans les régions de l'intérieur.

En outre, la stratégie va contribuer à une meilleure organisation des acteurs de la Société Civile, par le biais de renforcement des capacités, pour leur permettre de jouer un rôle plus actif dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets et programmes de développement. Il s'agira également de consolider les acquis en matière de liberté d'expression, notamment à travers les différents moyens de communication. Les capacités institutionnelles de communication des médias seront améliorées pour accroître l'accès des citoyens à l'information, mais aussi pour promouvoir et vulgariser les droits humains.

OS4 – Renforcement de la politique pénitentiaire

En matière de politique pénitentiaire, la priorité sera accordée à la délocalisation de la prison civile de Gabode, sur un nouveau site identifié au PK 23, et au renforcement des capacités d'accueil des centres régionaux de détention de Dikhil et d'Obock. Il s'agit donc de construire une nouvelle prison centrale dans la capitale et de se doter de structures de détention régionales – une dans le Sud et une dans le Nord - répondant aux normes internationales exigées pour améliorer les conditions de détention des prisonniers et prévenus et faciliter leur accès aux services de santé pénitenciers.

Pour assurer une meilleure gestion pénitentiaire, les capacités du corps de sécurité pénitentiaire devraient être renforcées avec le recrutement de 120 nouveaux agents pénitentiaires, la dotation de matériels roulants spécialisés pour le transport des détenus et des véhicules de service et l'acquisition de matériels spécifiques (uniformes, armements, menottes, etc.). La création de centres de formation et de réinsertion sociale des détenus devrait rendre effective leur réintégration à la fin de leurs peines de prison.

OS5– Renforcement des capacités des institutions judiciaires

Le renforcement des capacités des institutions judiciaires reposera principalement sur une double action de longue durée couplant une évaluation périodique du personnel judiciaire et des formations de magistrats et d'auxiliaires de justice. Le Palais de Justice de Djibouti sera par ailleurs doté d'équipements – notamment informatiques - pour ses nouveaux locaux, ce qui lui permettra de réduire les délais de délivrance des décisions de justice et autres actes judiciaires. Les autres actions d'envergure concerneront la Cour Suprême (construction d'un bâtiment pour accueillir cette dernière) et la Cour des comptes (équipements).

7.3. Gouvernance économique et financière

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence
- Plan quinquennal 2011-2016 du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
- Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), Schéma directeur de la statistique 2009-2013 (nouvelle SNDS à préparer en 2015)

Contribution du secteur à la SCAPE

L'amélioration des cadres institutionnels, des procédures et des outils de gouvernance économique et financière est essentielle pour renforcer la planification et la programmation des actions publiques, optimiser la mobilisation des ressources, gérer de manière efficace les dépenses publiques, suivre les performances des différentes politiques sectorielles et évaluer leurs résultats. Dans ce sens, elles impactent de manière transversale toutes les politiques publiques. L'amélioration des outils de planification, de programmation et de suivi-évaluation aux niveaux national, sectoriel et régional – en lien avec la mise en œuvre de la SCAPE - occupe une place essentielle dans le renforcement attendu des capacités de gouvernance économique et financière pour ces prochaines années. D'autres réformes prioritaires seront également décisives comme le renforcement du dialogue public-privé, la modernisation des pratiques et des outils de gestion des recettes et dépenses publiques et l'engagement vers une budgétisation de programmes, la refonte du cadre de gestion de la dette, la réorganisation du contrôle interne ainsi que l'amélioration de la coordination et des produits du système statistique national.

Résultats attendus

Résultats attendus
1. La mise en œuvre des actions publiques s'appuie sur un cadre institutionnel et des outils pertinents pour un véritable pilotage stratégique à court et moyen termes des politiques publiques, condition de succès de la SCAPE.
2. Les administrations publiques s'appuient sur des outils et pratiques modernes de gestion et de contrôle des finances publiques et la réforme pour l'implantation de budgets de programmes est bien engagée.
3. La coordination du système statistique national est renforcée et les capacités nationales de production statistique répondent aux principales exigences de la gestion et de l'information publiques.

Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Recettes propres réalisées / PIB (%)	18,6	22
Déficit public / PIB (% PIB)	5,9	4,5 (2019)
Taux d'inflation annuel moyen (%)	2,5	5,3
Arriérés de la dette / PIB (%)		0
Stock de la dette extérieure publique / PIB (%)	53,7	75,7 (2019)

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Service de la dette extérieure / recettes propres de l'Etat (%)	11,6	8
Niveau des réserves officielles de change en mois d'importation	3,7	4
Classement de Djibouti dans le rapport Doing Business	171	< 150

(a) Valeurs 2013. Pour le déficit public et la dette publique, source : dernier cadrage effectué en collaboration avec le FMI

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Amélioration du pilotage stratégique du développement économique

Concernant la gouvernance économique, l'Etat a un rôle essentiel dans le processus de développement et son autorité doit être solidement établie afin notamment que l'ensemble des programmes de développement reflètent les priorités et aspirations nationales.

Le premier axe portera sur la mise en place d'un véritable **pilotage stratégique du développement économique**. Pour ce faire, les mesures principales cibleront :

- l'amélioration des outils de planification nationale, sectorielle et régionale et de leur mise en cohérence avec, notamment, la généralisation de documents de politiques sectorielles à l'ensemble des secteurs ;
- le renforcement de la programmation des investissements publics (pluriannualité de la programmation, gestion d'un portefeuille de projets, procédures de sélection des projets,...) ;
- le développement d'un cadre de gestion harmonisé et efficace des projets (partage des informations, système de suivi technique et financier, audits et évaluations) ;
- l'amélioration du cadrage macroéconomique ;
- le renforcement des capacités en matière d'études économiques et stratégiques ;
- l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation de la SCAPE, lui-même relayé au niveau sectoriel par des systèmes de suivi-évaluation simples mais fonctionnels ;
- le développement de la coordination de l'aide sur la base de nouveaux outils d'information et d'une coordination renforcée entre les ministères concernés (MEFI, MAECI, MB) (cf. également 7.4).

Ce pilotage stratégique s'appuiera de manière transversale sur une **participation et une communication** renforcées. La participation sera présente à tous les niveaux du processus de formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation des actions publiques afin de garantir une appropriation nationale des programmes et projets, introduire un contrôle citoyen de l'action publique et permettre des impacts durables sur les conditions de vie des populations. De même, les efforts en matière de communication seront accrus dans le cadre d'une stratégie intégrée de communication, qui utilisera tous les médias (presse, audiovisuel, etc.) et qui permettra à tous d'être informés.

Par ailleurs, le renforcement de la gouvernance économique mettra l'accent sur l'**amélioration du climat des affaires** (voir développements au titre de l'axe 1 ; section 5.6). Les actions prioritaires dans ce domaine porteront, relevant plus spécifiquement du MEFI, sur ce plan concerneront (i) la modernisation des fonctions du Tribunal de commerce afin d'améliorer le règlement des litiges commerciaux, (ii) la création d'un guichet unique en vue de la simplification des procédures de création d'entreprises, et (iii) le renforcement du dialogue public-privé avec l'opérationnalisation du Haut Conseil National pour le Dialogue Public Privé (HCNDPP), (iv) le renforcement des capacités des structures d'accompagnement des entreprises et de promotion des investissements (FDED, ANPI), (v) la refonte du Code des investissements, (vi) l'organisation d'assises nationales sur la fiscalité, et (vii) la création de nouvelles Zones Economiques Spéciales.

OS2 – Amélioration de la coordination de l'aide et de la mobilisation des ressources

Djibouti entend, dans les années à venir, renforcer la gestion courante de l'économie qui sera davantage caractérisée par un souci rigoureux de transparence et de recherche de l'efficacité dans l'utilisation de l'aide publique au développement.

La coordination des interventions des partenaires au développement constituera un autre élément important d'amélioration de l'efficacité de l'aide.

Les actions sur la période de la SCAPE porteront sur :

- l'établissement d'un mécanisme de concertation et de coordination de l'aide (MAE/MF)
- l'opérationnalisation du mécanisme de coordination de l'aide ;
- la diversification des sources de financement ;
- l'adaptation de la programmation des ressources aux besoins sectoriels ;
- la mise en place d'un Système de Suivi et Evaluation Technique et Financiers des projets ;
- la gestion de la Nouvelle Facilité de Coopération Technique
- la gestion du Projet Fonds d'Etude N°2.

OS3 – Modernisation de la gouvernance financière et budgétaire

Dans le domaine de la gestion des finances publiques, les autorités entendent poursuivre leurs efforts pour réduire les déficits publics et améliorer l'exécution budgétaire. Les mesures porteront à la fois sur les dépenses (réduction des frais de fonctionnement de l'Etat, rationalisation des dépenses courantes, consolidation de la chaîne de la dépense, renforcement des contrôles,...) et sur les recettes (réforme fiscale conduisant à élargir l'assiette fiscale et à réviser la politique en matière d'exonérations). Elles seront complétées par des réformes d'envergure concernant en particulier la préparation d'un nouveau système de budgétisation axée sur les résultats, la réforme de l'inspection des finances ou celle du pilotage des entreprises publiques

Dans le domaine de la **comptabilité** et de la **trésorerie**, le renforcement des capacités touchera donc les deux directions de la comptabilité publique (DCP) et de la trésorerie générale (DTG). Pour la première, les priorités porteront sur (i) la mise en place de nouveaux outils d'audit (progiciel, guide méthodologique, documentation de référence) et la formation des auditeurs sur ceux-ci, (ii) l'équipement et l'installation de la DCP dans de nouveaux locaux, (iii) l'opérationnalisation de la sous-direction "Réglementation et Etude", et (iv) la mise à jour des textes régissant la comptabilité publique. Concernant la DTG, les actions cibleront (i) la mise en place d'un nouveau système de sauvegarde et archivage des données comptables, (ii) l'élaboration d'un manuel de procédure comptable et la formation des cadres de la direction (inspecteurs, contrôleurs,...).

Des chantiers majeurs s'annoncent pour la **Direction du budget** (DEB). Au-delà de la consolidation du circuit de la dépense publique (CDP) et de l'amélioration des conditions matérielles de travail de la DEB (équipement, local d'archives,...), un important plan de formation sera mis en œuvre ciblant les domaines prioritaires (nouvelle nomenclature budgétaire, circuit de la dépense, SIGFP, contrôle interne,...). Dans le cadre du renforcement du système d'information budgétaire sera par ailleurs créée une base de données complète sur l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers de l'Etat. Des mesures seront prises en outre pour moderniser le contrôle interne de la dépense publique, renforcer le contrôle a posteriori et multiplier le contrôle de la certification des services faits. Des outils d'information et de communication seront également développés : plateforme d'échange, site web, bureaux d'accueil et d'information des usagers, enquêtes périodiques de satisfaction auprès des usagers. Enfin, la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme et l'engagement progressif sur la voie d'une gestion budgétaire axée sur les résultats constituera une réforme majeure qui devra se poursuivre bien après le terme de la SCAPE.

Enfin, deux autres réformes seront portées cette fois par le Ministère de l'économie et des finances. La première concerne le **contrôle interne** des structures de l'Etat. Les systèmes de contrôle seront modernisés et pourront s'appuyer sur une Inspection Générale des Finances réorganisé (services, procédures, formation spécialisée des inspecteurs,...).

La seconde porte sur la finalisation de la **réforme des entreprises et établissements publics** (EEP). Les actions envisagées portent sur (i) la rédaction de la loi cadre, (ii) la mise en place d'un nouveau cadre de contrôle financier des EEP et l'établissement d'un contrat cadre de performance, (iii) l'adoption de règles et de mécanismes visant à garantir l'équilibre du pouvoir entre les organes de direction, de gestion et de contrôle de 9 EEP, (iv) la création du conseil stratégique pour la réforme de la gouvernance des EEP et du Comité directeur de mise en œuvre de la réforme, (v) la mise en place d'un cadre de dialogue avec les acteurs concernés, (vi) l'adoption d'une charte de bonne gouvernance et la préparation de textes législatifs et réglementaires incluant la définition juridique de la notion d'indépendance et les règles relatives à la rémunération des membres des conseils d'administration.

OS4 – Amélioration de l'environnement des affaires

L'un des objectifs majeurs de la Vision Djibouti 2035 est de faire du secteur privé le moteur de l'accélération et de la diversification de notre économie. L'atteinte de cet objectif passera nécessairement par la création d'un cadre propice à l'initiative privée. En effet, Il est établi que l'environnement des affaires a une influence significative sur le développement du secteur privé, la croissance économique, la création d'emplois et de richesse. Le rapport sur le nouveau modèle de croissance a permis, entre autres, d'identifier les contraintes majeures à la compétitivité de l'économie. Les mesures à mettre en œuvre pour une amélioration conséquente de la compétitivité requièrent de plus en plus un engagement fort de tous les segments de l'administration, du secteur privé et des partenaires sociaux. A cet effet, le renforcement du dialogue entre l'Etat et le secteur privé, le partenariat public-privé ainsi que la communication participeront à l'atteinte de cet objectif.

OS5 – Amélioration de la mobilisation des recettes

Aujourd'hui, le taux de pression fiscale se situe à 17,8%. Pour soutenir le financement de la stratégie nationale de développement, il faut améliorer la mobilisation des recettes. Pour ce faire, au niveau des **régies financières**, une modernisation des pratiques et des outils sera engagée tant à la Direction des impôts (DI) qu'à la Direction des douanes et des droits indirects (DDDI). Le programme de modernisation de la première conduira en particulier à la création d'une cellule de modernisation et d'un service à la clientèle, à un renforcement de la maîtrise de l'assiette fiscale et au développement des recettes en ciblant notamment la TVA et la fiscalité foncière. Quant à la DDDI, celle-ci se dotera également d'un cadre stratégique et d'une cellule de modernisation. Un contrat d'objectifs et de moyens sera par ailleurs passé entre le Ministre du Budget et le Directeur de la DDDI. Les priorités porteront ici sur la mise en place du logiciel Sydonia World, le renforcement de l'utilisation des technologies de l'information, la mise en place d'une démarche stratégique de gestion du risque, le développement d'un site web, la mise en place d'une commission de consultation entre la DDDI et des représentants des opérateurs économiques ainsi que l'adoption de mesures de facilitation et de sécurisation des échanges commerciaux.

OS6 – Amélioration de la capacité de gestion de la dette

Le besoin de financement du développement a engendré ces dernières années une accélération de nouveaux financements qui auront un impact à court et moyen terme sur la situation de l'endettement de notre pays. Cela appelle donc le renforcement des capacités nationales de gestion de la dette. En effet, la politique d'endettement restera prudente afin de préserver la viabilité de la

dette extérieure qui privilégiera le recours aux prêts concessionnels, l'analyse régulière de la soutenabilité et de la viabilité de la dette.

Au niveau institutionnel, la Direction de la dette publique sera réorganisée et ses capacités matérielles renforcées (équipements informatiques, maintenance, protection de données, logiciels respectivement pour la gestion de l'aide et de la dette, construction d'une salle de réunion et d'une salle d'archive). En outre, le Comité national d'endettement public sera activé et pourra s'appuyer sur un manuel de procédures de gestion de la dette et des décaissements ainsi que des membres formés aux outils d'analyse et de gestion de la dette publique. Enfin, le cadre juridique de la gestion de la dette publique sera refondé.

OS7 – Renforcement du Système statistique national

Le renforcement du système statistique national (SSN) s'articule autour de quatre axes.

Le premier axe concerne l'**amélioration de la coordination du système national** et le renforcement institutionnel de la DISED et des services statistiques. Il s'agira de mettre en place les organes nationaux de coordination et de concertation du Système statistique national (Conseil Supérieur de la statistique et Comité de programme statistique et de méthodologie) pour rendre effective la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique. La DISED sera en outre restructurée en suivant les prescriptions de la nouvelle Loi statistique.

Un second axe est le développement en quantité et en qualité des **ressources humaines** affectées au SSN. Le renforcement des capacités en nombre et en qualité de la DISED devra être poursuivi, de même que pour les services statistiques des différentes institutions selon une programmation de recrutements maîtrisée.

L'**amélioration de la qualité et de la régularité des statistiques produites**, qui constitue le troisième axe, proviendra d'abord du renforcement des statistiques dans les différents domaines relevant de la DISED : statistiques de population et de la gestion des données d'état-civil ; comptes nationaux (avec la mise en place du SCN93) ; statistiques des prix et du commerce extérieur. Des unités spécifiques de production seront mises sur pied au sein de la DISED en ce qui concerne les statistiques budgétaires et financières ainsi que les statistiques d'entreprises. Il en sera de même, cette fois au niveau sectoriel, pour certaines thématiques prioritaires. Seront ainsi créés un Observatoire National des transports et un service de statistique unique pour d'une part les secteurs relevant du MAEM-RH, d'autre part les thèmes de l'emploi et du travail. Par ailleurs, le gouvernement veillera à finaliser la mise en place d'un système cohérent d'information sanitaire et renforcera les capacités d'analyse statistique de la Direction de l'habitat. Une attention particulière sera accordée au développement des cadres méthodologiques pour chaque secteur.

Enfin, l'**amélioration de l'accès aux données et la promotion de la culture statistique** reposera sur l'établissement d'une politique de diffusion par la DISED et la conduite d'activités de sensibilisation des décideurs et du public sur l'utilité des statistiques.

7.4. Sécurité, diplomatie et coopération internationale

❑ Contribution du secteur à la SCAPE

Une diplomatie plus active et un cadre de coopération internationale plus ambitieux sont recherchés pour la période 2015-2019. Ils constituent en effet un socle important pour le développement de Djibouti qu'il s'agisse de consolider les accords de coopération militaire, d'assurer une plus forte visibilité du potentiel djiboutien en lien avec la politique de promotion des investissements étrangers ou encore d'intensifier et diversifier la coopération financière et technique.

❑ Résultats attendus

Résultats attendus

1. La défense de la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale sont renforcées.
2. Djibouti est un partenaire actif des différents cadres et mécanismes de sécurité collective régionale.
3. Les moyens d'une diplomatie économique active sont en place et l'aide extérieure fait l'objet de dispositifs efficaces de mobilisation et de coordination en s'appuyant sur des approches programmes et en valorisant les cadres d'intégration régionale.
4. Le dispositif administratif du MAECI est renforcé.

❑ Orientations stratégiques

OS1 –Souveraineté nationale et intégrité territoriale

Les priorités dans ce domaine concerneront principalement (i) la mise en place d'un comité conjoint (Ministère de la défense, CEMGA, Sécurité Nationale) pour la coordination des projets de défense nationale, (ii) la poursuite des négociations (ou renégociations) d'accords de défense et de coopération militaire, (iii) la révision du SOFA (*Status of Forces Agreement*) pour l'opération Atlantique et la négociation des SOFA avec les pays demandeurs, (iv) le renforcement des capacités de défense (FAD), (v) l'intensification et diversification de la coopération pour le contrôle maritime ainsi que (vi) la poursuite du processus de règlement du conflit frontalier avec l'Erythrée et de la médiation avec le Qatar.

OS2 – Promotion de la paix, de la démocratie et de la stabilité

Djibouti participera activement à la mise en place d'un système de sécurité collective régionale dans l'espace IGAD. Il renforcera le mécanisme d'évaluation par les pairs (MAEP) et relancera les activités de la commission nationale dans ce domaine. Une troisième priorité sera l'accélération du rythme de ratification des principaux instruments juridiques internationaux en matière de droits de l'homme en lien avec les autres actions prévues en faveur de la promotion des droits humains (cf. 7.2). Les activités du Comité interministériel de coordination du processus de rédaction et de soumission des rapports périodiques (CIRSP) seront consolidées.

OS3 – Coopération internationale et renforcement de l'action diplomatique

En matière de coopération internationale économique et financière, la première priorité sera d'affirmer davantage, dans les relations bilatérales et multilatérales et les négociations internationales, la présence, la participation et la position du pays sur les questions majeures des relations entre pays industrialisés et pays en développement (réduction de la pauvreté, commerce international et dette, gouvernance, règlement des conflits,...). Le pays poursuivra également une activité de plaidoyer en vue de se positionner dans la liste des pays prioritaires de bailleurs bilatéraux.

Une seconde priorité sera la mise en place des conditions nécessaires à une aide extérieure efficace et alignée sur les priorités de la SCAPE : organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour un dialogue de politique et la mobilisation des financements autour des priorités de la stratégie ; opérationnalisation du cadre de dialogue suivant une approche institutionnelle unifiée ; mise en œuvre de revues annuelles participatives de la SCAPE ; renforcement du suivi de l'aide et de la mesure de son efficacité ; développement progressif des approches programmes sectorielles. Dans ce cadre, il s'agira de substituer progressivement aux aides projets traditionnels des appuis des partenaires s'inscrivant dans le cadre d'approches programmes. D'autres actions seront engagées après validation de l'actualisation du Plan d'Action National sur l'Efficacité de l'Aide (PANEA).

L'intégration régionale, notamment dans le cadre du COMESA, constituera également un troisième axe majeur de la politique de coopération, développé plus bas (cf. §5.8).

En outre, des mesures seront prises sur d'autres questions essentielles comme (i) une facilitation accrue de l'implication de la diaspora dans l'économie nationale, en s'appuyant sur l'étude réalisée par le MEFI à ce sujet, (ii) le développement des accords bilatéraux autour des programmes de bourses à l'étranger au vu du besoin crucial de renforcer rapidement les qualifications professionnelles de ses diplômés, ou encore (iii) le renforcement du réseau diplomatique en Afrique, Europe et Moyen Orient.

OS4– Initiative nouvelle

S'il est vrai que Djibouti est un pays d'immigration et de transit, on note aussi qu'en plus d'une migration interne forte, le départ de djiboutiens se fait vers les pays du Nord (Europe-Amérique) et de la péninsule arabique. La diaspora constitue un facteur important de développement pour les pays qui ont su la mobiliser. Il s'agira donc d'entreprendre les actions suivantes :

- la mobilisation de la diaspora djiboutienne en faveur du développement ;
- l'organisation de Journées portes ouvertes au MAECI pour les citoyens (relation citoyens et MAECI) ;
- la mise en place d'une Stratégie de promotion des candidatures djiboutiennes dans les institutions internationales.

OS5– Renforcement du dispositif administratif

Le dispositif administratif du MAECI sera consolidé afin de mettre en œuvre une diplomatie nationale dynamique et performante. A cet effet, les actions prioritaires concerneront (i) la mise en place de l'institut de formation de diplomates, (ii) le renforcement du système d'information et de communication (production des rapports périodiques, réactivation du site web, développement de l'archivage électronique des accords) et (iii) l'établissement d'un système de suivi renforcé tant des questions internationales majeures que des activités de la centrale et des chancelleries.

7.5. Gouvernance administrative

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence

↳ Fiches projets sur les composantes de la réforme administrative – SE chargé de la Réforme de l'Administration

Contribution du secteur à la SCAPE

L'administration djiboutienne actuelle, en proie à des pratiques bureaucratiques et victime en particulier d'une absence de cadres assurant une gestion efficace de ses ressources humaines, freine l'action publique, gêne l'initiative privée et handicape le quotidien des citoyens. Elle ne répond pas aux exigences nouvelles de l'économie ni ne répond à ses différentes missions en faveur du développement et de la justice sociale. Compte tenu des échecs constatés dans le passé en matière de réforme administrative, la stratégie retenue se veut pragmatique et s'appuie tout particulièrement sur la mise en place d'une véritable capacité de pilotage de la réforme, sur le développement de la gestion axée sur les résultats, sur l'établissement d'outils modernes et harmonisés de gestion des ressources humaines et sur des mesures concrètes d'amélioration de la qualité des services publics dans les ministères clés.

Résultats attendus

Résultats attendus

1. La réforme administrative s'appuie sur un cadre institutionnel et des mécanismes de coordination solides.
2. Une gestion des ressources humaines efficace est en place (plan de carrière, système impartial de notation et de motivation liée aux résultats, fichier unique des fonctionnaires et agents de l'Etat, formation continue).
3. L'amélioration de la qualité des services publics est avérée dans les ministères clés et elle fait l'objet d'un contrôle régulier par les citoyens/usagers.

Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Nombre de ministères mettant en œuvre les Déclarations des Services aux Citoyens	0	7 (2016)
Nombre d'entreprises et établissements publics appliquant la charte de bonne gouvernance	0	9 (2019)
Nombre d'agents de l'Etat formés en gestion publique à l'INAP	30 (2010)	200

Orientations stratégiques

OS1 – Appui au pilotage de la réforme de l'administration

Le premier objectif visé par la SCAPE dans le domaine de la gouvernance administrative est de doter le Ministère du Travail chargé de la réforme de l'administration (MTRA) des mécanismes lui permettant de déterminer les orientations de cette modernisation, de planifier les activités et d'assurer le suivi avec efficacité de cette réforme. Ceci exige au niveau institutionnel un audit puis une réorganisation de la Direction de l'administration publique (DAP) ainsi qu'un renforcement de ses capacités. Il convient également d'assurer l'opérationnalisation d'un Secrétariat Exécutif Chargé de la réforme Administrative (SECA) disposant des moyens de fonctionnement et de l'expertise nécessaires.

OS2 – Modernisation de la gestion de la fonction publique

La modernisation de l'administration publique s'inscrit dans la construction progressive des institutions publiques et d'un capital humain compétitifs capables de conduire le processus de diversification économique et de transformations sociales.

Le premier volet porte sur la **réforme institutionnelle**, avec la réorganisation de l'administration publique et une révision des textes régissant la fonction publique afin de s'adapter aux nouvelles exigences du développement, clarifier les missions et renforcer la coordination et les synergies dans le fonctionnement global de l'administration.

Le second volet traite de l'**amélioration de l'efficacité dans la gestion des ressources humaines** avec pour actions prioritaires (i) la création et l'activation du réseau des directions des ressources humaines, (ii) la mise en place d'un plan de carrière et l'établissement d'un système impartial de notation, (iii) la modernisation et l'uniformisation des outils de gestion des ressources humaines (descriptions de poste, référentiel des emplois,...), ainsi que (iv) la diffusion des concepts et outils de la gestion axée sur les résultats (GAR) en partenariat avec l'École Nationale d'Administration Publique du Québec et l'introduction de mesures d'évaluation et d'encouragement à la performance. En outre, un vaste projet d'informatisation et de modernisation de la GRH sera mis en œuvre en vue de disposer d'une base de données unique pour la gestion des effectifs des agents de l'État, la paie et les autres aspects de GRH.

La stratégie met l'accent sur la formation continue et l'évaluation des capacités des ressources humaines de l'administration publique. Pour cela, la relance et le renforcement des activités de formations de l'Institut national de l'administration publique (INAP) constituent une des priorités dans l'action gouvernementale pour faire de cette structure la référence de formation des agents de l'État. A cette fin, il sera procédé à la réhabilitation des infrastructures de l'INAP, à l'acquisition de matériels informatiques et de moyens de transports et à l'adoption de la loi modifiant le statut de l'INAP et son décret d'application ainsi que la constitution de son Conseil d'administration.

Des formations de l'INAP seront notamment nécessaires pour mettre en œuvre une gestion du changement par les cadres du Ministère du travail chargé de la Réforme de l'Administration (MTRA). Au-delà du programme-cadre de formation destiné à sensibiliser les divers gestionnaires aux concepts et outils clés relatifs à la GAR, des actions de formation continue en gestion administrative des cadres et agents seront nécessaires particulièrement dans les filières suivantes : Impôts, Domaines, Trésor, Douanes, Magistrature, Auxiliaires de justice, Inspection et contrôle.

De manière transversale, il sera recherché une rationalisation et une maîtrise des coûts de fonctionnement par l'amélioration de l'organisation interne du travail en utilisant au mieux les nouvelles technologies, et la promotion de la délégation, la décentralisation et la déconcentration.

OS3 – Amélioration de la qualité du service public dans les ministères cibles

Dans le cadre à la fois de la promotion de la compétitivité et d'une meilleure prise en compte de la demande sociale, les pouvoirs publics entendent améliorer la qualité des services publics. Il est prévu (i) de réaliser des diagnostics organisationnels dans les ministères-clés, (ii) d'élaborer un cadre législatif et réglementaire instaurant la déclaration de service au citoyen (DSC), (iii) de mettre en place une Direction chargée du service aux citoyens au MTRA, et (iv) d'adopter et mettre en œuvre des plans d'améliorations ciblés sur l'amélioration de la qualité du service apporté à l'utilisateur, en concertation avec les usagers, le personnel et l'encadrement et ce dans sept ministères pilotes (éducation, santé, justice, enseignement supérieur, intérieur, budget et finances).

7.6. Gouvernance locale, administration interne et sécurité intérieure

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence	
	Document cadre sur la politique nationale de décentralisation

Contribution du secteur à la SCAPE

Dans le cadre de la SCAPE, il sera d'abord recherché une amélioration des services de l'administration générale et territoriale en s'appuyant notamment sur l'informatisation et la déconcentration de certains services à la population (état civil). Le processus de décentralisation sera relancé avec une révision du cadre juridique, un renforcement du pilotage et l'accélération des transferts de compétences et de moyens. Les autres priorités porteront sur le renforcement des capacités d'intervention au niveau de la protection civile, de la gestion des risques de catastrophes et de la police nationale ainsi qu'un meilleur contrôle, suivi et accompagnement des populations migrantes.

Résultats attendus

Résultats attendus
1. L'administration générale et territoriale s'appuie sur une déconcentration plus appuyée des services des ministères techniques et des établissements publics et des capacités d'intervention renforcées.
2. Un transfert accru de pouvoirs et de ressources humaines et financières aux collectivités territoriales, assorti de mécanismes de suivi de la décentralisation, est assuré.
3. Les missions de protection civile et de gestion des risques de catastrophes bénéficient de moyens accrus et sont mises en œuvre de façon plus efficace.
4. Les capacités d'intervention de la police nationale et des services en charge de l'immigration sont renforcées.

Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Pourcentage de conseils régionaux et ONG bénéficiant d'une formation continue en programmation, gestion et S&E de projets	0%	50%

Orientations stratégiques

OS1 – Administration générale et territoriale

L'administration générale et territoriale sera renforcée en mettant l'accent sur un développement des infrastructures et services dans les cinq régions de l'intérieur. Les actions porteront sur :

- l'état civil et la nationalité avec leur informatisation dans les cinq régions de l'Intérieur, la mise sur pied d'une commission d'uniformisation des noms djiboutiens et la délivrance de cartes d'identité numériques ;
- la conduite automobile avec l'informatisation du fichier des cartes grises et des permis de conduire et la réforme du Code de la route et du permis de conduire ;
- l'amélioration de la qualité des services avec la création d'une Inspection générale des services et d'une cellule d'information et de communication au Ministère de l'Intérieur ;
- l'amélioration des conditions de travail avec la réhabilitation des cinq sous-préfectures de Djibouti-ville, la rénovation ou la construction de bâtiments pour les sous-préfectures de régions, la construction de locaux administratifs pour trois sous-préfectures de l'intérieur (Karta, Adailou et Lac-Assal), le renforcement du parc de véhicules et la remise en état des garages des préfectures de régions.

Une stratégie pour la déconcentration des services des ministères techniques et des établissements publics devra être mise sur pied afin de compléter ces mesures.

OS2– Approfondissement de la décentralisation

En matière de décentralisation, la priorité sera de concrétiser le transfert de davantage de pouvoirs et de ressources humaines et financières vers les collectivités territoriales. Pour ce faire, quatre axes sont retenus.

Il s'agira d'abord de procéder à une **révision du cadre juridique et réglementaire de la décentralisation** en conformité avec les nouvelles dispositions constitutionnelles ainsi qu'à l'harmonisation des textes sectoriels avec ceux de la décentralisation (gestion des ressources naturelles, infrastructures routières, hygiène et assainissement). Les actions prévues permettront également de compléter l'arsenal juridique avec l'adoption d'une loi sur la fiscalité locale et d'un texte sur les régimes des marchés publics applicable aux collectivités locales.

Le second axe concerne le **renforcement du dispositif institutionnel en matière de gouvernance locale**. Celui-ci va se traduire par la création de structures permanentes de suivi de la décentralisation. Une Commission nationale de la décentralisation, appuyée par un comité technique et une structure de coordination territoriale, sera instituée pour prendre les mesures nécessaires au transfert effectif des compétences et assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de la stratégie de décentralisation. La Direction de la décentralisation sera réorganisée et érigée en Direction de la décentralisation et des réformes institutionnelles, avec des ressources humaines et des crédits de fonctionnement augmentés. Par ailleurs, un renforcement de la synergie entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère du Budget devra être recherché pour rendre effective l'autonomie financière des régions.

Le troisième axe portera sur le **développement de nouvelles initiatives et de la communication**. Des études seront réalisées portant en particulier sur la mise en place des pôles de développement, le schéma de développement de chaque région et la promotion de la coopération décentralisée en vue d'impulser de nouvelles dynamiques de développement local (cf. § 8.1). En matière d'information et de communication, un centre de documentation sur la décentralisation sera créé et le ministère en charge de la décentralisation mettra en place une stratégie de communication qui s'appuiera notamment sur la création d'un site web sur la décentralisation et les collectivités territoriales.

La promotion de la décentralisation nécessitera aussi le **renforcement des capacités des collectivités territoriales** et des principaux acteurs. Un plan de formation pluriannuel ciblant les élus, les fonctionnaires des services déconcentrés et les organisations locales de la société civile, sera établi et mis en œuvre. Les formations mettront particulièrement l'accent sur la planification, la budgétisation et le suivi du développement local. Simultanément plusieurs manuels seront élaborés : gestion des collectivités locales, contrôle de la légalité, guide de l' élu local).

OS3– Organisation des élections

Préparation et organisation de l'élection présidentielle de 2016.

Préparation et organisation des élections régionales et communales de 2017.

Création d'une Direction générale des élections.

OS4– Gestion des risques et catastrophes

Le renforcement des bases d'intervention en matière de **gestion des risques de catastrophes (GRC)** s'appuie sur un train de mesures d'envergure qui portent sur :

- la déconcentration des services d'intervention avec la mise en place de bureaux de GRC au niveau des régions ;
- la mise en œuvre d'activités de formation ciblant divers acteurs (Comité intersectoriel et comités régionaux de GRC, enseignants, personnels de communication,...) et de sensibilisation (intégration de la réduction des risques de catastrophes - RRC dans les programmes scolaires, émissions radio en langues nationales,...) ;
- l'amélioration des informations nécessaires à la planification et au pilotage des interventions (évaluations et cartographies des risques et vulnérabilités, développement d'un système d'informations et d'une base de données pour l'organisation des secours) ;
- le renforcement de la planification et de la prévention (élaboration d'un protocole de système d'alerte des crues de l'Oued d'Ambouli, mise en place d'un système national d'alerte précoce, intégration de la RRC dans les politiques de développement, actualisation du Plan ORSEC, exercices de simulation).

OS5 – Amélioration de la protection civile

Dans le domaine de la **protection civile**, les mesures porteront sur (i) la mise en place d'une unité de sapeurs-pompiers dans chaque région avec un camion incendie ainsi que la création d'une unité d'intervention spécialisée dans le corridor ; (ii) l'équipement des nouveaux locaux de la Direction nationale de la Protection civile ; (iii) la construction d'un centre de formation et de remise à niveau des sapeurs-pompiers au PK20 ; et (iv) la création d'un centre moderne d'appel secours pompiers.

OS6– Renforcement de la sécurité intérieure

Le premier volet vise à améliorer les conditions de travail et renforcer de manière générale les capacités de la **police nationale**. Il comporte (i) une requalification des infrastructures avec la création d'un hôtel de police, la construction de trois nouveaux commissariats de police (Gabode, Balbala et Wadajir), la réhabilitation des anciens commissariats et la création d'un laboratoire scientifique ; (ii) la création de deux compagnies d'intervention à Balbala ; (iii) la création d'une compagnie de sécurité routière ; (iv) le développement du projet *e-passeport* ; et (v) le lancement d'un système de géo localisation.

Le second volet est stratégique compte tenu de l'importance numérique et du caractère structurel de l'**immigration** à Djibouti. Quatre mesures sont prévues : (i) la construction de trois centres de transit (Yoboki, Galilé et Djibouti) ; (ii) la création d'une brigade spéciale de lutte contre l'immigration illégale dotée d'un personnel formé et de moyens appropriés ; (iii) la création d'un système d'identification et de gestion informatisée des clandestins et autres personnes en situation irrégulière ; et (iv) la délivrance de cartes numérisées d'immigrés domestiques pour les personnes étrangères en situation irrégulière mais employées dans les foyers djiboutiens.

CHAPITRE VIII : QUATRIEME AXE : POLES DE DEVELOPPEMENT REGIONAUX ET DEVELOPPEMENT DURABLE

« Djibouti 2035 » ambitionne un territoire judicieusement aménagé, de manière durable, et porteur d'un certain équilibre démographique. Pour ce faire, la SCAPE entend, au cours des cinq années à venir, s'inscrire dans une approche du développement qui se veut à la fois territorialisée et durable.

Il s'agit ici de répondre au double défi des écarts régionaux de développement – en particulier entre la ville capitale et les régions de l'intérieur – et des menaces qui pèsent sur un environnement très fragilisé en proposant d'une part un développement territorial maîtrisé, bâti notamment sur l'édification de pôles économiques dans les régions de l'intérieur, et d'autre part la préservation d'un environnement sécurisé et de qualité.

8.1. Développement territorial et pôles de développement

Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence

- ↳ Étude du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme des Régions, MHUE, Août 2012
- ↳ Stratégie Nationale de Développement Urbain (SNDU), Axes stratégiques et plan d'action, Mars 2012
- ↳ Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de l'agglomération de Djibouti. 2015
- ↳ Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme des cinq chefs-lieux de régions. 2015

Contribution du secteur à la SCAPE

Le développement de Djibouti se caractérise par la persistance d'un fort déséquilibre entre la capitale et le reste du territoire, lequel se traduit aussi bien en termes de développement économique, de répartition des fruits de la croissance ou encore d'accès à l'éducation et aux autres services publics. Par ailleurs, les outils de planification urbaine qui ont pu être élaborés par le passé ont souffert d'une prise en considération très limitée en l'absence de véritable pilotage local de l'urbanisme. En outre, plusieurs grands projets d'infrastructures mettent en évidence de nouvelles opportunités de croissance (voie ferrée avec Ali Sabieh, nouveau port à Tadjourah, etc). Dans ce contexte, plusieurs priorités émergent. La première est de disposer d'un cadre de planification spatiale complet permettant à la fois d'anticiper les évolutions, d'orienter les décisions et d'articuler les différents territoires entre eux. La seconde est d'assurer l'opérationnalisation des orientations et actions retenues dans le cadre des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme élaborés récemment. Enfin, l'étude prospective des opportunités de développement au niveau local devraient conduire à mettre sur pied des pôles économiques de développement susceptibles de servir de cadres de référence pour une valorisation intégrée des potentialités locales.

Résultats attendus

Résultats attendus

1. Un cadre complet de planification territoriale est établi.
2. Les schémas directeurs d'aménagement urbain pour Djibouti et pour les cinq chefs-lieux sont effectivement mis en œuvre et sont utilisés comme référentiels.
3. Des pôles économiques de développement sont définis et mis en place pour la valorisation des potentiels locaux.

❑ Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Taux de réalisation consolidé des SDAU (%)	0	> 35

❑ Orientations stratégiques

OS1 – Développement des outils de planification territoriale et promotion des pôles économiques de développement

Un cadre complet de planification territoriale sera mis sur pied et rendu exécutable dans le cadre d'un mécanisme institutionnel participatif adapté (Commission nationale consultative sur l'aménagement du territoire national). Ce cadre s'appuiera sur **trois outils complémentaires** : (i) un Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) ; (ii) des Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) pour chacune des villes – capitale et chefs-lieux de régions ; (iii) des plans de développement régionaux actualisés pour chacune des cinq régions de l'intérieur, articulés à la SCAPE et mettant en évidence les pôles de développement mettant en évidence les pôles économiques de développement.

En complément, l'opérationnalisation des SDAU pourra nécessiter l'élaboration, *pour les zones d'extension urbaine*, de **plans de développement local**. Ces derniers, conçus pour fixer les objectifs de gouvernance urbaine, s'articuleront autour de cinq thématiques principales : (i) la desserte en eau, l'électricité et l'assainissement des zones, (ii) le nouveau réseau de voirie primaire, secondaire et tertiaire, (iii) les règles d'aménagement pour le développement immobilier des zones à usage mixte (habitat, commerce, bureaux), (iv) la création des équipements de proximité nécessaires, (v) le lotissement de zones d'activités artisanales et de petite industrie à haute intensité d'emploi.

Le développement de ces outils et leur utilisation comme référentiel pour la décision dans le choix des projets conduiront à faire évoluer la cohérence entre les investissements nouveaux et les impératifs qui concernent d'abord l'utilisation des espaces urbains mais également le maillage des activités sur l'ensemble du territoire, l'organisation de l'espace rural ainsi que la valorisation des ressources naturelles.

En outre, des actions graduelles de **renforcement des capacités institutionnelles** seront en outre nécessaires pour s'assurer de la bonne appropriation de ces outils et de leur utilisation effective dans le processus de prise de décision. Ces appuis seront à moduler en fonction des potentiels locaux à valoriser et des spécialisations régionales retenues afin de disposer au niveau des capitales régionales de l'expertise adaptée. Ce n'est qu'avec la création de capacités solides que les collectivités locales pourront prendre en charge efficacement le développement et la gestion des villes, en particulier toutes les problématiques liées à la planification urbaine. Cela exigera des compétences spécifiques et efficaces pour articuler les multiples interventions dans l'espace urbain et en tirer le meilleur parti.

Au **niveau supra-national** du développement spatial, le pays mobilisera l'expertise nécessaire pour approfondir, dans le cadre de mécanismes communs de réflexion et d'action mis en place au sein des ensembles régionaux, la réflexion sur l'aménagement de l'espace sous régional et régional. Celle-ci s'appuiera sur les grands projets d'intégration transfrontaliers (routes, chemins de fer, télécommunications, etc.) en gestation et sur une logique de spécialisation visant à assurer une bonne répartition des fruits de la croissance régionale.

OS2 – Mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de l'urbanisme (SDAU)

Au regard des différents outils de planification spatiale, le chantier des Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) a déjà été engagé puisque des SDAU ont été préparés entre 2012 et 2014 pour l'agglomération de Djibouti ainsi que pour les cinq capitales régionales. Ces documents de référence fixent les orientations de l'aménagement de l'espace urbain, en particulier les choix d'usage du sol, la nature et le tracé des grands équipements, la localisation des espaces destinés à l'urbanisation et ceux à préserver, il tient compte de l'équilibre à respecter entre l'extension urbaine, les activités économiques et la préservation des sites et des paysages urbains. L'enjeu est désormais de s'assurer de leur mise en œuvre, sous l'égide du MHUE et en collaboration étroite avec les conseils régionaux.

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme pour l'agglomération de Djibouti** a été validé en 2014. A l'horizon 2035, Djibouti ville abritera une fraction essentielle de la population urbaine du territoire, soit environ un million d'habitants. Elle ambitionne par ailleurs d'être une place économique, commerciale et financière de référence de la sous-région. L'enjeu majeur du SDAU consiste en fait à allier les impératifs de développement économique et le besoin de correction du dualisme spatial actuel. Ainsi, il convient en particulier d'assurer un meilleur équilibre entre les quartiers, rendant plus cohérent et plus solidaire le développement de la capitale. Dans ce sens, la politique de logement sera d'une importance cruciale. Divers projets prioritaires ont été par ailleurs identifiés dans le domaine de l'urbanisme, dont la mise en place d'un système d'information géographique pour l'adressage de tous les quartiers.

Les **Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme pour les capitales régionales** ont été finalisés récemment. Chacun des documents établit un diagnostic urbain, identifie des objectifs et enjeux pour le développement de la ville, précise les besoins en logements et surfaces à aménager à horizon 2030 ainsi que les projets structurants.

Tableau 8 : Projets structurants identifiés dans les SDAU des capitales régionales

Villes	Projets structurants		
Arta	- Pôle d'activité portuaire et touristique	- Zone d'activité et de logistique	- Pôle urbain polyfonctionnel
Ali-Sabieh	- Gare routière - Nouvelle centralité urbaine au sud	- Zone industrielle - Pôles d'échange	- Gare ferroviaire
Dikhil	- Zone d'activités économiques	- Zones résidentielles de haut standing	- Gare routière
Tadjourah	- Nouveaux ports : Tadjourah et Goubet - Zone d'activités économiques	- Nouvelle zone extra portuaire - Nouvel aéroport	- Zone touristique des Sables Blancs - Pôles d'échange de transport : gare ferroviaire et gare routière.
Obock	- Nouvelle centralité urbaine - Zone d'activité	- Nouvelle plateforme portuaire - Aéroport (nord de la ville, hors zone d'aménag.).	- Complexe touristique -

En outre, pour chaque SDAU, un Plan Programme présente les actions importantes qui doivent accompagner la mise en œuvre du SDAU à court terme (0-5 ans), à moyen terme (5-10 ans) et à long terme (10-15 ans). Ces projets ont été identifiés à partir de l'analyse des problématiques socioéconomiques et spatiales de l'agglomération, et résultent de la concertation avec les différents acteurs concernés. Ces actions seront affinées et complétées au fur et à mesure de la mise en œuvre des SDAU.

Dans chaque plan programme de SDAU, il est prévu un appui institutionnel pour le suivi du SDAU. Les projets sont parfois identiques comme par exemple l'aménagement d'une décharge publique, le développement de canaux d'évacuation des eaux pluviales ou les plantations sur les rues principales des villes. Les autres projets tiennent compte des besoins spécifiques à chaque ville et concernent :

- l'habitat : constitution de réserves foncières ; viabilisation de nouveaux secteurs d'habitation ; mise à niveau de lotissements ; restructuration urbaine ou déplacement des poches d'habitat précaire ;
- la voirie : réhabilitation et revêtement des voies urbaines dans le tissu existants ; réalisation de routes nouvelles dans les zones d'extension urbaine ; aménagement d'aires de stationnement ; extension de l'éclairage public ;
- l'approvisionnement en eau potable : renforcement du réseau d'AEP existant ; raccordement des secteurs non alimentés en eau potable ; installation de bornes fontaines dans les zones non alimentées ou sous-alimentées ; réalisation de réseaux d'AEP dans les zones d'extension urbaine ; nouveaux forages ou réservoirs ;
- l'assainissement : création des caniveaux de drainage des eaux pluviales le long des voies urbaines ; protection des oueds importants ; équipement de la commune pour la gestion des ordures ménagères et des eaux usées ;
- et, pour certaines villes, la santé avec la réhabilitation des hôpitaux respectifs de Dikhil, Obock et Tadjourah.

OS3 – Edification de pôles économiques de développement à l'intérieur du pays à partir d'une valorisation des potentialités locales

Une étude sera réalisée afin de définir les bases conceptuelles des **pôles économiques de développement** dans le contexte djiboutien (taille du territoire, dynamique forte d'intégration régionale, mouvements démographiques, base administrative, perspectives pour la décentralisation,...).

En lien avec les cadres de planification mentionnés plus haut, des **outils de promotion** pour ces pôles seront établis en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque pôle de développement afin de proposer des options adaptées concernant :

- les dispositifs d'information, d'appui technique et de financement pour impulser le développement des activités productives dans les régions
- le cadre réglementaire et fiscal pour attirer les investisseurs et promouvoir les petites et moyennes entreprises locales ;
- la mise à niveau des infrastructures de soutien à la production, en lien avec les potentialités de développement local identifiées ;
- le développement d'une offre locale de formation adaptée là encore aux besoins spécifiques des régions ;
- l'organisation des services sociaux essentiels et les interactions entre les centres urbains et le reste de la région ;
- la gouvernance des centres urbains et les responsabilités propres des municipalités, selon leur taille et capacités, dans l'accompagnement du développement économique et social régional.

Les plans de développement régionaux devront anticiper sur les changements importants attendus en particulier du fait de l'évolution du réseau routier, de la mise en place des deux nouvelles voies ferroviaires et des investissements qui conduisent à ouvrir le pays sur la mer dans les régions d'Arta, Tadjourah et Obock.

La « conquête des régions » sera essentielle à la fois pour générer plus de croissance, diversifier ses sources et rééquilibrer territorialement les richesses créées. L'encadré suivant reprend de façon sommaire les potentiels propres à chacune des régions et esquisse quelques orientations stratégiques pour celles-ci.

Au-delà de leurs spécialisations respectives, le secteur primaire devrait jouer un rôle important dans toutes les régions compte tenu de son effet d'atténuation sur la pauvreté, le chômage et l'insécurité alimentaire. Certains projets sectoriels portant sur la réhabilitation et le développement des petits périmètres agricoles, la promotion de l'élevage de taille familiale, la recherche agricole appliquée ou l'identification et l'exploitation des ressources en eau seront ici essentiels.

Encadré 8 : Pôles de Développement régionales

Pôle de la région d'Ali Sabieh

Opportunités

- Réhabilitation et développement du **chemin de fer Djibouti-Ethiopie** ;
- **Potentialités touristiques** ;
- **Unités industrielles** (pierre taillée, marbre,...) avec une ambition de pôle industriel et d'échanges de services sous régional.

Stratégie de développement

- Promotion d'une dynamique de croissance économique urbaine par une diversification et un renforcement des activités économiques, notamment productives, une amélioration de la productivité agricole, un développement efficace des potentialités de l'élevage, un appui à l'artisanat, un développement du secteur informel ; cette dynamique sera soutenue par une intensification des échanges marchands et la promotion d'un accès plus large et diversifié aux services financiers de la microfinance ;
- Construction et modernisation de la capitale régionale tout en atténuant les déséquilibres ;
- Développement d'une accessibilité plus équitable des populations aux services publics au niveau de chaque quartier.

Pôle de la région de Dikhil

Opportunités

- **Fort potentiel agricole**, à travers la modernisation des périmètres agricoles, l'encadrement et l'appui aux coopératives agricoles ;
- **Potentialités touristiques** ;
- Développement de la **géothermie** au Lac Abbé.

Stratégie de développement

- Maîtrise des ressources en eau ;
- Développement de l'agrobusiness ;
- Exploitation des avantages et potentialités de l'élevage ;
- Valorisation du tourisme et de l'artisanat ;
- Développement et renforcement des équipements marchands
- Promotion des services financiers de proximité et du micro crédit.

Pôle de la région de Tadjourah

Opportunités

- Activités portuaires ;
- Echanges de la liaison routière avec l'Ethiopie ;
- Opportunités touristiques offertes par son ouverture sur la mer ;
- Exploitation du sel du Lac Assal - pôle minéralier de Lac Assal.

Stratégie de développement

- Planification urbaine de la construction et de la modernisation de la capitale régionale ;
- Développement urbain de qualité en prenant en compte les contraintes naturelles (pentes, zones sujettes à glissements, zones inondables) ;
- Renforcement du niveau des services sociaux de base et des services publics ;

- Exploitation rationnelle des potentialités agricoles (Le Day,...), d'élevage et de la pêche ;
- Soutien au tourisme
- Promotion de l'artisanat « fer de lance de Tadjourah » ;
- Consolidation de la microfinance ;
- Renforcement de la coordination du développement (cohérence des initiatives publiques et privées et augmentation des capacités de développement local).

Pôle de la région d'Obock

Opportunités

- Tourisme ;
- Pêche (dans cette perspective, la création d'un village de pêcheurs à une quarantaine de kilomètres du chef-lieu est une initiative importante).

Stratégie de développement

- Exploiter rationnellement les potentialités agricoles et d'élevage ;
- Intensification de l'exploitation des ressources halieutiques existantes ;
- Promotion du tourisme ;
- Développement des activités de la microfinance ;
- Désenclavement numérique de la ville d'Obock ;
- Renforcement des capacités des acteurs du développement local.

Pôle de la région d'Arta

Opportunités

- Proximité de la capitale Djibouti, climat favorable, littoral de 80 Kilomètres, voisinage du Lac Assal ;
- Potentialités notamment pour la pêche, le tourisme et loisirs (y compris plongée marine et randonnées pédestres) ;
- Traversée de la fibre optique ;
- Structures de formation technique et professionnelle disponibles (Lycée Hôtelier et Centre Technique des Métiers), école de langues (français, anglais, arabe), Centre Hospitalier régional moderne.
- Globalement, région en rapide reconstruction, appelée à devenir un véritable pôle touristique, technologique, hospitalier et universitaire.

Stratégie de développement

- Développement des activités économiques, notamment l'amélioration des rendements agricoles, le renforcement des activités d'élevage, le soutien du tourisme « fer de lance d'Arta »
- Diversification des lieux de divertissement ;
- Développement de la microfinance.

La construction de pôles économiques nécessitera également la modernisation des capitales régionales dans le cadre des orientations tracées par les SDAU.

Elle impliquera enfin de disposer de capacités renforcées plus particulièrement à trois niveaux :

- celui des organisations professionnelles (centres de métiers, centres de formation technique et professionnelle afin de répondre aux opportunités locales (emplois, création des PME) ;
- celui des Conseils régionaux dont les capacités managériales, techniques et financières, de même que leurs pouvoirs de décision, devront être impérativement renforcés ;
- celui des populations, surtout les plus jeunes, qui devront disposer sur place de services d'éducation, d'alphabétisation fonctionnelle et de formation adéquats.

8.2. Développement durable

❑ Cadres sectoriels de référence

Cadres sectoriels de référence	
↪	Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) 2001-2010
↪	Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements climatiques (PANA), avril 2006

❑ Contribution du secteur à la SCAPE

L'état de l'environnement est critique pour de multiples raisons : climat aride, faible pluviométrie, rareté de l'eau, interventions humaines (coupes de bois, déficit d'entretien des espaces naturels, notamment forestiers et marins, système de gestion des déchets peu développé,...). Les changements climatiques vont accentuer ses contraintes et risquent d'impacter lourdement les populations, surtout celles rurales. Les grands projets d'infrastructures ont et auront également des effets sur l'environnement. Dans ce contexte, la première priorité consiste à intensifier les actions visant à renforcer la résilience des populations locales face aux impacts actuels et futurs du changement climatique et à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les processus de planification ainsi que les stratégies, programmes et projets de développement. Ces actions doivent s'inscrire dans une démarche qui inclut le moyen et long terme telle qu'elle est préconisée dans les plans nationaux d'adaptation. La poursuite et l'extension de la protection de la biodiversité est un second enjeu. Une autre priorité majeure est de renforcer la législation environnementale - et surtout les conditions de son application - ainsi que le suivi-évaluation, ce qui impose d'améliorer en amont le système d'information statistique.

❑ Résultats attendus

Résultats attendus	
1.	La vulnérabilité des populations aux changements climatiques est atténuée grâce, notamment, à la mise en œuvre de stratégies locales d'adaptation, incluant le renforcement des capacités institutionnelles pour une gestion intégrée des territoires concernés.
2.	La biodiversité est protégée par le renforcement du cadre légal et la conduite d'actions stratégiques de préservation.
3.	Le volume des substances appauvrissant la couche d'ozone est réduite par un renforcement de la législation environnementale.
4.	Un cadre stratégique et institutionnel permet un pilotage efficace des politiques environnementales.

❑ Cibles

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Variation de la pluviométrie annuelle à partir de la moyenne annuelle à long terme	200 mm	-
Ecosystèmes réhabilités (en hectares)	80	360
Zones de mouillage créées en AMP (nbre)	3	-
Périmètres agro-pastoraux construits (nbre)	6 périmètres +18 hectares	56 hectares
Ouvrages hydrauliques réalisés / résilience popul. (nbre)	11	47+7,3 km de murs en gabion + 4 forages + 4 citernes enterrées
Foyers améliorés réalisés/distribués (nbre)	228	-
Villages et campements connectés au solaire (nbre)	9	7

Source : MHUE et DATE

❑ **Orientations stratégiques**

OS1 – Réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques

Dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement (MHUE) poursuivra la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans le **Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements climatiques (PANA)**, adopté en 2006 et qui cible les besoins immédiats d'adaptation. Ces actions visent à renforcer la résilience des populations locales face aux impacts actuels et futurs du changement climatique. Elles englobent la mise au point de stratégies locales sur les changements climatiques, le renforcement des capacités institutionnelles pour une gestion intégrée des territoires concernés (par exemple pour la gestion et la conservation des Aires Maritimes Protégées), des travaux de réhabilitation des écosystèmes dégradés (reboisement, mobilisation des eaux,...), la création de périmètres agro-pastoraux ou encore la promotion de microcrédits. Ainsi, les programmes de gestion intégrée des zones côtières de Khor Angar, Douda, Tadjourah et Hanlé seront poursuivis ainsi que les projets ciblés sur d'autres zones (Petit Bara, Adalou et Assamo). Une mise à jour du PANA sera d'ailleurs nécessaire.

Simultanément, Djibouti compte s'engager sur l'élaboration d'un **plan national d'adaptation (PNA)** qui, à la différence du PANA, vise à identifier les besoins à moyen et long termes puis à développer et mettre en œuvre des stratégies pour y répondre. Le PNA vise en fait deux objectifs : (i) réduire la vulnérabilité aux impacts du changement climatique, en renforçant les capacités d'adaptation et de résilience ; (ii) faciliter l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les processus de planification ainsi que les stratégies et programmes de développement. Le PNA est susceptible de bénéficier de financements divers (FEM, FPMA-FSCC, financements bilatéraux,...) et permet, en particulier, de mobiliser les financements climatiques dédiés.

Par ailleurs, Djibouti participera à la plateforme régionale de gestion des risques. Le projet PADOA, conçu au profit des populations les plus pauvres de la ville de Djibouti (Balbala) s'inscrit dans le programme mondial de la « Grande Muraille Verte » pour la lutte contre la désertification. Il comporte cinq composantes principales : (i) création d'une station d'épuration, (ii) réalisation d'un Centre d'Enfouissement Technique, (iii) création d'un centre de tri et de recyclage, (iv) aménagement de périmètres maraîchers, (v) protection de la biodiversité et mise en valeur de l'environnement. Ce programme est le premier projet qui relève de l'économie verte à une échelle importante du territoire. Il intègre toutes les dimensions du développement durable. Il est susceptible de contribuer à la création d'emplois notamment par le biais de la mise en place de filières de recyclage ou l'aménagement de périmètres de maraîchage dans les zones périurbaines.

OS2 – Protection de la biodiversité

La protection de la biodiversité s'appuie sur un cadre légal (décret) qui a conduit à la création d'une zone de 462 ha pour la protection de la biodiversité. En dépit de l'aridité du climat, la diversité biologique est liée aux écosystèmes clés - massifs coralliens, mangroves, et formations boisées des montagnes – qui abritent des très nombreuses espèces animales et végétales. Le projet Aires Marines Protégées permettra le recrutement d'une quinzaine d'écogardes et la fourniture des équipements nécessaires pour protéger l'environnement maritime dans les différentes zones d'intervention retenues. De même, le projet de réhabilitation environnementale des camps de réfugiés dans la région d'Ali Sabieh sera conduit à son terme afin d'atténuer et prévenir les impacts négatifs causés par l'afflux massif de populations réfugiées et déplacées dans des zones qui ont abrité ou abritent un camp (Holl-Holl, Assamo, Aour-Aoussa, Ali Addé). En outre, la stratégie de la biodiversité sera actualisée et d'autres projets pourront être engagés dans la foulée.

Parallèlement, les études sur les gaz à effets de serre seront poursuivies (inventaire GES, stratégies,...).

OS3 – Réduction des substances appauvrissant la couche d’ozone

La réduction des substances appauvrissant la couche d’ozone continuera à s’appuyer sur le programme de la protection de la couche d’ozone mis en œuvre sous l’égide du Bureau National Ozone, créé depuis 2003, au sein du MHUE.

Celui-ci est actuellement ciblé sur la mise en œuvre de la première phase du Plan de Gestion pour l’élimination des HydroChloroFluorocarbones (HCFC, gaz pour la climatisation et les chambres froides) ou PGEH, adopté en 2012 et qui vise l’élimination complète des HCFC à l’horizon 2040.

La première phase couvre la période 2012-2020 et a pour objectif une réduction de la consommation à 35%.

Les activités du PGEH concernent la formation des acteurs concernés (techniciens du froid et douaniers) et l’acquisition d’équipements PGFF (plan de gestion des fluides frigorigènes).

OS4 – Renforcement des capacités de planification et de suivi du secteur de l’environnement

De manière transversale, le MHUE engagera un renforcement des capacités institutionnelles à travers une action qui portera principalement sur les points suivants :

- consolidation du cadre stratégique sectoriel, (actualisation du Plan d’Action National pour l’Environnement – PANE ; élaboration d’une Stratégie Nationale de Développement Durable - SNDD) ;
- renforcement de la législation environnementale et, surtout, de son application (décrets et arrêtés d’application du code de l’environnement) ;
- mise en place d’un centre de lutte contre la pollution due aux hydrocarbures ;
- conduite d’études de faisabilité (mise en place des observatoires de l’environnement, établissement de laboratoires) ;
- opérationnalisation d’un système de suivi-évaluation de l’environnement ;
- renforcement de la formation de ses cadres ;
- développement des activités de sensibilisation auprès de la population, particulièrement des plus jeunes avec la mise en place de clubs environnementaux scolaires.

En parallèle, le MHUE intensifiera la collaboration avec les autres ministères, en particulier pour ce qui concerne les secteurs du logement, de l’agriculture, de la pêche et du tourisme.

CHAPITRE IX : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

Le succès et la crédibilité de la SCAPE passe d'abord par un cadre macroéconomique stable au cours de la période 2015-2019. Cette stabilité du cadre macroéconomique est nécessaire pour renforcer les perspectives d'accélération de la croissance en offrant des bases saines pour l'activité des opérateurs économiques. A cet effet, il est nécessaire de garantir des finances publiques équilibrées, susceptibles en particulier de dégager des marges importantes sur ressources internes pour financer l'investissement. Il est également important de renforcer la position extérieure du pays et la viabilité de la dette. Enfin, la politique budgétaire doit pouvoir s'appuyer, entre autres, sur un cadrage budgétaire réaliste, des enveloppes sectorielles conformes aux priorités retenues par la SCAPE et des systèmes d'information et de contrôle comptables et budgétaires efficaces et transparents.

Deux scénarios vont soutenir la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi, à savoir un scénario de référence et un scénario optimiste.

9.1 Le scénario de référence.

Le scénario de référence est celui du cadrage macroéconomique qui s'aligne sur le programme conclu entre les Autorités nationales et le Fonds monétaires international (FMI) dans le cadre du suivi de l'Article IV. Les simulations effectuées indiquent qu'une réduction significative du chômage à moyen terme impose que le taux de croissance soit porté d'un niveau de 4,8% (moyenne annuelle pour la période 2005-2012) à 6,5% en 2015. Ce taux doit augmenter progressivement tout au long de la période afin de s'établir à 7,1% en 2019. Pour atteindre cet objectif, le taux d'investissement doit significativement s'accroître pour passer d'un niveau de 28% en 2012 à 40% en moyenne sur la période.

9.1.1 Les perspectives sectorielles de la croissance économique

La croissance va reposer notamment sur une bonne performance dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des mines, ainsi que sur le dynamisme du secteur des services, à travers la modernisation de la production, l'amélioration de la compétitivité et de la productivité de l'économie, ainsi que la diversification des activités.

Au niveau du **secteur primaire**, l'amélioration des rendements et de la productivité conduira à une croissance moyenne de la valeur ajoutée de 7,8%, sous l'effet de la bonne pluviométrie et surtout du renforcement des politiques (i) de maîtrise de l'eau, (ii) de fourniture des intrants agricoles, (iii) d'encadrement technique des producteurs, (iv) d'appui à la recherche agricole pour la création et l'introduction de variétés adaptées. La production halieutique va progresser pour passer de 1700 tonnes à 2500 tonnes en moyenne sur la période.

Au niveau du **secteur secondaire**, la bonne orientation des industries agro-alimentaires, combinée à la production des industries, entrainera un accroissement de la valeur ajoutée de 11,8% en moyenne annuelle. Cette progression sera imputable principalement au dynamisme du sous-secteur des travaux de construction qui bénéficiera de la réalisation des grands chantiers comme le port de Tadjourah, le Chemin de fer, le nouvel aéroport international de Bicidley, le port de Kor-ambado, etc.

Quant au **secteur tertiaire**, un taux de croissance annuel moyen de 12,5% est projeté. Cette évolution découlera du dynamisme attendu dans les services marchands, principalement dans le commerce, les services financiers et les TIC ainsi que le tourisme, la culture et les activités connexes boostées par le renforcement de la notoriété de la destination touristique de Djibouti.

Tableau 9 : Evolution des croissances sectorielles du PIB à prix constant

	Situation de référence		Projection					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PIB au coût des facteurs	5.2	2.4	6.1	7.5	8	8.3	8.3	8.4
Agriculture, pêche et élevage	-1.6	3.7	7	7	9	9	7	7
Mines	4.3	2.7	0	2	5	5	5	5
Industries Manufacturières	-4.3	2.7	4	7	5.5	5.5	5.5	5.5
Eau et électricité	11.1	6.6	12	12	13	12	12	12
Construction et Travaux Publics	22.4	7.6	10	15	15	12	10	10
Commerce et tourisme	3.3	1	4	5	5	7	7	7
Banque et Assurance	5.3	2.3	4	7	7	7	7	7
Transports et télécommunications	4.4	2.3	7	8	9	10	10	10
Autres services	8.4	3.3	3	3	3	3	3	3
Administration publique	0.9	-1.2	4	3	3	3	3	3
Taxes indirectes à prix constant	1.9	26.6	5.3	4	4	4	4	4
PIB réel au prix du marché	4.8	5	6	6.5	7	7.1	7.1	7.2
Inflation (moyenne)	3.7	2.4	2.5	3	3.5	3.5	3.5	3.5

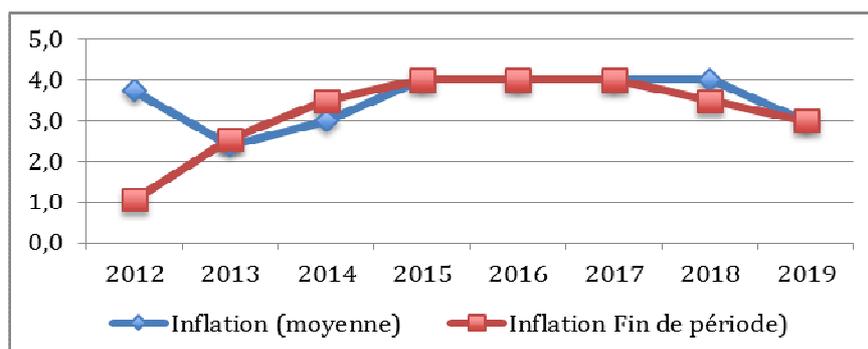
Du côté de la demande, la croissance moyenne de 7% du PIB sera favorisée principalement, par les investissements privés qui progresseront à un rythme annuel moyen de 17,5%, et par la consommation finale privée dont la contribution à la croissance s'établira en moyenne à 2,52 points de pourcentage.

9.1.2 L'inflation

Le bon approvisionnement du marché national, associé à des actions de régulation et de contrôle des marges des prix des produits de grande consommation par le Gouvernement, d'une politique budgétaire savamment dosée entre dépenses d'investissements et dépenses courantes permettront de contenir l'inflation. Sur la période donc, le taux d'inflation ressortira en moyenne, annuelle à environ 3,2%, soutenue également, par la stabilité attendue du prix du baril de pétrole et l'évolution de la parité dollar/euro.

La maîtrise de l'inflation favorisera l'investissement et la consommation des ménages, participant ainsi à l'accélération de la croissance.

Graphique 5 : Evolution du taux d'inflation



9.1.3 Les finances publiques

L'évolution des finances publiques repose sur celui du PIB du cadre macroéconomique de référence donne Les efforts consentis pour accroître la mobilisation du potentiel fiscal et des ressources externes, conjugués aux actions de rationalisation des dépenses publiques permettront de contenir le déficit budgétaire de base à environ 2% du PIB en moyenne. Sous l'hypothèse d'une bonne tenue de l'activité économique telle que formulées sur la période, les recettes totales et les dons enregistreront une progression moyenne de 13,2% par an. La pression fiscale restera en moyenne à 22% du PIB sur la période.

La mise en œuvre des différents programmes de la SCAPE, se traduira par un accroissement soutenu des dépenses en général, et de celles en capital en particulier, qui progresseront en moyenne de 14% par an sur la période.

Tableau 10 : Evolution des indicateurs de finances publiques (en % du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes et dons	34.5	31.8	35.7	36.0	33.7	32.2	28.9	28.3
Recettes budgétaires	25.9	3.7	7.0	7.0	9.0	9.0	7.0	7.0
Recettes fiscales	18.5	19.8	19.7	19.2	18.7	18.6	18.6	18.9
Recettes non fiscales	7.4	7.6	9.3	8.8	8.0	7.3	6.7	6.1
Dons	8.6	4.4	6.8	7.8	7.0	6.3	3.6	3.3
Dépenses totales	37.2	37.7	43.1	48.5	47.7	36.6	32.4	31.0
Dépenses courantes	24.2	24.0	22.9	23.1	21.9	21.0	19.9	19.0
Dépenses d'investissement	13.0	13.7	20.1	25.5	25.8	15.6	12.5	12.0
Déficit budgétaire dons inclus	-2.7	-0.5	-7.5	-11.5	-13.2	-4.4	-4.7	-2.7

Le programme de développement et d'investissement devrait induire un niveau important des dépenses de fonctionnement. Toutefois, la politique de rationalisation des dépenses publiques permettra de maîtriser l'évolution des dépenses courantes qui, avec une croissance moyenne annuelle de 7%, augmenteront moins vite que les ressources.

Globalement, les dépenses totales représenteront environ 40,3% du PIB nominal sous l'effet de l'augmentation de l'espace budgétaire pour financer les investissements publics nécessaires à l'accélération de la croissance.

9.2 Le sentier de croissance du scénario SCAPE

Le scénario SCAPE ou optimiste est un scénario volontariste. Il se base sur l'accélération des investissements prévus dans le portefeuille des grands projets nécessaires à la transformation radicale de Djibouti d'ici à 2019. Aussi, il se fonde sur la poursuite vigoureuse des réformes et un impact positif et plus significatif des politiques, des programmes et projets de la SCAPE. Il trouve son fondement sur la nécessité de favoriser les dépenses de production, de Recherche et Développement et l'innovation qui dépassent les enjeux du simple soutien conjoncturel.

L'impact des dépenses publiques est déterminant pour la trajectoire de long terme de l'économie. L'existence d'externalités positives dans le domaine de la recherche et l'exploitation des ressources justifie, au-delà du seul financement de la recherche publique, de soutenir

l'émergence d'un secteur privé national fort, dont le rendement direct et la productivité pour les entreprises sont supérieurs à ce qu'on a pu observer jusqu'ici.

La productivité du capital humain national est essentielle pour amortir l'afflux de main d'œuvre étrangère qualifiée. En effet, l'investissement dans l'éducation supérieure spécialisée apparaît également comme une variable cruciale pour stimuler la croissance de la productivité globale des facteurs (PGF). Pour un pays comme Djibouti, les études économétriques de pays semblables montrent qu'une augmentation des dépenses d'enseignement supérieur, couplée à une amélioration de l'efficacité du système d'enseignement supérieur, se traduirait par une augmentation de la croissance potentielle de 0,7 point au bout de dix ans et de plus d'un point de pourcentage point au bout de quinze ans. La contribution de la productivité à la croissance sera importante.

La productivité du capital et du travail s'améliorera au fur et à mesure de l'avancement dans la mise en œuvre des réformes structurelles et à la faveur du renforcement de l'infrastructure notamment dans le domaine des télécommunications.

9.2.1 Les perspectives sectorielles de croissance économique

Les perspectives de croissance reposent en premier lieu sur la diversification rapide de l'économie. Un nouveau modèle de croissance sera mis en place. Il s'agit d'exploiter les nombreuses opportunités qui existent dans les différents secteurs et plus particulièrement la pêche, le tourisme, la logistique, le secteur des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), le secteur financier et également dans le secteur de l'industrie manufacturière dont le développement serait favorisé par les investissements nécessaires pour la mobilisation de l'eau et des énergies renouvelables, et la construction d'un terminal pétrolier et gazier le plus moderne de la région.

Au niveau du **secteur primaire**, le différentiel de croissance proviendrait de la production halieutique qui passerait d'une production artisanale à une production semi-industrielle, avec des disponibilités importantes à l'exportation pour sortir le secteur de la pêche de sa léthargie actuelle. La production halieutique va progresser pour passer de 1800 tonnes à près de 3500 tonnes en moyenne sur la période. Aussi, l'amélioration des espèces animales au niveau du cheptel local va augmenter la contribution du sous-secteur de l'élevage à la valeur ajoutée du secteur primaire.

Au niveau du **secteur secondaire**, la bonne orientation des industries agro-alimentaires, combinée à la production des industries, entrainera un accroissement de la valeur ajoutée de 15,3% en moyenne annuelle. Cette progression sera imputable principalement au dynamisme du sous-secteur des travaux de construction et du développement des industries manufacturières. Les sous-secteurs de l'eau et de l'électricité connaîtront une croissance rapide de leur production.

Quant au **secteur tertiaire**, un taux de croissance annuel moyen de 12,8% est projeté. Cette évolution découlera du dynamisme attendu dans les services marchands, principalement dans le commerce, les services financiers et les TIC ainsi que le tourisme, la culture et les activités connexes boostées par le renforcement de la notoriété de la destination touristique de Djibouti. Le secteur des transports progressera un rythme de 25,7% en moyenne par an contre 9% pour le scénario de référence. En effet, au niveau du secteur des transports, l'accroissement des capacités portuaires (PAID, DCT et Terminal pétrolier, Tadjourah, Damerjog et Goubet) va augmenter le volume de marchandises traitées au niveau de Djibouti. Avec les grands projets tant du côté de Djibouti que de l'Éthiopie, l'activité des ports resterait ainsi sur une dynamique de croissance forte à partir de 2015 avec un effet d'entraînement important sur le transport routier.

Au total, la croissance économique sera plus forte sur la période, passant de 6% en 2014 à 10,6% en 2019, soit une moyenne annuelle de l'ordre de 10% sur la période contre 6,9% pour le scénario de référence, entraînant ainsi une amélioration substantielle du PIB par tête de 6%, avec un impact beaucoup plus important sur les indicateurs de la pauvreté et l'accélération des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Tableau 11 : Evolution des indicateurs macroéconomiques du scénario optimiste

	Situation de référence		Projection					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PIB au coût des facteurs	5.2	2.4	6.1	7.5	8.8	9,1	9.4	9.6
Agriculture, pêche et élevage	-1.6	3.7	7	7	9	9	10	12
Mines	4.3	2.7	0	2	5	5	5	5
Industries Manufacturières	-4.3	2.7	4	8	6.5	7	7,5	7.5
Eau et électricité	11.1	6.6	12	12	13	13	13	14
Construction et Travaux Publics	22.4	7.6	10	17	17	14,5	14.5	15
Commerce et tourisme	3.3	1	4	7	6	8	9	10
Banque et Assurance	5.3	2.3	4	7	7	7	7	7
Transports et télécommunications	4.4	2.3	7	10	13	14,5	15	15
Autres services	8.4	3.3	3	3	3	3	3	3
Administration publique	0.9	-1.2	4	3	3	3	3	3
Taxes indirectes à prix constant	1.9	26.6	5.3	5	6	6	7	7
PIB réel au prix du marché	4.8	5	6	6,5	7,5	8,7	9,5	10,6
Inflation (moyenne)	3.7	2.4	3	4	4	4	5	5

Du côté des emplois, le scénario table sur un taux d'investissement moyen de 46% sur la période 2015-2019 contre 40% en moyenne pour le scénario de référence. En lien avec un taux d'investissement plus élevé, la propension moyenne à importer se situerait à 62% du PIB, soit 4,5 points plus élevé que dans le scénario de référence tandis que la propension à exporter refléterait l'accroissement de la production nationale et autres biens échangeables à l'export en se situant à 43,6%, soit 2,3 points au-dessus de la valeur enregistrée sous le scénario de référence. Le solde des transactions courantes afficherait un déficit de 13,4% du PIB en moyenne sur la période 2015-2019.

La croissance économique s'accompagnerait d'une poussée des tensions inflationnistes avec un niveau général des prix dont le taux moyen se situerait autour de 5%.

9.2.2 Les finances publiques

La conséquence de cette évolution positive de l'économie sur les finances publiques serait donc un élargissement de l'assiette fiscale et par conséquent un accroissement des recettes pour le budget de l'Etat. La pression fiscale en ressortirait en moyenne à 19,8% sur la période 2015-2019 contre 17,8% pour le scénario de référence.

Les dépenses publiques devraient s'accroître de 28,7% du PIB sur la période 2015-2019 contre 22,9% en moyenne sur la période 2009-2011, conséquence d'une augmentation de 3 points du taux d'investissement public qui passerait de 11,5% en moyenne entre 2009 et 2014 à plus de 15% en moyenne sur la période 2015-2019. La structure des dépenses courantes relativement aux dépenses totales enregistrerait une hausse du fait des charges récurrentes induites par le large programme d'investissement de l'Etat. Mais la hausse des dépenses dans leur ensemble sera beaucoup plus expliquée par celles des investissements publics que les dépenses de fonctionnement.

Le déficit budgétaire augmentera beaucoup plus vite durant la première décennie pour baisser par la suite et se stabilisera à partir de 2019 avec l'effet du retour sur les investissements réalisés. Ce déficit sera financé de plus en plus sur le marché intérieur en relation avec la dynamique que connaîtra le système financier djiboutien et la mobilisation de l'investissement privé national et étranger dans une approche de partenariat public-privé gagnant-gagnant.

Tableau 12 : Evolution des indicateurs de finances publiques (en % du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes et dons	34.5	31.8	30.9	36	46.4	38.2	36.7	36.1
Recettes budgétaires	25.9	3.7	7	7	9	9	7	8
Recettes fiscales	18.5	19.8	19.7	22	22.4	22.5	23	22
Recettes non fiscales	7.4	7.6	9.3	8.8	8	7.3	6.7	6.1
Dons	8.6	4.4	6.8	7.8	7	6.3	3.6	3.3
Dépenses totales	37.2	37.7	47.7	49.9	53.6	42.8	39	37
Dépenses courantes	24.2	24	23.8	22.9	25	26	24	25
Dépenses d'investissement	13	13.7	23.9	27	28.6	16.8	15	12
Déficit budgétaire dons inclus	-2.7	-0.5	-7.4	-14.1	-7.2	-4.6	-2.3	-0.9

9.3 Le cadre budgétaire

9.3.1 Scénario de référence et schéma de financement

La soutenabilité des finances publiques passe par l'accroissement des recettes, la maîtrise des dépenses publiques, ainsi qu'une meilleure allocation des ressources, en vue de résorber les déficits constatés. En outre, assurer une gestion efficace et efficiente des finances publiques, réduire les tensions de trésorerie et éviter tout dérapage qui pourrait fragiliser son équilibre, nécessitent de veiller à l'efficacité et au renforcement des circuits de la dépense et des marchés publics, à l'amélioration des procédures d'exécution du budget et le suivi de la trésorerie afin d'améliorer la capacité nationale d'absorption.

Les finances publiques sont au cœur des politiques de développement. Tout d'abord, un plan de réforme crédible des finances publiques est une condition d'éligibilité à l'appui budgétaire, au même titre qu'un cadre macroéconomique stable et une politique de développement crédible.

Mais plus généralement, la bonne gestion des deniers publics est tout simplement un gage de bonne gouvernance. En conséquence, dans un contexte de limitation des ressources, il faut non seulement améliorer l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté, mais aussi renforcer l'obligation de rendre compte aux contribuables des pays bénéficiaires et aux contribuables des pays donateurs, sur l'utilité et l'utilisation de l'aide.

Il faut rappeler que l'information comptable ou budgétaire ne doit pas être une fin en soi, mais elle doit permettre de crédibiliser l'action publique, en assurant une allocation efficace des ressources aux politiques publiques et en garantissant une bonne reddition des comptes.

Afin de renforcer la rigueur dans l'allocation des crédits budgétaires et veiller à ce que les dotations ministérielles évoluent conformément aux priorités indiquées dans la SCAPE, la procédure de cadrage budgétaire à moyen terme sera renforcée. Elle devra être pleinement intégrée au processus de préparation du budget de l'Etat et les enveloppes sectorielles devront être communiquées dans la lettre de cadrage et servir de base à l'élaboration des projets de budgets des ministères. D'autre part,

la budgétisation par programme pourra faire, au cours de la période, l'objet d'expérimentation dans plusieurs secteurs-clés (éducation, santé, agriculture, transports,...).

Le schéma prévisionnel de financement

Sur la période 2015-2019, le volume des investissements est évalué à environ 727,9 milliards de FDJ (4,1 milliards de dollars), dont 484,2 milliards de FDJ (environ 2,7 milliards de dollars) du secteur public et 243,4 milliards de FDJ (1,3 milliards de dollars) attendus des partenaires extérieurs et partenariat public-privé.

Par rapport au volume des financements à réaliser au titre du secteur public, la capacité de financement de l'Etat est estimée à 592,3 milliards de FDJ (soit 3,3 milliards de dollars). Il se dégage ainsi un besoin de financement destiné à l'investissement public de 135,6 Milliards de FDJ (762 millions de dollars) à mobiliser.

9.3.2 Scénario SCAPE et schéma de financement

Pour la réalisation des objectifs et actions de la SCAPE sur la période 2015-2019, un financement total de 2 444,8 milliards FD (13,73 milliards USD) est nécessaire qui se répartit comme suit : 2 121,4 milliards FD (86,8%) pour l'axe 1 - 201,8 milliards FD (8,3%) pour l'axe 2 - 43,9 milliards FD (1,7%) pour l'axe 3 et 77,7 milliards FD (3,2%) pour l'axe 4.

Le coût global des matrices se résume par axe comme décrit dans le tableau suivant :

	Coût des actions (en milliards FD)	% du coût total	Financement acquis		Financement à rechercher
			dont Etat	dont Financement extérieur	
AXE 1 : Croissance économique, compétitivité et rôle moteur du secteur privé	2 121,4	86,8%	5,6	1 659,9	455,9
AXE 2 : Développement du capital humain	201,8	8,3%	21,24	64,0	116,5
AXE 3 : Gouvernance publique et renforcement des capacités	43,9	1,7%	0,1	15,2	28,6
AXE 4 : Pôles de développement régionaux et développement durable	77,7	3,2%	0,5	2,7	74,5
Coût total	2 444,8	100%	27,5	1 741,8	675,5

Le **financement acquis** sur cette période s'élève à 1 769,2 milliards FD (10 milliards USD) et provient de trois sources suivantes :

- L'Etat pour 27,5 milliards FD (154,5 millions USD) soit 1,6% ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers pour 624,9 milliards FD (3,5 milliards USD) soit 35,3% ;
- Le Privé pour 887,5 milliards FD (5 milliards USD) soit 50,1% et correspond à deux projets du secteur de l'énergie (pipeline et Terminal LNG).
- Partenariat Public-Privé pour 229,3 milliards FD (1,3 milliards USD) soit 13% ;

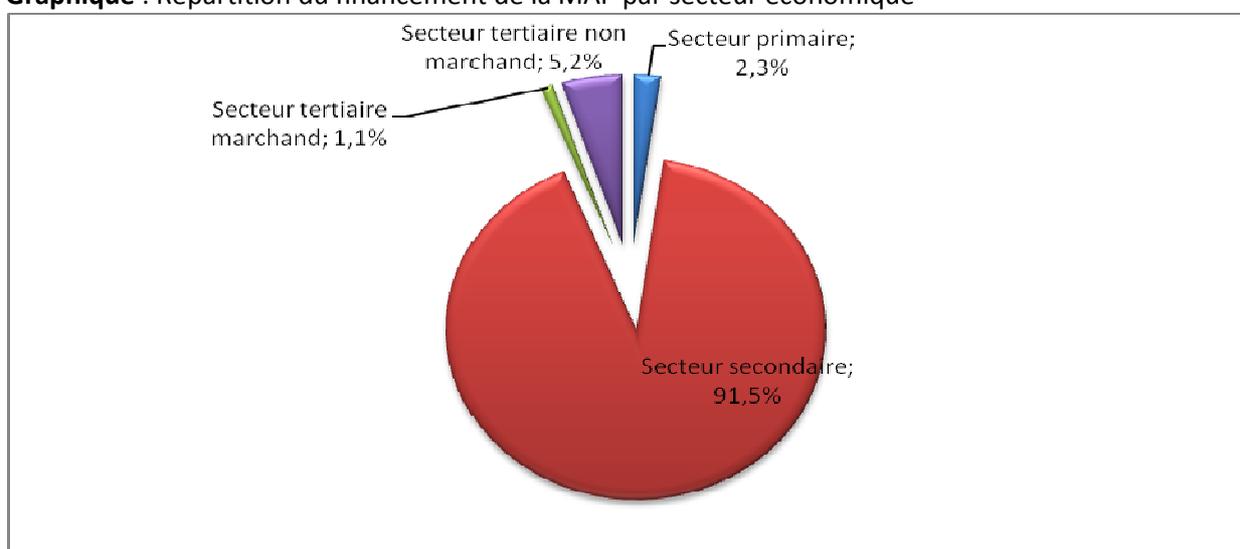
L'essentiel du financement acquis est orienté vers le secteur des infrastructures économiques avec 1 624,9 milliards FD (9,1 milliards USD) soit une part de 92%. Les 8% restants sont répartis entre les secteurs dont les plus importants sont les suivants : santé (30,9 milliards FD), logement (24,6 milliards FD), le secteur primaire (21,9 milliards FD) et l'éducation (19,4 milliards FD).

Financement selon le secteur économique

L'analyse du financement de la MAP-SCAPE montre que le secteur secondaire est le plus financé avec 91,5% du total des ressources, soit un volume de 2 234,48 milliards de FDJ, suivi du secteur tertiaire avec 6,3% du financement total et le secteur primaire pour 2,3% du financement total.

	Financement en milliards de FDJ	Part (%)
Secteur primaire	56,0	2,3%
Secteur secondaire	2234,48	91,5%
Secteur tertiaire marchand	25,89	1,1%
Secteur tertiaire non marchand	126,24	5,2%
Total général	2 442,61	100%

Graphique : Répartition du financement de la MAP par secteur économique



Le **gap de financement** de la SCAPE est de 675,5 milliards FD (3,8 milliards USD) soit 27,5% du financement total requis. Il se répartie entre les axes suivants :

- Axe 1 : Croissance économique, compétitivité et rôle moteur du secteur privé : 455,9 milliards FD (2,5 milliards USD) soit 68% ;
- Axe 2 : Développement du capital humain : 116,5 milliards FD (654 millions USD) soit 17,3% ;
- Axe 3 : Gouvernance publique et renforcement des capacités : 28,6 milliards FD (160 millions USD) soit 4% ;
- Axe 4 : Pôles de développement régionaux et développement durable : 74,5 milliards FD (418,5 millions USD) soit 11%.

Le secteur des infrastructures économiques demande 338,5 milliards FD (1,9 milliards USD) soit 50,2% du gap, suivi de la promotion du secteur privé avec 77,9 milliards FD (437,6 millions USD), le développement territorial et régional avec 72,3 milliards FD (406,2 millions USD), l'emploi avec 37,4 milliards FD (210 millions USD), le logement avec 31,1 milliards FD (175 millions USD) et le secteur primaire avec 29,3 milliards FD (164,6 millions USD).

TROISIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

CHAPITRE X : PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION DE LA SCAPE

10.1 Mise en œuvre de la stratégie

10.1.1 Principes directeurs

Les principes directeurs suivants sous-tendent la mise en œuvre de la SCAPE :

- **La flexibilité** : Pour atteindre ses objectifs, la SCAPE mettra en œuvre une série de programmes d'action. Compte-tenu des contraintes rencontrées dans la définition des programmations et des cibles (faiblesse du PIP, lacunes du système d'information statistique,...) d'une part, et des divers facteurs d'incertitude (contexte politique et sécuritaire régional, rythme effectif des processus d'intégration régionale, mobilisation des financements,...), une flexibilité sera nécessaire dans le pilotage. En particulier, les revues périodiques organisées dans le cadre du suivi-évaluation de la stratégie pourront conduire, en fonction des résultats, à réajuster le contenu des actions, les cibles ou l'allocation des ressources.
- **Le partenariat** : Le cadre de dialogue entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers sera renforcé pour confirmer un échange d'informations permanent sur les programmes réalisés avec l'appui de la communauté internationale. La concertation entre l'Etat et le secteur privé constituera également un élément essentiel pour avancer sur les réformes nécessaires en particulier pour améliorer l'environnement des affaires. Enfin, le rôle des collectivités territoriales comme celui des organisations de la société civile devrait être progressivement mieux mis en avant.
- **L'affirmation de pratiques de gestion axée sur les résultats (GAR)** : Tirant les leçons de l'INDS, les moyens nécessaires seront mobilisés pour assurer un pilotage de la mise en œuvre de la SCAPE à la fois axé sur les résultats et rapproché sur le plan temporel. La gestion axée sur les résultats se traduira d'abord par une responsabilisation plus forte des différents responsables de l'administration (obligation de reddition des comptes, y compris fourniture régulière d'informations sur la performance des actions dont ils assurent le pilotage). En parallèle, l'introduction progressive d'une budgétisation par programme – au moins dans quelques ministères clés à titre pilote - devrait permettre de mieux articuler le budget avec les objectifs de politique publique et favoriser ainsi une meilleure lisibilité concernant l'efficacité des dépenses publiques. En outre, en complément des séquences annuelles de revue de la SCAPE, certaines actions-clés feront l'objet d'un suivi permanent (matrice de suivi prioritaire sur certains grands projets d'investissement et réformes majeures).
- **L'appropriation et le leadership nationaux** : Le leadership national sera affirmé dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement. L'appropriation de la stratégie et de ses différents programmes sera également essentielle. Elle conduira le gouvernement (i) à renforcer l'information et la communication autour des politiques nationales engagées par le gouvernement, (ii) à développer les dispositifs de recueil des attentes et perceptions des populations, (iii) et à promouvoir une participation active de tous les acteurs dans les instances de suivi de la SCAPE.

10.1.2 Les instruments de pilotage

La mise en œuvre de la SCAPE sera marquée par l'introduction de quatre instruments essentiels : (i) la Loi Programme triennale, (ii) la banque des projets, (iii) les évaluations (économique, sociale, environnementale) des programmes et projets, (iv) et un calendrier de mise en œuvre, de suivi et évaluation des actions de l'Etat qui s'effectuera à trois niveaux : global, sectoriel et régional.

Ces instruments présenteront chaque année :

- (i) une consolidation du cadre macroéconomique et budgétaire (CDMT Central), à travers une revue de l'environnement international (contraintes et opportunités), des axes prioritaires de la Stratégie, et des sources de la croissance ;
- (ii) une évaluation de l'ensemble des ressources internes et aides extérieures, et des allocations de ressources par grands secteurs prioritaires ;
- (iii) l'analyse budgétaire des programmes en cours d'exécution, et les nouvelles enveloppes financières par secteur ;
- (iv) une évaluation économique des nouveaux programmes et projets (méthodes des effets, des prix de référence, et d'impact environnemental) qui seront intégrés dans une banque de programmes et projets régulièrement mise à jour ;
- (v) le choix des projets et l'élaboration des fiches projets, qui, à terme, seront incorporées dans un suivi de programmes axé sur les résultats (évolution vers un budget programme de l'Etat) ;
- (vi) la situation de la mobilisation des ressources financières internes et externes destinées aux investissements publics.

10.2 Suivi-évaluation

10.2.1 Le cadre institutionnel

Le dispositif pour le suivi de la mise en œuvre de la SCAPE sera logiquement calé sur celui du suivi de la Vision long terme. Il sera également cohérent avec les amendements (en cours de validation) du décret n°2012-0187/PR/MEFIP portant création et organisation du cadre institutionnel pour le dialogue Gouvernement-Partenaires techniques et financiers.

Le dispositif institutionnel sera inclusif dans le sens où il intégrera l'ensemble des acteurs de développement et où il concernera les différents niveaux d'action et de décision liés à la mise en œuvre de la SCAPE à savoir :

- la définition et l'actualisation des orientations de la SCAPE et des différents plans quinquennaux de développement opérationnalisant la Vision Djibouti 2035 ;
- la collecte, l'analyse et le reporting sur les données du suivi des différents secteurs, orientations stratégiques et actions prioritaires de la SCAPE ;
- le partage de l'information sur les programmes et projets de développement en préparation et en cours d'exécution (données de suivi et rapports d'évaluation éventuels), sur les contraintes rencontrées dans leur mise en œuvre et sur les solutions à apporter pour améliorer la capacité d'absorption des crédits d'investissement ;
- la validation des mécanismes et outils de suivi-évaluation au niveau national, sectoriel et régional et leur amélioration progressive ;

- le suivi de la programmation des enquêtes statistiques en lien avec les instances en charge du pilotage du Schéma Directeur des Statistiques de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (cf. infra) ;
- la préparation et la réalisation des différentes revues de la SCAPE ;
- le suivi de l’alignement des appuis des partenaires au développement sur les priorités de la Stratégie et la promotion des approches programmes en particulier dans les secteurs prioritaires ;
- la mise en œuvre des actions de communication autour de la SCAPE.

Celui-ci comprendra :

- (i) un **Conseil Supérieur**, organe restreint présidé par le Président pour assurer le leadership de la Vision ;
- (ii) une **Commission nationale** de suivi et d’évaluation, rassemblant tous les acteurs du développement national présidée par le Ministre de l’économie et des finances chargé de l’Industrie ;
- (iii) un **Secrétariat technique**, assuré par la Direction de l’Economie et de la Planification (DEP/MF), chargée d’organiser et de réaliser le plaidoyer, la vulgarisation et l’appropriation de la vision ;
- (iv) des **groupes ou cadres de coordination sectoriels** impliquant les PTF.

Ce cadre est régi par la Loi n° 58/AN/14/7^{ème} L portant adoption de la Vision Djibouti 2035 et ses plans d’actions opérationnels en date du 06 décembre 2014.

10.2.2 Le cadre technique

Les outils du système de suivi-évaluation seront : la Base commune d’informations, le Cadre général de suivi axé sur les résultats, et les indicateurs ; le Mécanisme de Reporting.

La **Base commune d’informations** permet à l’ensemble des acteurs d’évaluer et de guider en toute transparence la réalisation des actions retenues. Elle fournit : (i) l’exécution physique des programmes et projets, publics et privés, (ii) la mobilisation et l’exécution des ressources ainsi que l’efficacité et l’efficience des dépenses publiques, (iii) la mesure des résultats obtenus et l’impact sur la réduction de la pauvreté et l’amélioration des niveaux de vie des populations.

Le **Cadre général de suivi axé sur les résultats** s’appuiera sur un noyau dur d’une centaine d’indicateurs de résultats reliés aux politiques et programmes des quatre axes de la stratégie (voir encadré suivant et annexe 2).

Encadré 9 : Indicateurs de suivi-évaluation au niveau national

Dans le cadre des activités de coordination du Système statistique national (SSN) et de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), la DISED et les services statistiques des administrations nationales ont procédé à l’identification d’un nouveau noyau de **105 indicateurs** de suivi-évaluation des politiques et programmes publics. Ce travail a également débouché sur la production de fiches définissant les métadonnées pour chacun des indicateurs retenus : nom de l’indicateur, type et catégorie, périodicité de production, définition, mode de calcul, sources de données, limites, etc.

Les indicateurs sont structurés autour de huit thématiques : (i) Macroéconomie, budget, secteur extérieur et monnaie ; (ii) Pauvreté, conditions de vie des ménages, développement humain ; (iii) Santé et nutrition ; (iv)

Education et formation professionnelle ; (v) Emploi ; (vi) Eau potable, énergie et environnement ; (vii) Secteur privé et compétitivité ; (viii) Bonne gouvernance. Les indicateurs sont dans leur grande majorité des indicateurs qui font déjà l'objet d'une production (ou estimation) annuelle.

Ce noyau servira de base pour le suivi de la mise en œuvre de la SCAPE mais également des différentes politiques dont le plan d'actions opérationnel (2014 – 2018) de la Politique nationale de l'emploi (2014 – 2024). Il sera également utile pour le suivi des programmes ciblés sur les pauvres en lien avec l'institution d'un registre social par le Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale.

Ce nouveau noyau d'indicateurs témoigne d'une meilleure prise en compte des statistiques environnementales et du besoin d'indicateurs sensibles au genre. Il devrait renforcer la documentation de la base nationale de données *Djibouti DevInfo*.

Ce noyau dur d'indicateurs sera complété par des indicateurs supplémentaires destinés à servir de base pour le suivi des programmes spécifiques des différents ministères. Certains de ces indicateurs sont ainsi proposés au niveau des matrices sectorielles d'actions prioritaires. De même, des indicateurs budgétaires seront essentiels pour apprécier l'allocation des dépenses par destination dans la mesure où le budget est présenté et ne peut donc être suivi que sous le format « budget objet » et non du budget programme.

Enfin, le **mécanisme de reporting** inclura les processus suivants :

- les revues annuelles ;
- les revues sectorielles et globales à mi-parcours sur les politiques et les réformes ;
- la revue de performance du portefeuille de projets et programmes ;
- l'exécution du budget et les revues des dépenses ;
- les différents produits obtenus dans le cadre du dialogue entre le Gouvernement et les partenaires au développement.

A travers ce mécanisme, l'accent sera mis sur les résultats, comme gage de réussite et de restauration de la confiance des parties prenantes, notamment des populations et du secteur privé. Le gouvernement veillera également à ce que ce reporting soit alimenté par les perceptions des populations à la base sur l'effectivité et l'efficacité des programmes publics. Dans le même sens, des actions de formation seront développées en direction des organisations représentatives de la population afin que celle-ci soit mieux associée au suivi des programmes mis en œuvre.

10.2.3 Le renforcement du système statistique national

Dans la foulée des avancées importantes constatées ces dernières années (loi statistique de 2011 ; adoption du Schéma Directeur de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, développement des enquêtes, etc.), la poursuite du renforcement du Système statistique national (SSN) continue à représenter un enjeu majeur pour la réussite du dispositif de suivi-évaluation. Pour ce faire, il conviendra notamment de :

- développer les compétences du personnel de la Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques (DISED) ;
- veiller à réduire la dépendance vis-à-vis des appuis extérieurs pour le financement de la production statistique, qui représente actuellement moins de 9% du budget de la direction ;
- améliorer les conditions de travail (locaux et équipements) et initier la création de représentations régionales ;
- donner plus de visibilité et de moyens aux services statistiques des ministères et renforcer leurs capacités en suivi-évaluation ;

- pérenniser la filière de formation de techniciens supérieurs en statistique, ouverte depuis 2011 à l'Université de Djibouti en partenariat avec l'ENSAE d'Abidjan, tout en veillant à l'ajustement des effectifs aux besoins ;
- consolider la base de données nationale (*Djibouti Dev Info*) et veiller au renseignement régulier des indicateurs de suivi-évaluation de la SCAPE ;
- intensifier, plus généralement, les échanges entre les producteurs et les utilisateurs de données statistiques.

Le suivi-évaluation de la SCAPE peut s'appuyer sur un nombre important d'enquêtes récentes qui conduisent à disposer de situations de référence actualisées pour une bonne partie des indicateurs sociaux (voir encadré...).

Encadré 10 : Bases statistiques d'enquêtes récentes pour le suivi-évaluation

- **Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2009)** : Il a permis de constituer une nouvelle base de sondage.
- **EDAM3-IS – 3^e Enquête djiboutienne auprès des ménages pour les indicateurs sociaux (2012)** : Elle a permis de mettre à jour les indicateurs sociaux et le profil de la pauvreté.
- **EDSF2 – 2^e Enquête djiboutienne sur la santé de la famille (2012)** : Elle a mis à jour les indicateurs de la santé.
- **EDAM-Budget Consommation (2013)** : Elle a permis de produire des coefficients de pondération de l'Indice des prix à la consommation, de calculer de nouveaux seuils de pauvreté et d'affiner la cartographie de la pauvreté.
- **Enquête de nutrition (2013)** : Elle permet d'évaluer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans.
- **AGVSAN – Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (2014)** : Elle décrit la situation de la sécurité alimentaire dans le pays et permet de comprendre les causes liées à la vulnérabilité des ménages.
- **ECV – Enquête de couverture vaccinale (2014)** : Elle évalue la couverture vaccinale des enfants de 0 à 23 mois et la performance des programmes de vaccination.
- **Enquêtes spécifiques** sur les projets de filets sociaux de l'ADDS et du SESN et d'autres ministères.

Dans le cadre de la SCAPE, l'élaboration d'un nouveau schéma directeur de la statistique s'avère nécessaire, le cadre actuel (SDS 2011-2015) rentrant dans sa dernière année.

L'une des conditions du renforcement du SSN est certainement l'opérationnalisation effective de la loi statistique dont les décrets d'application n'ont pas encore été pris. En particulier, la mise en place du Conseil supérieur de la statistique ainsi que du Comité méthodologique et de programmation est indispensable si l'on veut dynamiser les initiatives en faveur d'une amélioration des informations de suivi-évaluation.

Dans le cadre de l'établissement du plan de suivi-évaluation de la SCAPE, une concertation initiale devra conduire à une programmation indicative des enquêtes prioritaires afin d'anticiper sur les besoins et la mobilisation des financements. Le suivi-évaluation de la SCAPE devra pouvoir s'appuyer à temps sur des données actualisées concernant les principaux domaines impactés par les politiques publiques. La première priorité sur ce plan porte sur la réalisation d'une enquête emploi 1-2-3. Des enquêtes sur les ménages ainsi que des enquêtes ainsi que sur l'utilisation et la performance des principaux services publics devront être réalisées en 2018-2019 afin de disposer des bases nécessaires pour l'évaluation de la SCAPE.

D'autres actions sont également indispensables comme l'actualisation d'une base statistique aujourd'hui obsolète pour le secteur primaire (recensement de l'agriculture et de l'élevage), la

consolidation du dispositif d'élaboration des comptes nationaux et la mise en place du SCN93, la mise en place du nouvel indice des prix à la consommation et son calcul pour les régions de l'intérieur ou encore la réalisation d'une enquête intercensitaire.

10.3 Contraintes et risques

Les risques de la stratégie sont liés : (i) à la coordination et l'anticipation de l'administration, la capacité de mobilisation de ressources financières, la capacité d'absorption des ressources liée à l'existence et aux capacités des cellules de gestion de projets, la célérité des procédures budgétaires ; (ii) aux chocs naturels et exogènes susceptibles de compromettre les objectifs macro-économiques ; (iii) l'allocation et l'utilisation efficaces des ressources ; (iv) le chômage massif et l'instabilité sociale.

Les actions seront prises pour minimiser ces risques, notamment par le renforcement des capacités de l'administration et de l'amélioration de l'environnement juridique et de la stabilité sociale ; la communication, la participation et l'appropriation des populations et l'interaction sociale ; un partenariat solide avec le secteur privé et les partenaires au développement pour un appui permanent et une aide à absorber les chocs exogènes.

ANNEXES

Annexe 1 – Evolution de la situation quant à l'atteinte des cibles des OMD

Objectifs	Cibles	Indicateurs retenus	1990	2000	2002	2006 - 2010	2011 - 2014	OMD 2015
1-Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	Réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes vivant avec moins de 1,8 \$ par jour	Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté extrême		9,6% (1996)	42,1% (24,1%)		23,0% (2013)	21,00%
		Prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans		25,70%	23,80%	28,6% (2006)	29,6% (2013)	15,00%
	Réduire considérablement le chômage, en particulier celui des jeunes et des femmes	Proportion de chômeurs parmi la population active			59,50%		48,4% (2012)	
2-Assurer une éducation primaire pour tous	Donner, d'ici 2015, à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux brut scolarisation						
		. Primaire		39,00%	52,30%	74,3% (2009)	82,8% (2012)	100,00%
		. secondaire (cycle moyen)		19%	23%	50,0% (2009)	83,9% (2012)	77,00%
		Taux net scolarisation primaire		27,00%	43,20%	66,20%	69,5% (2012)	
		Taux brut d'admission en première année au primaire		36%	46%	83,4% (2009)		100,00%
		Taux d'achèvement de la cinquième année				78,8% (2009)		98,00%
	Taux d'alphabétisation (15 ou plus)			46,20%		49,5% (2012)	95,00%	

Objectifs	Cibles	Indicateurs retenus	1990	2000	2002	2006 - 2010	2011 - 2014	OMD 2015
3-Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes	Atteindre un rapport filles/garçons de 1 dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur en 2015	Ratio filles/garçons						
		. Primaire	0,73	0,73	0,9	0,98 (2006)	0,95	1
		. secondaire	0,66	0,6	0,7	0,72 (2009)		1
		. Supérieur				0,69 (2009)		1
	Augmenter le taux d'alphabétisation des femmes	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans			14,80%	47,5% (2006)	66,1% (2012)	100,00%
	Augmenter la participation des femmes à la vie économique	Proportion des femmes						
. secteur privé structuré					14,6% (2008)			
		. fonction publique				24,4% (2008)		
	Augmenter la participation des femmes dans la vie publique	Proportion des femmes						
		. au gouvernement	0,00%	5,00%	10,00%	9,5% (2010)	13,6% (2014)	
		. à l'Assemblée Nationale		0,00%	10,70%	14% (2010)	15,9% (2014)	30,00%
		. conseils régionaux et Com				11% (2010)		(nationale)
4-Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité infantile (0 à 1 an)	106,4‰		99,8‰	67,0‰ (2006)	58,0‰ (2012)	35.30‰
		Taux de mortalité des enfants de – 5 ans	131,1‰		127,0‰	94,0‰ (2006)	67,8‰ (2012)	43,70‰
		Pourcentage des enfants de 1 an vaccinés contre le DTC3 Polio				53,10%	83,1% (2008)	79,60%

Objectifs	Cibles	Indicateurs retenus	1990	2000	2002	2006 - 2010	2011 - 2014	OMD 2015
5-Améliorer la santé maternelle	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes		740	546		383 (2012)	185
		Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		56%	72,80%	87,4% (2006)	87,4% (2012)	100,00%
	Atteindre, d'ici à 2015, l'accès universel à la santé procréative	Taux de prévalence contraceptive des femmes âgées de 15-49 ans			15,30%	33,5% (2009)	24,0% (2012)	
		Taux de prévalence des MGF (femmes âgées de 15-49ans)				93,1%(2006)	78,4% (2012)	
6- Combattre le VIH/SIDA, le Paludisme, la tuberculose et les autres maladies	D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance	Taux de prévalence du VIH/SIDA	0,20%	3,10%	3%	2,8%(2009)		1,8% (nationale)
	Atteindre, d'ici à 2010, l'accès universel aux traitements contre le VIH/sida pour tous ceux qui en ont besoin	Taux de prévalence de la tuberculose (100 000 habitants)	619	700		1161 (2009)	839 (2012)	400 (national)
	Avoir maîtrisé d'ici 2015, le paludisme et les autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Taux d'incidence du paludisme				115‰ (2009)	150‰ (2013)	
		Taux de létalité du paludisme			5%		1,3% (2013)	

Objectifs	Cibles	Indicateurs retenus	1990	2000	2002	2006 - 2010	2011 - 2014	OMD 2015
7- Assurer un environnement durable	Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable	76,00%		91,20%	93,5%(2006)	80,8% (2012)	100,00%
	Réussir, d'ici à 2020 à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis	Proportion de la population ayant un titre foncier				22,0% (2009)	23,8% (2012)	
		Proportion de la population ayant un accès aux réseaux d'assainissement				67% (2006)	16,6% (2012)	100,00% (nationale)
Indicateurs macroéconomiques		PIB en prix constants (en millions FD)		98 267	105 128	186 969 (2009)	205 518 (2012)	270 759 (2013)
		Taux de croissance (en % du PIB réel)		0,70%	2,60%	5,0% (2009)	4,8% (2012)	
		Services de la dette en % des exportations de biens et de services		6,00%	7,20%			
		Dette extérieure en % du PIB		65,00%	66,80%			
		Taux d'inflation en %		2,40%	0,60%	2,2% (2009)	2,5% (2013)	
		Investissement en % du PIB		20,80%	10,20%		48,4% (2014)	

Source : DISED

Annexe 2 – Indicateurs de suivi annuel de la SCAPE (2015-2019)

NB : Les valeurs de référence correspondent à l'année 2013 sauf indications contraires

INDICATEURS	Class. DISED	Référence (a)	Cible 2019
INDICATEURS D'IMPACT DE PREMIER ORDRE			
Taux de croissance réel du PIB (%)	[MB.04]	6% (2014)	10,7%
Revenu national par habitant (US\$)		719 (2014)	1002,8
Incidence de la pauvreté monétaire (%)	[PC.01]	46,7%	53,5%
Nombre de cibles OMD atteintes (sur un total de 21)		0	5
INDICATEURS SECTORIELS – AXE 1			
ENERGIE			
Taux d'accès à l'énergie électrique	[EE.07]	53% (2012)	70%
Nombre d'abonnés EDD		46 501	61 400
Pertes sur réseau – techniques et non techniques (% de la production)		21%	17%
Prix moyen du KWh (USD)		0,3	0,18
EAU			
Part des ménages raccordés au réseau d'eau potable (%)		67,2	85
Pertes sur réseau – techniques et non techniques (%)		47	35
Taux d'accès à l'eau potable (%)	[EE.01]		
- Urbain		98,4	100
- Rural		20,8	50
Nombre de points d'eau construits/réhabilités en zone rurale	[EE.05]	1 800	1 890
Prix moyen de l'eau dans les quartiers urbains pauvres (m3)	[EE.06]	80 FDJ/m3	-
Pourcentage de la population ayant accès à des ouvrages d'assainissement adéquats (%)	[PC.06]	32,7	45
TELECOMMUNICATIONS			
Densité en téléphones fixes (p.1000 hab)	[PC.15]	23,2‰	30,8‰
Taux d'accès à la téléphonie mobile (%)		29%	74%
Abonnés internet haut débit (nombre)		17 705	42 190
TRANSPORTS			
Transit de marchandises sur le corridor Sud (tonnes)	[PC.12]	8,28	23,99 (2020)
Marchandises traités par le Port Polyvalent de Doraleh (en millions de tonnes)		1,4	8 156 460 (2020)
Trafic marchandises Port du Goubet / an (en millions de tonnes)		0	3 (2019)
Type de conteneurs traités par Djibouti Shipping Company		0	3500 EVP (2020)
Effectifs de bétail traités par le Port de Damerjog (en Millions de Tête)		0	12 (2020)
Port navale		0	72 (2020)
Effectifs des passagers transitant Bicidley Aéroport (en Millions)		0	1,4(2020)
Passagers – chemin de fer (en milliers)		0	804 (2020)
Part du réseau routier national bitumé (%)		41	82
Routes revêtues en bon état (%)		36	82
MINES ET INDUSTRIE			
Part de l'industrie manufacturière dans le PIB (%)		4,5	10
Emplois industriels		556	+25%
Exportations de sel (en tonnes)		0	-
SECTEUR PRIMAIRE			
Part de l'emploi du secteur primaire dans l'emploi total		2,3%	2,8%
Emplois directs dans le secteur de la pêche		600	+3 000
Production de produits halieutiques (tonnes)		2 000	20 000
Eau Potable (%)		37*	70
Bétail (%)		10*	20
Irrigation (%)		5*	10
Augmentation des forages et des ouvrages hydrauliques		520*	900

Productions agricoles (tonnes)		7 600	15 000
Superficies cultivées (ha)		1 330	5 000
Exportations de bétail (millier) :			
- Ovins/Caprins		461,5	2 000
- Camelins		38,5	500
- Bovins		45,8	500
Augmentation de la production halieutique		2 000*	10 000
<i>(a) Valeurs 2013 (sauf * = 2010)</i>			
TOURISME			
Flux de touristes (par an)		63 910	155 500
- Affaires		36 000	44 500
- Ciblé (sports, écotourisme balnéaire)		8 000	76 000
- Autres		19 910	35 000
Emplois du secteur tourisme		3 000*	10 000
<i>(a) Valeurs 2012</i>			
PROMOTION DU SECTEUR PRIVE			
Indice du respect de l'Etat de droit (note Banque Mondiale)		29/100	20/100
Création d'entreprises – classement DB	PC02/03	163 (a)	< 100
Investissements directs étrangers / PIB (%)	[MB.09]	9,1%	15%
Indice des coûts de facteurs de production	[PC.04]	1 225 (a)	365
Délai de résolution de litige commercial (en jours)		1 225 (a)	365
<i>(b) Classement Doing 2015 Business</i>			
SECTEUR FINANCIER			
Taux de bancarisation (%)		14%(2013)	25%
Taux de pénétration des micro-crédits (%)	[EM06]	6%	10%
Obtention de prêts – classement Doing Business		180 (b)	150
<i>(b) Classement Doing 2015 Business</i>			
COMMERCE INTERNATIONAL ET INTEGRATION REGIONALE			
Exportations / PIB (%)	[MB.01]	32,2%	40%
Solde des transactions courantes / PIB (%)	[MB.11]	23,3%	15%
INDICATEURS SECTORIELS – AXE 2			
EDUCATION			
Taux de scolarisation des enfants de 5 ans (%)		5% (2010)	35% (2020)
Taux brut de scolarisation (%)	[EP.01]		92%
- Primaire		78.5%	84%
- Moyen		57.5%	62%
- Secondaire		38.7%	64%
Taux de transition Fondamental – ETFP		15%(2010)	25%
<i>(a) Valeurs 2013-2014. NB : indicateurs de parité : voir secteur Promotion du genre</i>			
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE			
Effectifs de diplômés sortant des filières professionnalisantes		887 (2015)	
SANTE			
Taux de mortalité maternelle (morts maternelles pour 100 000 naissances)	[SN.06]	383	362
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances 0-11 mois)	[SN.04]	58‰	44‰
Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1 000 naissances 0-5 ans)	[SN.05]	67.8 ‰	61‰
Proportion d'enfants complètement vaccinés au 1 ^{er} anniversaire	[SN.02]	82.1% (2014)	90%
Insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	[SN.03]	29.8% (2012)	20%
Taux d'accouchements assistés (Sage-femme, Gynécologue, Infirmier)	[SN.09]	87.4% (2012)	92%
Taux de prévalence contraceptive	[SN.12]	19% (2012)	25%
Taux de prévalence du paludisme	[SN.14]	0.64% (2008)	0%
Taux de prévalence de la tuberculose pulmonaire	[SN.17]	30%	20%
Taux de séro-prévalence du VIH/SIDA	[SN.18]	2.2% (2009)	1.8% (2015)
Pourcentage de centres de santé conformes aux normes / personnel	[SN.19]	82% (2014)	100%
Valeurs 2013 (source : estimations avec l'outil One health)			

PROMOTION DU GENRE			
Part des femmes dans les instances décisionnelles (moyenne du parlement et du gouvernement, %)		20	40
Taux de mutilations génitales (% des filles de moins de 15 ans)	[SN.13]	48	32
Taux d'emploi des femmes (ratio femmes actives occupées/femmes 15-64 ans)		12	22
Taux de couverture du planning familial		42	68
Parité filles / garçons (pourcentage de filles dans le total des élèves)	[EP.09]		
- Primaire		0.86	1
- Moyen		0.77	0.86
- Secondaire		0.73	0.85
Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)			
Hommes	[EP.13]	60.1%	69%
Femmes		39.5%	62%
JEUNESSE ET SPORTS			
Nombre d'enfants et jeunes vulnérables pris en charge		8 000	15 000
Nombre de jeunes fréquentant des espaces communautaires et de vie culturelle		15 000	21 700
LOGEMENT ET HABITAT			
Pourcentage de la population ayant accès à un logement décent (%)	[PC.05]	74.3%	-
Parcelles régularisées ou nombre de titres fonciers délivrés (cession amiable)		6 782	10 000
Parcelles viabilisées et attribuées (par an)		2 949	5 000
Propriétaires avec titre foncier		18 088	28 000
Propriétaires avec permis d'occupation provisoire		19 456	27 240
Propriétaires sans statut		14 396	11 240
Locataires		16 191	17 270
Crédits distribués BHD (nombre)		0	5000
Aménagements des terrains urbains (ha)		-	400
Mise à niveau des anciens quartiers (ha)		-	16
Logement produits		1 912	25 000
- dont programme zéro bidonville			6 000
(a) Valeurs 2013			
EMPLOI			
Proportion de la population active formée dans l'EFTP		10%	19%
Taux de chômage des femmes	[EM.02]	65,6%	38%
Taux de chômage des jeunes	[EM.02]	62,8%	38%
Nombre d'emplois permanents nets créés par le secteur moderne	[PC.01]	62,8%	38%
Nouveaux emplois créés à partir des projets financés par les différents fonds d'appui	[EM.05]	62,8%	38%
Nombre de petites et micro entreprises créées	[EM.06]	62,8%	38%
Proportion des entreprises en infraction par rapport aux dispositions du code du travail		35,7%	17,5%
PROTECTION SOCIALE ET POPULATIONS VULNERABLES			
Taux de couverture de la sécurité sociale		29%	55%
Taux de couverture de l'assurance maladie		0%	57%
GOUVERNANCE POLITIQUE			
Pourcentage de conventions internationales dont les dispositions ont été traduites dans les textes nationaux (%)		...	100%
(a) Valeurs 2013			
JUSTICE ET DROITS HUMAINS			
Magistrats ayant bénéficié d'une formation		-	32 sur 131 (8 magistrats/an)
Affaires exécutées moins d'un an après le jugement (%)		-	100%
Nombre de bénéficiaires de l'assistance judiciaire		Très faible	20% des demandeurs à faible revenu
(a) Valeurs 2013			
GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE			
Recettes propres réalisées / PIB (%)	[MB.06]	18,6	22
Déficit public / PIB % PIB)		12,1	4,5 (2019)
Taux d'inflation annuel moyen (%)	[MB.03]	3	5

Arriérés de la dette / PIB (%)	[MB.08]		0%
Stock de la dette extérieure publique / PIB (%)	[MB.12]	53,7	75,7(2019)
Service de la dette extérieure / recettes propres de l'Etat (%)	[MB.13]	11,6%	8%
Niveau des réserves officielles de change en mois d'importation	[MB.10]	3,7	4
Classement de Djibouti dans le rapport Doing Business		171	< 150
(a) Valeurs 2013. Pour le déficit public et la dette publique, source : dernier cadrage effectué en collaboration avec le FMI			
GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE			
Nombre de ministères mettant en œuvre les Déclarations des Services aux Citoyens		0	7(2016)
Nombre d'entreprises et établissements publics appliquant la charte de bonne gouvernance		0	9(2019)
Nombre d'agents de l'Etat formés en gestion publique à l'INAP		30(2010)	200
(a) Valeurs 2013			
GOUVERNANCE LOCALE			
Part des dépenses de collectivités locales dans les dépenses publiques	[BG.05]	...	nd
Pourcentage de conseils régionaux et ONG bénéficiant d'une formation continue en programmation, gestion et S&E de projets		0%	50%
(a) Valeurs 2013			
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET POLES DE DEVELOPPEMENT			
Taux de réalisation consolidé des SDAU (%)	[EE.09]	0	>35
DEVELOPPEMENT DURABLE			
Variation de la pluviométrie annuelle à partir de la moyenne annuelle à long terme	[EE.09]	200 mm	-
Ecosystèmes réhabilités (en hectares)		80	360
Zones de mouillage créées en AMP (nbre)		3	-
Périmètres agro-pastoraux construits (nbre)		6 périmètres +18 hectares	56 hectares
Ouvrages hydrauliques réalisés / résilience popul. (nbre)		11	47+7,3 km de murs en gabion + 4 forages + 4 citernes enterrées
Foyers améliorés réalisés/distribués (nbre)		228	-
Villages et campements connectés au solaire (nbre)		9	7

NB : La colonne « Class. DISED » précise le référencement utilisé par la DISED dans le document produit en décembre 2014 « Métadonnées des indicateurs de suivi et évaluation au niveau national », résultat d'une collaboration entre la DISED et les services de statistiques sectorielles et/ou de suivi et évaluation des différents départements ministériels. Ce dernier documente un noyau de 105 indicateurs répartis selon huit thématiques : (i) Macroéconomie, budget, secteur extérieur et monnaie ; (ii) Pauvreté, conditions de vie des ménages, développement humain ; (iii) Santé et nutrition ; (iv) Education et formation professionnelle ; (v) Emploi ; (vi) Eau potable, énergie et environnement ; (vii) Secteur privé et compétitivité ; (viii) Bonne gouvernance. Chaque indicateur fait l'objet d'une fiche comportant l'information complète sur les métadonnées (mode de calcul, source d'information, etc).

Annexe 3 – Tableaux de données relatives aux scénarios de cadrage macroéconomique

Scénario SCAPE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PIB prix courants (millions FD)	246175	271254	309782	345407	388583	435990	491797
<i>Taux de croissance %</i>	7,6	10,2	11,2	11,7	12,3	12,7	13
Transferts Nets (millions FD)	13111	9 196	2 786	33 046	29 277	25 000	24 500
RNDB prix courants (millions FD)	259 286	280 450	304 454	372 559	412 077	439 466	490 793
PIB prix constants (millions FD)	112 285	120706	128552	138193.4	150216.2	164486.8	181922.4
<i>Taux de croissance %</i>	5,1	6	6,5	7,5	8,7	9,5	10,6
Consommation à prix courant² (millions FD)	211 711	233 279	256 418	288 586	325 381	342 583	374 101
<i>Taux au PIB %</i>	86	86	85	85	85	82,7	80,2
<i>Taux de croissance %</i>	7,6	10,2	9,9	12,5	12,8	5,3	9,2
Investissement (millions FD)	79 779	88 610	100 146	169249	175639	183116	202128
<i>taux d'investissement au PIB (%)</i>	32,4	32,7	38,2	49	47,3	43,2	42,4
Epargne Nationale (millions FD)	47 576	47 171	48 036	83 973	86 697	96 883	116 693
<i>taux d'épargne (%)</i>	19,3	17,4	15,9	24,7	22,6	23,4	25
Compte Courant (Investissement -Epargne) (millions FD)	32 203	41 439	52 110	34 731	48 209	60 481	75 067
<i>% de PIB</i>	13,1	15,3	17,3	10,2	12,6	14,6	16,1
Stock des réserves internationales (million de dollars-IMF)	272	305	341	382	428	463	521
Variation des réserves (million de dollars-IMF)	27	33	37	41	46	35	58
<i>% PIB</i>	1,9	2,1	2,2	2,1	2,1	1,5	2,2
Finances Publiques							
Recettes et dons	82 258	87 325	114 666	121136	133139	139167	149875
Recettes fiscales	51 222	52 600	59 455	63900	72665	82838	93441
Recettes non fiscales	9 254	8 683	9 994	10362	13600	17440	19672
Dons	11 452	13 199	28 127	29784	29784	21799	19672
Dépenses totales	97 425	121 624	150 365	172358	208280	186604	191801
Dépenses courantes	62 038	64 754	71 461	79098	97146	113357	118031
Dépenses d'investissement	35 387	56 870	78 904	93260	111135	73246	73769
Déficit budgétaire dons inclus	-15 167	-34 298	-35 699	-51222	-75141	-47437	-41926

Annexe 4 – Matrices d’actions prioritaires de la SCAPE 2015-2019

Coûts des MAP des 4 axes					(en milliards FD)
		COUT TOTAL	Acquis		A rechercher
			Etat	Financement Extérieur	
AXE 1 : CROISSANCE ECONOMIQUE, COMPETITIVITE ET ROLE MOTEUR DU SECTEUR PRIVE	5.1. Infrastructures économiques	1 963,43	0,1	1 624,8	338,5
	5.2. Mines et industrie	13,39	0,0	6,46	6,9
	5.3. Secteur primaire	51,18	0,1	21,76	29,32
	5.4. Tourisme	0,61	0	0	0,61
	5.5. Promotion du secteur privé	89,94	5,41	6,57	77,96
	5.6. Secteur Financier	0,647	0,03	0,00	0,617
	5.7. Commerce et artisanat	1,30	0,00	0,00	1,295
	5.8. Intégration régionale	0,88	0,00	0,296	0,59
SOUS TOTAL AXE 1		2 121,4	5,6	1 659,9	455,9
AXE 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	6.1. Education	34,55	2,0	17,4	15,1
	6.2. Santé	38,73	16,60	14,33	7,80
	6.3. Promotion du genre	2,00	0,00	0,90	1,11
	6.4. Jeunesse et sports	7,72	1,32	0,33	6,07
	6.5. Logement	55,77	0,00	24,63	31,14
	6.6. Emploi	39,07	0,08	1,55	37,43
	6.7. Protection sociale et populations vulnérables	17,1	1,2	4,7	11,2
	6.8. Culture et Affaires Musulmanes	6,84	0,000	0,171	6,67
SOUS TOTAL AXE 2		201,8	21,2	64,0	116,5
AXE 3 : GOUVERNANCE PUBLIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	7.1. Gouvernance politique	0,54	0,00	0,28	0,27
	7.2. Justice et droits humains	2,18	0,00	0,97	1,21
	7.3. Gouvernance économique et financière (MEFI/Budget/Stat)	23,34	0,11	13,44	9,79
	7.4. Sécurité, diplomatie et coopération internationale	7,9	0,0	0,0	7,9
	7.5. Gouvernance administrative	0,27	0,00	0,00	0,27
	7.6. Gouvernance locale	7,8	0,0	0,5	7,3
SOUS TOTAL AXE 3		42,0	0,1	15,2	26,7
AXE 4 : POLES DE DEVELOPPEMENT REGIONAUX ET DEVELOPPEMENT DURABLE	8.1. Développement territorial et régional	72,9	0,5	0,0	72,3
	8.2. Développement durable	4,8	0,00	2,66	2,16
SOUS TOTAL AXE 4		77,7	0,5	2,7	74,5
TOTAL GENERAL		2 442,8	27,5	1 741,7	673,6